



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PADOVA



UNIVERSIDADE
DE ÉVORA

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE

UFR HISTOIRE

MASTER TPTI

TECHNIQUES, PATRIMOINE, TERRITOIRES DE L'INDUSTRIE
Histoire, Valorisation, Didactique

Mémoire de Master

La ville de Douala et les monuments publics :
entre indifférence, rejet et appropriation
(1963-2017)

The city of Douala and public monuments:
between indifference, rejection and appropriation
(1963-2017)

Présenté par Richard Patrick EPOH EDJANGUE

Sous la direction de :
Professeur Valérie NEGRE

Année Académique 2019/2020

A mon fils et à la famille EPOH

REMERCIEMENTS

Au moment où nous achevons ce travail, nous souhaitons que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à son élaboration, trouvent ici l'expression de toute notre gratitude.

Nous pensons notamment :

A l'Union Européenne et particulièrement au Consortium qui, en nous sélectionnant, nous a donné l'opportunité de vivre une belle aventure au sein du Master TPTI, mais surtout d'apprendre davantage dans un domaine qui nous passionne, celui du Patrimoine Culturel ;

A toute la coordination du Master, le Professeur Valérie Nègre (Paris), le Professeur Giovanni Luigi Fontana (Padoue) et le Professeur Ana Cardoso de Matos (Evora).

A tous les professeurs, à la coordination technique et aux secrétariats du Master. Nous pensons ici à Evelyne Berrebi, Anne-Sophie Rieth, Claire Dubert, Raffaella Mase et à Helena Espadaneira. Nous leur adressons un grand merci pour leur disponibilité, pour avoir été toujours à l'écoute des étudiants et pour leur sollicitude à notre égard.

Nous adressons particulièrement notre reconnaissance à Mme Valérie Nègre qui a bien voulu encadrer notre travail de recherche et qui s'est toujours montré disponible et à l'écoute de nos différentes préoccupations.

A M. Ferdinando Fava, co-directeur de notre mémoire, pour son indéfectible soutien dans notre recherche et aussi pour sa bonne humeur et sa joie qui ont été de nature à nous rassurer dans cette aventure.

Aux enseignants de l'Université d'Oviedo notamment les Professeurs Jorge Uría Jorge, Muñoz Sánchez et María del Mar Díaz González, qui nous ont fait vivre un bon séjour durant notre stage en Espagne.

A tous mes promotionnaires du Master TPTI, avec qui nous avons passé de bons et de mauvais moments et qui nous ont toujours soutenus dans notre projet de recherche.

Nous exprimons toute notre gratitude à toute la famille Epoh, à la famille Tchamadak, à David Fotue, à Floride Mamno, à mes amis pour leur soutien technique et moral.

Un merci spécial à Anastasie Gael Mbarga pour nous avoir fait bénéficier de son expérience d'ainée académique et pour nous avoir sans cesse encouragé tout au long de notre parcours.

A tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la confection de ce travail scientifique, nous leur disons merci.

SOMMAIRE

| | |
|--------------------|-----|
| Dédicace..... | I |
| Remerciements..... | II |
| Sommaire..... | III |
| Avant-propos..... | VI |

| | |
|---------------------|-----|
| INTRODUCTION | p.1 |
|---------------------|-----|

PARTIE I : CADRE JURIDIQUE ET ACTEURS DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL AU CAMEROUN..... p. 24

| | |
|---|--|
| I. CADRE JURIDIQUE INTERNE ET INTERNATIONAL p. 26 | |
| I.1. LES LOIS ET DECRETS..... p. 26 | |
| I.1.1. Les textes de loi..... p. 26 | |
| I.1.2. Les décrets et arrêtés..... p. 34 | |
| I.2. LES CONVENTIONS INTERNATIONALES..... p. 37 | |
| I.2.1. L'UNESCO..... p. 37 | |
| I.2.2. ACP-CEE..... p. 39 | |
| II. LES ACTEURS DE LA PROTECTION..... p. 40 | |
| II.1. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS..... p. 40 | |
| II.1.1. Les Ministères..... p. 41 | |
| II.2.2. Les Communautés Territoriales Décentralisées..... p. 44 | |
| II.2. LES ACTEURS NON INSTITUTIONNELS..... p. 47 | |
| II.2.1. Les ONG et Associations culturelles et artistiques nationales..... p. 47 | |
| II.2.2. Les personnalités camerounaises..... p. 48 | |
| II.2.3. Les organisations supranationales et autres partenaires étrangers..... p. 49 | |

PARTIE II : DOUALA ET SON PATRIMOINE MONUMENTAL : ENTRE REJET, INDIFFERENCE ET APPROPRIATION..... p. 51

| | |
|---|--|
| I. PERCEPTION DU PATRIMOINE COLONIAL A DOUALA..... p. 52 | |
|---|--|

| | |
|---|--------------|
| I.1. LES STATUTS COLONIALES FRANCAISES : UN PATRIMOINE SYMBOLE DE VIOLENCE A DOUALA..... | p. 53 |
| I.1.1. Le Monument du Général Leclerc | p. 53 |
| I.1.2. Le Monument aux morts..... | p. 57 |
| I.2. DES EDIFICES MONUMENTAUX DE PROPRIETE "INDIGENE" : QUELS REGARDS POUR LES DOUALAIS AUJOURD'HUI ?..... | p. 59 |
| I.2.1. Le Palais Mandessi Bell : un patrimoine à l'abandon..... | p. 59 |
| I.2.2. Le Palais Dika Akwa ou le <i>Mukanda Duala</i> (Le château Douala) : un monument négligé ?..... | p. 62 |
| I.2.3. La Pagode : un modèle d'appropriation ou de réutilisation ?.. | p. 63 |
| II. LES MONUMENTS POSTCOLONIAUX..... | p. 65 |
| II.1. Des monuments controversés : entre conflit identitaire et mémoriel | p. 65 |
| II.1.1. La statue de la Nouvelle liberté..... | p. 65 |
| II.1.2. L'Arbre à palabre..... | p. 70 |
| II.1.3. La Colonne Pascale..... | p. 71 |
| II.1.4. Le Monument Mbappe Leppe..... | p. 73 |
| II.2. Des monuments publics bien perçus par les doualais..... | p. 75 |
| II.2.1. Le Sud Obelisk..... | p. 75 |
| II.2.2. Le Monument du cinquantenaire de l'Indépendance et de la Réunification..... | p. 76 |
| | |
| PARTIE III : MONUMENTS PUBLICS A DOUALA, ENJEUX, CONTRAINTES ET PERSPECTIVE DE PATRIMONIALISATION..... | p. 80 |
| I. LES ENJEUX OU VALEURS DU PATRIMOINE MONUMENTAL A DOUALA..... | p. 81 |
| I.1. La valeur mémorielle et historique..... | p. 81 |
| I.2. La valeur culturelle et identitaire des monuments publics à Douala | p. 83 |
| I.3. La valeur architecturale et artistique..... | p. 85 |
| I.4. La valeur touristique et économique du patrimoine monumental Doualais..... | p. 86 |
| II. LES CONTRAINTES A L'APPROPRIATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL/MONUMENTAL A DOUALA..... | p. 87 |
| II.1. Une politique culturelle peu offensive/à la traine..... | p. 88 |
| II.2. Un contexte social sous tension à Douala et au Cameroun..... | p. 90 |

| | |
|---|---------------|
| II.3. Une conscience culturelle absente..... | p. 93 |
| III. ACTEURS ET SYNERGIE D’ACTIONS POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE CAMEROUNAIS..... | p. 96 |
| III.1. État, collectivités territoriales et décentralisation comme moyen de promotion culturelle..... | p. 96 |
| III.2. La société civile ou l’exemple de l’association Doual’Art..... | p. 101 |
| III.3. La place des populations : la nécessité d’une prise de conscience Citoyenne..... | p. 103 |
| CONCLUSION..... | p. 105 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | p. 108 |
| A. OUVRAGES..... | p. 108 |
| B. ARTICLES..... | p. 109 |
| C. THESES ET MEMOIRES..... | p. 112 |
| D. TEXTES JURIDIQUES : LOIS, DECRETS ET ARRETES..... | p. 113 |
| E. WEBOGRAPHIE..... | p. 114 |
| SOURCES..... | p. 114 |
| A. RAPPORTS ADMINISTRATIFS..... | p. 114 |
| B. ARCHIVES DE PRESSE..... | p. 114 |
| C. ENQUETES ORALES..... | p. 115 |
| Liste des sigles et des abréviations..... | p. 118 |
| Liste des illustrations..... | p. 119 |
| ANNEXES..... | p. 120 |

AVANT-PROPOS

C'est en deuxième année de licence que nous avons pris conscience de notre intérêt, toujours croissant, pour le patrimoine culturel grâce aux cours de Gestion du patrimoine et Document et archives reçus au département d'histoire de l'Université de Douala au Cameroun. A partir de ce moment, nous n'avons eu de cesse de nourrir le projet de devenir un professionnel de la culture.

En 2016, nous soutenions un mémoire de master 2 sur la gestion et la conservation du patrimoine documentaire imprimé en milieu universitaire. A partir de ce parcours, nous avons réussi à acquérir des bases sur la notion de patrimoine écrit. Cependant, il était question pour nous d'élargir notre vision du patrimoine en allant scruter les autres horizons qu'offrait cette notion. C'est ainsi qu'en 2018, nous avons obtenu la bourse *erasmus mundus* du Master TPTI qui nous a permis de réaliser cet objectif en nous donnant l'opportunité d'étudier le patrimoine sous différents angles, mieux, en nous faisant découvrir certaines de ses facettes qui étaient jusque-là inconnu de nous.

En effet, depuis plusieurs années, l'Union Européenne appuie plusieurs pays de l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie et de l'Europe, à travers une bourse d'études qu'elle octroie aux étudiants de ces différents pays leur permettant de suivre un programme de formation de deux ans et qui s'étale sur trois pays France, Italie, Portugal et un quatrième pays pour un stage (Espagne, République Tchèque et Tunisie qui sont aussi des pays partenaires de ce programme. A partir du semestre passé à Paris, nous avons découvert l'histoire des techniques, une science qui porte sur la production matérielle de l'homme et qui donne une importance capitale à celle-ci. Le semestre 2 à l'Université de Padoue en Italie, nous a permis de cerner, sous toutes ses formes, la question du patrimoine industriel, qui, d'une cerne façon, est le principal sujet de ce Master. C'est à l'Université d'Evora au Portugal que nous avons complété notre formation avec des enseignements portés sur le paysage comme objet culturel. Un stage en Espagne à l'Université d'Oviedo a contribué à renforcer cette formation déjà très étoffée grâce à un parcours riche à plus d'un titre.

C'est dans ce contexte que nous avons pu mener à bout notre recherche qui portait sur un des aspects essentiels du patrimoine culturel qui est celui de sa perception/appropriation à partir du cas des monuments publics dans la ville de Douala au Cameroun.

C'est fort de ce parcours, ces expériences, mais surtout de notre histoire vécue et construite au quotidien avec nos collègues et le corps pédagogique et administratif, que nous avons produit

ce mémoire. Celui-ci nous a donné l'occasion de revenir sur un sujet qui préoccupe profondément les populations, particulièrement la jeune génération, des pays anciennement colonisés par les puissances occidentales dont la France : la conservation des monuments coloniaux. Si la question a déjà fait l'objet d'une abondante littérature son caractère actuel fait en sorte qu'elle demeure sur la table des discussions. En mai 2020, deux statues de Victor Schoelcher sont déboulonnées par une partie de la population martiniquaise. Le collectif « Faidherbe doit tomber » met la pression sur le gouvernement français pour que la statue du général Faidherbe soit descendue de son piédestal à Lille à Saint-Louis. Le 07 juin 2020 à Bristol en Angleterre la statue Edward Colston, un marchand d'esclave, est déboulonnée et jetée dans les eaux. Le 09 juin à Anvers en Belgique, la statue du roi Léopold II est enlevée suite à plusieurs dégradations. Quelques années auparavant, de nombreux monuments étaient détruits en Afrique. Les exemples sont légion à travers le monde. Et au Cameroun, notamment à Douala, la question demeure avec la présence de monuments français sur des places publiques parfois à haute charge symbolique. Ce qui pose le problème de la réappropriation de ces espaces publics urbains par les populations de ce pays.

Cependant, cette question a vite laissé place au sujet principal de notre recherche à savoir la perception de monuments publics plus contemporains, c'est-à-dire ceux construits après la colonisation et qui ne célèbrent pas la métropole mais sont l'expression de la culture, l'histoire, l'identité camerounaise et aussi des marqueurs du pouvoir local désormais souverain. Cette catégorie de biens culturels n'a pas fait l'objet d'une grande attention de la part de la communauté scientifique. Probablement du fait de son caractère récent. Et pourtant elle revêt de nombreux enjeux pour la ville de Douala et pour l'Etat du Cameroun. Certains de ces monuments parviennent à cristalliser la société camerounaise autour de préoccupations fondamentales telles que la construction de l'Etat nation, le repli identitaire, le tribalisme, la lutte des classes, le développement de la culture au Cameroun, etc. A partir de plusieurs cas de monuments publics, nous avons essayé d'analyser le regard que porte la population doulaise sur ces œuvres disséminées dans l'espace public de leur ville. Une perception parfois complexe compte-tenu des divers intérêts et sensibilités chez les habitants de la cité portuaire, capitale économique du pays. Il convient aussi de dire que ce travail nous a servi de prétexte pour interroger la place de la culture au Cameroun. Secteur d'activités qui connaît encore de nombreuses difficultés et ce malgré ses potentialités.

INTRODUCTION

Présentation du sujet

Ce mémoire s'inscrit dans le courant des études qui portent sur l'histoire, la gestion, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine notamment dans ses aspects historique, artistique et culturel. La présente étude s'intéresse aux divers regards ou représentations que les doualais, citoyens de la ville de Douala, ont des différents monuments installés dans l'espace public au sein de leur ville. Par monuments, nous entendons comme Nora Greani¹ « un large spectre de commandes officielles installées dans des espaces publics, allant des statues aux sculptures en passant par des stèles, des édifices religieux, des tours ou encore des mémoriaux² ». Mais nous comprenons aussi sous cette dénomination des édifices ou des sculptures qui peuvent être le fait d'initiatives privées ou de la société civile. Ainsi, dans le cadre de cette étude, les monuments publics renvoient aux statues, sculptures, stèles, édifices religieux, palais, mausolées, bâtiments publics ou privés à caractères d'exception de par leur architecture ou leur histoire, commandités ou non, par les pouvoirs publics ou tout autre acteur privé. Néanmoins, notre mémoire se concentrera plus particulièrement sur les monuments artistiques installés dans les espaces publics et plus particulièrement sur les sculptures.

Il convient de garder à l'esprit au cours de cette étude que plusieurs types d'objets vont être analysés notamment des édifices, des statuts et œuvres artistiques. Et même si nous désignons parfois cet ensemble par le concept de patrimoine, tous ces objets ne renvoient pas à la même réalité. Certains objets, principalement ceux d'époque, ont acquis le caractère patrimonial à la suite de leur encadrement juridique (classement) par l'Etat. Les autres objets, beaucoup plus récents, non patrimoniaux à ce jour, prétendent à ce statut de par leur capacité à réunir, représenter la collectivité (la statue de la Nouvelle liberté par exemple).

De ce fait, nous distinguerons au cours de ce mémoire trois catégories de monuments qui entre dans le patrimoine doualais. La première catégorie est constituée des monuments historiques, vestiges coloniaux, que l'Etat a officiellement déclarés comme faisant partie du patrimoine camerounais. La seconde catégorie est formée des commandes de l'Etat. Enfin, la troisième catégorie comprend les monuments issus d'initiatives privées. Notre mémoire porte sur la manière dont les doualais regardent ces trois types de monuments. Quels sont les monuments qu'ils rejettent ? quels sont ceux qu'ils s'approprient et considèrent comme un patrimoine collectif et représentatif ?).

¹ Nora GREANI, « Monuments publics au XXI^e siècle », Cahiers d'études africaines LVII (3), 227, pp. 495-513 [En ligne], 227 | 2017, mis en ligne le 01 septembre 2017, consulté le 16 mars 2020. URL : [http://journals.openedition.org/ etudesafriaines/20801](http://journals.openedition.org/etudesafriaines/20801)

² *Ibid.*, p. 495.

Les monuments publics en Afrique en général et au Cameroun en particulier ont d'abord été le fait des différentes administrations coloniales qui ont séjourné en terres africaines avant d'être une initiative encouragée par les jeunes Etats africains nouvellement indépendants. Dans le but de marquer leur présence et leur hégémonie sur les peuples colonisés, les métropoles firent ériger dans leurs colonies des monuments à l'effigie des personnages importants de leur histoire. Les statues de Cécil Rhodes en Rhodésie du Sud (Zimbabwe)³ et en Afrique du Sud⁴, ou encore celle de Lord Delamere au Kenya⁵ sont de bons exemples (fig. 1 et 2).



Fig. 1 : « Ensemble monument de Cécile Rhodes », Harare (Zimbabwe), s.d., auteur inconnu.



Fig. 2 : « Statue équestre de Cécile Rhodes », Kimberley (Afrique du Sud), 1907, William Hamo Thornycroft. Faite en bronze (72 tonnes).

Ce fut le cas aussi à Douala avec le monument aux morts⁶ de la Première Guerre mondiale érigé en 1925, sur lequel il est écrit « en l'honneur des soldats et marins français tombés pendant la campagne du Cameroun » ; le monument au gouverneur Lucien Fourneau, inauguré à Douala le 11 novembre 1932⁷; et celui du général Leclerc⁸, grand acteur de la France Libre, trônant sur la place publique du centre-ville et inauguré en novembre 1948⁹. A

³ Consultée le 03/04/2020, <https://www.flickr.com/photos/8348059@N02/6616459107>

⁴ Consultée le 03/04/2020, https://www.wikiwand.com/fr/Cecil_Rhodes

⁵ Nora GREANI, *Op. Cit.*, p. 500.

⁶ Consultée le 03/04/2020, <https://baladesaucameroun.blog4ever.com/photos/douala-autres-quartiers>

⁷ Isidore Pascal NDJOCK NYOBE, « La conception du patrimoine au Cameroun postcolonial : enjeux et logiques des acteurs », Martin Drouin, Lucie K. Morisset, Michel Rautenberg (dir), *Les confins du patrimoine*, Québec, P.U.Q, 2019, p. 160.

⁸ Consultée le 03/04/2020, <https://baladesaucameroun.blog4ever.com/photos/douala-autres-quartiers>

⁹ Isidore Pascal NDJOCK NYOBE, *Op. Cit.*, p. 161.

côté de ses statues, certains édifices construits à l'usage des services administratifs des colons constituent aussi une part belle de ces monuments.



Fig. 3 : « Monument aux morts de la 1^{ère} Guerre Mondiale », Douala (Cameroun), construit en 1925,



Fig. 4 : « Monument du Général Leclerc », Douala (Cameroun), 1948, Jonchère.

Après les indépendances survenues au courant des années 1960 notamment pour les colonies françaises d'Afrique noire, les jeunes gouvernements s'attèlent à faire construire de nouveaux monuments. Parallèlement, les anciens sont détruits comme pour marquer leur indépendance, le recouvrement de leur souveraineté.

Les monuments, stèles ou statues installés par le régime colonial sont détruits, transférés ou laissés en friche, tandis que les pratiques commémoratives officielles qui les accompagnaient (dépôt de gerbe, discours, recueil, etc.) tombent en désuétude. La principale visée des monuments coloniaux n'était pas décorative : « Il s'agissait, de bout en bout, de manifestations de l'arbitraire absolu », visant à diffuser « une forme de terreur raciale ». Les statues, équestres ou en pied, qui incarnaient la domination coloniale sur le continent, sont massivement déboulonnées. Par exemple, bien avant qu'émergent les velléités de faire disparaître la représentation statuaire de Cécil Rhodes au Cap évoquées plus haut, une autre statue de pierre représentant Cécil Rhodes, installée au centre-ville de Bulawayo en Rhodésie du Sud (Zimbabwe), avait aussi été retirée de son socle au moment de l'indépendance¹⁰.

¹⁰ Nora GREANI, *Op. Cit.*, p. 459

Au Ghana, par exemple, le gouvernement indépendant se dote d'un complexe monumental, le *Black Star Square*, inauguré à Accra en 1961 et d'une statue de bronze en pied du président Kwame Nkrumah inaugurée en 1958¹¹. En République populaire du Congo, une fresque géante en forme d'arche est installée dans le centre-ville de la capitale en 1970, laquelle commémore dans un double élan la lutte anticoloniale et l'avènement du marxisme-léninisme¹².



Fig. 5 : « Ensemble monument du Président Nkwame Nkrumah », Accra (Ghana), 1992, auteur inconnu.

Le Cameroun notamment la ville de Douala n'échappe pas à ce mouvement. Les différentes administrations coloniales (allemande, anglaise et française) qui se sont succédé sur ce territoire ont été à l'origine d'une importante production monumentale allant de statues et stèles aux édifices administratifs, commerciaux, scolaires et religieux.

Mais une autre catégorie de monument, que nous avons mis en évidence sont également construits. L'un des exemples les plus fameux est le palais Mandessi Bell construit entre 1904 à 1910, ou encore au palais royal de la famille Douala Manga Bell construit en 1905. Dans les années 1990, l'association Doual'Art (créée en 1991), développe un projet culturel pour la capitale économique qui passe par l'installation de plusieurs œuvres artistiques dans la ville. Ce sont les monuments publics construits à l'initiative de cette association que nous examinerons dans ce mémoire.

¹¹ Consultée le 03/04/2020, <https://www.flickr.com/photos/davidstanleytravel/21726408528>

¹² Nora GREANI, *Op. Cit.*, p. 501.



Fig. 6 : *Ensemble monument de la Nouvelle Liberté*, Douala(Cameroun), 1996, J. F. Sumegné.



Fig. 7 : « *Sud Obelisk* », Bonanjo-Douala (Cameroun) 2007, Faouzi Laatiris. H 875 × L 100 × l 1 100 cm

L'objet de cette recherche est donc d'examiner comment les doualais voient aujourd'hui les monuments publics postcoloniaux ; si ces monuments font l'objet d'appropriation ou de rejet. Elle nous permettra aussi de revenir sur certains ouvrages de la période coloniale notamment des statuts dédiés aux colons et quelques édifices appartenant aux élites locales. Ce retour nous semble essentiel pour qu'une telle étude soit susceptible d'éclairer à la fois l'histoire du patrimoine et les processus de patrimonialisation en cours ou à venir.

Cadre géographique

Nous envisageons de mener notre étude dans la ville de Douala. Ce lieu nous paraît intéressant pour plusieurs raisons. En premier lieu, la ville de Douala est considérée par de nombreux auteurs comme étant : la « *Porte d'entrée du Cameroun* », la « *Capitale économique du Cameroun* », la « *Ville des commencements* » et la « *Ville des mouvements* », « *Ville patrimoine* »¹³. Du point de vue historique, elle revêt une haute charge mémorielle et offre un patrimoine exceptionnel tant de l'époque coloniale que d'après les indépendances. C'est elle qui a vu arriver les premiers occidentaux sur le territoire qui allait devenir plus tard le Cameroun tel que nous le connaissons aujourd'hui. Les différentes administrations coloniales qui se succédèrent sur le territoire allaient ériger de nombreux édifices et monuments pour marquer leur emprise sur ces terres conquises. Vinrent les années 1960 et les

¹³ Albert F. DIKOUME et Emmanuel TCHUMTCHOUA (dir.), *Douala : Histoire et Patrimoine*, Yaoundé, Ed. CLE, 2014, p. 5.

indépendances. Le jeune Etat hérita des fruits de cette triple rencontre culturelle qu'il a eu avec l'Allemagne, la France et l'Angleterre.

Douala, centre économique du Cameroun, se situe dans la région du Littoral plus précisément dans l'estuaire du fleuve Wouri. La ville occupe une superficie de près de 1000 km² et est divisée en six arrondissements sur un total de 116 quartiers. En 2005, la ville comptait 1.931.977 habitants¹⁴ et avec un taux à 4% de croissance de sa population, celle-ci était estimée à près de 3.000 000 d'habitants en 2016¹⁵. La ville de Douala est le chef-lieu du département du Wouri. La présence de nombreux acteurs économiques, des infrastructures industrielles et de la majorité des emplois nationaux, font de Douala la capitale économique du pays, une plateforme d'échanges au niveau national, régional et international¹⁶.

Sur un plan, historique, la ville fut découverte par les Portugais au XVe siècle. L'abondante présence des crevettes dans le fleuve Wouri lui valut le nom de *Rio dos Camarões*, qui signifie rivière des crevettes en portugais. La région, Douala et environs, va porter le même nom. Les Allemands l'appelèrent Kamerun, les Britanniques *Cameroon* et les Français, Cameroun, donnant alors l'appellation finale à tout le territoire.

Cependant, avant la colonisation, Douala était un ensemble de petits villages constitués en groupes ethniques¹⁷. Les Duala, principal groupe ethnique à cette époque, était majoritaire avec une population estimée à 20.000 habitants¹⁸. Les autres groupes étaient constitués de Bassa, Abo, Pongo, Mungo, Balung,...et formaient avec les Duala une population estimée à 30.000 habitants au maximum¹⁹. La pêche sur le fleuve Wouri était l'activité principale avant le début du commerce avec les Occidentaux²⁰. S'étant assuré une certaine hégémonie dans la région en repoussant les Bassa et les Bakoko à distance de la côte, les Duala servirent d'intermédiaires notamment pour le commerce des esclaves²¹. Avec la signature du traité germano-duala en juillet 1884, ces derniers perdirent leur statut d'interlocuteurs privilégiés avec les Occidentaux en l'occurrence les Allemands qui allaient devenir seuls maîtres du territoire. En 1906, les Duala furent expulsés de leur village sur le plateau Joss au profit de la

¹⁴ Source : BUCREP 2010 Résultat 3ème RGPH DE NOV 2005.

¹⁵ Juliette COULIBALY PARADIS et Thomas PENDZEL, « Douala ô mulema, Entre infrastructures et stratégie métropolitaine, quelle place pour le projet urbain ? », Douala, Rapport du 2^e Atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine de Douala, 2016, p. 17.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ René GOUELLAIN, *Douala, ville et histoire*, Paris : Institut d'ethnologie, 1975, p. 156.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ CUD-Groupe Huit- AS Consultants, « Plan directeur d'urbanisme de Douala à l'horizon 2025 », Rapport final adressé à la CUD, Douala, 2012, p. 19.

²¹ Guy MAINET, Douala, croissance et servitudes, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 53.

construction du siège de l'administration coloniale²². C'est de là que partira le premier plan d'urbanisme, *Gross Duala*, élaboré par les Allemands en 1910²³. Ceux-ci vont entreprendre de nombreux travaux à l'instar de la construction du port dont les travaux d'aménagement de la zone avaient été amorcés par l'entreprise commerciale Woerman Linie, en accord avec les Rois Douala²⁴ ; la ligne de chemin de fer pour assurer le transport des marchandises de l'intérieur vers la zone portuaire. Les Allemands ayant perdu la guerre de 1914 au profit des troupes alliées, c'est aux Français que va revenir la mission de poursuivre l'aménagement du territoire. A cette époque, la ville de Douala se résumait à trois quartiers qui dominaient l'estuaire du Wouri. Ce sont les quartiers historiques Joss, Akwa et Deido (du sud au nord)²⁵. Durant sa mandature sur le territoire camerounais, la France pratiqua à son tour des expropriations pour la mise sur pied de nouveaux plans d'urbanisme en 1926 et ensuite en 1950. Toutefois, contrairement à l'Allemagne, elle va reconnaître en 1937, le droit des autochtones à la propriété foncière sur leur terre coutumière²⁶. La ville se modernise avec la construction de parcs et jardins, de nouveaux lotissements, du pont sur le fleuve Wouri, etc. La zone portuaire va connaître de grands travaux qui vont agrandir et moderniser le port de Douala²⁷. En 1961, le Cameroun français proclame son indépendance. Une urbanisation non maîtrisée due à des migrations endogènes de plus en plus croissantes favorise l'extension de la ville. Dans les années 70, l'Etat va lancer des grands projets pour le développement de la ville²⁸.

²² Juliette COULIBALY PARADIS et Thomas PENDZEL, *Op. Cit.*, p. 20.

²³ *Ibid.*, p. 22.

²⁴ CUD-Groupe Huit- AS Consultants, *Op. Cit.*, p. 19.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Juliette COULIBALY PARADIS et Thomas PENDZEL, *Op. Cit.*, p. 22.

²⁸ CUD-Groupe Huit- AS Consultants, *Op. Cit.*, p. 21.

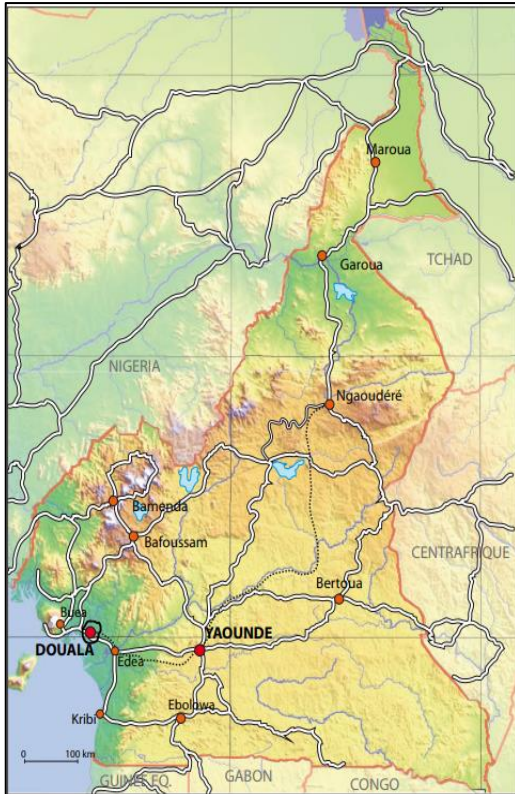


Fig n° 8 : « Carte Cameroun : Douala, porte d'entrée du pays », CUD-Groupe Huit- AS Consultants, « Plan directeur d'urbanisme de Douala à l'horizon 2025 », Rapport final adressé à la CUD, Douala, 2012, p. 15.



Fig n° 9 : « Carte des villages originels Duala », Juliette COULIBALY P. et Thomas PENDZEL, *Op. Cit.*, p.17.

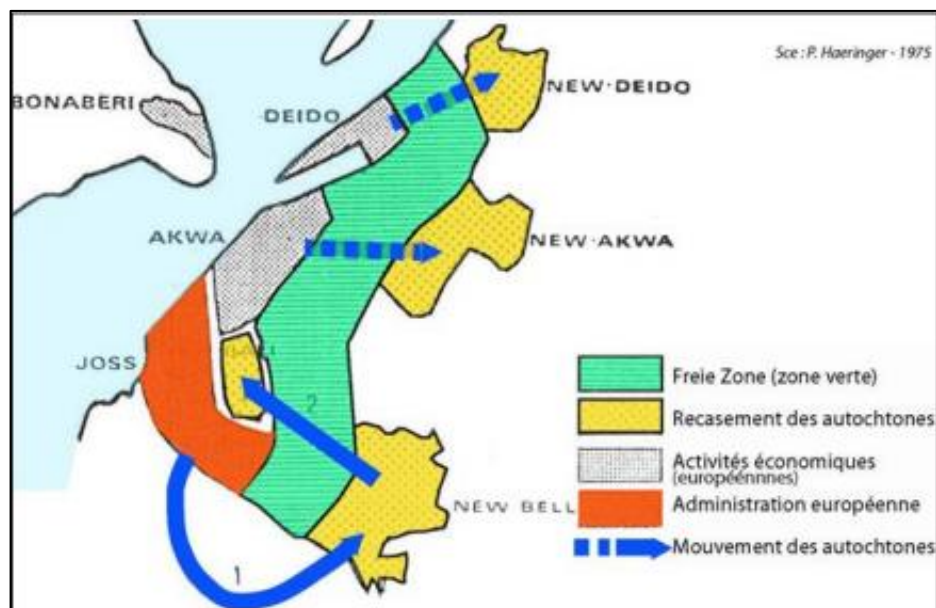


Fig n° 10 : « Cadre de la colonisation allemande », CUD-Groupe Huit-AS Consultants, « Plan directeur d'urbanisme de Douala à l'horizon 2025 », Rapport final adressé à la CUD, Douala, 2012, p.20.

Bornes chronologiques

L'année 1963 nous paraît intéressante comme première borne de cette étude. En effet, elle marque l'adoption par le gouvernement fédéral camerounais de la loi fédérale n°63-22 du 19 juin 1963 organisant la protection des monuments, objets et sites, de caractère historique ou artistique²⁹. Ce fut la première mesure forte prise par l'Etat camerounais en faveur de la protection et de la valorisation de son patrimoine. Une autre date importante est 1982, c'est l'année où la République du Cameroun ratifie la convention de l'UNESCO de 1972 concernant la Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. La date de 2017 correspond à la quatrième édition du salon Urbain de Douala (SUD)³⁰. L'événement connaît une forte médiatisation due à un événement survenu en marge du salon : la destruction d'une œuvre temporaire d'une artiste française (Sylvie Blocher), par un activiste-nationaliste du nom de Blaise Essama³¹. Antoine Idier en donne une analyse en ses termes :

L'œuvre devait rester quelques jours en place mais a été détruite jeudi 7 décembre par un activiste, Blaise Essama, à la suite d'une campagne instrumentalisée par la radio-télévision Équinoxe et qui a passé sous silence le projet de l'auteur, au profit d'enjeux politiques locaux. Des discussions publiques passionnées ont débuté, certains soutenant, d'autres contestant les intentions de Sylvie Blocher, mais ouvrant en tous les cas un espace de réflexion sur l'histoire coloniale, l'occultation des questions mémorielles dans la société et l'espace public camerounais, et la reconnaissance par la France de ses crimes³².

L'acte perpétré par ce dernier venait ainsi remettre sur la scène publique la question de la conception et de l'appropriation de l'art par les doualais ; et plus particulièrement les différents enjeux qui gravitent autour du patrimoine culturel artistique urbain de la ville.

Etat de l'art

La notion de patrimoine africain

Elle est abordée dans l'article de Monica Coralli et Didier Houénoué, riche à plus d'un titre pour notre recherche. Partant du cas de la ville de Porto-Novo au Bénin, les auteurs abordent la question de la patrimonialisation en Afrique. Ils commencent par déplorer le fait

²⁹ Raffaele GORJUX, « Etude de faisabilité sur la protection/valorisation du patrimoine culturel urbain de la ville de Douala », Rome, Ed. COTECNO, 2009, p.19.

³⁰ Le Salon Urbain de Douala, SUD, est un festival triennal d'art public, offert à la ville de Douala par l'association doual'art. Le SUD s'inscrit dans une réflexion sur la place et le rôle de l'art comme révélateur d'histoire(s) mais aussi créateur de sens dans la ville.

³¹ A. IDIER, « L'art du coup d'Etat », in *Diacritik*, Décembre 2017, consulté en ligne le 18/12/2018 <https://diacritik.com/2017/12/11/lart-du-coup-detat-par-antoine-idier/#more-28571>.

³² A. IDIER, « L'art du coup d'Etat », in *Diacritik*, Décembre 2017, consulté en ligne le 18/12/2018 <https://diacritik.com/2017/12/11/lart-du-coup-detat-par-antoine-idier/#more-28571>.

que la ville de Porto-Novo ne soit pas inscrite au patrimoine mondiale de l'humanité et ce malgré sa richesse au point de vue culturel. La ville possède des vestiges de l'époque de la royauté (précoloniale), de nombreuses traces de l'ère coloniale (maisons afro-brésiliennes, bâtiments d'équipements et services, et édifices religieux) ou encore, une architecture populaire définie comme traditionnelle ou vernaculaire. Les auteurs démontrent clairement que la patrimonialisation est un fait occidental et qu'elle est mise en œuvre sur le continent africain avec des outils occidentaux d'où une faible adhésion des populations locales qui ne s'y reconnaissent pas. En effet, le patrimoine tel que perçu par les africains paraît distinct de la perception occidentale.

A. Sinou, en faisant référence au cas du Sénégal, est du même avis lorsqu'il affirme que la « valorisation du patrimoine bâti, et notamment colonial, avec la politique de développement touristique [...] montre que ces actions s'adressent principalement, voire exclusivement, aux visiteurs occidentaux et non aux élites locales. En cela, elles signalent la difficulté à intégrer ces lieux dans la construction des identités nationales. Ceci explique, par ailleurs, une certaine réticence des populations à accueillir ce genre de projets qui voient d'un œil un peu agacé cet intérêt des 'Blancs' pour ces 'vieilleries' qui leur rappellent surtout un passé d'asservissement, et dont elles ne se soucient guère d'assurer la conservation³³.

Non seulement la démarche dans le processus de patrimonialisation est étrangère, occidentale, de plus le regard porté sur l'objet est différent. Où l'« Occidental » voit un bien à protéger et à mettre en valeur, l'« Africain » perçoit un objet utilitaire et remplaçable. La situation semble, à certains égards, être la même à Douala avec le patrimoine colonial célébré par les pouvoirs publics mais rejetés par la population. Il est intéressant de voir comment à Porto-Novo, les autorités locales ont procédé pour intéresser leur population au patrimoine.

L'ouvrage collectif dirigé par Ibrahima Thioub³⁴ publié en 2007 à la suite d'un séminaire organisé en 2005 à Dakar est tout aussi utile à notre étude. Douze articles se penchent sur la complexité des rapports entre sources historiques, patrimoine, mémoire et écriture de l'histoire. Certains de ces articles décrivent la notion de patrimoine comme une donnée autonome, qui existe d'elle-même. Par contre, d'autres la perçoivent comme un processus, une construction à laquelle participent les historiens et d'autres acteurs. L'ouvrage interroge la

³³ Alain SINOU, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Autrepart* n° 33, *Inventer le patrimoine moderne dans les villes du Sud*, 2005, p. 19. Cité par Monica CORALLI et Didier HOUENOUDE, « La patrimonialisation à l'occidentale et ses conséquences sur un territoire africain, Porto-Novo au Bénin » *ERES* |Espaces et sociétés, n° 152-153, 2013, p. 89.

³⁴ Ibrahima THIOUB (dir.), *Patrimoine et sources historiques en Afrique*, Dakar, université Cheikh Anta Diop, Union Académique International, 2007.

hiérarchisation des sources qui a longtemps prévalu dans l'écriture de l'histoire notamment africaine. L'oralité cesse d'être considérée comme une source de second plan pour être exploitée au même titre que les documents écrits. Et dans ce processus de réécriture de l'histoire africaine, certaines contributions classent le patrimoine africain en bonne place comme témoin de cette histoire et dont l'étude pourrait révéler ~~bien~~ des informations inédites. Plusieurs faits retiennent notre attention dans ce document. Le premier c'est le lien qui existe entre mémoire, patrimoine et histoire. La manière dont cette relation est abordée dans l'ouvrage nous invite à faire un parallèle avec la problématique de notre recherche. L'autre aspect est le regard que les acteurs dans les pays africains posent sur le patrimoine. Le politique y voit principalement une ressource économique à travers le tourisme et fait très peu cas, si ce n'est pas du tout, des autres enjeux que le patrimoine revêt. Le dernier élément, d'ordre méthodologique, il apparaît clairement à la lecture de ce livre que seule une approche pluridisciplinaire (histoire, littérature, archéologie...) est à même de nous fournir le plus de résultats possibles sur la question de l'histoire et du patrimoine en Afrique.

Chamberlin Nenkam³⁵ quant à lui porte son travail sur le Cameroun dans un article paru dans l'ouvrage collectif dirigé par Raymond Ebalé³⁶. La question centrale que l'auteur soulève est la protection du patrimoine culturel au Cameroun. Dans une approche chronologique, il interroge la politique gouvernementale à travers l'histoire. Mais avant, Chamberlin Nenkam nous rappelle que le fait patrimoine est avant tout une invention occidentale arrivée en terres africaines/camerounaises avec la colonisation. Et ses premières manifestations furent la création des musées pour collecter, exposer et conserver des objets d'art africains/camerounais. Les balbutiements de la politique de protection du patrimoine culturel au Cameroun seraient le fait des administrations coloniales qui se succédèrent au Cameroun. Dès l'accession à l'indépendance, l'Etat du Cameroun va tenter de reprendre à son compte les initiatives en faveur du patrimoine culturel. Cependant, malgré cette implication toujours croissante de l'Etat, la culture demeure le parent pauvre des politiques gouvernementales et ce domaine tarde à prendre son envol au Cameroun. Chamberlain pense que le manque de conscience culturelle, l'absence de moyens, principalement infrastructurels et financiers, la politisation de la culture sont les obstacles qui empêchent la bonne promotion du patrimoine au Cameroun. Vrai au cours des années qui suivirent les indépendances, ce

³⁵ Chamberlain NENKAM, « Le Cameroun indépendant et la question de la protection du patrimoine culturel : du tâtonnement à la normalisation », in Raymond EBALE (dir), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantième de l'indépendance*, Yaoundé, Ed. CLE, 2013, pp. 375-428.

³⁶ Raymond EBALE (dir), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantième de l'indépendance*, Yaoundé, Ed. CLE, 2013.

constat reste encore d'actualité. C'est un travail riche à plus d'un titre pour notre recherche car l'auteur apporte des éclaircis sur des questions qui nous intéressent : le cadre le législatif du patrimoine au Cameroun notamment sur les monuments historiques, le rapport des camerounais à leur patrimoine, les raisons qui pourraient expliquer que la culture demeure le parent pauvre des politiques étatiques au Cameroun.

Leg colonial et patrimonialisation

Alain Sinou³⁷, dans un article publié en 2007 énumère les raisons pour lesquelles les Etats anciennement colonisés ne perçoivent pas en général l'héritage colonial comme patrimoine culturel, la colonisation faisant partie d'un "passé négatif". Aussi, propose-t-il une autre conception de cette période qui pourrait rendre acceptable le patrimoine colonial par les populations jadis colonisées :

Si l'on admet que le colonialisme constitue pour ces nations, le système politique qui opère leur passage vers la « modernité », il convient d'examiner quel rapport établissent ces populations avec cette représentation, considérant qu'un regard patrimonial ne peut émerger que si ces acteurs, au-delà de la rupture symbolique nécessaire, se positionnent en tant que sujets de cette transformation sociale, et non plus en tant qu'objets³⁸.

Cet article est intéressant dans la mesure où il propose une voie de sortie au conflit qui oppose les ex-colonies et le patrimoine culturel colonial dont elles ont hérité.

Pascal Blanchard renchérit en proposant de transcender les mémoires, y compris celles blessées³⁹. Dès lors, dans le cas de Douala, le processus d'acceptation du legs colonial par la population locale ne pourra être possible que si cette dernière considère l'ère coloniale comme celle qui a inauguré son entrée dans la modernité ; ce n'est qu'en intégrant cette réalité qu'il sera possible de façonner une identité décomplexée.

Alain Sinou⁴⁰ va plus loin dans son analyse des rapports entre le patrimoine colonial et les Etats héritiers notamment Africains, qui ont un point de vue pragmatique et fonctionnel de cet héritage. Il aborde la question du sort réservé au patrimoine bâti dans ces ex-colonies. On assiste à une appropriation marquée par une réutilisation des bâtiments comme services publics. En effet, les édifices autrefois utilisés par les administrations coloniales sont investis

³⁷ Alain SINOUE, « Le difficile processus de mise en patrimoine de l'espace colonial », *Cultures Sud* n° 165 Retour sur la question coloniale, Paris, avril-juin 2007, pp.23-28.

³⁸ *Ibid*, p. 26.

³⁹ P. BLANCHARD dans « Histoire coloniale : la nouvelle guerre des mémoires... », pp.35-40.

⁴⁰ Alain SINOUE, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Presses de Sciences Po | Autrepart*, n° 33, 2005/1, | p. 13 à 31.

par les services administratifs des jeunes Etats indépendants. Les logements coloniaux sont désormais occupés par les agents de l'Etat. Les palais des anciens gouverneurs sont transformés en palais présidentiels. Suite aux mutations économiques et pratiques sociales des nouveaux occupants, ces bâtiments subissent des modifications mineures ou majeures ; parfois entrainement une dégradation progressive de ces lieux. On s'aperçoit que c'est la même logique qui prévaut au Cameroun en général et dans la ville de Douala en particulier. Le quartier historique Bonanjo où se trouvait le siège de l'administration coloniale est désormais occupé par les services de l'Etat et ses fonctionnaires. Mais d'un autre côté, Alain Sinou nous fait savoir que les envies de modernités des Africains les poussent parfois à l'abandon ou la destruction de ces édifices au profit des bâtiments neufs et modernes. Douala n'échappe pas à cette situation.

Sur la question de l'héritage bâti de la France à Yaoundé et Douala, Pascal Ndjock⁴¹ pose, comme problématique, la patrimonialisation des vestiges issus de la période coloniale, et la relation qu'entretiennent les différentes mémoires coloniales au Cameroun. L'auteur soulève la question des contraintes du patrimoine colonial que sont le refoulé du passé colonial et ses conséquences. Il donne par ailleurs quelques perspectives de patrimonialisation des monuments de cette période de domination européenne. Cette contribution est essentielle pour notre travail dans la mesure où elle nous permet de comprendre le zèle nationaliste qui anime certains acteurs de la société camerounaise et notamment de la ville de Douala.

Affoh Guenneguez⁴², dans son mémoire, s'intéresse à la « ville historique Grand-Bassam » dont il décrit les péripéties de son inscription sur la liste du Patrimoine mondial le 29 Juin 2012⁴³. Ce lieu abrite deux types de patrimoine. Le premier d'ordre matériel est représenté par l'importance du bâti colonial, par l'organisation urbaine qui est demeurée la même depuis sa fondation et par le village N'zima. Le second est le patrimoine immatériel, représenté par la présence du royaume N'zima, son espace social et la célébration de l'Abissa, considérée comme une attraction culturelle majeure en Côte d'Ivoire. Ce travail qui accorde une place de

⁴¹ Pascal NDJOCK NYOBE, « La question de l'héritage bâti de la France à Yaoundé et Douala (Cameroun) : enjeux d'histoire, de mémoire et de patrimoine », master Erasmus Mundus TPTI, université de Paris-La Sorbonne, 2010.

⁴² Affoh GUENNEGUEZ, « Le processus d'appropriation symbolique d'une ancienne capitale coloniale patrimonialité : cas de la "ville historique de Grand-Bassam" en Côte d'Ivoire », Mémoire de Recherche en Etudes Africaines, African Studies Centre Leiden University, 2015.

⁴³ Le processus de son inscription a été amorcé lors du sommet « Africité III » de 2003 durant lequel le maire de la Commune de Grand-Bassam Jean-Michel Moulod a présenté le Quartier France, la première capitale coloniale de Côte d'Ivoire, qualifié de « patrimoine en détresse ». C'est suite à cette présentation que le conseil municipal de la ville de Grand-Bassam et l'État de Côte d'Ivoire ont travaillé à l'élaboration d'un dossier d'inscription du Quartier France de Grand-Bassam au patrimoine de l'humanité ; processus qui a duré près de dix ans.

choix à la question du processus d'appropriation symbolique du Quartier France de la « Ville historique de Grand-Bassam », nous offre une perspective pour arriver à la patrimonialisation de la ville de Douala, notamment de ces lieux les plus symboliques.

Bernard Toulhier⁴⁴ est l'auteur d'un article portant sur la question de la conservation et la valorisation de l'héritage colonial en Afrique à partir de l'exemple de la ville de Saint Louis au Sénégal. Comme beaucoup d'autres villes en Afrique, Saint-Louis est une création coloniale, capitale de l'Afrique Equatoriale Française (AOF) à partir de la fin du XIXe siècle (1895). Bernard Toulhier, sans faire un inventaire exhaustif du patrimoine bâti colonial présent à Saint-Louis, nous donne quelques exemples illustrés dont des maisons d'habitation, des bâtiments industriels et de commerciaux, des édifices religieux et hospitaliers, tous construits à Saint-Louis pour accueillir une population croissante avec près de 12 000 habitants en 1838. C'est une ville au patrimoine architectural riche qui lui a valu d'être désignée en décembre 2000 par l'Unesco, patrimoine mondial de l'humanité. L'auteur soulève de nombreuses questions qui nous préoccupent ~~tout~~ aussi dans notre recherche. Il s'interroge sur la manière dont on doit conserver une ville historique avec un patrimoine en décrépitude ; sur comment valoriser la ville, en faisant des aménagements pour le tourisme, sans profondément modifier les modes de vie traditionnelles des populations ? Faut-il délocaliser les services administratifs qui occupent les bâtiments historiques pour en faire des lieux de culture aptes à l'activité touristique ? Comment ne pas transformer la ville de Saint Louis en musée à ciel ouvert ? Sans toutefois y apporter des réponses, il relève des entraves à valorisation de ce patrimoine avec un inventaire sommaire et incomplet, des financements insuffisants et des professionnels qualifiés très peu nombreux. Autant de problèmes que nous rencontrons aussi à Douala.

L'ouvrage collectif de Michel Vernières, même s'il ne porte pas sur l'Afrique, ~~il~~aborde un thème central et transversal à tous les pays : celui du rapport entre patrimoine et développement. Le premier article de ce livre porte sur une question qui retient notre attention à savoir le rapport entre patrimoine, patrimonialisation et développement local. Après avoir précisé que la notion de développement ici s'intéresse exclusivement au développement humain, à la population avec en priorité l'emploi, l'éducation et la santé, il positionne le patrimoine comme un moyen pour l'atteinte de cet objectif. L'élément pour lequel son travail nous intéresse est le processus de patrimonialisation dont il fait cas. Processus sans lequel l'exploitation économique du patrimoine n'est point possible. Pour cela il met au centre de ce

⁴⁴ Bernard TOULIER, « Saint-Louis du Sénégal, un enjeu pour le patrimoine mondial », *In Situ* [En ligne], 3 | 2003, mis en ligne le 23 avril 2012, consulté le 02 avril 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/1623>

processus les pouvoirs publics ; non pas pour imposer ce qui est patrimoine, mais pour organiser et encadrer le processus d'appropriation en veillant ce que tous les acteurs prennent part, notamment la population. Dans ce sens, cet ouvrage nous donne déjà des premiers éléments de réflexion sur le processus de patrimonialisation au sein de la ville de Douala.

Douala, ville et histoire :

La capitale économique du Cameroun a toujours fait l'objet d'un intérêt très marqué par la communauté scientifique. Diverses spécialités dont l'histoire, la géographie, la sociologie, les sciences politiques, etc. se sont penchées sur l'étude Douala notamment de son patrimoine. Sa situation stratégique sur le continent et sa trajectoire historique sont l~~à~~ quelques-unes des raisons de cet intérêt.

Dans son ouvrage intitulé *Douala, ville et histoire*, René Gouellain⁴⁵ retrace le passé de cette ville dirigée par les rois duala avant l'arrivée des colons. La présence d'un port faisait de la ville un important site du commerce précolonial. Ce qui va s'accroître avec le protectorat allemand sur la ville signé le 12 juillet 1884. Ce fut autour de ce port que la ville s'agrandit d'abord sous administration allemande et ensuite sous mandat français à la suite de la Première Guerre mondiale. L'ouvrage se positionne comme essentielle pour comprendre l'histoire de Douala.

L'approche choisie par Michel Viallet⁴⁶ et Jacques Soullou⁴⁷ pour retracer cette histoire est toute autre. C'est en images que ces deux auteurs donnent à lire le passé de la première capitale du Cameroun. Une série de photographies et de cartes postales montrent la cité dans son aspect de bourgade, qui a peu à peu évolué sous l'impulsion du colonisateur pour devenir la ville moderne que nous connaissons aujourd'hui. Cette revue iconographique est essentielle car elle met un accent particulier sur le patrimoine bâti de la ville. Les édifices les plus importants sont mis en exergue et documentés. A ce titre ces deux ouvrages nous sont utiles.

Guy Mainet⁴⁸, aborde l'étude de Douala sous plusieurs angles en étudiant des questions telles que l'histoire, la sociologie, l'architecture, la démographie, l'urbanisation dans la ville. Du fait de son dynamisme économique et de sa forte attractivité, la ville fit l'objet d'un important mouvement migratoire interne au Cameroun. Ce qui allait contribuer à doubler la population doualaïse depuis les années 1976. L'occupation des sols planifiés dans certains

⁴⁵ René GOUELLAIN, *Douala. Ville et histoire*. Enquête réalisée dans le cadre de l'Orstom. [Mit Kt. -Skizz.] Volume 11 de Mémoires de l'Institut d'Ethnologie / Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, Inst. d'ethnologie, Musée de l'homme, 1975.

⁴⁶ Michel VIALLET, *Douala autrefois*, Paris, Atlantica, 2002.

⁴⁷ Jacques SOULLOU, *Douala Un siècle en images*, Paris, L'harmattan, 2018.

⁴⁸ Guy MAINET, *Douala, croissance et servitude*, Paris L'Harmattan, 1985.

quartiers s'est faite de manière spontanée dans d'autre. Il s'agit de manière générale de la politique urbaine de la ville et des conditions socioéconomiques de ses habitants. Cette étude pourrait bien nous fournir des explications sur le choix des sites où sont construits les monuments. Mais de plus formellement, elle nous fournit une explication sur la destruction de certains éléments du patrimoine bâti historique de la période coloniale qui a succombé au dynamisme économique de la cité portuaire. A l'instar du travail Alain Sinou, il pose la question des rapports entre patrimoine bâti et modernité. Question qui se pose avec acuité à Douala : faut-il détruire le vieux au profit du neuf ?

La valeur historique et patrimoniale de la ville de Douala est mise en exergue dans l'ouvrage dirigé par Albert François Dikoumé et Emmanuel Tchumtchoua⁴⁹. En effet, les différentes contributions de ce livre s'accordent sur le fait que la ville de Douala, capitale économique du Cameroun est un haut lieu de mémoire de par son passé et sa dynamique culturelle. Ce document nous renseigne à suffisance sur la ville, les acteurs en mouvements, et les enjeux qui tournent autour de son patrimoine. La ville de Douala est une création coloniale. D'abord construite par les Allemands, elle fut par la suite développée par la France. La question de l'urbanisation de Douala fut à l'origine de nombreux conflits entre colons et populations locales. Et même après les indépendances, les tensions demeurent toujours vives entre les pouvoirs publics et la population de Douala parfois en désaccord sur des questions d'aménagement urbain. Une part non négligeable est accordée au patrimoine architectural et monumental nous permettant ainsi d'amorcer un état de lieux sur la question. Certains articles font une étude critique du patrimoine historique de la ville en évoquant les raisons soit de son appropriation ou de son rejet. Ce qui peut déjà nous donner une idée du phénomène d'appropriation du patrimoine bâti dans la ville de Douala. Cependant, l'ouvrage, pour ce qui est des articles sur le patrimoine, se limite à la seule période coloniale quand bien même la production monumentale postcoloniale est tout importante dans la capitale économique. Cette limite nous permet de poursuivre notre recherche afin de compléter les travaux de nos devanciers.

Intérêt de la recherche

Ce mémoire s'inscrit dans la continuité des précédents travaux d'étudiants camerounais notamment dans le cadre du Master TPTI. Cependant, il se distingue par son objet d'étude qui

⁴⁹ Albert F. DIKOUME et Emmanuel TCHUMTCHOUA, *Douala : Histoire et Patrimoine*, Yaoundé, CLÉ, 2014.

dépasse le seul cadre de l'ère coloniale⁵⁰. En effet, si nos devanciers ont porté leur intérêt exclusivement sur le patrimoine de la période coloniale, en particulier-Isidore Pascal Ndjock⁵¹ et Ousmanou Zourmba⁵², nous allons plus loin dans le cadre de cette étude en intégrant dans notre corpus des ouvrages érigés ou construits après les indépendances et par des camerounais mais qui pourtant ne font pas tous l'objet d'une appropriation. L'étude se détache de l'idée commune selon laquelle seuls les biens construits par les colonisateurs font l'objet de débat quant à leur intégration dans le tissu culturel ou dans l'espace public doualais ; car même des monuments qu'on aurait pensés plus proche de la population, de par l'origine de leurs auteurs, ne suscitent pas toujours une adhésion populaire.

L'intérêt de ce mémoire réside aussi dans le contexte brûlant que connaît actuellement le pays et sachant que « ville rebelle et bouillonnante⁵³ », Douala demeure un espace aux enjeux divers, dont l'étude telle que nous l'envisageons pourrait donner lieu à des perspectives nouvelles pour faire des espaces publics de véritable lieu de cohésion sociale.

Par ailleurs, produire un document scientifique sur la question permettra de rappeler, avec Béatrice De Durfort⁵⁴, aux différents acteurs de la gestion du patrimoine culturel camerounais que « La survie des hommes, c'est aussi leur culture, leur mémoire et leur patrimoine. »

Problématique

En 1991, l'Etat du Cameroun se dota d'une loi sur le patrimoine. En 2013, il y apporta des aménagements dans une nouvelle loi régissant le patrimoine culturel. Ces différentes lois se distinguent les unes des autres de par leur intitulé qui traduit une certaine évolution dans la protection du patrimoine culturel camerounais. La loi fédérale de 1962/63 organise la protection des monuments, objets et sites, de caractère historique ou artistique sans toutefois porter une attention particulière au patrimoine naturel. Elle porte beaucoup plus sur le patrimoine bâti obéissant d'une certaine manière à la primauté de ce type de patrimoine à

⁵⁰ Il faut dire la période coloniale à presque toujours retenue l'attention des étudiants camerounais retenus au sein du programme et cela leur a souvent été reproché, de ne pas évoluer dans le débat qui a longtemps opposé la France à ses anciennes colonies.

⁵¹ Isidore Pascal NDJOCK N., « La question de l'héritage colonial bâti de la France à Yaoundé et Douala (Cameroun) : enjeux d'histoire, de mémoire et de patrimoine », Mémoire présenté en vue de l'obtention d'un master en histoire, Paris, Université de Paris 1, 2010.

⁵² Ousmanou ZOURMBA, « La conservation et la valorisation des vestiges allemands dans la ville de Douala (Cameroun) », Mémoire présenté en vue de l'obtention d'un master en histoire, Padoue, Université de Padoue, 2017.

⁵³ B. MICHELON, *op.cit.*

⁵⁴ Béatrice De Durfort est la Présidente de l'Association Patrimoine Sans Frontières.

cette période donnée⁵⁵. Avec l'évolution du concept de patrimoine et la prise en compte de ses multiples dimensions, cette loi fut revue pour donner lieu à celle du 30 juillet 1991. Cette dernière portant la protection du patrimoine culturel et naturel national. Cette progression est d'autant plus marquée avec la de 2013, "loi régissant le patrimoine culturel au Cameroun". Elle se veut plus englobant avec la prise en compte du patrimoine immatériel et de certains détails qui étaient jusque-là absents des précédentes. Ces lois successives témoignent à n'en pas douter de l'intérêt de l'Etat pour la protection dans un premier temps et ensuite la promotion (2013) du patrimoine culturel.

Néanmoins, malgré ces lois, les édifices qui devraient être protégés, construits pendant la période coloniale ne le sont pas toujours. Ils font parfois même l'objet d'actes de vandalisme. Il en va de même pour certains monuments artistiques urbains. La loi ne fait pas tout, les pratiques de restauration et d'entretien, mais aussi le regard que les habitants portent sur les monuments jouent un rôle central⁵⁶.

C'est le cas dans la ville de Douala et ce constat l'est aussi dans les autres villes du pays telles que Nkongsamba, Edéa, Yaoundé, où les initiatives en faveur du patrimoine culturel en général et monumental particulier sont rares. Ce mémoire, à partir du cas de la ville Douala, entend questionner les facteurs qui entraînent la désaffection et parfois la « mise-à-mort » du patrimoine bâti urbain au Cameroun. Plusieurs questions centrales émergent : Quels rapports les doualais entretiennent avec les monuments publics présents dans leur ville ? Quelles sont les résistances opposées à la conservation du patrimoine bâti de cet espace urbain ? Quels sont les obstacles à une appropriation de ces monuments ? à leur intégration dans une mémoire collective ?

Objectif de l'étude

L'objectif de ce travail est double. A travers cette étude, nous voulons trouver le moyen de réconcilier les doualais avec leur patrimoine urbain afin que celui-ci soit un facteur d'inclusion et non d'exclusion sociale. Autrement-dit toutes l'adhésion réelle des parties

⁵⁵ Peut-on aussi voir dans l'adoption de cette loi, la volonté de l'Etat du Cameroun, de s'attirer les faveurs de la France dont il est proche ? Et ce créant un cadre législative permettant de protéger les monuments coloniaux. En effet, à la suite des indépendances africaines, le Cameroun est l'un des rares pays où le pouvoir est revenu entre les mains n'ayant pas lutté pour l'indépendance, mais qui a contrario militaient pour leur pays reste sous administration française. Il va s'en suivre des mouvements de contestations marqués par le combat des upécistes pour libérer le Cameroun de ce gouvernement pro-français. Rébellion qui sera écrasée par l'armée camerounaise appuyée par les militaires français.

⁵⁶ Plusieurs exemples permettent d'étayer notre propos. On a qu'à voir dans quel état se trouve un édifice comme l'ancien hôpital allemand au quartier Bonanjo ; ou encore les actes de vandalisme, sur les monuments français, de l'activiste André Blaise Essama.

prenantes et surtout la conscience des habitants de Douala de leur patrimoine. Mais plus encore, à travers l'appropriation de ce patrimoine, nous voulons éveiller la citoyenneté des doualais pour qu'ils prennent conscience de leur rôle dans le projet de faire de cette ville, un lieu où il fait bon vivre et où l'activité touristique prospère.

Source et méthodologie

Il convient de préciser que nous n'avons pas mené une étude exhaustive de tous les monuments publics présents dans la ville de Douala. Seuls les plus emblématiques et les œuvres pouvant être documentés compris dans notre borne chronologique ont retenu notre attention. Toutefois, les autres monuments seront mentionnés dans l'annexe 1.

De la collecte et analyse des données

Ce mémoire s'appuie sur diverses sources. En premier lieu sur des journaux consultables à Douala auprès des directions générales et autres services associés. Le *Cameroon tribune*, créé en 1974 par le gouvernement camerounais. Il s'agit d'un quotidien bilingue (français et anglais) qui traite de sujets d'ordre général : politique sport culture. Il est taxé par la population de presse pro-gouvernementale car perçue comme la caisse de résonance des discours étatiques. Ces principaux lecteurs sont les administrateurs et fonctionnaires de l'Etat du Cameroun. Son exploitation a permis d'avoir le point de vue des pouvoirs publics sur la politique camerounaise en matière de sauvegarde et promotion du patrimoine. Un autre journal sur lequel s'appuie ce mémoire est *Le messenger*. C'est un quotidien camerounais édité par le groupe de presse Free Media. Journal d'information et de débat fondé le 17 novembre 1979, il s'agit de la presse privée la plus consultée par les lecteurs camerounais. Sa ligne éditoriale dite « d'opposition » porte sur tous les aspects de la société avec un fort accent pour les questions politiques. A côté du quotidien *Le Messenger*, ce mémoire exploite aussi le journal *Mutations*. Le quotidien fut créé en 1996 dans un contexte de tensions post-électorales (crise de 1992). Il traite de tous les aspects de la société notamment l'économie, la politique, le sport et publie une rubrique assez régulière sur la culture. L'opinion de la presse privée au sujet de la politique culturelle du Cameroun pourra être complétée par le journal *La Nouvelle expression*. Ce quotidien francophone a été créé en 1991. Il traite du sport, de la culture, de la santé, de l'économie, de la science, etc. C'est une presse généraliste. La création de tous ces organes de presse étant postérieur à notre première borne chronologique, la consultation de leurs archives va se faire depuis la date respective de leur création.

Des documents originaux seront mis à contribution. Il s'agit des rapports et autres documents de travail disponibles aux archives de la Communauté urbaine de Douala (CUD). Références faites sur les études pour la réhabilitation du patrimoine historique bâti de la ville de Douala réalisée par la CUD ou encore au document de Juliette P. Coulibaly et Thomas Pendzel⁵⁷.

A partir de cette documentation, on peut lire ce que les autorités de la ville ont prévu non seulement en matière d'aménagement urbain mais plus encore au sujet de la stratégie mise en œuvre ou envisager pour la promotion de la culture au sein de leur ville. A la délégation de la du ministère des arts et de la culture pour le littoral, est disponible un rapport fort utile à notre recherche⁵⁸. Celui-ci reprend de manière non exhaustive un inventaire du patrimoine historique bâti de la ville de Douala.

Aux archives nationales de Yaoundé, des documents historiques ont été consultés notamment ceux en rapport avec la construction des bâtiments et monuments publics (cotes affaires coloniales AC et cotes affaires politiques et administratives APA). Ils révèlent que leur construction ne répondait pas à un objectif culturel, mais relevait de la seule volonté du colonisateur de marquer le territoire, de susciter l'admiration des colonisés et de rendre hommage aux personnages marquants de leur histoire.

A la Bibliothèque de recherche africaine (BRA), nous avons pu exploiter des ouvrages sur l'histoire du Cameroun en général et la ville de Douala en particulier avec des auteurs tels qu'Engelbert Mveng⁵⁹ et Guy Mainet⁶⁰.

Enfin ce mémoire repose sur des sources orales. Il s'agit principalement d'entretiens avec des populations doualaises, autorités administratives et société civile. Au sein de la population, des individus triés sur le volet parmi les couches défavorisées et celles des milieux aisés ont été questionnés afin de confronter leurs avis sur le patrimoine bâti et les œuvres artistiques en milieu urbain. Pour ce qui concerne les autorités administratives, les responsables de la CUD et les membres de la société civile, nous avons fait usage d'anciennes données recueillies dans le cadre de notre travail au sein de la CUD. En effet, avant notre arrivée au sein du Master en septembre 2018, nous avons travaillé comme assistant historien au sein de la Commission Technique chargée du chantier de dénomination

⁵⁷ Juliette P. COULIBALY et Thomas PENDZEL, « Entre infrastructures et stratégie métropolitaine, quelle place pour le projet urbain ? », Douala, Atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine, 2016.

⁵⁸ DRCL, « Atelier de formation des formateurs en inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel : synthèse des communications exposées », Ministère des Arts et de la Culture, rapport réalisé en 2014.

⁵⁹ Engelbert NVENG, *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1983.

⁶⁰ Guy Mainet, *Douala, croissance et servitude*, Paris L'Harmattan, 1985.

des places et rue de la ville de Douala⁶¹. Expérience qui nous a donné l'occasion d'échanger avec les autorités locales, les responsables de la CUD, les autorités traditionnelles et certains membres de la société civile. Il s'agit entre autre du directeur M. Samuel Nloka, de l'architecte M. Olivier Priso de la CUD qui n'ont pas hésité à dire que la Communauté urbaine prenait au sérieux la question du patrimoine historique dans la ville tout en déplorant le manque de professionnel qualifié pour s'en occuper. A la délégation de la culture du littoral, M. Rodrigue Magloire Meye, chef service pour qui la centralisation des initiatives et la concentration des moyens en faveur du patrimoine entre les mains des « gens de Yaoundé »⁶² ne permet pas la bonne promotion du patrimoine doualais. Point de vue partagé par les représentants des six mairies que compte Douala qui, lors de nos entretiens, ont relevé l'importance du patrimoine mais décriaient le manque de moyens tant financiers que techniques dans un contexte de faible décentralisation.

Quant à la société civile, l'association Doual'Art⁶³ a été d'un apport capital pour avoir un avis autre que celui des autorités publiques sur le sujet qui nous intéresse ici. Nous avons pu discuter avec Marilyn Doula Bell promotrice de Doual'Art, Maxime De Kongui responsable de la documentation et Nadège Ngoueni, médiatrice culturelle chez l'ONG. Tous pensent que seul le caractère pécuniaire qui se cache derrière les projets culturels pousse les autorités gouvernementales et locales à s'intéresser au patrimoine et que ces dernières ne font pas assez pour sortir la culture de l'ombre au Cameroun en général et à Douala en particulier. Ces données ont été actualisées lors de notre passage à Douala durant l'été 2019 et dans l'ensemble, elles ne sont pas très différentes des précédentes.

C'est le lieu ici de signaler que la rédaction de ce mémoire n'a pas été une sinécure au regard des difficultés que nous avons rencontré. En effet, le manque d'ouvrages spécialisés sur le patrimoine bâti doualais nous a parfois conduit à parler de façon générale sur des aspects que nous voulions pourtant précis. Nous faisons principalement référence aux œuvres récentes construites dans l'espace urbain à Douala qui ne bénéficient d'une abondante littérature. A côté de cet aspect, la difficulté de l'accès aux archives tant pour des raisons de

⁶¹ Cf. arrêté N°0910/CUD/SG/2019 portant renouvellement des membres de la Commission technique, chargée du chantier de dénomination des places et rues de la ville de Douala.

⁶² Cette expression fait référence aux fonctionnaires qui travaillent à la capitale Yaoundé notamment au Ministère des Arts et de la culture et qui ont pratiquement le monopole de tous les projets concernant le patrimoine au Cameroun.

⁶³ Doual'Art est un centre d'art contemporain, créé en 1991 à Douala par Marilyn Doula Bell et Didier Schaub. Il s'agit d'un laboratoire expérimental des nouvelles pratiques dans les villes africaines. Il œuvre au développement et à la mise en valeur de la ville, en menant à la fois une action artistique et des actions d'aménagement urbain. <http://doulart.org>

mauvaises organisations de celles-ci que pour des raisons méfiance de la part de certains responsables de presse. Ce fut le cas au journal *Le Messager* qui venait de déménager quand nous avons effectué notre enquête dans leurs archives. Grande était la difficulté pour les consulter dans un environnement en plein chantier. La dispersion sur plusieurs sites des archives du quotidien Mutations et leur soustraction par certains employés, nous ont empêchés de couvrir l'ensemble de leurs archives en dépit de tous nos efforts. L'abstention de certains enquêtés n'a pas été de nature à nous faciliter la tâche. Le souvenir de l'Etat policier qu'a été le Cameroun au sortir de la colonisation hante encore les esprits de bon nombre de camerounais pour qui se soumettre à un questionnaire sur des questions publiques suscite toujours de la peur. Mais la difficulté majeure est sans aucun doute le déclenchement de la crise sanitaire qui a frappé le monde entier notamment la France, entraînant la fermeture des bibliothèques et autres centres de documentation, limitant ainsi notre accès à une documentation essentielle pour notre étude.

Plan de travail

Traiter de la perception du patrimoine bâti urbain dans la ville de Douala nous invite dans une première partie à présenter le cadre législatif qui régit la protection du patrimoine culturel au Cameroun (Partie I). Cette partie va nous permettre de retracer un peu le parcours de l'Etat du Cameroun, depuis son accession à l'indépendance, en termes de lois et institutions en charge de son héritage culturel. Dans une seconde partie, nous allons aborder la question des rapports qu'entretient ce patrimoine avec les différents acteurs de la ville de Douala (Partie II). A partir d'une étude de plusieurs cas, nous pourrions voir comment les doualais s'approprient les différents monuments présents dans leur ville ou comment ces derniers le rejettent tout simplement. La troisième et dernière partie quant à elle, sera consacrée à la démonstration des enjeux du patrimoine bâti urbain, notamment des monuments publics d'époque et contemporains, et à la recherche de perspectives pour un réel processus de patrimonialisation afin de parvenir à une véritable appropriation par les citoyens des biens culturels de la capitale économique (Partie III).

PARTIE I :

**CADRE JURIDIQUE ET ACTEURS DE LA
PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL AU
CAMEROUN**

L'État du Cameroun a très vite marqué son intérêt pour son patrimoine culturel avec l'adoption de la loi fédérale n°63-22 du 19 juin 1963 de deux ans après la réunification des deux Cameroun (français et britannique) et trois ans après l'accession à l'indépendance de la partie francophone⁶⁴. Celle-ci organisait la protection des monuments, objets et sites, de caractère historique ou artistique. Il s'agissait du premier acte marquant du législateur en faveur de la culture en général et du patrimoine en particulier⁶⁵. D'autres décisions suivront notamment avec la ratification de plusieurs conventions. La convention de l'UNESCO de 1970 concernant l'importation, l'exportation et le transfert de biens culturels ratifiée en 1972 ; Celle de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ratifiée en décembre 1982 ; La troisième convention ACP-CEE (Lomé III) qui portait sur les aspects relatifs au patrimoine culturel ratifiée en 1984⁶⁶. Interviendra aussi la mise en place d'institutions dont le Ministère de la culture en 1992 et bien d'autres organes. Cette partie, loin d'être exhaustive, s'attèle, à présenter de façon générale le cadre normatif qui régit le patrimoine culturel dans ce pays. En dehors des textes de lois, dont nous reprenons quelques extraits, et des sites officiels, elle s'appuie sur l'annexe 1 de l'étude de faisabilité sur la préservation/valorisation du patrimoine culturel de la ville de Douala menée en 2009 par des consultants italiens pour le compte de la Communauté Urbaine de Douala⁶⁷.

I. CADRE JURIDIQUE INTERNE ET INTERNATIONAL SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL AU CAMEROUN

Le cadre juridique camerounais en matière de protection du patrimoine culturel a connu des évolutions depuis la loi de 1963. La loi sur le patrimoine sera revue en 1991 ensuite en

⁶⁴ Le 1^{er} janvier 1960, le Cameroun français accédait à l'indépendance. Et le 1^{er} octobre 1961, le Cameroun anglophone sous administration britannique depuis 1916, est rattaché à la partie française du territoire.

⁶⁵ La loi de 1963 est le premier acte du législateur camerounais en faveur du patrimoine culturel. Cependant, les initiatives pour la protection du patrimoine au Cameroun remontent à la période coloniale avec le décret du 25 Août 1937. La France faisait appliquer les lois métropolitaines dans ses colonies. Celui-ci stipulait dans son article 1^{er} qu'« Il est institué dans chaque colonie, pays de protectorat ou territoire sous mandat relevant du ministère des Colonies, une commission des monuments naturels et des sites ». Sa composition est fixée par arrêté du Gouverneur qui : « choisit les membres parmi les hauts fonctionnaires administratifs ou techniques de la colonie, du pays de protectorat ou territoire sous mandat, les membres des assemblées locales et les personnalités qualifiées par leurs connaissances scientifiques et artistiques ». Cependant, ce décret comme toutes les autres décisions prises par la métropole en terre coloniale, ne prenait pas en compte les réalités locales. La protection du patrimoine se faisait sur le seul prisme de la conception occidentale de cette notion excluant de facto la culture locale (rites, coutumes et savoir-faire) pour privilégier monument, paysage et sites historiques. Lire à ce sujet, Ulrich Kévin KIANGUEBENI, « Les initiatives françaises de protection du patrimoine culturel dans l'actuelle République Congo avant l'indépendance », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], 14 | 2018, mis en ligne le 11 juin 2018, consulté le 08 juillet 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/revdh.3942>

⁶⁶ Raffaele GORJUX et Enrico ESPOSITO, « Étude de faisabilité sur la préservation/valorisation du patrimoine culturel de la Ville de Douala », Rapport diagnostic Annexe 1 Analyse du montage institutionnel et législatif, réalisé pour le compte de la Communauté urbaine de Douala, 2009, p.16.

⁶⁷ *Ibid.*

2013 avec à chaque fois, une prise en compte beaucoup plus large de la notion de patrimoine culturel. Nous essayerons de voir ici le contenu de chacune de ces lois et comment elles se distinguent les unes des autres en mettant un accent sur les changements/évolutions opérés par le législateur.

I. CADRE JURIDIQUE INTERNE ET INTERNATIONAL

I.1. LES LOIS ET DECRETS

I.1.1. Les textes de loi

La Loi fédérale n°63-22 du 19 juin 1963 organisant la protection des monuments, objets et sites, de caractère historique ou artistique

La loi fédérale n°63-22 du 19 juin 1963 intervient dans un contexte où la souveraineté de l'Etat du Cameroun est remise en cause par des nationalistes qui trouvaient que le gouvernement camerounais souffrait encore de la mainmise de France dans les sphères de décisions au Cameroun. Cela s'explique probablement par le fort attachement que la métropole vouait à ses territoires d'outre-mer et à sa volonté de les maintenir dans son giron et ce malgré des revendications indépendantistes sans cesse croissante. Ce qui avait d'ailleurs conduit le gouvernement français à accorder l'indépendance au Cameroun français le 1^{er} janvier 1960. Concernant le patrimoine culturel, il convient de relever qu'elle intervient à un moment où seul le patrimoine matériel monumental domine encore la pensée en matière de reconnaissance et de protection des biens patrimoniaux. C'est le patrimoine monumental qui, partout, retient l'attention.

C'est dans ce double contexte, marqué par une forte influence de la France au Cameroun et une tendance généralisée à accorder plus d'intérêt au patrimoine culturel monumental au détriment de tous les autres biens culturels, que la loi de 1963 fut adoptée. Son principal objectif était la protection des monuments, objets et sites, de caractère historique ou artistique⁶⁸. On pourrait penser que son orientation a été influencée par la France qui tenait à voir ses monuments protégés au Cameroun. Surtout que dans la même période, une partie de son héritage était fortement contesté et détruit dans ses anciennes colonies au Maghreb, de

⁶⁸ Cf. Art. 1^{er}, Loi fédérale n°63-22 du 19 juin 1963.

Moyen- et Proche-Orient⁶⁹. Que stipulait cette loi de 1963 sur la protection la protection des monuments, objets et sites, de caractère historique ou artistique ?

Cette loi est intéressante à plus d'un titre notamment pour la protection des monuments. Elle institue au sein de l'administration camerounaise, la Commission supérieure de protection des monuments, objets et sites de caractère historique ou artistique (Art. 1^{er}). Présidée à l'époque par le ministre de l'éducation nationale⁷⁰ ou son représentant, elle était composée des membres de droit que sont le Directeur de l'Office Camerounais du Tourisme, le Commissaire général à la Jeunesse, aux Sports et à l'Education populaire, le Directeur de l'Enseignement technique et les Directeurs des Travaux publics des Etats fédérés⁷¹. D'autres membres composaient cette commission. Ceux-ci étaient désignés par leurs ministères respectifs. Par exemple, y prenaient part, les représentants des premiers Ministres ; du Ministre d'Etat chargé de la Justice ; du Ministre délégué à la Présidence, chargé de l'administration territoriale et de la Fonction publique fédérale ; du Ministre délégué à la Présidence, chargé des Finances, du Plan et de l'Equipement national ; du Ministre de l'Economie nationale, etc.⁷². Il faut préciser que les membres nommés par arrêté du ministre, douze membres, étaient désignés parmi les personnalités s'intéressant à la protection des monuments, objets et sites de caractère historique ou artistique. En dehors de ces personnes suscitées, la Commission supérieure pouvait s'adjoindre à titre consultatif toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Il s'agit d'un organe représentatif du gouvernement camerounais et de la société civile, encourageant par là même une sorte de consensus autour des prises de décisions sur le patrimoine culturel du pays. Un autre aspect intéressant de cette commission était qu'elle comportait une section permanente composée par le président de la commission, son secrétaire général et trois membres élus par la Commission supérieure⁷³. S'il est vrai que la Commission se réunissait une seule fois par an, il convient de relever que la section permanente pouvait, en cas d'urgence, se prononcer aux lieux et place de la Commission supérieure⁷⁴. Il revenait à cette dernière de proposer une liste de monuments et site au ministre pour que celle-ci soit officialisée par un arrêté du Ministre de la culture et que le Préfet de la

⁶⁹ Thierry BANGUI, « L'architecture coloniale du centre-ville de Bangui (Rép. Centrafricaine) : essai sur un patrimoine urbain en décadence », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 261 | Janvier-Mars 2013, p. 105, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/6794>

⁷⁰ Cette institution n'existe plus aujourd'hui. Elle a éclaté pour donner naissance à trois ministères, celui de l'Education de base ; celui des Enseignements secondaires et le ministère de l'Enseignement supérieur.

⁷¹ Cf Art. 2 – (1), Loi fédérale n°63-22 du 19 juin 1963.

⁷² Cf Art. 2 – (2), *Ibid.*

⁷³ Cf Art. 4, Loi fédérale n°63-22 du 19 juin 1963.

⁷⁴ Cf Art. 5, *Ibid.*

région concernée soit informé. A partir de ce moment, le propriétaire d'un bien sur cette liste, avait l'obligation de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'entretien normal sans avoir avisé, trois mois à l'avance, l'administration préfectorale de leur intention⁷⁵.

La loi de 1963 prévoyait des procédures de classement, déclassement de biens et les conditions de la mise entre œuvre de ces procédures. Elle envisageait aussi des sanctions contre toute personne qui porterait atteinte au patrimoine de la nation. Malgré qu'elle ne s'attardait principalement sur le patrimoine matériel et ne prenait pas en compte tous les aspects de la culture camerounaise, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle a renforcé le dispositif déjà amorcé par l'administration coloniale en matière de protection du patrimoine notamment sur la protection et la mise en valeur des monuments⁷⁶. Bien avant l'adoption de la convention internationale de l'UNESCO en 1972, particulièrement dans son article 104⁷⁷, la loi camerounaise de 1963 sur la protection du patrimoine avait déjà pensé à mettre en place une zone tampon autour des monuments historiques et des sites inscrits : « autour des monuments historiques et des sites inscrits sur la liste prévue à l'Art. 6 de la présente loi ou classés, il peut être établi une zone de protection... »⁷⁸. Mais face à ses insuffisances et dans un contexte de revendications sociales, elle fut revue pour donner lieu à la loi de 1991.

La Loi n° 91/008 du 30 juillet 1991 portant protection du patrimoine culturel et naturel national

La loi du 30 juillet 1991 est considérée par de nombreuses personnes comme étant le texte de base en matière de protection des monuments, objets et sites, de caractère historique ou artistique. Mais avant de s'appesantir sur son contenu, il convient de rappeler le contexte socio-politique dans lequel elle intervient.

Les années 90 sont une période marquante de l'histoire contemporaine de l'Etat du Cameroun. C'est le moment de la concrétisation des luttes pour la démocratisation de la sphère politique camerounaise avec l'adoption de la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association au Cameroun. Elle venait ainsi mettre fin à plusieurs

⁷⁵ Cf Art. 6, *Ibid.*

⁷⁶ Référence faite le décret du 25 Août 1937 a été promulgué par un arrêté tendant à la protection des monuments naturels et des sites de caractère historique, scientifique, légendaire ou pittoresque dans les colonies. Et dans une dans un cadre plus général (les colonies française d'AEF et d'AOF) aux lois du 31 décembre 1913 et du 3 novembre 1956.

⁷⁷ « Afin de protéger efficacement le bien proposé pour inscription, une zone tampon est une aire entourant le bien proposé pour inscription dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection ».

⁷⁸ Cf. Art. 20, Loi fédérale n°63-22 du 19 juin 1963.

années de monopartisme, depuis 1964, avec un Etat autoritaire et omniprésent dans la société⁷⁹. « Sur le plan socio-politique, malgré la résistance des caciques du RDPC, le verrou du parti unique a sauté. Le vent de liberté a dépassé le cadre de la politique et s'est étendu au champ social. L'Assemblée nationale a voté une série de lois accordant plus de liberté aux citoyens »⁸⁰. Dans la même lancée, une partie de la population nationale, avec à sa tête les parties de l'opposition politique camerounaise, réclamait la tenue d'une conférence nationale en vue de « faire l'inventaire de ce qui s'est passé, comment le pays a fonctionné jusqu'ici et donner les directives pour l'avenir »⁸¹. Conférence que le régime ne convoquera pas. Et suite à ce refus, le pays va connaître le phénomène des villes mortes.

C'est dans cette atmosphère de tensions sociales, de conquête de liberté, que les camerounais vont s'interroger sur la protection leur patrimoine culturel. Ce qui va aboutir à la tenue, en 1991, des états généraux de la culture à Yaoundé, sous l'égide du professeur Augustin Kontchou Kouemegne, alors Ministre de l'information et de la Culture à l'époque⁸². Cette rencontre avait permis de baliser l'enracinement culturel du Cameroun et de produire la Charte camerounaise de la culture. Tous les secteurs de la culture camerounaise étaient interpellés (langues, l'industrie du livre, le cinéma, la religion, les arts, etc.). C'est donc dans ce contexte, un mois plutôt, que la loi du 30 juillet 1991 portant protection du patrimoine culturel et naturel national fut votée.

Cette loi a du mérite dans ce sens qu'elle régit le patrimoine culturel en général. Elle couvre, contrairement à la loi de 1963, les différents patrimoines naturel et culturel, mobilier et immobilier. Toutefois, certains types de patrimoines restent régis par des textes particuliers, par exemple, les archives (loi n° 2000/010 du 19 décembre 2000 régissant les archives). Elle procède à la répartition claire des rôles en ce qui concerne la protection du patrimoine camerounais, « la protection du patrimoine culturel et naturel national est assurée par l'Etat.

⁷⁹ Patrice BIGOMBE LOGO et Hélène-Laure. MENTHONG « Crise de légitimité et évidence de la continuité politique », GRAP, Université de Yaoundé 2, 2015.

⁸⁰ René NSOE, « Le Cameroun en 1990 », consulté en ligne le 02/08/2020 : <https://www.osidimbea.cm/cameroun-okoba/cameroun-1990/>

⁸¹ Fridolin Martial FOKOU, « Le symbole de la paix dans le processus de démocratisation des régimes monolithiques d'Afrique noire. Le cas du Cameroun ». DIPES II, Université de Yaoundé 1, 2012.

⁸² La rencontre a donné lieu à la production d'un document : Ministère de l'information et de la culture, *Actes des états généraux de la culture du 23-26 août 1991*, Palais des Congrès, Yaoundé, 1992. Il faut dire que le Ministère de l'information et de la culture a disparu à la suite du décret présidentiel n° 92/ 245 du 26 novembre 1992 qui créait le tout premier Ministère de la Culture au Cameroun. Ce dernier sera remplacé en 2012 par le décret n°2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture au Cameroun.

Les collectivités publiques locales, association et tiers intéressés participent, le cas échéant, à la mise en œuvre des actions y afférentes. »⁸³.

Elle apporte une définition de ce qui est compris dans la notion de patrimoine à protéger. Il s'agit notamment de « l'ensemble des biens culturels meubles et immeubles qui, à titre religieux ou profane, revêtent une importance notamment pour l'histoire, l'art, la pensée, la science, la technique et le tourisme »⁸⁴. L'inventaire et le classement demeurent les principaux moyens de protection du patrimoine culturel et naturel national comme il suit :

- l'inscription à l'inventaire, laquelle consiste en l'enregistrement des biens meubles et immeubles appartenant à la Nation, à l'Etat, aux collectivités publiques locales, ou à des personnes physiques ou morales, et présentant, au point de vue de l'histoire, de l'art, de la pensée, de la science ou de la technique et du tourisme, un intérêt suffisant pour rendre nécessaire la préservation⁸⁵ ;
- le classement de l'ensemble des éléments constitutifs, le classement étant l'acte par lequel l'Etat impose au propriétaire détenteur ou occupant d'un bien culturel ou naturel inscrit à l'inventaire, des servitudes en grevant l'utilisation ou la libre disposition⁸⁶.

En matière de protection des biens inscrits ou classés, elle va plus loin que la précédente en interdisant l'apposition d'affichage ou l'installation de dispositifs de publicité ; et ce même dans la zone de protection déterminée par voie réglementaire⁸⁷. Les procédures de classement, inscription et déclassement sont davantage explicitées et les sanctions plus lourdes pour tout contrevenant à la loi.

La loi 91/008 du 30 juillet 1991 portant protection du patrimoine culturel national, notamment dans son article 23, a abrogé la loi fédérale n°63-22 du 19 juin 1963 organisant la protection des monuments, objets et sites, de caractère historique ou artistique. Cependant, il importe de mentionner que cette abrogation concernait seulement les dispositions de l'ancienne loi qui étaient contraires aux dispositions de la nouvelle loi. Mais, toujours dans le souci d'améliorer le cadre législatif en rapport avec la protection du patrimoine culturel camerounais, le législateur va mettre sur pied une nouvelle loi en 2013.

⁸³ Art 1^{er}, Loi 91/008 du 30 juillet 1991 portant protection du patrimoine culturel et naturel national.

⁸⁴ Art. 2- (1), *Ibid.*

⁸⁵ Art. 2- (5), *Ibid.*

⁸⁶ Art. 2- (6), *Ibid.*

⁸⁷ Cf. Art. 13- (3). *Ibid.*

La Loi n° 2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun

Elle intervient deux années après la réélection du Président Paul Biya à la tête du pays suite à l'élection présidentielle du 09 octobre 2011. Durant sa campagne, Paul Biya avait mis en avant le fait qu'il donnerait une plus grande place aux pratiques locales dans les mesures de protection du patrimoine culturel camerounais. Cette initiative ne fait-elle pas suite à l'affaire de l'inscription, en 2011, du Trinational de la Sangha (Congo, Cameroun, République centrafricaine) sur la liste de l'UNESCO ? En effet, l'inscription de ce bien s'était opérée sans la participation des communautés locales.

À titre d'exemple, en 2011, les Ghâts occidentaux (Inde) et le Trinational de la Sangha (Congo, Cameroun, République centrafricaine) ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial naturel alors que, dans les deux cas, de sérieuses objections avaient été formulées concernant l'absence de participation réelle des peuples autochtones vivant dans ces deux zones. Dans les deux cas, il y a eu un manquement flagrant au respect du principe du consentement libre, préalable et éclairé des communautés concernées, les peuples autochtones n'ayant même pas vu les documents de la proposition d'inscription, qui n'avaient pas été mis à la disposition du public⁸⁸.

On peut penser que la nouvelle loi venait en partie répondre à cette préoccupation puisqu'elle tient désormais compte des pratiques locales en intégrant dans son dispositif le patrimoine culturel immatériel jusqu'ici délaissé par les précédentes lois. Ce fut à madame Ama Tutu Muna, Ministre des Arts et de la Culture à cette époque de conduire les travaux qui aboutirent à l'adoption de cette loi. C'était probablement aussi l'occasion pour elle de marquer son mandat à la tête de ce ministère qu'elle dirigeait depuis presque deux ans.

Le contenu de la loi de 2013 est conséquent par rapport aux précédentes. Elle offre une approche conceptuelle plus détaillée concernant plusieurs notions (Art. 2). Elle évoque aussi bien de nouveaux concepts de document patrimonial, patrimoine immatériel et bien d'autres. Elle dresse ainsi un éventail assez large de définitions que l'on retrouve dans la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel.

En plus d'apporter des innovations en termes d'élargissement de la notion de patrimoine, elle opère une catégorisation bien succincte (Art. 3). Cette division du patrimoine en cinq sous-groupes est originale et permet une meilleure visibilité du patrimoine culturel camerounais.

⁸⁸ Déclaration commune sur les violations continues du principe du consentement libre, préalable et éclairé dans le contexte de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, approuvée par plus de 70 organisations autochtones et ONG, soumise au Comité du patrimoine mondial en mai 2011.in UNESCO (HCR), « Promotion et protection des droits des peuples autochtones en ce qui concerne leur patrimoine culturel », Étude du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples, Août 2015, p.15.

C'est une loi plus englobant car elle mentionne tous les éléments possibles du patrimoine culturel et met l'accent sur la mise en valeur du patrimoine ce qui n'avait pas toujours été le cas. En dehors des lois suscités, et qui portent exclusivement sur le patrimoine culturel, d'autres textes de lois contiennent des dispositifs qui touchent à la protection du patrimoine culturel au Cameroun.

La Loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun

La présente loi, tel que le mentionné dans son article premier, régit l'urbanisme, l'aménagement urbain et la construction sur l'ensemble du territoire camerounais. A ce titre, elle concerne le patrimoine architectural ou bâti notamment avec son dispositif sur le permis de bâtir ou de démolir. Cette loi définit le permis de construire comme étant un acte administratif qui autorise une construction après vérification de sa conformité avec les règles de l'art et les règles d'urbanisme en vigueur⁸⁹. Elle est davantage plus vigilante lorsqu'elle demande que « quiconque désire entreprendre une construction, même si celle-ci ne comporte pas de fondation, doit, au préalable, obtenir un permis de construire délivré par le maire de la commune concernée »⁹⁰. Et que « le permis de construire est également exigé pour les travaux exécutés sur les constructions existantes lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume, ou de créer des niveaux supplémentaires »⁹¹. La délivrance de ce permis, étant un acte administratif, il autorise la destruction partielle ou totale d'un immeuble bâti⁹². Et quiconque désire démolir tout ou partie d'un bâtiment, quel que soit son usage, doit au préalable obtenir un permis de démolir. Cette obligation s'impose à l'Etat, aux collectivités territoriales décentralisées, aux établissements publics, aux concessionnaires de services publics et aux personnes privées⁹³. C'est le Maire qui délivre ce document dans les formes, conditions et délais déterminés par décret.

Cependant, le permis de démolir peut être différé en vue de protéger les occupants de locaux à usage d'habitation si, dans un intérêt social, il est nécessaire de sauvegarder le patrimoine immobilier bâti, en attendant la libération du bâtiment dans les formes prévues par la législation et la réglementation en vigueur (Art.116).

Il faut savoir que, le permis de démolition peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions, spéciales, si les travaux envisagés sont de nature à

⁸⁹ Cf. Art. 107 - (1), Loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun.

⁹⁰ Cf. Art. 107 - (2), *Ibid.*

⁹¹ Cf. Art. 107 - (3), *Ibid.*

⁹² Cf. Art.114 - (1), *Ibid.*

⁹³ Cf. Art.114 - (2), *Ibid.*

compromettre la protection ou la mise en valeur de quartiers, de monuments présentant un caractère culturel ou historique ou d'aires écologiquement protégées⁹⁴.

Ces dispositions permettent à l'Etat, par le biais de ses différents services, d'avoir un droit de regard sur tout acte de construction au sein d'une commune. Ce qui permet en théorie d'empêcher une destruction anarchique du patrimoine architectural dans tout le pays de façon général et dans la ville de Douala en particulier.

La Loi n°2003/013 du 22 décembre 2003 relative au mécénat et au parrainage

Les actions de mécénat et de parrainage sont régies au Cameroun par la loi n°2003/013 du 22 décembre 2003 relative au mécénat et au parrainage. Dans son article 1er, elle « encourage et favorise la participation des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, à la réalisation des projets et initiatives d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine touristique et artistique, à la défense de l'environnement naturel, à la diffusion de la culture et à l'essor du bilinguisme et des langues nationales ».

Le parrainage est une technique de communication commerciale destinée, moyennant contrepartie, à promouvoir les produits, les services ou l'image d'une entreprise ou d'une organisation auprès des consommateurs, des distributeurs et du grand public⁹⁵. Les entreprises et les organisateurs qui entendent aider et/ou soutenir les initiatives, projets et manifestations relatifs à certains domaines (la réalisation des projets et initiatives d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine touristique et artistique, à la défense de l'environnement naturel, à la diffusion de la culture et à l'essor du bilinguisme et des langues nationales) peuvent le faire eux-mêmes ou les confier à une société ou à une association ou collectivité territoriale. Les dépenses de parrainage sont déductibles du résultat imposable dès lors qu'elles satisfont aux conditions générales de déduction des charges et qu'elles sont effectuées dans l'intérêt direct de l'exploitation normale de l'entreprise concernée⁹⁶.

Le mécénat désigne une action volontaire et non lucrative menée par une personne physique ou morale dans un intérêt autre que celui de l'exploitation d'une entreprise. Le mécénat peut prendre la forme de dons et libéralités, acquisitions, constitution d'une personne morale sous la forme d'une fondation d'entreprises. Une entreprise n'est fondée à déduire de son résultat

⁹⁴ Art. 117, Loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun.

⁹⁵ Cf. Art. 3, Loi n°2003/013 du 22 décembre 2003 relative au mécénat et au parrainage.

⁹⁶ Cf. Art. 3, *Ibid.*

imposable, les dépenses relatives aux actions de mécénat, sous certaines conditions déterminées par la loi (Art.9).

Le parrainage et le mécénat se positionnent comme deux moyens de protection du patrimoine de par les ressources qu'ils peuvent mobiliser. En France par exemple, cette activité est encadrée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) tant ses bienfaits à l'encontre du patrimoine culturel sont énormes.

I.1.2. Les décrets et arrêtés

Le gouvernement camerounais a adopté plusieurs lois pour protéger le patrimoine culturel national. A côté de ces lois, d'autres textes juridiques furent pris pour renforcer la protection de son héritage culturel.

Décret n°2012/381 du 14 septembre 2012 Organisation du Ministère des Arts et de la Culture

Ce décret venait abroger le décret n°2005 / 177 du 27 mai 2005 portant l'organigramme du Ministère de la Culture et insuffler à cette institution une nouvelle dynamique. Nous avons mentionné plus haut le contexte dans lequel la loi de 2013 sur le patrimoine fut votée. C'est dans le même contexte qu'intervient ce nouveau décret sur l'organisation du MINAC. Par ailleurs, il est possible que la révision du décret de 2005 par le gouvernement camerounais fût motivée par sa volonté d'assainir le domaine des arts en proie à de nombreuses difficultés au Cameroun.

En effet, depuis plusieurs années, le domaine des arts, notamment celui de la musique fait l'objet de vives tensions entre artistes et entre ces derniers et leur ministère de tutelle comme l'atteste ces propos d'Alain Foka, journaliste camerounais à RFI :

après le cancer qu'a été la piraterie de leurs œuvres, depuis quatorze ans on assiste à un véritable feuilleton dans la répartition des droits d'auteur. Les sociétés de gestions collectives se succèdent à un rythme effréné sans jamais apporter des solutions durable. Même les plus grands noms tels que Manu DIBANGO ou Sam BENDE, à l'origine de ce coup de pied dans la fourmilière, s'y sont cassé les ailes tant le sujet est sensible et visiblement miné. L'imbroglio est tel qu'aujourd'hui, il existe plusieurs sociétés de gestion des droits d'auteur. Difficile de savoir laquelle est la bonne, difficile aussi pour la l'artiste de savoir qui va lui payer ses droits. Ndedi EYANGO, l'une des stars locales, s'est d'ailleurs récemment vu annulé son élection à la tête de la SOCAM, la société des arts musicaux pour cause de nationalité douteuse. On dit qu'il

est américain et pas camerounais. Le ministère de la culture souvent considéré comme l'institution qui a politisé le sujet, a récemment créé plusieurs commissions de réhabilitation du secteur et des sociétés. Mais sera-t-elle en mesure d'en finir avec ce sac de nœuds, cette intrigue qui a profondément divisé les artistes camerounais ?⁹⁷.

Le décret n°2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture organise davantage ce secteur dans son chapitre 3. Elle met sur pied la Direction du développement et de la promotion des arts, qui a en charge plusieurs activités dont l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de développement et de promotion des arts, en liaison avec les administrations concernées ; le développement et la promotion de la création et de la production dans les domaines des arts scéniques, visuels et appliqués, etc.⁹⁸.

Une direction distincte de celle des arts reste en charge du patrimoine culturel matériel et immatériel (chap. 2). Mais un fait tout aussi important dans ce texte, est la place accordée à la promotion de la diversité culturelle camerounaise dans un pays où les actes de replis identitaires perdurent. Nous allons y revenir plus bas dans la partie sur les acteurs de la protection du patrimoine culturel au Cameroun.

Décret n° 2003/281 du 15 octobre 2003 portant organisation du Ministère du Tourisme

En 2001 l'Etat du Cameroun entame une nouvelle phase concernant la protection de son patrimoine culturel : l'inventaire du patrimoine national. Le Ministère de la Culture, avec la participation du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à Yaoundé font appel à l'Etat français pour une assistance technique. Celle-ci devait être menée par la Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire pour assurer une assistance méthodologique à l'inventaire général du patrimoine culturel national⁹⁹. « La même année, deux missions ont eu lieu. Une mission de reconnaissance, de huit jours, au début du mois d'avril et une action de formation méthodologique dans la seconde quinzaine du mois de juin. Une mission d'évaluation a été effectuée à la fin de l'année 2002 dans le cadre de la convention culturelle France–Unesco signée en 1997 »¹⁰⁰.

⁹⁷ Alain FOKA, « Imbroglia autour des droits d'auteur au Cameroun », RFI podcast, mis en ligne le le : 06/04/2014, modifié le 05/04/2014, consulté le 03/07/2020, <https://www.rfi.fr/fr/emission/20140406-1-imbroglio-autour-droits-auteur-cameroun>.

⁹⁸ Art. 34 – (1), Décret n°2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture.

⁹⁹ Marc PABOIS, « Cameroun », *In Situ* [En ligne], 3 | 2003, mis en ligne le 23 avril 2012, consulté le 03 août 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/1888>, p. 1.

¹⁰⁰ *Ibid.* p. 1.

En juillet 2003, un premier cours technique sur l'inventaire et la documentation du patrimoine immobilier s'est tenu à Bafoussam. En décembre de la même année, l'Unesco introduit le sujet du patrimoine auprès des collectivités locales africaines lors du sommet « Africités III » organisé à Yaoundé¹⁰¹.

C'est à la suite de tous ces événements que le gouvernement camerounais décida de renforcer les compétences de son Ministère du tourisme avec le décret n° 2003/281 du 15 octobre 2003 portant organisation du Ministère du Tourisme. Celui-ci indique le Ministère du tourisme est chargé entre autre de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de tourisme ; l'élaboration et la réalisation des programmes gouvernementaux relatifs à la promotion du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs; - l'inventaire et la mise en valeur des sites touristiques ainsi que l'aménagement des voies d'accès aux dits sites, etc.¹⁰². Les dispositions qui engagent la protection du patrimoine culturel seront abordées plus bas.

Arrêté ministériel conjoint n°0265/MINUH/MINCULTURE/MINTOUR/CUD du 21 août 1992 portant création d'un comité de suivi de l'opération de restauration et de réhabilitation du patrimoine historique de la ville de Douala.

Nous le disions plus haut, parlant de la loi de 1991 sur la protection du patrimoine national, les années 1990 furent marquées par des mouvements sociopolitiques et par la démocratisation de la vie politique et sociale au Cameroun. Cependant, 1992 se distingue comme une année importante dans l'histoire du pays. Elle marque la réélection, sur un fond de tension sociale, du Président Paul Biya à la tête du pays et ce pour la troisième fois. Une élection vivement contestée qui avait amplifié le phénomène des villes mortes lancé depuis avril 1991 dans la capitale économique Douala¹⁰³.

C'est dans cette atmosphère que le gouvernement de l'Etat du Cameroun décida d'un arrêté conjoint entre plusieurs institutions notamment le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le Ministère de la Culture, le Ministère du Tourisme, et la Communauté Urbaine de Douala. Ce texte créait entre ces ministères et la CUD, un comité de suivi de l'opération de restauration et de réhabilitation du patrimoine historique de Douala, dénommé « le Comité » dans le texte. Sa mise sur pied était-elle, d'une certaine manière, en rapport avec des dégradations du patrimoine historique de la ville quand on sait qu'il est majoritairement constitué de monuments coloniaux et que certains émeutiers ont parfois accusé la France de soutenir le

¹⁰¹ Arianna ARDESI et Bakonirina RAKOTOMAMONJY, *Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone : Appui aux politiques locales*, consulté sur www.aimf.asso.fr le 12 novembre 2013, p.8.

¹⁰² Cf. Art. 1^{er} (2), Décret n° 2003/281 du 15 octobre 2003 portant organisation du Ministère du Tourisme.

¹⁰³ Fridolin Martial FOKOU, *Op. Cit.*

régime Biya? Toujours est-il que le Comité était composé de deux commissions (Art. 2) et était en charge entre autre de l'identification du patrimoine historique digne d'intérêt ; de la définition de la destination des locaux à réhabiliter et de la réinstallation des services publics touchés par cette opération ; de la programmation et du suivi des études et des travaux de restauration et de réhabilitation dudit patrimoine, etc.¹⁰⁴.

La protection du patrimoine culturel camerounais est encadrée par plusieurs textes juridiques émis par le législateur national. Mais à côté de ces textes locaux, le Cameroun a ratifié de textes internationaux.

I.2 LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

A l'instar de nombre de pays dans le monde, l'Etat du Cameroun est membre de plusieurs organisations régionales et internationales. En adhérant à ces organisations dont l'UNESCO, il a signé de nombreux documents qui régissent la protection du patrimoine à une échelle plus grande.

I.2.1. L'UNESCO

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture est un organisme de spécialisé de l'ONU. Depuis sa création, elle est à l'origine de plusieurs conventions en faveur de la protection du patrimoine culturel. Certaines d'entre elles ont été ratifiées par l'Etat du Cameroun. Il s'agit des conventions de 1970 et 1972 sur lequel nous allons nous appesantir car portant sur le patrimoine matériel ; et celle de 2003 brièvement mentionnée car portant sur le patrimoine immatériel.

La convention de l'UNESCO de 1970

Cette convention concernait l'interdiction de l'importation, l'exportation et le transfert de biens culturels. En effet, au courant des années 60, le marché de l'art connaît une forte activité avec une demande croissante et des œuvres qui proviennent de par le monde, particulièrement des anciennes colonies où les législations et les moyens de protection des biens culturels ne sont pas encore bien fixés. Au même moment, les Etats nouvellement indépendants veulent

¹⁰⁴ Art. 4, Arrêté ministériel conjoint n°0265/MINUH/MINCULTURE/MINTOUR/CUD du 21 août 1992 portant création d'un comité de suivi de l'opération de restauration et de réhabilitation du patrimoine historique de la ville de Douala.

retrouver et sécuriser leur patrimoine dont une grande partie a été pillée durant la colonisation¹⁰⁵.

C'est fort de ce constat, que l'UNESCO va, en 1970, mettre sur pied une convention pour lutter contre cette déperdition du patrimoine culturel des peuples.

Juridiquement contraignante, la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels exhorte les États parties à prendre des mesures pour interdire et empêcher le trafic illicite des biens culturels. Elle donne un cadre commun aux États parties sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de biens culturels. Le retour et la restitution des biens culturels, les prérogatives centrales de la Convention, ne constituent pas seulement un devoir de mémoire, mais sont fondamentales à la sauvegarde et à la construction de l'identité des peuples, et à l'édification de sociétés pacifiques et justes où l'esprit de solidarité sera renforcé¹⁰⁶.

L'Etat du Cameroun va ratifier ce texte international le 24 mai 1972¹⁰⁷.

La Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel

Elle part, comme la précédente, d'un constat sur le danger qui pèse sur le patrimoine culturel et naturel dans le monde. Il faut dire que depuis les années 60 jusqu'au dans les années 70, le monde est en proie à de nombreux conflits, armés pour la plupart¹⁰⁸. A côté de ces guerres, on note aussi les causes traditionnelles de dégradation et l'évolution de la vie sociale et économique qui aggravent le phénomène d'altération ou de destruction de ce patrimoine. Ainsi, l'UNESCO va mettre sur pied un texte pour tenter de protéger le patrimoine culturel et naturel à travers le monde. La nouveauté de cette convention est qu'elle reconnaît tout aussi bien la nature comme faisant partie entière du patrimoine d'un peuple. Chaque Etat adhérent à cette convention, s'engage à assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel situé sur son territoire. Il est intéressant de voir que l'adoption d'une politique générale sur le patrimoine culturel et naturel et l'intégration de la protection de

¹⁰⁵ UNESCO, « LA lutte contre le trafic illicite des biens culturels la convention de 1970 : bilan et perspectives », Dossier d'information, Paris, Novembre 2013, p. 3.

¹⁰⁶ Source consultée le 04/08/2020, <https://fr.unesco.org/fighttrafficking/1970>

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ C'est la période des révolutions notamment avec la décolonisation en Afrique, la révolution culturelle en Chine, la guerre civile en Colombie, la construction du mur de Berlin, la crise des missiles à Cuba, etc.

celui-ci dans les programmes de planification générale sont exigés par la convention aux pays signataires. De plus, elle leur demande l'institution sur leur territoire, d'un service de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, dotés d'un personnel approprié, et disposant des moyens lui permettant d'accomplir ses missions. Le développement d'études scientifiques et techniques n'est pas en reste. Ce fut, 7 décembre 1982 dix que le Cameroun la ratifia.

Rappelons que l'Etat du Cameroun est aussi signataire de la convention de 2003 de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qu'il ratifia en avril 2008.

I.2.2. La troisième convention ACP-CEE (Lomé III) de 1984 sur les aspects relatifs au patrimoine culturel

La convention ACP – CEE naquit de la volonté de certains Etats européens de conserver des liens économiques privilégiés avec leurs anciennes colonies¹⁰⁹. La première convention, la Convention de Yaoundé fut signée en 1964 et réunissait six pays de la Communauté Européenne et dix-huit Etats africains et malgache (EAMA). La deuxième convention fut signée toujours à Yaoundé en 1969. D'autres conventions vont suivre notamment celles de Lomé I (1975-1980) et de Lomé II (1980-1985). Toutes portaient principalement sur la coopération économique entre les Etats signataires¹¹⁰.

La troisième Convention de Lomé a été signée le 8 décembre 1984 par les 10 pays de la Communauté Européenne, ainsi que par les 64 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.), auxquels se sont associés également le Mozambique et l'Angola¹¹¹. Celle-ci va prendre en compte le domaine de la culture dans ses articles 114 et 118. Claude Mont affirme à ce sujet que,

Le nouveau chapitre sur la coopération culturelle et sociale entend assurer dans la coopération entre la communauté et les Etats A.C.P. « la valorisation des ressources humaines » et la promotion de l'identité culturelle de ces Etats (art. 114). Les actions entreprises dans ce cadre viseront notamment à renforcer la culture locale, à répondre aux besoins d'éducation, à prendre en compte le rôle des femmes. La diffusion dans les pays de la Communauté « des biens et services culturels hautement représentatifs de l'identité culturelle des Etats A.C.P. » sera encouragée¹¹².

¹⁰⁹ Claude MONT, « Sénat première session ordinaire de 1985-1986 », Rapport de la Commission des Affaires étrangères, de la Défenses et des Forces armées, Bruxelles, 1985, p. 5.

¹¹⁰ *Ibid*, p. 5.

¹¹¹ *Ibid*, p. 5.

¹¹² *Ibid*, p. 41.

Ainsi, cette coopération prévoit fournir aux pays africains une assistance technique avec des formations et l'expertise professionnelle ; et une aide financière pour la réalisation de projets culturels.

II. LES ACTEURS DE LA PROTECTION

La protection du patrimoine culturel au Cameroun incombe principalement à l'Etat qui peut s'adjoindre le concours d'autres acteurs tel qu'il est fait mention dans l'article 1^{er} alinéas 1 et 2 de la loi camerounaise de 1991. « La protection du patrimoine culturel et naturel national est assurée par l'Etat. Les collectivités publiques locales, association et tiers intéressés participent, le cas échéant, à la mise en œuvre des actions y afférentes ». La loi de 2013 ne s'éloigne pas de cette disposition car elle affirme que l'Etat assure la gestion du patrimoine culturel avec le concours des collectivités du secteur privé et de la société civile¹¹³. Ce rôle de l'Etat est assuré aujourd'hui par le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) conformément au décret n°2012/381 du 14 septembre 2012. Plus précisément la protection du patrimoine culturel et naturel national est assurée au nom de l'Etat par la Direction du patrimoine culturel du MINAC représentée par les services régionaux du patrimoine au niveau des régions et par les services départementaux du patrimoine au niveau des départements. D'autres ministères apportent leur concours à cette protection. Il en est ainsi du Ministère de l'urbanisme, du Ministère de la ville, du Ministère de l'environnement, du Ministère du tourisme dont certains ont changé et d'autres fusionné aujourd'hui.

II.1. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

La protection du patrimoine culturel au Cameroun engage de nombreux acteurs comme nous l'avons dit précédemment. Le MINAC se positionne comme le principal maillon de l'Etat en charge de cette question. D'autres ministères, de par certaines de leurs dispositions, participent à la protection de ce patrimoine. Il s'agit notamment du Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat et du Ministère de Tourisme. Les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et acteurs non-institutionnels sont aussi à prendre en compte dans ce processus.

¹¹³ Art. 9. (1), Loi n° 2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun.

II.1.1. Les Ministères

L'Etat central à travers le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)

C'est le décret n°2012/381 du 14 septembre 2012 qui définit le rôle du MINAC en matière de protection du patrimoine culturel national. Cette nouvelle disposition permet au MINAC d'agir sur un plan plus large dans le domaine de la culture avec les nombreuses directions qui la compose. Toutefois, c'est à la Direction du patrimoine culturel que revient de protéger le patrimoine national. De façon plus précise, est chargée :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de promotion et de protection des patrimoines culturels archéologique et muséographique ;
- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du droit du patrimoine culturel ;
- de la protection et de la préservation des sites, lieux et monuments historiques ;
- de la commémoration des figures historiques, en liaison avec les administrations concernées ;
- de l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel ;
- de l'étude, de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel ;
- du suivi et de la mise en œuvre, en liaison avec la cellule en charge de la coopération, de la coopération internationale dans les domaines de la protection, de la conservation et de la valorisation culturelle ;
- de la promotion de la diversité culturelle, en liaison des administrations concernées¹¹⁴.

Avec ces prérogatives, le rôle de ce ministère porte non seulement sur les mesures de protection du patrimoine culturel, mais aussi sur sa promotion. Et pour remplir au mieux ses missions sur l'ensemble du territoire nationale, le MINAC bénéficie de l'appui de services déconcentrés que sont les Délégations Régionales et Départementales.

La Délégation Régionale des Arts et de la Culture (DRAC) s'occupe, entre autres, de superviser et coordonner les activités dans la région ; d'approuver, suivre et évaluer les programmes d'action des délégations départementales ; de promouvoir des arts et de la culture de la région etc.¹¹⁵. La représentativité des secteurs majeurs de la culture y est assurée avec les services du patrimoine culturel et des musées ; des archives, du livre et de la lecture ; du cinéma et de l'audiovisuel ; des Arts, des Spectacles, des Entreprises Culturelles et des

¹¹⁴ Art. 23, Décret n°2012/381 du 14 septembre 2012 portant Organisation du ministère des arts et de la culture.

¹¹⁵ Cf Art. 80 – (1), Décret n°2012/381 du 14 septembre 2012 portant Organisation du ministère des arts et de la culture.

Industries Créatives et celui des Affaires Générales¹¹⁶. Il existe d'ailleurs une délégation dans la ville de Douala.

Quant à la Délégation Départementale des Arts et de la Culture (DDAC), ses missions gravitent autour de la promotion des activités culturelles et artistiques ; de la promotion de la diversité culturelle et de l'intégration nationale ; de l'animation permanente ainsi que de l'exploitation et de la diffusion culturelle destinées à promouvoir et à renforcer l'identité culturelle nationale ; etc.¹¹⁷.

Une des missions de ce ministère qui nous paraît clé est dévolue à la Sous-direction de la diversité culturelle. Elle œuvre à la conservation et à la protection des expressions culturelles et des langues maternelles et nationales qui fondent l'identité des peuples camerounais. Son rôle est aussi celui de rassembler la documentation en matière de patrimoine¹¹⁸.

D'autres services, que nous appellerons les acteurs techniques, sont rattachés au MINAC : l'Ensemble National, le Musée National, la Bibliothèque Nationale, les Archives Nationales, la Cinémathèque Nationale, la Centrale de Lecture Publique, et l'Institut National des Arts et de la Culture¹¹⁹.

Parmi les différents ministères que compte le gouvernement camerounais, certains sont concernés par la protection du patrimoine culturel national. Il s'agit entre autres du Ministère du Tourisme (MINTOUR) et du Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat

Le MINTOUR et le MINDUH : acteurs de la protection du patrimoine camerounais

Les textes qui organisent ces deux institutions possèdent certaines dispositions qui participent de la protection du patrimoine au Cameroun.

- Le MINTOUR

Plusieurs dispositions concernent le patrimoine culturel. Mais celles que nous souhaitons mettre en exergue par rapport aux monuments de Douala dépendent Direction de la promotion du tourisme et de la Division des sites touristiques

En effet, la Direction de la promotion du tourisme de toute évidence s'occupe de du développement et de la promotion du tourisme au Cameroun. Ce qui passe par nombre d'actions dont la conception des circuits touristiques et la réalisation et diffusion des documentaires et des bulletins d'informations touristiques¹²⁰. Ces opérations concernent la

¹¹⁶ Cf Art. 80 – (2), *Ibid.*

¹¹⁷ Cf Art. 86 – (1), *Ibid.*

¹¹⁸ Cf Art. 31 – (1), *Ibid.*

¹¹⁹ Cf Art. 87 – (1), *Ibid.*

¹²⁰ Art. 21 – (1), Décret n° 2003/281 du 15 octobre 2003 portant organisation du Ministère du Tourisme

ville de Douala et ses monuments. Le quartier historique de Bonanjo, en plein cœur de la cité portuaire pourrait faire l'objet de la mise sur pied d'un circuit touristique. Et la diffusion de la documentation sur ce site participerait à une meilleure visibilité non seulement auprès des étrangers, mais d'abord auprès des doulais qui en sauront davantage sur cet héritage qui se trouve dans leur ville. Ainsi, une meilleure connaissance des monuments de la ville pourrait favoriser une plus grande appropriation et une protection de ceux-ci par la population.

C'est à la Division des sites touristiques qu'échoient les missions les plus en rapport avec la protection du patrimoine culturel. Elle est chargée de entre autre de la détermination des zones touristiques ; de l'établissement et de l'actualisation de la carte touristique nationale ; et surtout de l'inventaire, du classement, de la mise en valeur et de la conservation des sites touristiques, en liaison avec les départements ministériels compétents¹²¹. Cette dernière disposition participe de la protection du patrimoine et pourrait contribuer à la protection des monuments à Douala ; L'inventaire et le classement étant les préalable à ce processus.

- **Le MINDUH**

Le Ministre du Développement Urbain et de l'Habitat est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de développement urbain et d'habitat¹²². A ce titre, il est concerné par la protection du patrimoine notamment architectural et bâti.

Le contrôle de l'exécution des opérations d'aménagement et de restructuration des villes et quartiers ; la réalisation des études techniques de restructuration et de réhabilitation sont quelques actions menée par la Direction du développement urbain et plus précisément la Sous-direction des travaux d'aménagement, et qui touchent directement au patrimoine bâti¹²³. Ces mesures concernent la ville de Douala à plus d'un titre. Elle qui regorge d'un patrimoine architectural hérité de la période coloniale et qui est porteur de nombreux enjeux. C'est aussi ce service qui s'occupe de la coordination des travaux d'embellissement des centres urbains quand on sait que le centre urbain de la ville de Douala est un lieu qui a une grande valeur patrimoniale du point de vue architectural et historique.

La Direction de l'Habitat et de l'Architecture n'est pas en reste dans ce processus. Elle s'occupe de la promotion du patrimoine architectural national et contribue à l'élaboration des

¹²¹ Art. 39 – (1), *Ibid.*

¹²² Cf. Art. 1 – (2), Décret n° 2005/190 du 03 juin 2005 portant organisation du Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat.

¹²³ Art. 26 – (1), Décret n° 2005/190 du 03 juin 2005 portant organisation du Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat.

prescriptions architecturales favorisant l'embellissement des villes¹²⁴. Et c'est à la Sous-direction de l'architecture de faire, entre autres, l'inventaire et la promotion du patrimoine architectural national ; et des recherches architecturales et techniques en matière de réhabilitation et de rénovation urbaine et rurale¹²⁵. Il faut dire aussi que des actions de sensibilisation des maîtres d'ouvrage et du public à la qualité architecturale ; de sensibilisation, de la diffusion et de la vulgarisation de la qualité architecturale auprès des collectivités publiques locales sont menées par ce service¹²⁶. Ces dispositions peuvent contribuer à la protection du patrimoine architectural doualais qui subit des dégradations et des actes de destructions au quotidien.

Le MINTOUR et le MINDUH, comme nous avons pu le voir, jouent un rôle dans la protection du patrimoine culturel au Cameroun. D'autres structures décentralisées de l'Etat participent elles aussi à cette mission.

II.2.2. Les Communautés Territoriale Décentralisée : Acteurs de la protection et la promotion du patrimoine culturel au Cameroun

Comme le reconnaît la loi de 1991, les collectivités territoriales décentralisées doivent participer à la mise en œuvre de l'action gouvernementale en matière de protection du patrimoine culturel et naturel national. Elles en sont d'ailleurs le principal bénéficiaire et connaissent mieux le cadre. Par ailleurs les villes comme Douala, qui accueillent des populations de plus en plus nombreuses en raison de l'exode rural massif, sont exposées aux risques d'effacement des sites historiques du fait d'une urbanisation parfois anarchique. C'est pourquoi, de nombreux camerounais dont les élus locaux et la société civile réclament non seulement l'effectivité des textes existants, mais aussi l'adoption de nouveaux textes qui offrent plus d'autonomie et de ressources aux collectivités.

Les Régions

La Constitution camerounaise (loi n° 96-06 du 18 Janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972.) a créé deux catégories de collectivités territoriales décentralisées : les régions et les communes. Elles sont des personnes morales de droit public jouissant d'une autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et financiers. Il est expressément affirmé dans les Art. 55 et 56 que l'Etat transfère aux

¹²⁴ Cf. Art. 33 – (1), *Ibid.*

¹²⁵ Cf. Art. 34 – (1), *Ibid.*

¹²⁶ Cf. Art. 35 – (1), *Ibid.*

régions dans les conditions poussées par la loi, des compétences dans les matières nécessaires à leur développement éducatif et culturel.

En application de ces dispositions constitutionnelles, les compétences suivantes ont été transmises aux régions et aux communes:

- la promotion et le développement des activités culturelles ;
- la participation à la surveillance et au suivi de l'Etat de conservation des sites et monuments historiques ainsi qu'à la découverte des vestiges préhistoriques¹²⁷.

Dans cette mesure, la région se positionne comme un acteur de la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel. Elle peut engager des actions complémentaires de celles de l'Etat et proposer aux communes de son ressort toutes mesures tendant à favoriser la coordination des actions de développement et des investissements locaux¹²⁸. Ce qui signifie que les régions peuvent adopter des mesures de protection du patrimoine présent sur leur territoire et organiser des activités de promotion de cet héritage en toute conformité avec la loi.

Les Communautés Urbaines

La Communauté Urbaine est compétente pour toute action relevant de l'intercommunalité, des grands travaux et des projets structurants. A ce titre, elle exerce un rôle sur les opérations d'aménagement urbain, la création et la gestion de centres culturels d'intérêt communautaire, etc. A Douala, elle est à l'origine de la construction de plusieurs monuments et mène parfois des actions pour la protection du patrimoine historique de la ville.

Les Communauté d'Arrondissement

La loi 2004/018 du 22/07/04 fixant régime applicable aux communes, qui définit les compétences transférées aux communes attribue quelques compétences aux communes en matière de patrimoine¹²⁹. Il s'agit notamment :

- la mise en valeur des sites touristiques communaux ;
- la délivrance des certificats d'urbanisme ;
- les autorisations de lotir, les permis d'implanter, de construire ou de démolir¹³⁰.

¹²⁷ Art. 24, Loi 2004/019 du 22/07/04 fixant régime applicable aux régions.

¹²⁸ Cf. Art. 7, *Ibid.*

¹²⁹ Il convient de relever que cette loi va être revue en 2019 pour laisser place à la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Cependant, les dispositions dont nous faisons cas ici restent d'actualité.

¹³⁰ Art. 15, Loi 2004/018 du 22/07/04 fixant régime applicable aux communes, qui définit les compétences transférées aux communes.

En matière culturelle cette loi prévoit l'organisation au niveau local de journées culturelles, de manifestations culturelles traditionnelles et concours culturels et artistiques¹³¹.

Une autre compétence qui agit sur le patrimoine notamment architectural, est la délivrance des permis de construire et de démolir. Ce permis résulte de la loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun. Cette loi définit le permis de construire comme étant un acte administratif qui autorise une construction après vérification de sa conformité avec les règles de l'art et les règles d'urbanisme en vigueur¹³². Elle est davantage plus vigilante lorsqu'elle demande que « Quiconque désire entreprendre une construction, même si celle-ci ne comporte pas de fondation, doit, au préalable, obtenir un permis de construire délivré par le maire de la commune concernée »¹³³. Et que « le permis de construire est également exigé pour les travaux exécutés sur les constructions existantes lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume, ou de créer des niveaux supplémentaires »¹³⁴. La délivrance de ce permis, étant un acte administratif, il autorise la destruction partielle ou totale d'un immeuble bâti¹³⁵. Et quiconque désire démolir tout ou partie d'un bâtiment, quel que soit son usage, doit au préalable obtenir un permis de démolir. Cette obligation s'impose à l'Etat, aux collectivités territoriales décentralisées, aux établissements publics, aux concessionnaires de services publics et aux personnes privées¹³⁶. C'est le maire qui délivre ce document dans les formes, conditions et délais déterminés par décret¹³⁷.

Ces dispositions permettent à l'Etat, par le biais de ses différents organes, d'avoir un droit de regard sur tout acte de construction au sein d'une commune. Ce qui permet en théorie d'empêcher une destruction anarchique du patrimoine architectural dans tout le pays de façon général et dans la ville de Douala en particulier. Le patrimoine culturel camerounais étant de fait une préoccupation d'ordre publique, sa protection intéresse tout aussi bien la société civile et la communauté internationale.

¹³¹ Cf. Art. 17, *Ibid.*

¹³² Cf. Art. 107 - (1), *Ibid.*

¹³³ Cf. Art. 107 - (2), *Ibid.*

¹³⁴ Cf. Art. 107 - (3), *Ibid.*

¹³⁵ Cf. Art.114 - (1), *Ibid.*

¹³⁶ Cf. Art.114 - (2), *Ibid.*

¹³⁷ Art.115 - (2), Loi 2004/018 du 22/07/04 fixant régime applicable aux communes, qui définit les compétences transférées aux communes.

II.2. Les Acteurs non institutionnels

Les acteurs non-institutionnels sont ceux qui ne dépendent pas de l'Etat de Cameroun. Il s'agit des organisations non-gouvernementales, des associations artistiques et culturelles et des personnalités physiques qui œuvrent pour la culture au Cameroun.

II.2.1. Les ONG et Associations culturelles et artistiques nationales

De nombreuses ONG et associations se démarquent au Cameroun en ce qui concerne la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel national.

Fondation AfricAvenir

AfricAvenir fit ses débuts à l'entame des années 1980 en tant que centre culturel africain indépendant sous l'initiative du Prince Kum'a Ndumbe III. Mais l'organisme international d'intérêt général à but non lucratif est officiellement créé à Douala au Cameroun (principal siège de l'ONG) en 1985. Cette organisation s'est engagée dans l'éducation politique et la dissémination d'information en Afrique et en Europe. En 2000, Prof. Kum'a Ndumbe III, alors en exil forcé en Allemagne, créa une section allemande. Depuis l'organisation détient des représentations dans plusieurs pays. AfricAvenir existe à Windhoek en Namibie depuis 2007, à Cotonou/Calavi au Bénin depuis 2012 ainsi qu'à Vienne en Autriche (non-formalisée). Des sections sont en planification au Sénégal, en France, aux USA, au Canada et au Brésil¹³⁸. AfricAvenir décline ses interventions dans quatre grands domaines que sont la Renaissance de l'Afrique, le développement, la coopération internationale et la paix¹³⁹. Depuis 2015, en partenariat avec la Gerda Henkel Stiftung, elle ouvre au sein de sa bibliothèque de recherche Cheick Anta Diop, un programme de bourse doctorale intitulé *Heritage and Innovations*¹⁴⁰.

Association Pays de La Loire-Cameroun (APLC)

L'APLC est une association de droit camerounais créée en 1999 pour mener des projets de développement au Cameroun. Association muséographique, scientifique et de tourisme culturel, elle poursuit plusieurs missions que sont la présentation et valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel camerounais, sa mise en tourisme culturel et la génération

¹³⁸ Source consultée le 05/08/2020, <http://www.africavenir.org/fr/qui-nous-sommes.html>

¹³⁹ Source consultée le 05/08/2020, <http://www.africavenir.org/fr/qui-nous-sommes/section-douala.html>

¹⁴⁰ L'Afrique et les Africains: de l'origine de l'humanité à la renaissance au 21^e siècle Contribution au dialogue international, au développement endogène et à la paix durable Programme de la Fondation AfricAvenir International 2015-2022.

d'emplois décents à partir de ces activités¹⁴¹. Son principal lieu d'intervention est la Région de l'Ouest et du Nord-Ouest Cameroun avec la réalisation du projet nommé La Route des chefferies dont la première phase a débuté en 1996 avec le rapprochement entre acteurs infra-étatiques, la ville de Dschang (Cameroun) et celle de Nantes (France)¹⁴².

La seconde phase démarra en 2002 et elle consacrait la réalisation des processus de patrimonialisation et la mobilisation de la population locale par l'entremise des chefs traditionnels avec lesquels la signature d'une charte d'adhésion valide l'aboutissement en 2006¹⁴³. Le projet se déroule au sein d'une cinquantaine de chefferies traditionnelles dans l'aire culturelle des Grassfields. Excepté son rôle dans la promotion du patrimoine culturel camerounais, l'association œuvre pour le renforcement du dialogue interculturel et le développement local.

D'autres initiatives locales en faveur du patrimoine culturel camerounais sont aussi à mentionner. Il s'agit par exemple à l'Ouest-cameroun de l'Association des Artisans de la Menoua (ASAM), du Groupement d'Initiatives Communes des Artisans de Dschang (GICAD), de l'Association des Amis du Musée des Civilisations (2AMC), l'Association pour le Développement du Centre des Civilisations (ADECC) ; et dans le littoral, de l'Association culturelle Ngongo, de l'ONG Doual'Art, de l'Association des amis de la ville de Douala, etc.

II.2.2. Les personnalités camerounaises

Les initiatives de personnes physiques en faveur du patrimoine culturel ne sont pas légion au Cameroun. Cependant, certaines personnalités du pays se distinguent par leur combat pour la protection et la valorisation de la culture camerounaise. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer le Pr. Kum'a Ndumbe III fondateur de l'ONG AfricAvenir suscitée ici.

Le Prince Kum'a Ndumbe III est un universitaire et militant panafricaniste de renommée internationale, un écrivain prolifique. Mais il est aussi connu pour être l'héritier légitime du trône de Lock Priso (Kum'a Mbape), l'un des rois les plus importants des Sawas, peuple originaire du littoral camerounais. Son engagement est principalement tourné vers la renaissance, la réhabilitation et l'examen auto-critique des cultures africaines et de l'histoire du continent.

¹⁴¹ Source consultée le 05/07/2020, <http://www.memoiresliberees.org/acteurs/la-route-des-chefferies/>

¹⁴² Pierre KAMDEM, « Le Programme de la Route Des Chefferies à Dschang : patrimonialisation, migrations et développement local dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun », *Espace populations sociétés*, 2017/3 | 2018, mis en ligne le 25/01/2018, consulté le 05/08/2020 : URL : <http://journals.openedition.org/eps/7289>.

¹⁴³ *Ibid.*

Une autre personnalité toute aussi importante de la scène culturelle camerounaise est la Princesse Maryline Douala Bell, descendante de Rudolf Douala Manga Bell, roi du peuple Douala, pendu par les Allemands du Kamerun, le 8 août 1914. Elle a fondé en 1991 à Douala, avec son mari Didier Schaub, le centre d'art contemporain Doual'Art. Elle aussi à l'origine du Salon Urbain de Douala (SUD) qui se déroule tous les trois dans la capitale économique du pays.

A côté de ces descendants de familles royales, Danièle Diwouta-Kotto et Suzanne Kala Lobe, se participent aussi à la défense et la promotion du patrimoine culturel camerounais. La première est une designer et architecte camerounaise née en 1960. Elle est membre de l'ordre national des architectes du Cameroun et membre fondatrice de l'association Villes et Architectures d'Afrique (V.A.A.). Quant à la seconde, Suzanne Kala Lobe, elle est journaliste éditorialiste. Militante engagée ayant fait ses études en France, elle est connue pour son combat pour l'élargissement du champ des libertés au Cameroun, en particulier celles des femmes¹⁴⁴. Elle est secrétaire générale de l'Association des amis de la ville de Douala qui est à l'origine de la plate-forme Agora ou histoire de la ville de Douala.

II.2.3. Les organisations supranationales et autres partenaires étrangers

Dans un esprit de coopération, certains pays et organisations internationales assistent le Cameroun en matière de protection de son patrimoine culturel et naturel, à travers des assistances financières, scientifiques et techniques.

C'est le cas de la France à travers son ambassade au Cameroun, qui a à son actif plusieurs missions d'identification au Cameroun dont la dernière a eu lieu du 15 au 29 Juin 2009¹⁴⁵. Le projet Route des Chefferies bénéficie d'ailleurs de l'appui de l'Agence Française de développement (AFD), « La France, à travers l'AFD, entend contribuer à la conservation et à la valorisation du riche patrimoine culturel, naturel et créatif de la région de l'Ouest-Cameroun. Cette initiative vise également la promotion du patrimoine comme vecteur de développement touristique et économique du Cameroun »¹⁴⁶.

Comme autres partenaires supranationaux qui œuvrent à la protection et la mise en valeur de la culture camerounaise, nous avons la Banque Mondiale ; le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ; le Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des

¹⁴⁴ René, « Suzanne Kala Lobé », *Jeune Afrique*, mis en ligne le 05/03/2006, consulté le 05/08/2020 : <https://www.jeuneafrique.com/222347/archives-thematique/suzanne-kala-lob/>

¹⁴⁵ Raffaele GORJUX et Enrico ESPOSITO, *Op. Cit.*, p. 14.

¹⁴⁶ Manon DUBOIS, « La France soutient le projet « Route des chefferies » avec 1310 millions FCFA », communiqué de presse mis en ligne le 06/05/2020, consulté le 05/08/2020 : <https://cm.ambafrance.org/Routes-des-chefferies-Communique-de-presse>

biens Culturels (ICCROM) ; le Centre de Recherche et d'Application en Terre (CRATERRE-ENSAG) ; AFRICA 2009¹⁴⁷ ; les Institutions africaines responsables de la conservation du patrimoine Immobilier, etc.

Au regard de tout ce qui précède, nous observons que l'Etat du Cameroun s'est doté au fil des ans de lois et institutions pour la protection et la promotion de son patrimoine culturel. Ces dernières ont connu des améliorations, les nouvelles lois venant abroger les précédentes et les nouvelles institutions remplacer les anciennes ; apportant davantage de clarté et de précisions dans la protection et la mise en valeur de ce patrimoine. A Douala, il a fait l'objet de texte particulier avec la loi de 1991 qui mis sur pied un comité de suivi de l'opération de restauration et de réhabilitation du patrimoine historique de la ville de Douala. Celui-ci, à l'instar de la Commission instituée par la loi de 1963, ne fit pas long feu et sombra en hibernation, faute de ressources suffisantes investies par l'Etat. Et malgré cet encadrement législatif, le patrimoine culturel au Cameroun en général et à Douala en particulier, n'est pas suffisamment protégé ni suffisamment promu. Les auteurs de l'étude de faisabilité sur la préservation/valorisation du patrimoine culturel de la ville de Douala pensent que le caractère incomplet du cadre législatif (absence de textes d'application et de réponses à des questions essentielles¹⁴⁸) serait de nature à expliquer la situation dans laquelle se trouve le patrimoine camerounais notamment pour ce qui est des monuments historiques, mais aussi contemporains. D'autre part, c'est aussi dans la non-application de la législation existante que réside le malaise qui s'est emparé du secteur de la culture au Cameroun depuis de nombreuses années.

¹⁴⁷ Il s'agit d'un programme vise à améliorer l'état actuel de la conservation du patrimoine culturel immobilier en Afrique sub-saharienne grâce au développement d'une stratégie de formation qui vise à accroître la connaissance et la conscience du patrimoine et créer des compétences pour sa sauvegarde.

¹⁴⁸ Raffaele GORJUX et Enrico ESPOSITO, *Op. Cit.*, p. 18-19. « Quelles sont les structures chargées de la protection ? Comment procéder à l'importation ou à l'exportation des biens culturels ? Comment est organisé le contrôle ; rien n'est dit sur la protection de ce patrimoine commun de l'humanité en cas de conflits armés ou d'insurrection interne ; la loi de 1991 est également muette sur la sauvegarde des habitats d'architecture traditionnelle ; aucun plan de conservation ou de mise en valeur n'est prévu. »

PARTIE II :

DOUALA ET SON PATRIMOINE

MONUMENTAL: ENTRE REJET, INDIFFERENCE

ET APPROPRIATION

Pendant la période coloniale, les différentes administrations qui se succédèrent au Cameroun, notamment à Douala construisirent de nombreux édifices et statues dans l'espace public. A leur suite, comme nous l'avons dit, après les indépendances, les autorités locales et certains acteurs de la société civile perpétuent cette pratique. Pour les autorités locales, l'ambition était d'offrir aux doualais autre chose à voir que les monuments coloniaux, mais plus encore, par ses actes, le nouveau pouvoir voulait affirmer son indépendance. Ce fut moins le cas des actions menées par la société civile qui visaient à faire de Douala une ville d'art où il fait bon vivre et où l'activité touristique constitue un véritable levier de développement local¹⁴⁹. Plusieurs édifices coloniaux sont alors protégés par la Loi fédérale n°63-22 du 19 juin 1963 organisant la protection des monuments, objets et sites, de caractère historique ou artistique. Il s'agit par exemple de la résidence des fonctionnaires (fin XIXe siècle), la pagode (1905) ou encore la cathédrale d'Akwa (1936). Dans cette partie, nous essayerons de voir quels regards les doualais portent sur ces monuments présents dans l'espace public de leur ville.

I. PERCEPTION DU PATRIMOINE COLONIAL A DOUALA

L'héritage colonial à Douala suscite un sentiment mitigé. Si certains bâtiments font l'objet d'une réutilisation donc une forme d'appropriation, ce n'est pas le cas des statues qui sont tout simplement rejetés par certains doualais. Ce rejet se manifeste différemment chez les populations, allant des formes moins violentes (discours critiques) aux formes plutôt brutales (avec des destructions physiques). C'est le cas avec deux statues érigées par la France durant son administration au Cameroun

¹⁴⁹ Dominique MALAQUAIS, *Op. Cit.* p. 113.

I.1. LES STATUTS COLONIALES FRANÇAISES : UN PATRIMOINE SYMBOLE DE VIOLENCE A DOUALA

I.1.1. Le Monument du Général Leclerc

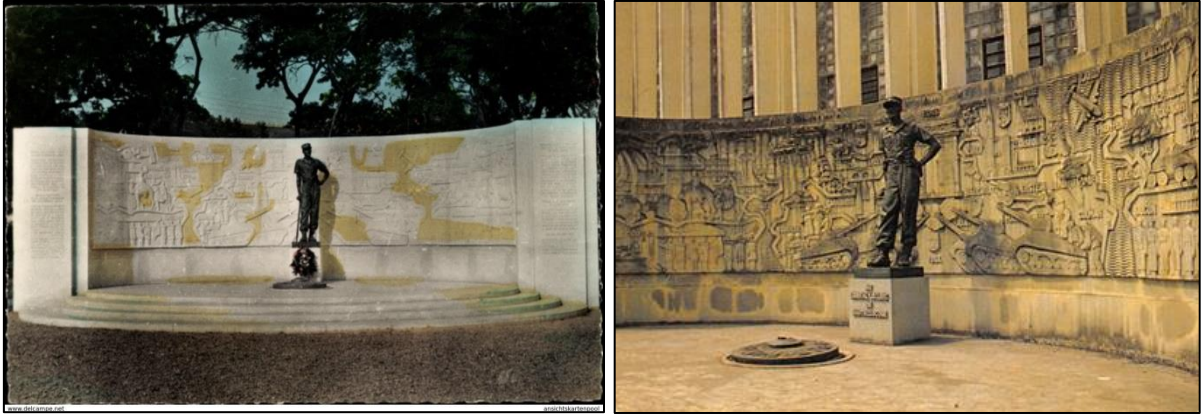


Fig. 11 et 12 : cartes postales de Douala, « *Monument Leclerc 1949 et 1967* », Bonanjo-Douala (Cameroun), Victor-Jules-Évariste JONCHÈRE¹⁵⁰.

Le monument du Général Leclerc se situe au quartier administratif Bonanjo à Douala près de la place du gouvernement. Les sources consultées font osciller sa date d'inauguration entre 1948¹⁵¹, 1949¹⁵² et 1951¹⁵³. Mais celle de 1949 paraît la plus plausible au regard du fait que ce fut cette année que son auteur, le sculpteur français Victor-Jules-Évariste Jonchère, se vit décerner la médaille du salon pour le monument élevé à la gloire du Général Leclerc à Douala. Si la date de son inauguration crée quelques doutes, ce n'est pas le cas des motifs qui ont conduit à la construction de ce monument en hommage de ce héros de guerre français. C'est bien pour honorer sa bravoure durant la deuxième guerre mondiale. Les documents s'accordent à dire que Madame Leclerc de Hautecloque était présente lors de l'inauguration. Sans faire mention de l'identité précise du commanditaire, nous révèlent que c'est le Gouvernement français qui demanda la construction de ce monument. La commande de l'Élysée pourrait être passée par les mains du Haut-commissaire de la France au Cameroun, René Hoffherr qui était déjà à l'origine de la construction d'un monument en mémoire du général Leclerc en 1948, mais à Yaoundé capitale politique du pays¹⁵⁴. Inauguré dans un

¹⁵⁰ Source consultée le 24/04/2020: <https://www.delcampe.net/fr/collections/cartes-postales/cameroun/cp-douala-duala-kamerun-monument-leclerc-971397779.html>

¹⁵¹ Hervé NGUEMBOU, *Op. Cit.* p.68.

¹⁵² Atlas, « Victor-Jules-Évariste JONCHÈRE », Collection : Pensionnaires de l'Académie de France à Rome, Notice créée le 13/10/2016 et consultée le 24/05/2020 : <https://artlas.huma-num.fr/acad/items/show/708>

¹⁵³ Isidore Pascal NDJOCK N. *Op. Cit.* p. 70.

¹⁵⁴ Isidore Pascal NDJOCK N. *Op. Cit.* p. 70.

espace vide, le *Monument Leclerc* est un ensemble constitué par une statue et en arrière-plan un bloc de pierre sur lequel sont représentées les différentes étapes du périple africain de Leclerc dont Douala fut un moment clé. En 1952, le monument vit son environnement proche modifié avec la construction de la nouvelle poste centrale.

Jean Philippe-Marie de Hautecloque dit Leclerc était né le 22 novembre 1902 dans le département de la Somme en France. C'était un héros de guerre, considéré comme un acteur clé de la France libre en Afrique:

12 juillet 1940. Le capitaine de cavalerie Philippe de HAUTE-CLOCQUE, 38 ans, déjà deux fois évadé des mains allemandes, portant encore les traces d'une blessure à la tête reçue au combat, passe en Espagne. Son patriotisme, son honneur, la conception qu'il a de son métier font devoir à ce père de six jeunes enfants de rejoindre celui qui, de Londres, a lancé l'appel à poursuivre la lutte.

Un mois plus tard, le 25 août, par une nuit d'encre, sous des trombes d'eau, devenu le Colonel Leclerc, il arrive en pirogue, avec une poignée d'hommes, à Douala, au Cameroun, en Afrique. Trempé, mais vibrant de volonté, parlant au nom du Général De Gaulle, il subjugué des Français qu'il rencontre, au premier rang desquels le Capitaine Dio qui l'appui de sa troupe et ne le quittera plus. En quelques journées la Colonie est retournée : un territoire français redresse la tête, refuse la défaite et se remet au travail... pour vaincre cette fois¹⁵⁵.

C'est donc au plus fort de la bataille durant la seconde guerre mondiale que Leclerc arriva à Douala envoyé par De Gaulle pour affronter les troupes allemandes en Afrique. La bravoure dont-il fit preuve lui valut l'érection d'un monument après sa mort des suites d'un accident d'avion en novembre 1947¹⁵⁶. Le monument retrace les principales étapes de sa campagne militaire en Afrique avec pour point de départ Douala.

En 2006, le nationaliste camerounais Mbouamassock refusait au groupe sculpté le statut de « monument » ; seules des statues commémorant les héros de l'indépendance méritant, selon lui, se statut :

Il se trouve que depuis 2001, je remets fondamentalement en question la présence à la Place de l'indépendance de la statue - certains parlent de monument - du général Leclerc. Celui par qui tout s'est passé pour que nos aïeux aillent en France défendre la France. Or, nous sommes indépendants depuis le 1er janvier 1960. La France a installé la statue de Leclerc sur l'emplacement où notre indépendance a été obtenue, et sur son regard. Alors qu'il y a nos héros de l'indépendance, nos nationalistes, qui méritent de

¹⁵⁵ Philippe DUPLAY (général), *2e DB avec Leclerc, de Douala à Berchtesgaden*, Paris, Eric Baschet, 1980, p. 11.

¹⁵⁶ Herve Brice NGUEMBOU, *Op. Cit.* p. 68.

trôner, sur les places de l'indépendance au Cameroun. A deux cents mètres de cet endroit, il y a la tombe de Rudolph Douala Manga Bell. Il gît dans l'anonymat total, pendant que quelqu'un d'autre, qui n'a rien à voir avec notre histoire, est débout. J'estime que c'est une aberration. C'est un non-sens¹⁵⁷.

Mbouamassock revendique l'érection de monuments à la gloire des héros nationaux en lieu et place des monuments coloniaux, très souvent dans des lieux hautement symboliques donc importants. Rappelons qu'il s'était déjà attaqué au *monument Leclerc* en tentant de la déboulonner et en y inscrivant, avec de la peinture rouge, des phrases du style « nos martyrs d'abord »¹⁵⁸. Une position largement partagée par Jacques Willy Ntoulal dans son article paru en 2011 dans *Le Messager*. Celui-ci se demandait « pourquoi célèbre-t-on les acteurs coloniaux au détriment des héros nationaux ?¹⁵⁹ ». Cette interrogation est significative du conflit mémoriel qui règne au sein de la population de Douala. Tension qui conduisit André Blaise Essama¹⁶⁰ à s'attaquer au *monument Leclerc* d'abord en 2013 ensuite en 2016. La première attaque avait consisté à détrôner la statue de son piédestal et la seconde fois à la décapiter. Cet acte est-elle une façon, pour son auteur, de prendre sa revanche sur la France dont l'armée décapitait les révolutionnaires au Cameroun. Et le monument Leclerc, symbole de cette armée française, est une cible de choix.

¹⁵⁷ Le Pangolin, « Non aux monuments français au Cameroun" et en Afrique! », mis en ligne le 15/08/2006, consulté en ligne le 22/04/2020 : <http://lepangolin.canalblog.com/archives/2006/08/15/2471007.html>

¹⁵⁸ Isidore Pascal NDJOCK N. accorde plusieurs paragraphes à ce personnage dans son mémoire. « La question de l'héritage colonial bâti de la France à Yaoundé et Douala (Cameroun)... », p. 99-105.

¹⁵⁹ Jacques Willy NTOUAL, « Où en est-on avec le plan monumental de Douala ? », *Le Messager*, n° 3261, 12/01/2011, p. 5.

¹⁶⁰ Il convient de noter qu'André Blaise Essama est un activiste notoire qui milite pour le respect des héros nationaux qui se sont battus pour l'indépendance du Cameroun. **Celui-ci a été** arrêté et détenu pour avoir détruit les effigies de personnalités coloniales renommées à Douala. En 2015, il a passé trois mois à la prison centrale de New-Bell après avoir détruit le monument d'un soldat français inconnu à Douala.



Fig. 13 : « Statue de Leclerc déboulonnée », Bonanjo-Douala (Cameroun), 2013. © André B. E.



Fig. 14 : « Statue de Leclerc décapitée », Bonanjo-Douala (Cameroun), 2016, © André B. E.

A la suite de la seconde attaque, la Communauté urbaine de Douala (CUD et le Consulat général de France à Douala ont fait construire une barrière autour du *monument Leclerc* (fig. ci-dessous).

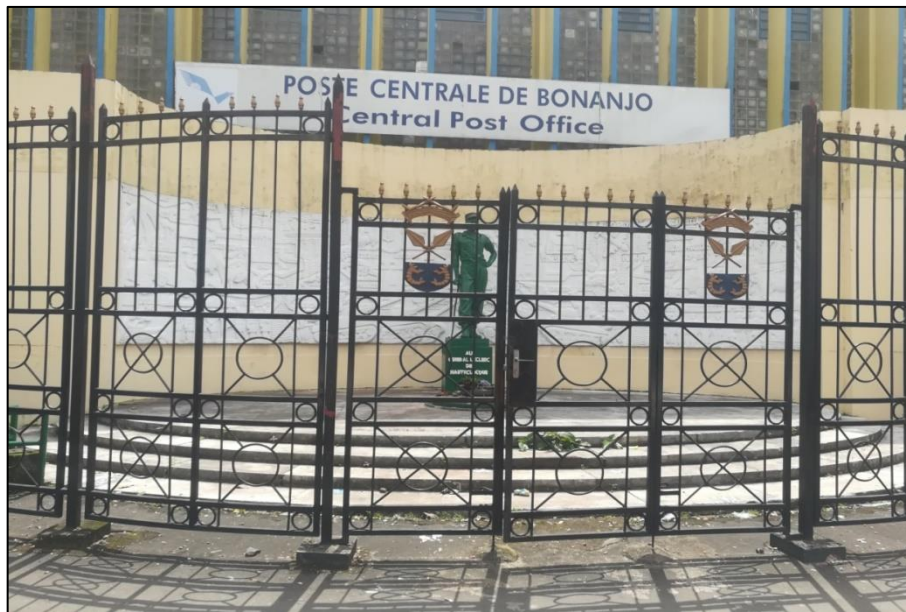


Fig. 15 : « Monument Leclerc barricadé », Douala (Cameroun), 2019, © R. E.

¹⁶¹ Source consultée le 23/04/2020, mis en ligne le 02/09/2013 : <https://cotedivoireinfo.wordpress.com/2013/09/02/il-abat-la-statue-du-general-leclerc-afin-de-protester-contre-le-neocolonialisme-francais-france-syrie-hollande/>

¹⁶² Source consultée le 23/04/2020, mis en ligne le 21/06/2016 : <http://news.africahotnews.com/?idnew=806013>

La statue du Général Leclerc est loin d'être le seul monument français ayant fait les frais de ce conflit mémoriel.

I.1.2. Le Monument aux morts



Fig. 16 : carte postale Douala, « Monument aux morts », Bonanjo-Douala (Cameroun), années 1920.



Fig. 17 : « Monument aux morts » Bonanjo-Douala (Cameroun), Août 2019, © R.E.,

Communément appelé *Le soldat inconnu* par les doualais, *Le monument aux morts* a été érigé en 1920, face au palais de justice, sur la place du gouvernement dans le quartier Bonanjo à Douala¹⁶³. Il commémore les militaires et marins français et alliés tombés sur le champ de bataille durant la grande guerre notamment la campagne du Cameroun 1914-1916¹⁶⁴. Le monument se compose d'une statue de bronze, représentant un soldat anonyme tenant dans sa main droite une couronne de lauriers. Cet endroit était un lieu de recueillement et de parade dans le cadre de la commémoration du 11 novembre au temps du Cameroun français¹⁶⁵. Après l'indépendance, l'environnement direct du monument est modifié. Les fleurs qui l'entourent sont remplacées par un bassin (fig. n° 13 ci-dessus). Ceci dans un souci d'embellissement urbain et d'attraction touristique. Mais malgré cet effort fait par les autorités camerounaises et le Gouvernement français à travers son Consulat général¹⁶⁶, une partie de la population doulaise semble toujours rejeter cette statue. Le monument a fait l'objet d'une

¹⁶³ Source consultée le 21/04/2020 : <https://www.delcampe.net/fr/collections/cartes-postales/cameroun/douala-cameroun-monument-aux-morts-967833914.html>

¹⁶⁴ Herve Brice NGUEMBOU, *Op. Cit.* p. 66.

¹⁶⁵ Le 11 novembre 1918 un armistice met fin à la Grande Guerre marquant ainsi la victoire de la France et de ses alliés sur l'Allemagne. Chaque année, depuis 90 ans, les Français de toutes classes, de tous âges et de toutes opinions se remémorent le 11 novembre, l'Armistice qui a mis fin à la Grande Guerre. Aujourd'hui encore, il n'est guère d'enfant qui n'ait entendu parler d'un aïeul ayant combattu dans les tranchées... André LARANE, « 11 novembre, L'Armistice, un marqueur de l'identité nationale », mis en ligne le 11/06/2019, consulté le 25/04/2020 : https://www.herodote.net/L_Armistice_un_marqueur_de_l_identite_nationale-article-1046.php

¹⁶⁶ La Communauté urbaine de Douala entreprend souvent des travaux d'aménagement et de restauration autour des monuments français ; ceci en partenariat avec le Consulat général de France à Douala qui apporte un appui le plus souvent financier.

dégradation en aout 2015. L'activiste politique André Blaise Essame s'est attaqué à ce monument. En effet, ce dernier avait réussi, après de nombreuses tentatives et avec beaucoup d'effort, à déboulonner le monument aux morts. Certains habitants trouvaient l'acte excessif tandis que d'autres voyaient en son auteur, un « héros » national. En plus des personnes qui prennent les photos pour le compte de l'activiste, les travailleurs présents sur les lieux¹⁶⁷ et de nombreux badauds avaient contribué à diffuser les images sur internet.

Essama, tel un torero sur la carcasse d'un terreau vaincu, se dresse fièrement, point en l'air en signe de victoire, sur la statue gisant à demi sur le sol. C'est image est saisissante dans un contexte où un sentiment anti-français semble s'emparer d'une partie de la jeunesse camerounaise qui voit en la France la cause de tous ses malheurs¹⁶⁸. Elle traduit aussi la volonté de son auteur de défier le régime en place qu'il accuse de glorifier les héros français au détriment des acteurs phares de l'histoire nationale.

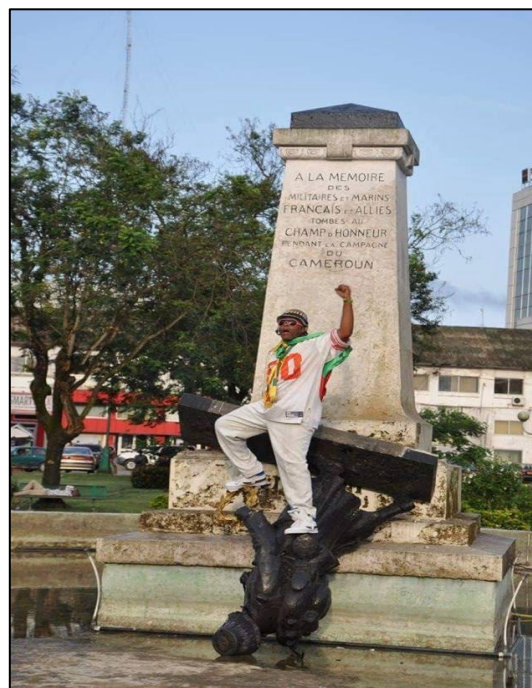


Fig. 18 : « Monument aux morts renversé par l'activiste camerounais André Blaise E. » Bonanjo-Douala (Cameroun), 2015, ©André B. Essama¹⁶⁹.

Cet acte, comme le précédent reflète-t-il ce que les historiens ont appelé le « refoulé colonial¹⁷⁰ » ? De tels actes soulèvent-ils l'adhésion massive de la population ou restent-ils appréciés par un petit nombre d'activistes ? Le « refoulé colonial » s'accroît-il avec le

¹⁶⁷ La place du Gouvernement où se trouve le monument est entouré par des petits commerces et des bureaux administratifs. C'est à la fois un espace vert et une aire de repos, où ceux qui fréquentent le quartier se retrouvent à des heures de pause.

¹⁶⁸ La Rédaction, « L'activiste-nationaliste camerounais André Blaise Essama déboulonne un autre monument colonial », mis en ligne le 29/08/2015 et consulté en ligne le 13/07/2020 : <https://cameroonvoice.com/news/2015/08/29/l-activistenationaliste-camerounais-andre-blaise-essama-deboulonne-un-autre-monument-colonial/> . Voir aussi le vox-pop réalisé par le journal Le Messager sur l'indépendance du Cameroun (Annexe 3).

¹⁶⁹ Source consultée le 25/04/2020: <https://www.camernews.com/lactiviste-nationaliste-andre-blaise-essama-renverse-la-statue-representant-un-soldat-francais/>

¹⁷⁰ Le refoulé colonial est une expression le plus souvent employée par les historiens notamment africains à l'instar d'Achille Mbembe et Emmanuel Tchumtchou. Elle désigne un sentiment de rejet de la mémoire coloniale que l'on retrouve chez les peuples anciennement colonisés. Souvenirs enfouis du fait de la douleur qu'ils provoquent, mais qui, cependant ressurgissent à la moindre occasion et parfois s'expriment de façon très violente comme on peut l'observer à Douala avec ces actes de vandalisme sur les legs colonial.

temps, alors que l'époque coloniale s'éloigne ? Pourquoi ? La presse, notamment privée publiée en ligne, se fait l'écho du combat des nationalistes¹⁷¹. Le combat mené par Mbouamassock, A. B. Essama et bien d'autres activistes et nationalistes camerounais est largement relayé.

Le cas camerounais est loin d'être un cas isolé en Afrique « française ». Il semble même s'être manifesté tardivement par rapport à d'autres pays africains qui, à la suite de leur indépendance, ce sont attelés à détruire les symboles de l'ère coloniale¹⁷². C'est aussi ce que pense Thierry Bangui quand il affirme que « ces traces matérielles ont été parfois considérées par certains nouveaux États indépendants (cas des pays du Maghreb, de Moyen- et Proche-Orient) comme un objet de domination et ont, dans certains cas, été victimes de vandalisme ou d'abandon¹⁷³ ». Ce fut le cas en Algérie avec la destruction, la mutilation ou le rapatriement de plusieurs monuments¹⁷⁴.

Les statues coloniales n'ont jamais vraiment fait l'objet d'une appropriation populaire dans les anciennes colonies notamment au Cameroun. Mais toutes les œuvres construites à cette époque n'ont pas tous connu le même sort car certains monuments ont tout simplement été abandonnés à défaut d'être détruits et pour d'autres réutilisés.

I.2. DES EDIFICES MONUMENTAUX DE PROPRIETE "INDIGENE" : QUELS REGARDS POUR LES DOUALAIS AUJOURD'HUI ?

Parmi ces monuments hérités de la période coloniale, certains ont été construits par des propriétaires camerounais. Malgré cette appartenance locale, plusieurs d'entre eux ont été détruits, abandonnés ou tout simplement font l'objet d'une certaine négligence car ne sont pas entretenus. Peut-on dire que cette situation traduit un sentiment d'indifférence vis-à-vis de ces édifices ? Nous allons tenter d'apporter des éléments de réponse à cette question à partir de

¹⁷¹ Nous faisons référence ici à la presse publiée. Le combat mené par Mbouamassock, A. B. Essama et bien d'autres activistes et nationalistes camerounais est accueilli favorablement dans les milieux populaires. Ils revendiquent entre autre l'érection des monuments à la gloire des héros nationaux en lieu et place des monuments coloniaux qui trônent sur les places publics au Cameroun, et très souvent dans des lieux hautement symboliques donc importants.

¹⁷² Cette manifestation tardive peut s'expliquer par le fait que l'accession à l'indépendance a été tronquée au Cameroun. Ce sont les affidés de la France qui furent portés au pouvoir, tandis que les véritables nationalistes firent l'objet d'une répression sanglante, d'abord par la France, et ensuite par le gouvernement camerounais pro-français.

¹⁷³ Thierry BANGUI, « L'architecture coloniale du centre-ville de Bangui (Rép. Centrafricaine) : essai sur un patrimoine urbain en décadence », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 261 | Janvier-Mars 2013, p. 105, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/6794>

¹⁷⁴ Claire GARCIA, « Migrations, transferts et réécritures : le destin des monuments publics d'Algérie après l'Indépendance », *Les Cahiers de l'École du Louvre*, 12 | 2018, p. 6, mis en ligne le 03 mai 2018, consulté le 17 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cel/920>

l'étude de cas de trois édifices symboliques que sont le *Palais Mandessi Bell*, le *Palais Dicka Akwa* et le *Palais des roi Bell*, tous construits par des doualais.

I.2.1. Le Palais Mandessi Bell : un patrimoine à l'abandon

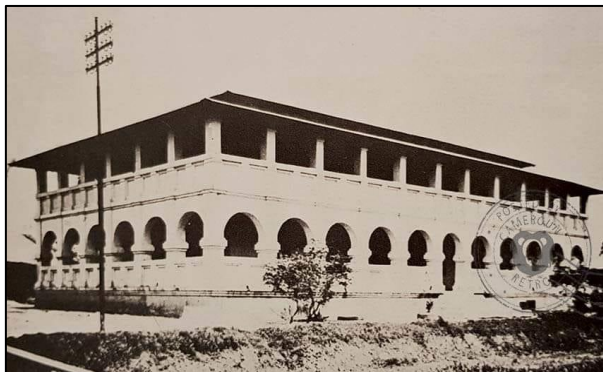


Fig. 19 : carte postale Douala (Cameroun), « Ensemble palais Mandessi Bell », 1950, source : J. Soullillou, *Douala un siècle en images*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 88.



Fig. 20 : « Façade palais Mandessi Bell », Bonanjo-Douala (Cameroun)2013. © Happyraph,

Jacques Soullillou disait de cette villa qu'elle est l'une des plus belles réalisations architecturales de cette période¹⁷⁶. Elle fut construite par les mêmes artisans qui ont bâti l'hôpital Gustav Nachtigal¹⁷⁷. Cette maison aux nobles proportions a été construite de 1904 à 1910, à la fin de la période de campagne de pacification allemande, qui fut suivie des premiers plans d'urbanisme de la ville. Edifice bâti sur plan rectangulaire, sur deux niveaux, le premier ouvert par des arcades en pleine cintre sur des piles massives et le second occupé par des galeries faisant le tour du bâtiment et assurant une protection contre la chaleur avec une ventilation maximale. Le toit à quatre pans est surélevé pour faciliter la circulation de l'air. Les murs sont en briques de terre cuite enduits de ciment avec des badigeons. Le pavement des espaces extérieurs est en terre.

Son bâtisseur, David Mandessi-Bell, riche planteur, fils adoptif et intendant du roi Rudolf Manga Bell, l'habite jusqu'à sa mort en 1936. Il est l'un des premiers camerounais dont les revenus ne sont pas exclusivement issus de la pêche ou de l'activité commerciale, mais de l'exploitation des plantations dans les régions traversées par les fleuves Nkam, Abo ou

¹⁷⁵ Source consulté en ligne le 27/04/2020 : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:VILLA_MANDESSI_BELL.JPG

¹⁷⁶ Jacques SOULLILLOU, *Op. Cit.* p. 299.

¹⁷⁷ Herve Brice NGUEMBOU, *Op. Cit.* p. 43.

Mungo¹⁷⁸. Plantations de moindre importance que les cessions développées par les Allemands sur les pentes du Mont Cameroun. A sa mort, son fils, Sam, né en 1911 occupa la bâtisse durant une partie de sa vie. Située au centre de la ville il est aujourd'hui en état de délabrement total. L'escalier et le plancher de l'étage sont en décomposition. La moisissure a envahi les murs fissurés de part et d'autre. Le bâtiment présente des altérations majeures avec de plusieurs démolitions. Ni les autorités locales, ni les héritiers Mandessi Bell ne semblent vraiment s'intéresser au devenir de ce bâtiment. Et pourtant, son état n'altère pas le regard admiratif que bon nombre de doualais lui portent. « Le palais Mandessi Bell fait partie des joyaux architecturaux de la ville de Douala. Construit à l'entrée principale du quartier Bonanjo, il constitue un attrait touristique autant pour les étrangers que pour les locaux »¹⁷⁹, peut-on lire sur la page du site internet visité le Cameroun (Vicom). Robert Ndjingui, journaliste camerounais, donne son avis en ces termes : « C'est un bâtiment qui appartient à une famille clairement identifiée. Toute initiative de rénovation devrait partir de la famille. Celle-ci peut par exemple saisir formellement le ministère du tourisme pour demander la restitution dudit immeuble à l'État afin d'en faire un édifice touristique. »¹⁸⁰ Rogers Fouogou, manager du groupe communautaire CPGS, pense que

c'est regrettable que de pareil monuments avec le Palais Bell, le Soldat inconnu, le site de pendaison des peuples de *duala stadt*, etc... soient aux oubliettes alors que les ministères de la culture, du tourisme ou même de l'administration territoriale existent. La rénovation de pareille attraction pourrait intervenir dans un programme de circuits historiques de la colonisation ou même ethnologique des peuples mais hélas... ce n'est nullement une priorité pour les acteurs du moment.¹⁸¹

Le regard de nombreux doualais sur ce bâtiment n'est donc pas défini par son état physique. Les débats sur son avenir dans la sphère public témoignent d'une certaine façon de l'intérêt qu'une partie de la population accorde à cet édifice. Un autre monument architectural qui connaît un sort similaire est le *Palais Dika Akwa*.

¹⁷⁸ Il est à l'initiative de la construction de la pagode, palais des Rois Bell. Lorsque la traite négrière a été abolie en 1840, David Mandessi-Bell s'est lancé alors dans l'agriculture et a créé des hectares de plantations dans le Nkam et le Mungo. Il va rapidement se faire un patrimoine financier important, et devenir le plus gros exportateur de bananes de son époque. C'est ainsi qu'en 1904, il lance la construction de sa résidence pour illustrer sa réussite et son pouvoir financier. Elle servira aussi de centre de poste, c'est d'ici que les anciens combattants camerounais qui combattaient pour la France, envoyaient les lettres à leur famille. David Mandessi-Bell est décédé en 1936.

¹⁷⁹ <https://www.facebook.com/visiterlecamerounavecmoi/posts/1731040353700904>

¹⁸⁰ Source consultée le 20/07/2020 :

<https://www.facebook.com/visiterlecamerounavecmoi/posts/1731040353700904>

¹⁸¹ Source consultée le 20/07/2020 :

<https://www.facebook.com/visiterlecamerounavecmoi/posts/1731040353700904>

I.2.2. Le Palais Dika Akwa ou le *Mukanda Duala* (Le château Douala) : un monument négligé ?



Fig. 21 : « Vue d'ensemble, Palais Dika Akwa », Akwa-Douala (Cameroun), 2019, © R. E.



Fig. 22 : « Façade latérale Palais Dika Akwa », Akwa-Douala (Cameroun), 2019, © R. E.

Construit par le célèbre Prince Dika Akwa Nya Bonambella¹⁸², c'est une véritable œuvre architecturale qui a inauguré à Douala une nouvelle ère : celle des châteaux cossus. Dans la conclusion de son livre "Vivre à Douala", Gilles Seraphin écrit :

Ce palais constitue une synthèse homogène de la diversité doualaïse et camerounaise : la porte de l'ouest est ornée d'une case bamiléké et du serpent à deux têtes, "armes" des Bamoun ; la porte du nord représente un boukarou, celle du sud une case bété, et celle de l'est une case maka. Le palais symbolise aussi la volonté de la cité de s'ouvrir sur le reste du monde : au-dessus de la case douala se trouve la barque d'Osiris ; et un des angles de l'édifice est occupé par une tour européenne - pas plus élevée que les autres bâtiments. Le tout est agrémenté par les deux figures animalières symbolisant la famille Bonambelle : l'aigle et le crocodile. Mukanda se dresse fièrement au centre de la ville et symbolise avec bonheur ce que pourrait être la cité de demain : une ville multiethnique ouverte sur le monde, une ville fière de ses racines qui attend de pied ferme le troisième millénaire¹⁸³.

Malgré qu'il soit occupé depuis 2003, par le secrétariat permanent du Ngondo ainsi que des expositions d'arts et de nombreuses cérémonies traditionnelles, son état va se dégradant au fil des ans. Forte heureusement, toutes ces architectures, partie intégrante des monuments publics

¹⁸² Né à Douala le 27 janvier 1933, Prince Dika Akwa Nya Bonambela est le fils du roi Betote Akwa et le petit-fils du roi Dika Akwa XI, qui fut signataire avec l'Allemagne du traité de protectorat daté du 12 juillet 1884. <http://www.afrocentricite.com/dika-akwa/>

¹⁸³ Gilles SERAPHIN, *Vivre à Douala : (Cameroun) : l'imaginaire et l'action dans une ville africaine en crise*, Paris, L'hamattan, 2000, cité par Douala-net, consulté en ligne le 27/04/2020 : <http://www.peuplesawa.com/fr/bnlogik.php?bnid=105&bnk=&bnrub=&sites=274>

de la ville, ne connaissent pas le même sort. Plusieurs bâtiments ont été investis par les services de l'Etat marquant ainsi une forme d'appropriation.

I.2.3. La Pagode : un modèle d'appropriation ou de réutilisation ?



Fig. 23 : « carte postale, vue d'ensemble, Palais des rois Bell ou la Pagode », Bonanjo-Douala (Cameroun), auteur inconnu, Douala, 1905.



Fig. 24 : « vue d'ensemble, Palais des rois Bell ou la Pagode », Bonanjo-Douala (Cameroun), 2019, © R. E.

Situé au cœur du quartier Bonanjo à Douala, le *Palais des rois Bell* plus connu sous le nom de la *Pagode*, a été construit en 1905 par le roi August Manga Ndoumbe qui régna sur la dynastie Bell de 1897 à 1910 durant le protectorat allemand. Ce dernier fit ses études à l'Université de Bristol en Angleterre. Semble-t-il qu'il aurait été influencé par le style des demeures des gouverneurs anglais de la Compagnie des Indes dont il avait vu des photos lors de son séjour en Angleterre¹⁸⁴. Le palais est construit en briques rouges et le bâtiment repose sur un socle longitudinal qui reçoit un premier niveau d'arcades à pleine cintre, la reprise des arcades aux deuxième et troisième niveaux avec le couronnement par un lanterneau, accentue l'impression de verticalité. Bâti sur deux axes de symétrie marqués, il a son toit en tôles reposant sur une structure en bois. On retrouve au rez-de-chaussée les habituelles loggias circulaires. Il fut la maison familiale de la famille Bell jusqu'en 1914, date à laquelle Rudolf Douala Manga-Bell fut pendu par les Allemands qui l'accusaient de haute trahison. Vers les années 1920, la Pagode a abrité les bureaux de la compagnie forestière Sangha Oubangui. Elle a également abrité le siège de la Société Navale de l'Ouest, le hangar à l'arrière a servi pour le premier cinéma de Douala "Le Paradis", le dernier étage a abrité un restaurant "La Croix du Sud". Cet ensemble a beaucoup changé depuis l'époque de sa construction. Son jardin a disparu et la cour de gazon a laissé place au passage d'une route goudronnée. De nombreux édifices ont été construits autour réduisant son caractère imposant.

¹⁸⁴ Michel VIALLET, *Op. Cit.* p. 146.

L'édifice offre une grande originalité et une richesse sémantique parmi les ouvrages architecturaux historique présents dans la ville. La pagode accueille actuellement au rez de chaussée le cabinet médical, des commerces, mais surtout, c'est le siège de l'association Doual'Art avec des bureaux et une salle d'exposition d'art contemporain. Il offre une vue générale sur la ville du haut de sa terrasse qui occupe tout le deuxième niveau. Les étages supérieurs sont alloués à l'habitat.

Malgré ces errements au niveau de la réutilisation de ce bâtiment, les doulais dans leur majorité semblent accorder beaucoup d'importance à cet édifice. M. Steve Nyami¹⁸⁵ pense qu'il s'agit d'un édifice important pour le pays de par son architecture et son histoire. Il s'étonne d'ailleurs du fait qu'il n'ait pas été repris par l'Etat pour être aménagé en musée de la ville. « Un monument aussi chargé d'histoire du peuple Sawa doit-il finir en restaurant, ou la Pagode aurait-elle du devenir un musée classé au patrimoine de l'Unesco ? ». Ce doulais n'est pas seul à se préoccuper de ce patrimoine architectural. Duplex Noumegni¹⁸⁶, Bertrand Iguigui¹⁸⁷ et d'autres doulais perçoivent la Pagode comme un patrimoine historique qu'il faut absolument préserver et valoriser. Le palais demeure un symbole pour les habitants de la ville de Douala. Il jouit presque autant, de la même popularité que *Le monument de la nouvelle liberté*. Comme ce dernier, l'image de la Pagode est utilisée comme carte postale de la ville par la Communauté urbaine de Douala. La population aussi en fait usage à diverses occasions. Cet édifice de l'ère coloniale semble avoir gagné le cœur de nombreux doulais. Peut-on attribuer cette popularité au travail de la princesse Marilyn Douala Bell, descendante directe des rois Bell ? On pourrait répondre oui dans une certaine mesure. Grâce à ses activités socioculturelles (sensibilisation, ateliers, journées commémoratives, etc.), elle contribue à la connaissance et la promotion des sites historiques dans la ville de Douala. C'est à elle que l'on doit l'initiative culturelle Salon Urbain de Douala (SUD) qui se déroule, depuis 2007, tous les trois ans dans la ville. Ainsi, ses actions ont fortement contribué à donner une valeur ajoutée en créant une émotion collective, un sentiment d'attachement des doualais vis à vis de la Pagode.

Le patrimoine monumental colonial provoque un sentiment mitigé chez les doulais. D'aucuns y accordent un certains intérêts pour diverses raisons notamment historique et mémorielle. Et d'autres pensent tout simplement que seuls les monuments en hommage aux

¹⁸⁵ Entretien whatsapp avec Steve NYAMI, Assureur au quartier Bonanjo, Paris-Douala le 27/06/2020.

¹⁸⁶ Entretien whatsapp avec Duplex NOUMEGNI, commerçant à Douala, Paris-Douala le 19/07/2020.

¹⁸⁷ Entretien whatsapp avec Bertrand IGUIGUI, Historien, Paris-Douala le 19/07/2020.

figures nationales doivent être célébrés. A côté de ces œuvres d'époque, il existe d'autres monuments plus récents. Quels rapports les doualais entretiennent avec ces derniers ?

II. LES MONUMENTS POSTCOLONIAUX

Comme nous l'avons dit plus haut, à la suite du pouvoir colonial, les autorités camerounaises vont construire de nouveaux monuments dans la ville. Et dans ce processus, il faut dire que l'association Doual'Art s'est particulièrement démarquée en érigeant un peu partout à Douala de œuvres d'art contemporain. Certaines d'entre elles ont connu un parcours similaire. D'abord contestées avant d'être finalement intégrées au paysage urbain par les doualais. D'autre par contre, auront connu un destin particulier.

II.1. Des monuments controversés : entre conflit identitaire et mémoriel

Des œuvres d'art ont suscité de nombreux débats à leur création ; car une partie de la population contestait leur légitimité et leur lien avec le lieu où elles devaient être érigées.

II.1.1. La statue de la Nouvelle liberté : du dédain au rang de symbole de la ville

La *statue de la Nouvelle liberté* plus connue sous le nom du *ndju ndju*¹⁸⁸ du rond-point Deido est une œuvre d'art monumentale au parcours bien singulier dans la capitale économique. D'abord rejetée par les doualais, pour diverses raisons, elle s'est peu à peu imposée comme la principale carte postale de la ville; ceci grâce à l'action militante de la promotrice culturelle Marilyn Douala Bell à travers son association Doual'Art. Le monument fait désormais l'objet d'une appropriation de tous les acteurs de la cité portuaire ; appropriation qui se manifeste par de multiples usages.

¹⁸⁸ Il s'agit d'une expression locale pour exprimer la laideur, l'horreur ou tout simplement pour désigner un monstre.



Fig. 25 : « Statue de la Nouvelle liberté », deido-Douala (Cameroun), 1997, © Douala-net.



Fig. 26 : « Statue de la Nouvelle liberté », Deido-Douala (Cameroun), 2019, © R. E.

La statue de la Nouvelle liberté est l'œuvre de l'artiste plasticien Joseph Francis Sumégné né à l'Ouest Cameroun (Bamendjou) le 30 juillet 1951¹⁹⁰. Le monument du rond-point fut achevé en 1996 alors commandité par l'ONG Doual'Art. Il se situe au quartier Deido, quartier historique et centre d'où partent les principaux boulevards de la ville. La statue occupe une position stratégique et s'impose à la vue de tous ceux qui entrent et sortent de Douala. Elle mesure 12 mètres, pour un diamètre de 5 mètres et une masse totale comprise entre 8 et 8,5 tonnes. L'œuvre est constituée de différents matériaux, pièces métalliques de récupération et objets hétéroclites qui, mis bout à bout, donne cet ensemble homogène.

Les matériaux dont est faite La nouvelle liberté font partie intégrante de la lecture qu'en propose Sumegne. Pour créer l'homme au globe, l'artiste a soudé, lié, collé à un squelette d'acier des milliers d'objets, certains trouvés lors de promenades, d'autres collectés dans les caniveaux, les décharges et les terrains vagues de la ville. Pneus et pots d'échappement endommagés, enjoliveurs tordus, pendules arrêtées, bougies d'allumage et ampoules grillées, chenilles de caterpillar rouillées, jouets et bijoux de fantaisie cassés, c'est de tout cela, et de bien d'autres objets encore, qu'est faite La nouvelle liberté¹⁹¹.

¹⁸⁹

Source consultée en ligne le 24/04/2020 :

<http://www.peuplesawa.com/fr/bnlogik.php?bnid=105&bnk=&bnrub=&sites=274>

¹⁹⁰ Dominique MALAQUAIS, « Une nouvelle liberté ? Art et politique urbaine à Douala (Cameroun) », *Afrique & histoire*, 2006/1 (vol. 5), p. 112.

¹⁹¹ Dominique MALAQUAIS, *Op. Cit.*, p. 112.

Son environnement direct a été modifié après 2007, à la suite de son acquisition par la Communauté urbaine de Douala, Doual'Art ayant fait don du monument à la ville. Son piédestal a été renforcé avec du béton et un jardin ajouté autour. Dominique Malaquais fait une description saisissante en ces termes :

Qui connaît Douala la connaît: La nouvelle liberté, imposante statue faite entièrement de déchets, monument aux ratés du pouvoir camerounais en matière de politique urbaine (Fig. 1). Œuvre de l'artiste Joseph Francis Sumegne (1951-), La nouvelle liberté représente un homme qui danse. L'homme, en équilibre, s'appuie sur une jambe, lève un bras. D'une main, au-dessus de sa tête, il brandit un globe terrestre. La sculpture mesure plus de dix mètres, pèse quelque sept tonnes. À sa base, un piédestal de deux mètres en béton armé que prolonge, sous terre, un socle de la même facture. Le tout est conçu pour résister à des vents de plus de 160 km/h. «La nouvelle liberté» doit son existence à une association nommée Doual'Art. Fondée en 1991, cette ONG se donne pour but de transformer l'espace urbain au moyen d'interventions artistiques qui offrent aux citoyens la possibilité de voir, de penser et de vivre leur ville autrement¹⁹².

Malgré la volonté de Doual'Art d'offrir aux doualais un espace urbain plus convivial grâce à ces interventions artistiques, la statue de la Nouvelle liberté ne fut pas bien accueillie. Dès sa création, elle a fait l'objet de vives polémiques. Objet de querelles entre ses promoteurs, l'administration de la ville, certaines autorités traditionnelles locales et les populations de Douala. Pour cause, les autorités lui reprochaient son maque d'esthétique car construite en matériaux de récupérations issues des ordures ménagères et des décharges de la ville. En plus du fait que la planification urbaine prévoyait qu'elle soit détruite ou déporter ailleurs au profit des travaux de construction routière. Les autorités traditionnelles quant à elles, voyaient d'un mauvais œil que l'œuvre d'un artiste originaire d'une autre région que la leur, surplombe l'univers artistique urbain de leur village (Douala)¹⁹³. Et pour une frange de la population, elle

¹⁹² *Ibid.* p. 115.

¹⁹³ *Ibid.* p. 115. Au Cameroun, comme ailleurs en Afrique, l'administration coloniale fit un usage efficace et pernicieux de l'identité ethnique, qu'elle s'était employée à renforcer, sinon à créer de toute pièce. D'abord sous les Allemands, puis sous les Français et les Anglais et par la suite sous Ahmadou Ahidjo, on s'en servit en haut lieu afin de diviser pour mieux régner. Depuis le début des années 90, qui manquèrent de mettre fin à l'ère Biya, le RDPC, parti au pouvoir, mania avec acharnement l'arme ethnique. Il s'applique, en particulier, à jeter le discrédit sur un peuple, les Bamiléké. Originaires de la Province de l'Ouest, ceux-ci constituent quelque 25 % de la population camerounaise et plus de 75 % des 3,5 millions d'habitants que compte Douala. Ils sont à la fois le moteur économique de la ville et, parce qu'ils sont si nombreux, parmi les plus pauvres de ses habitants. Sous la colonie allemande, les Duala bénéficiaient d'une position enviable; ils étaient les interlocuteurs privilégiés de l'occupant. Aujourd'hui, ils n'ont guère de pouvoir. Le fait que Douala soit à présent davantage bamiléké que duala et qu'à moins d'appartenir à une infime minorité on y vive fort mal (les effets de la crise économique qui a ravagé le Cameroun de 1985 à 2000 se faisant encore sentir), doublé des campagnes de divide and rule du gouvernement, a favorisé la montée d'une vague de sentiment anti-Bamiléké qui, dans certains milieux, fait des

n'était tout simplement pas belle et devait être détruite car enlaidissait le paysage urbain. Cette situation a fait dire à Dominique Malaquais que :

Jamais, dans l'histoire de Douala, aucun objet n'avait causé pareille controverse. Inaugurée en juillet 1996, La nouvelle liberté s'est aussitôt trouvée au cœur d'un débat acerbe, violent. Très vite, des camps se forment. Mots, invectives, menaces fusent. Ceux-ci vont bien au-delà de l'objet lui-même. C'est de l'identité – individuelle, ethnique, citoyenne – qu'il s'agit. L'espace urbain tout entier est en cause¹⁹⁴.

C'est ce qui explique que se fut onze ans plus tard que le gouvernement de la ville procéda à l'inauguration du monument. Cependant, malgré toutes ces velléités, plus de 20 ans déjà, elle demeure et est considérée comme la Tour Eiffel (France) ou la statue de la liberté (USA) de la ville de Douala, signe que les doualais se sont approprié cette œuvre qui est pleinement intégré dans leur patrimoine.

La statue de la Nouvelle liberté a traversé des moments difficiles mais est parvenue à se faire indispensable à la ville de Douala et à ses populations. Aujourd'hui, c'est la principale carte postale de la ville, élément d'identification pour tous, elle est devenue la nouvelle icône de la ville.

L'Etat au travers des autorités de locales ont fait du monument l'une des principales, si ce n'est la principale, icône de la ville. La statue est aussi utilisée comme logo officiel par la Communauté urbaine de Douala. Cette appropriation de l'Etat est marquée par les différents aménagements dont le monument bénéficie depuis son acquisition par la CUD, faisant de ce lieu un site attrayant et touristique. Les décorations dont il fait l'objet pendant les périodes de fêtes sont aussi des marques d'une appropriation du site.

dégâts considérables. Cette animosité à l'égard des gens de l'Ouest a trouvé chez certains, membres de groupuscules et de partis politiques qui se veulent les défenseurs de l'identité et des intérêts «sawa», d'opiniâtres porte-flambeau.

¹⁹⁴ *Ibid.* p. 113.



Fig. 27 : « La statue de la Nouvelle liberté », Rond-point Deido (Douala-Cameroun), © CUD, 2019.

Une autre catégorie d'acteurs qui fait usage de la statue de la Nouvelle liberté, c'est la jeunesse doualaïse. Le site est utilisé par des artistes pour le tournage de plusieurs clips vidéo. De nombreux gadgets (tee-shirts, casquettes, et autres) sont estampillés de l'image du monument. La statue est même à l'origine d'une expression très utilisée parmi les jeunes et qui est devenue fameuse dans le jargon local : « la vie c'est une place ¹⁹⁵ ». Les weekends, le lieu est aussi pris d'assaut par de nombreux photographes de la ville. Ces derniers proposent leur service aux familles et touristes en balade à Deido. A côté de cette frange, évoluent les petits commerçants, très souvent des vendeurs à la sauvette qui proposent des gadgets et autres marchandises aux usagers. Le monument du rond-point fait l'objet de nombreux usages que Malaquais résume assez bien :

De façon symétrique, l'œuvre fait aujourd'hui partie intégrante de la vie et de l'économie du quartier. La sculpture a encouragé le développement de toute une gamme de mini-commerces. La photographie, notamment, est en pleine expansion; les sauveteurs vendent aux touristes des images de « La nouvelle liberté », des photographes ambulants tirent le portrait de familles en promenade du dimanche, d'amoureux et de vacanciers avec, en toile de fond, l'homme au globe. « La nouvelle liberté » est elle-même devenue un objet que l'on s'approprie pour le recycler et le revendre, une œuvre qui interagit avec son environnement¹⁹⁶.

¹⁹⁵ Artistiquement_votre, « La Nouvelle liberté !!!! », mis en ligne 07/06/2018, consulté le 25/04/2020 : <https://jdjs.webnode.fr/1/la-nouvelle-liberte/>.

¹⁹⁶ Dominique MALAQUAIS, *Op. Cit.*, p. 122.

Cette popularité dont jouit la Nouvelle liberté aujourd'hui vient sans doute du fait que le monument est représentatif de la ville de Douala. Construit à partir de rien, des débris ramassés un peu partout dans la ville, il traduit le dynamisme des populations de cette ville réputées débrouillardes.

Pour Sumegne et Doual'Art, il s'agissait, avec La nouvelle liberté, de célébrer la ville, mais sans l'idéaliser. Le but était d'en parler comme elle est, cafouilleuse, brinquebalante, difficile. L'homme au globe, disent-ils, montre Douala telle qu'elle est dans ses quartiers les plus durs. Il représente la ville douleur – ses habitants la surnomment Doual –, qui croule sous les déchets mais parvient néanmoins à vibrer intensément¹⁹⁷.

Le monument est aussi perçu comme une critique à la politique de l'aménagement urbain menée par les autorités camerounaises à Douala. Il leur est reproché – à ces autorités – une gestion chaotique de la ville et la Nouvelle liberté est là pour leur rappeler cet échec. C'est une des raisons pour lesquelles les doualais l'apprécient.

II.1.2. L'Arbre à Palabre

Son auteur est l'architecte plasticien français Frédéric Keiff. *L'Arbre à Palabres* a été inauguré en 2007 au quartier Bonanjo lors du tout premier Salon Urbain de Douala (SUD). C'est un arbre dont le tronc et les branches sont en barres d'armature peintes, tandis que les feuilles sont en morceaux de verre et de plastique colorés. L'installation atteint plus de 5 mètres de haut avec une circonférence (canopée) de 7 mètres. La structure est dotée de larges planches de bois incorporées au tronc, qui servent de bancs.

Initialement conçu pour remplacer l'ancien arbre à Palabres de Bonambappe, un énorme baobab situé dans le quartier de Bonabéri, tombé en 1993, le projet a dû être revu dans son



Fig. 28 : « *L'Arbre à Palabre* », Bonanjo-Douala(Cameroun) 2007, Frédéric Keiff, H : 5,1 m ; l : 7 m.

¹⁹⁷ Dominique MALAQUAIS, *Op. Cit.*, p. 115.

processus d'installation, à cause de la signification symbolique de l'œuvre. Traditionnellement, autour de l'arbre à palabres, le chef du village et ses notables se réunissent, assis, pour prendre les décisions politiques et sociales les plus importantes concernant la communauté. C'est ici que les valeurs de la tradition étaient oralement transmises à travers les générations.

Cette œuvre a fait l'objet d'une longue discussion entre le chef du village et les notables, qui ont finalement décidé d'interdire à un artiste étranger de placer son œuvre à la place de la souche de l'ancien arbre à palabres. Il était néanmoins important, pour les porteurs du projet, que l'installation de Keiff soit tout de même placée dans un espace public, facilement accessible aux habitants, afin de garantir que l'arbre à palabres contemporain continue à tenir sa fonction symbolique de place de réunion, de discussion et de point de partage (annexe 2). Le chef supérieur du canton Bell de Douala, le prince René Douala Manga Bell, séduit par le projet, a offert comme emplacement l'une de ses propriétés à Bonanjo, pour y installer *l'Arbre à Palabres de Bonambappe*¹⁹⁸. Cependant, le rejet de l'arbre à palabre de son emplacement initial n'aurait-il pas contribué à une diluer l'aura que l'auteur voulait donner à son œuvre ? Car parmi les personnes interrogées sur les monuments publics à Douala, très peu de doualais y font référence. Les populations en contact avec cette œuvre sur son site actuel, n'éprouvent pas de sentiment particulier à son égard. Nombre de doualais qui fréquentent le quartier trouvent que « c'est un bon coin pour faire une pause du moment que l'endroit soit bien entretenu, salubre »¹⁹⁹.

II.1.3. La Colonne Pascale

La *Colonne Pascale*, éponyme de son auteur l'artiste sculpteur Pascale Marthine Tayou est une œuvre originale érigée en 2010. Elle est composée de 76 marmites en émail, dont les ménagères camerounaises se servaient dans le passé pour conserver la nourriture et les boissons⁵⁶. Le monument se situe au cœur d'un rond-point très animé du quartier New Bell.



Fig. n° 28 : « La Colonne Pascale », Shell New Bell-Douala(Cameroun) 2010, Pascale M. Tayou.

¹⁹⁸ Source consultée le 21/07/2020 : <http://doualart.org/portfolio/larbre-a-palabres/>

¹⁹⁹ Sylvie KIEGAING, employée de bureau à Bonanjo, au sujet de *l'Arbre à Palabre*, Douala le 16/08/2019/.

La *Colonne Pascale* est une ligne simple et épurée s'élevant dynamiquement dans le ciel. L'intention de l'artiste était de rendre hommage aux femmes, valorisant la culture culinaire de la tradition camerounaise.

Dès son érection, l'œuvre est devenue objet de débat et de tensions au sein des résidents. Les controverses étaient de deux ordres . Les premières sont liées à la position physique de La *Colonne Pascale*, sur une place ayant connu des événements historiques importants que les habitants auraient préféré voir commémorés: la place était l'épicentre d'émeutes s'étant déroulées dans le cadre de la guerre d'indépendance du pays²⁰¹. Les deuxièmes sont liées à l'interprétation symbolique de l'œuvre, puisque, selon de nombreuses personnes, elle met en évidence la pauvreté de New Bell. Citons à ce sujet Marta Pucciarelli,

Le cas de la Colonne Pascal est représentatif de cette réponse publique. Deux critiques principales sont formulées par ceux qui n'apprécient pas l'installation (36%). La première, fortement soutenue par le chef traditionnel du quartier, considère l'installation comme peu respectable de la mémoire du lieu : "cela (La Colonne Pascal) ne reflète pas l'histoire de la région. Nous devrions construire un monument pour présenter nos enfants ainsi que nos petits-enfants". Les raisons peuvent être liées aux émeutes de mai 1955, précédant l'indépendance du Cameroun, au cours desquelles environ un millier de personnes ont trouvé la mort (comme le rappelle l'avenue de l'Indépendance, la route principale traversant la place). Une deuxième critique négative interprète l'installation comme "la preuve que les habitants de New Bell ont le ventre affamé". Dans le même temps, plus de la moitié de la population attribue à la Colonne Pascal un sentiment de requalification de l'espace public (20%), de modernité (12%), et dans quelques cas comme un hommage à la femme africaine (4%). Malgré cet écart dans l'opinion publique ; des corrélations sont apparues avec l'impact perçu par les personnes interrogées sur l'installation en terme de sûreté et de sécurité. Presque tout le monde (96%) perçoit Shell New Bell comme un point de repère sûr pour la mobilité, mais aussi pour sortir avec des partenaires, rencontrer des amis, déjeuner ou en savourant une bière²⁰².

²⁰⁰ Source consultée le 21/07/2020 : <http://doualart.org/portfolio/la-colonne-pascale/>

²⁰¹ Marta PUCCIARELLI, "Douala Final Report", Rapport réalisé pour SUPSI University of Applied Sciences and Arts of Southern Switzerland, Laboratory of visual culture, 2014, p. 5.

²⁰² Marta PUCCIARELLI, *Op. Cit.* p. 5, traduit de la version anglaise : "The first one, strongly supported by the traditional head of the area. We should build a monument to present our children as well as our grandchildren". The reasons can be related to the riots of May 1955, preceding the independence of Cameroun, during which around one thousand of people have died (as recalled by Avenue de l'Indépendance, the main road crossing the square). A

Fig. 29 : « La Colonne Pascale », Shell New Bell-Douala (Cameroun) 2010, Pascale Marthine Tayou.

Cette situation traduit assez bien la complexité qui entoure l'érection de monuments dans l'espace public tant les sensibilités sont diverses et les mémoires plurielles. Le monument Mbappé Leppé est tout aussi révélateur de cette complexité.

II.1.4. Le Monument MBAPPE LEPPE

Samuel Mbappé Lepe est un international footballeur camerounais né à Douala en 1936 et décédé en 1985 dans la même ville¹. Il a passé l'essentiel de sa carrière avec son équipe l'Oryx Bellois de Douala, club avec lequel il remporta de nombreux titres. Ce footballeur a été le premier africain à brandir le trophée de la plus prestigieuse des compétitions de clubs du continent avec l'Oryx de Douala, le 7 février 1965 face au Stade malien, devant le président Kwamé N'Krumah.

Avec l'Oryx, il remporta au total cinq titres de champion du Cameroun (1961, 1963, 1964, 1965 et 1967), trois Coupes du Cameroun (1963, 1968 et 1970), et la première Coupe d'Afrique des clubs champions en 1965. Surnommé le « Maréchal », la plus haute distinction dans l'armée camerounaise, il fut l'un des joueurs clés de l'équipe nationale de football du Cameroun. Avec elle, il remporta la Coupe des Tropiques en 1964. En 1982, l'Etat du Cameroun émettait un timbre à son effigie²⁰³.



Fig. 30 : « Monument Mbappé Leppé », Akwa-Douala (Cameroun), C.U.D, 2016.

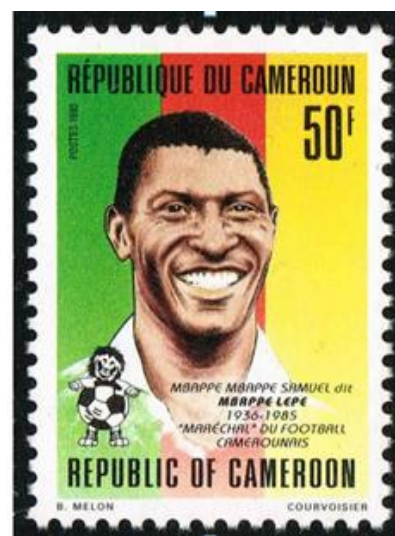


Fig. 31 : « Timbre-poste Mbappé Leppé », Douala (Cameroun), 1982.

second negative critic interprets the installation as “the evidence that New Bell’s inhabitants have the hungry belly”. At the same time, more than half of the population attributes to the Colonne Pascal a sense of requalification of the public space (20%), of modernity (12%), and in few cases as a tribute to the African woman (4%). Despite this gap in the public opinion any correlations have emerged toward interviewees’ perceived impact of the installation in term of safety and security. Almost everyone (96%) perceives Shell New Bell as a safe landmark for mobility, but even for dating partners, meeting friends, having lunch or enjoying a beer.”

²⁰³ Source consulté le 15/08/2020 : <http://stamps-africa.com/fr/cameroun/10-mi-1208-football-joueur-mbappe-lepe-.html>

La Confédération africaine de football va lui décerner en janvier 2016, à titre posthume, le trophée de « Légende africaine »²⁰⁴.

Pour rendre hommage à ce grand nom du football camerounais, le délégué du gouvernement de l'époque (1989-1996), Pokossy Doumbe, allait baptiser le stade d'Akwa, stade Mbappe Leppé. Mais sa décision ne fut pas bien accueillie parmi les populations de la ville notamment celles du canton Akwa où se trouve le stade et devant lequel la construction d'un monument était prévu.

La lumineuse idée de l'ex-délégué du gouvernement de Douala, de rendre son hommage aux dignes fils du terroir n'a pas trouvé grâce aux yeux de la communauté ici. Elle a, au contraire, créé le mécontentement et laissé indifférent... Il y a près d'une décennie que le vieux stade Akwa porte familièrement le nom (stade Maréchal Mbappé Leppé) que toute personne lucide et respectueuse des valeurs lui conférait. Dans sa belle initiative, Pokossy Doumbe alors super maire de Douala, s'était promis de restaurer, à l'occasion, le stade Maréchal Mbappé Leppé. Face sans doute à l'adversité rencontrée dans le projet, celui que les populations de la capitale économique surnommèrent le jardinier, par allusion à la propension qui était sienne à aménager les espaces verts, allait rapidement abdiquer. Depuis lors, le stade maréchal Mbappé Leppé est retombé dans la désuétude.

L'espace qui était aménagé pour la stèle, en fait une grande statue de ce footballeur de légende, est demeuré un asile de fou, rend le lieu insalubre et cache mal la vive querelle qui s'est jusqu'ici développée dans la communauté sawa de Douala, depuis que Pokossy Doumbe a, à son corps défendant, pensé qu'il peut faire du stade Akwa un repère authentique d'un pan de l'histoire des Douala²⁰⁵.

Germain Ekwe²⁰⁶ parlera de la double mort de Samuel Mbappé Leppé avec cette situation au sujet de l'érection de son monument devant le stade d'Akwa. Face à la réticence des autorités traditionnelles du canton Akwa, la Communauté Urbaine de Douala, dans le cadre de grands travaux dans la ville, s'était résignée à rebaptiser le site *Stade de Douala*. Mais c'était sans compter sur l'avènement de la Coupe africaine des nations (CAN) féminine prévue au Cameroun en février 2016 et qui allait marquer la résurrection du monument.

²⁰⁴ Villard NJIELE, « Hommage : La Can 2016 ressuscite Samuel MBappe Lepe », mis en ligne le 22/11/2016 ; consulté le 21/07/2020 : <https://fr.blastingnews.com/sport/2016/11/hommage-la-can-2016-ressuscite-samuel-mbappe-lepe-001274561.html>

²⁰⁵ Germain EKWA KOUMB, « La deuxième mort du « Maréchal », article du *Messenger*, 2009. [archive], mis en ligne le 30/10/2009, consulté le 10 septembre 2015: www.kamerfoot.com.

²⁰⁶ Germain EKWE F., *Op. Cit.*, 2009.

Après avoir longtemps désespéré de voir le stade d’Akwa dit stade Mbappé Leppé restauré et accueillir le monument du Maréchal, les doualais fans de l’ancien international ont vu leur souhait exaucé avec la décision de la Confédération africaine de football (CAF) de confier l’organisation de la CAN féminine 2016 à l’Etat du Cameroun. Cette décision qui imposait la restauration de tous les stades du pays allait permettre au *Monument Mbappé Leppé* d’être achevé au grand bonheur du public sportif et des footballeurs en particulier. Cette fête nationale qu’est l’organisation de rencontres sportives qui engagent l’équipe nationale de football avait réussi à fédérer toute la communauté sawa autour de ce projet. Les tensions d’hier ont fait place à des moments de partage et de communion pour encourager l’équipe de nationale camerounaise engagée dans cette compétition. Ceci au point où les chefs traditionnels sawa avaient organisé une cérémonie de bénédiction pour tous les stades qui devaient recevoir du public durant la CAN masculine deux plus tard²⁰⁷. Aujourd’hui, le statue du Maréchal se dresse fièrement devant le stade aponyme. Interrogés sur ce qu’elle représente à leurs yeux, de nombreux doualais éprouve un sentiment de fierté devant cet objet qui rend hommage à une figure importante de l’histoire du football camerounais en particulier et africain en général. A ce sujet, Moutimè Mbango déclarait, lors de la cérémonie d’inauguration du monument que, « je voudrais profiter de l’occasion que me donne le délégué du gouvernement pour dire merci pour cette initiative. Et dire à Samuel Mbappe lepe que les Douala et le Cameroun sont venus l’honorer. Je sais que les esprits ne meurent pas. »²⁰⁸

II.2. Des monuments publics bien perçus par les doualais

La *statue de la Nouvelle* liberté est sans doute le monument contemporain le plus emblématique de la ville de Douala de par la forte adhésion qu’elle suscite. Mais d’autres œuvres sont aussi bien accueillies dans l’espace public urbain.

II.2.1. Le Sud Obelisk

L’œuvre est de l’artiste marocain Faouzi Laatiris. Il s’agit d’un obélisque réalisé 2007 en béton armé, recouvert de marbre noir et, au niveau du pyramidion, de laiton doré. Ses dimensions sont de 875 cm de haut, une base de 100 cm sur 100 cm et un sommet de 20 cm sur 20 cm⁵³. Sur les quatre faces du fût sont gravés en doré – en caractères latins et en calligraphie arabe – le nom de villes d’autres régions du monde également dotées

²⁰⁸ Villard NJIELE, *Op. Cit.*, 2016.

d'obélisques. L'obélisque, qui appartient au vocabulaire architectural de l'Égypte antique, est la forme la plus élaborée du rite universel des pierres levées, ces aiguilles qui permettent une communication avec le monde céleste.

De tels monuments, qu'ils soient d'époque antique ou de facture moderne ou contemporaine, ornent aujourd'hui la plupart des métropoles occidentales et africaines. *Sud Obelisk* fait également référence aux funérailles qui font partie intégrante de la vie des camerounais. C'est plus pour son caractère ornemental

que le monument est apprécié par la population. Steve Nyami trouve qu'il change le paysage urbain en lui apportant une touche artistique tout en donnant à l'espace public doualais les allures de grandes villes occidentales²⁰⁹. De nombreux doualais, fréquentant le quartier Bonanjo sont du même avis.



Fig. 32 : « *Sud Obelisk* », Bonanjo-Douala (Cameroun) 2007, F. Laতিরিস.

II.2.2. Le Monument des Cinquantenaires de l'indépendance et de la réunification



Fig. 33 : « *Vue d'ensemble du Monument des cinquantenaires de l'indépendance et de la réunification du Cameroun.* », Bonabéri-Douala (Cameroun) 2013, Arnaud Mbankeu.

²⁰⁹ Entretien avec Steve NYAMI, *Op. Cit.*

L'ouvrage est situé au carrefour Sodiko à Bonabéri. Il est constitué d'un bassin avec jets d'eau, du gazon, des massifs floraux, des rambardes métalliques et d'ornements. Son auteur la décrit comme

une œuvre circulaire et conique car s'étendant vers le ciel telle une pyramide. Certains motifs lui permettent de représenter la culture Sawa et le Cameroun tout entier. L'on y trouve donc «une cloche qui annonce un moment solennel, par exemple l'arrivée des chefs ou le début de l'assise d'un tribunal coutumier, le caïman ou ngando, qui est le totem traditionnel de l'un des grands villages Sawa, l'élimbi, qui est un instrument de percussion propre aux Sawa. Il est utilisé pour communiquer entre les membres de la communauté. Il sert aussi dans les grandes cérémonies coutumières.

La clé symbolise la capacité d'ouvrir les portes de la ville, les briques, l'édification de l'identité nationale depuis le 19^e siècle, les fenêtres dans le mur de briques symbolisent les vides laissés dans le processus de construction de l'unité nationale. L'artiste explique en outre que l'œil présent sur le monument de Bonabéri représente la connaissance et la pirogue, le moyen de transport et l'instrument de pêche, les crevettes mbeatôe, qui ont donné le nom Cameroun au fleuve, puis à la ville et en fin au pays. Ces crevettes représentent l'héritage traditionnel du peuple Sawa²¹⁰.

Le décryptage que fait l'artiste de son œuvre montre qu'elle entretient un rapport très étroit avec la culture du peuple Sawa notamment avec les Duala. En effet, le commanditaire, la Communauté urbaine de Douala (CUD), tenait à ce que le monument soit inspiré symboliquement de l'histoire de la Ville de Douala et de la culture Sawa²¹¹.

Ainsi, dans la continuité de son projet de faire de Douala une belle ville et de célébrer l'histoire nationale, la CUD a lancé en juin 2010, un concours pour la construction d'un monument commémoratif pour les cinquantièmes de l'indépendance et de la réunification du Cameroun. Parmi les 29 participants (artistes peintres, designers, architectes, sculpteurs), trois projets ont été sélectionnés. Mais c'est celui de l'artiste créateur graphique camerounais Arnaud Mbankeu qui a remporté le premier prix. Les travaux de construction du monument auront duré trois ans. C'est en mai 2013 que l'ancien gouverneur de la région du Littoral, Joseph Beti Assomo, inaugurerait la place et le Monument des Cinquantièmes de l'indépendance et de la réunification pour la capitale économique dans l'arrondissement de

²¹⁰ Aloys ONANA, « Douala: 100 millions de FCFA pour primer trois œuvres d'art », mis en ligne le 23/05/2013, consulté le 06/08/2012 : <http://www.cameroun24.net/blog/?pg=actu&ppg=1&pp=&id=10605>

²¹¹ « 2007-2013, des défis aux actes pour un développement décentralisé, moderne et durable », Rapport bilan mandature 2007-2013, CUD, p. 74.

Douala 4^{ème}²¹². Il fut accueilli favorablement par la population qui voyait en cette œuvre une représentation de son histoire et de sa culture. C'est d'ailleurs ce que pense Aline Ngo Nsaa²¹³ qui trouve que non seulement le monument embellit les lieux, mais il interpelle aussi les passants sur l'histoire de la ville de Douala en particulier et du Cameroun général.

L'œuvre fut déplacée en 2017 au quartier Bonassama toujours dans l'arrondissement de Douala 4^{ème} à cause des travaux d'aménagement urbain. Cette relocalisation n'aura pas entamé sa notoriété auprès de la population ; car elle fut accompagnée par des chefs traditionnels de la ville de Douala et une délégation conduite par le délégué du Gouvernement auprès de la communauté urbaine²¹⁴.

L'adhésion populaire de nombreux doualais à cette œuvre s'explique probablement par son mode de sélection. « Nous voulons nous assurer que ces trois œuvres soient soumises à un vote plus large. Car il est important que les populations élisent elles-mêmes le monument qui sera implanté à la place du Cinquantenaire. Car ils le verront tous les jours », déclarait Fritz Ntonè Ntonè, le délégué du gouvernement auprès de la CUD. « Les populations auront donc 14 jours pour choisir par sms et par e-mail le monument du cinquantenaire »²¹⁵.

La perception des monuments publics par les doualais dans leur ville est multiple. La réutilisation de plusieurs édifices d'époque, notamment par les services de l'Etat, pourrait montrer une forme d'appropriation d'une partie de l'héritage colonial. Mais ce dernier, pour ce qui est des statues dédiées aux colons, suscitent encore de vives tensions chez certains membres de la population. C'est le cas avec le couple de statues présentes dans l'un des quartiers les plus anciens de la ville, le quartier administratif Bonanjo où le *Monument Leclerc* et celui dédiés aux morts de la Grande Guerre subissent de violentes attaques. D'autres monuments publics de cette époque sont sujets à une indifférence d'abord de la part des autorités de la ville qui n'y attachent pas beaucoup d'importance. Selon Nadège Ngoueni, la Communauté Urbaine de Douala ne fait pas assez attention aux demandes de la population, elle se livre à la destruction de certains bâtiments anciens, transformés d'autres de façon anarchique et en fin n'applique aucune mesure de sauvegarde et de valorisation du patrimoine historique et de certaines œuvres plus contemporaines dans la ville²¹⁶. A côté de cette

²¹² « Douala: le monument des cinquantenaires délocalisé à Bonassama », mis en ligne le 01/11/2020, consulté le 06/08/2020 : <https://www.camerounweb.com/CameroonHomePage/NewsArchive/Douala-le-monument-des-cinquantenaires-d-localis-Bonassama-425048>

²¹³ Entretien whatsapp avec Aline NGO'O NSAA, habitante de Douala, Paris-Douala le 28/07/2020.

²¹⁴ « Douala: le monument des cinquantenaires délocalisé à Bonassama », *Op. Cit.*

²¹⁵ Hervé Villard NJIELE, « Commémoration : Un concours pour désigner le monument du cinquantenaire à Douala », mis en ligne le 15/07/2010, consulté le 06/08/2020, <http://hervevillard.over-blog.com/article-commemoration-un-concours-pour-designer-le-monument-du-cinquantenaire-a-douala-53976576.html>

²¹⁶ Entretien avec Nadège NGOUENI, médiatrice culturelle chez Doual'Art, Douala le 30/07/2019.

négligence de l'administration, elle accuse aussi une certaine insouciance chez certains doualais plus préoccupés par leurs conditions d'existence que par le sort des monuments publics de leur ville. Elle trouve d'ailleurs que la société camerounaise est gangrenée par une sorte d'« indifférence maladie » traduit par le « discours de la passivité »²¹⁷. Une enquête de terrain a permis de constater que beaucoup de doualais, notamment les jeunes, connaissent assez mal les monuments publics de la capitale économique. Ce qui pourrait renforcer la pensée de Nadège Ngoueni. Toutefois, nous relevons une note positive avec la *statue de Nouvelle liberté* qui apparaît comme le monument public qui suscite le plus d'adhésion dans la population ; fédérant à la fois autorités locales, société civile (professionnels de la culture) et population²¹⁸. Malgré cet exemple, il apparaît qu'en matière de valorisation et promotion du patrimoine culturel en général et des monuments publics en général, les défis à relever demeurent. Dès lors, quelles mesures peuvent être envisagées pour contribuer à l'amélioration de la situation à Douala ?

²¹⁷ *Ibid.* Nadège reproche aux camerounais de ne pas accorder assez d'importance aux réels problèmes qui minent leur pays et d'être dans un attentisme qui, selon elle, est devenu maladif.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 115. « La Nouvelle liberté » se veut une incarnation de cet ethos. Pour Doual'Art, il y allait d'une mise en pratique, de l'élaboration d'un exemple tangible. En érigeant la sculpture monumentale de Sumegne, on allait démontrer qu'individus, associations et pouvoirs publics peuvent œuvrer de concert, qu'ensemble ils sont à même de faire ce que seuls ils seraient incapables d'accomplir ».

PARTIE III :

MONUMENTS PUBLICS A DOUALA, ENJEUX,
CONTRAINTE ET PROSPECTIVE DE
PATRIMONIALISATION

Douala, comme nous avons pu le voir précédemment regorge d'un énorme potentiel patrimonial. On y trouve à la fois des vestiges issues de son passé colonial, et des monuments plus contemporains érigés après les indépendances. Bien que ces différents monuments ne fassent pas tous l'objet d'une appropriation à la même échelle, il n'en demeure pas moins vrai que différents acteurs s'y intéressent chacun faisant usage d'une catégorie à sa manière. Ces usages, bien que fragmentée, permettent-ils de parler des patrimoines au sein de la ville de Douala ? Ces derniers sont vecteurs de nombreux enjeux tant historique, identitaire qu'économique avec la dimension touristique. Cependant, ces monuments sont encore soumis à diverses contraintes qui ne permettent pas leur sauvegarde, leur valorisation – pour ceux qui relève des biens historiques – et leur promotion de manière efficace parlant des œuvres plus récentes. Politique culturelle à la traîne, contexte social extrêmement tendu, conscience culture absence chez les camerounais en général et les doualais en particulier, sont là quelques-unes de ses entraves que connaît la promotion du patrimoine au sein de la capitale économique Douala. Toutefois, une véritable appropriation de ces biens à partir d'une patrimonialisation effective passerait par la résolution de ces contraintes et des actions synergiques de tous les protagonistes que sont l'Etat, la société civile, les experts du patrimoine et les populations locales.

I. LES ENJEUX OU VALEURS DU PATRIMOINE MONUMENTAL A DOUALA

Le patrimoine monumental de la ville de Douala est constitué d'édifices et statue de l'époque coloniale, de statues et autres ouvrages artistiques de l'ère postcoloniale tous d'une importance capitale tant sur le plan historique, identitaire, artistique, culturel, qu'économique. D'un autre côté, Douala possède des lieux d'une charge historique et mémorielle de grande valeur.

I.1. La valeur mémorielle et historique

De nombreux auteurs tant africains²¹⁹, notamment camerounais²²⁰, qu'occidentaux²²¹ s'accordent à dire de Douala qu'elle est une ville d'histoire au regard de son passé séculaire et de nombreux événements historiques dont elle fut le théâtre. Douala a connu la traite négrière, l'arrivée des premiers missionnaires, la colonisation allemande, française et britannique, la grande guerre de 1914 pour ne citer que ces marqueurs historiques majeures. Le déroulement

²¹⁹ Alain SILOU, *Op. Cit.*

²²⁰ Emmanuel Tchumtchoua, *Op. Cit.*

²²¹ Michel VIALLET, *Op. Cit.*

de ce passé a laissé des traces tant matériel qu'immatériel. Ces traces matérielles sites, édifices, statues, etc. constituent des repères historiques qui permettent de lire la ville. Leur maintien dans leur état originel permet de conserver un pan de la mémoire de l'époque à laquelle ces monuments appartiennent. Les bâtiments allemands ou encore les monuments français sur la place du gouvernement au quartier Bonanjo rappellent aux jeunes générations un pan de l'histoire de leur pays, de leur ville. La chambre de commerce, construite en 1927 par l'administration française et qui fut par la suite le siège de la France Libre au Cameroun. La pagode ou le palais du roi Bell bâti en 1905 et qui témoigne d'une élite locale qui a su s'affirmer malgré la domination coloniale. L'urbaniste Juliette Coulibaly P. et l'architecte Thomas Pendzel pensent que :

La Pagode, est devenue un restaurant, abrite un cabinet paramédical, et son dernier étage offre une vue panoramique sur Bonanjo. Bien que les usages architecturaux changent, la charge mémorielle et symbolique de ce bâtiment s'est renforcée avec le temps. Il témoigne aussi bien d'une histoire résistante, avec des usages modernes et contemporains, et capables d'assembler des populations diverses, culturellement et socialement, dans le récit qu'il propose.²²²

Un autre édifice témoin de l'histoire doualaise est la cathédrale St Pierre et St Paul. Construite en 1932, elle renseigne sur l'effervescence religieuse à Douala mais surtout d'une relation très étroite entre les populations locales et l'Eglise catholique.

L'histoire de la ville étant une stratification dans le temps. Et il va s'en dire que la perte de ces monuments signifie la perte d'une partie de la mémoire collective, entendue ici comme un livre où chaque espace, chaque construction, telles des pages, permettent de lire la ville et de la comprendre. Tous ces éléments permettent à la ville de faire sens et leur dégradation, destruction participent d'une amnésie progressive au sein des populations locales.

Dans cette mesure, en tant qu'historien et professionnel en herbe du patrimoine, dépouillé de toutes appréhensions sur le leg colonial en Afrique, nous plaidons pour une conservation de ces traces du passé à valeur historique et mémorielle. La ville de Douala n'est pas un cas isolé dans ce cas de figure. De nombreux pays ont su faire de l'héritage colonial une partie entière du patrimoine national en l'intégrant dans les réalités locales pour en tirer le meilleur parti.

En Afrique, le Maroc, le Sénégal et dans une moindre mesure la République Démocratique Congo sont des exemples de cette acceptation et appropriation du patrimoine colonial dans l'espace culturel local. Plus loin, hors des frontières africaines, des exemples sont légions. La

²²² Juliette COULIBALY PARADIS et Thomas PENDZEL, *Op. Cit.*, p. 33.

colonisation romaine a laissé de nombreuses traces à travers l'Europe. Les pays occidentaux ont bien saisi qu'il s'agissait plus d'une opportunité notamment pour le tourisme, que d'une malédiction en gardant les preuves de l'asservissement dont ils ont fait l'objet à un moment donné de leur histoire. Si l'on note quelques destructions des traces de la colonisation par quelques citoyens zélés dans certains de ces pays, beaucoup (France, Portugal, Espagne) ont conservé cette mémoire. Cette approche est largement partagée par Clarisse Juompan-Yakam²²³ dans son article paru dans la revue *Jeune Afrique* dans lequel elle indique pourquoi il est nécessaire de conserver l'héritage colonial. Ces monuments d'époque et ceux construits après les indépendances revêtent aussi une valeur culturelle et identitaire. Et c'est au professeur Jacob Sabakinu de l'Université de Kinshasa, dans un appel à la sauvegarde de l'architecture coloniale en Afrique, d'ajouter que « sans référence à la mémoire, un peuple n'existe pas ». Le devoir de mémoire est une nécessité pour des nations qui aspirent à un développement durable²²⁴ ».

I.2. La valeur culturelle et identitaire des monuments publics à Douala

La valeur culturelle et identitaire concerne tout aussi bien la production monumentale postcoloniale que les ouvrages construits durant l'époque coloniale. On aurait tendance à croire que les monuments de l'ère coloniale, parce que commandités par des puissances étrangères pour la plupart, ne participe pas de l'identité doualaïse. Mais bien au contraire, ces constructions font partie de l'identité de la ville. Qui pourrait imaginer aujourd'hui l'île de Gorée sans ses vestiges du commerce triangulaire ou commerce des esclaves en Afrique ; ou encore la ville d'Evora classée patrimoine mondiale de l'Unesco grâce à la présence des traces de la domination romaine.

Les monuments construits par les nationaux après les indépendances sont l'expression de la culture, des aspirations des populations camerounaises en général et doualaïses en particulier. La statue de la Nouvelle liberté est présentée comme un exemple patent de cette représentation des réalités, de l'identité doualaïse à travers une œuvre culturelle. Douala, capitale économique du pays est une ville dynamique mais dont les vicissitudes ont contribué à forger une identité qui est propre à sa population. C'est la ville de la débrouillardise, elle se distingue aussi par son désordre urbain et son caractère rebelle vis-à-vis de l'ordre public.

²²³ Clarisse JUOMPAN-YAKAM, « Architecture : pourquoi s'approprier l'héritage colonial est une bonne chose », mis en ligne le 20 août 2014, consulté le 11/05/2020 : <https://www.jeuneafrique.com/46594/culture/architecture-pourquoi-s-appropriier-l-h-ritage-colonial-est-une-bonne-chose/>

²²⁴ Yves Robert, « L'architecture coloniale en République démocratique du Congo : vers la patrimonialisation d'un héritage ambivalent ? », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 75 Juillet 2010, p. 39.

Alphonse B. Amougou M. dit d'ailleurs qu'elle est habitée par un esprit rebelle²²⁵. Et c'est au tour de Francis Sumegne, l'auteur de la Nouvelle liberté, de la décrire comme une ville cafouilleuse, brinquebalante, difficile²²⁶. Il faut dire que les doualais se sont très souvent illustrés à travers l'histoire par le non conformisme. Sous l'ère coloniale, la ville était le foyer de nombreux mouvements contestataires. L'union des populations du Cameroun (UPC), principal parti nationaliste d'opposition, d'abord contre l'ordre colonial et ensuite contre le nouveau gouvernement indépendant, y avait son siège. Cette identité ne va pas changer avec la décolonisation. Douala va rester le principal foyer des mouvements de revendications sociopolitiques dans le pays comme le démontre Tièmeni Sigankwé :

Tout le processus de contestation ouverte de la mémoire officielle de l'anticolonialisme au Cameroun trouve sa source dans le mouvement de lutte pour les libertés qui émergea à Douala, au début de la décennie 1990, avant d'essaimer dans le reste du Cameroun. Ce mouvement visait à reconquérir les libertés individuelles, niées durant les 30 premières années d'existence du pays, à l'aide d'un arsenal juridique liberticide mis sur pied par le régime monolithique d'Ahmadou Ahidjo et perpétué par le successeur qu'il s'était choisi, Paul Biya²²⁷.

L'anarchie, le refus de l'ordre établi, la débrouillardise semblent être des traits distinctifs qui définissent l'identité doualaïse. La Nouvelle liberté en est l'expression à travers ses matériaux et sa logique de construction qui ne respecte aucune norme artistique ni l'ordre des choses dans la ville. Dominique Malaquais nous le précise en ces termes :

Pour les petits commerçants privés de tout soutien, « La nouvelle liberté » revêt l'allure d'un symbole. Beaucoup voient en elle une incarnation des conditions auxquelles ils sont assujettis et un geste qui salue leur contribution à la vie économique et sociale de la métropole. Tout comme ils le font quotidiennement, Sumegne a collecté, réutilisé et recyclé chacun des éléments qui constituent sa sculpture. Il a fait une œuvre à l'image des « sauveteurs ». De façon symétrique, l'œuvre fait aujourd'hui partie intégrante de la vie et de l'économie du quartier²²⁸.

De toute évidence, il y a une valeur culturelle et identitaire qui se cache derrière ces monuments publics à Douala. Ce patrimoine revêt aussi une valeur architecturale et artistique,

²²⁵ Alphonse Bernard AMOUGOU MBARGA, « Le phénomène des motos-taxis dans la ville de Douala : crise de l'État, identité et régulation sociale : une approche par les *Cultural Studies* », *Anthropologie et Sociétés*, 34 (1), 2010, p. 59, consulté le 12/05/20202 : <https://doi.org/10.7202/044196ar>

²²⁶ Dominique MALAQUAIS, *Op. Cit.* p.115.

²²⁷ Tièmeni SIGANKWE, « Mémoire nationaliste versus mémoire colonialiste », *Socio-anthropologie* , 37 | 2018, mis en ligne le 22 mai 2018, consulté le 19 avril 2019 : <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/>

²²⁸ Dominique MALAQUAIS, *Op. Cit.* p.121-122.

I.3. La valeur architecturale et artistique

La valeur architecturale des monuments publics dans la ville de Douala concerne principalement les édifices d'époque construits au cours de la période coloniale. L'architecte camerounaise Danièle Diwouta-Kotto relevait déjà cette importance dans son ouvrage intitulé *Suites architecturales : Kinshasa, Douala, Dakar*²²⁹. Pour elle, « d'autres intérêts incitent à sa préservation. D'abord parce qu'il s'agit de bâtiments durables avant l'heure. L'architecture coloniale ne pensait pas climatisation, mais aération. Les constructions faites de briques de terre crue ou cuite, avec un rez-de-chaussée, sur pilotis et à double toiture, étaient toujours situées dans le sens du vent. Très vite, les colons ont eu recours aux matériaux locaux²³⁰ ».

A Douala, citons à nouveau l'exemple de la pagode. Un bâtiment, à l'architecture influencée par les Indes britanniques, qui a une très forte valeur historique, mémorielle et patrimoniale. D'autres édifices se distinguent aussi par leur architectures remarquables : la Cour d'appel (ancien le palais de justice 1930), la Chambre de commerce (1927), l'Hôtel de ville (1930), la poste centrale de Bonanjo (1952-1957) pour ne citer que cela. Cette architecture pourrait même inspirer les constructions d'aujourd'hui faites de matériaux importés et moins résistantes que les bâtisses de l'ère coloniale. On pourrait lui reconnaître aussi une valeur artistique, du moins pour certains bâtiments à l'instar de la pagode. Toutefois, c'est dans les ouvrages les plus récents que l'enjeu artistique revêt tout son sens.

La valeur artistique des monuments publics à Douala est davantage perçue à travers les commandes de l'association Doual'Art réalisées dans l'espace public doualais. Il s'agit entre autre de la statue de la Nouvelle liberté (1996), sculpture faite en matériaux de récupération, notamment du fer, par l'artiste Joseph-Francis Sumégné. Le Sud Obelisk (2007), est un obélisque réalisé en béton armé par l'artiste marocain Faouzi Laatiris. Il est recouvert de marbre noir, et son pyramidion est recouvert de laiton doré. Ses dimensions sont de 875 cm de haut, une base de 100 cm sur 100 cm et un sommet de 20 cm sur 20 cm. Sur les quatre faces du fût sont gravés, en caractères latins et en calligraphie arabe dorés, le nom de villes d'autres régions du monde, qui sont également dotées d'obélisques et de lieux d'art de référence.

La colonne Pascale, éponyme à son auteur, est l'œuvre du sculpteur camerounais Pascale Marthine Tayou. Elle fut construite en 2010. C'est une œuvre d'art monumentale faite de marmites émaillées. Elle mesure 12 mètres de haut et est constituée d'une superposition de 76 casseroles et 38 couvercles. D'autres ouvrages, intéressants à la fois du point architectural et

²²⁹ Danièle DIWOUTA-KOTTO, *Suites architecturales : Kinshasa, Douala, Dakar*, France, éd. Villes et architectures d'Afrique, 2010.

²³⁰ Clarisse JUOMPAN-YAKAM, *Op. Cit.*

artistique sont à prendre en compte. Il s'agit du Point source (2010), œuvre de 2,3 m, faite de bois et construite par l'artiste Ties Ten Bosh. Le Jardin sonore (2010) de l'artiste français Lucas Grandin, construction sur trois étages en bois avec un système d'irrigation. Chaque étage permettant respectivement d'avoir un point de vue panoramique sur le fleuve Wouri, un jardin botanique et une orgue de percussion de gouttes d'eau.

Aujourd'hui, il est difficile de compter sans la dimension économique lorsqu'on parle de patrimoine. C'est aussi le cas dans le cadre de cette étude où les monuments publics, en plus des différents enjeux susmentionnés, ils revêtent une valeur économique.

I.4. La valeur touristique et économique du patrimoine monumental doualais

Le patrimoine, on ne le dira jamais assez, bien géré peut être générateur de revenus. De nombreux pays l'ont compris et en ont fait un levier essentiel pour leur développement. La France, les U.S.A. l'Italie, en Occident, le Sénégal, la Tunisie, le Maroc en Afrique, pour ne citer que ceux-là, sont là quelques exemples de pays où la culture et le tourisme occupe une place de choix²³¹. La ville de Douala ne saurait ne pas tenir compte de cela tant la cité portuaire regorge d'un patrimoine pluriel et possède de grandes potentialités en matière de tourisme basées sur sa population, son patrimoine naturel et culturel. Avec pour seul exemple un monument historique, Françoise Benhamou nous rappelle la valeur économique du patrimoine en ses termes, « la conservation d'un monument historique requiert des emplois dans le bâtiment et les métiers d'art. Son ouverture attire des visiteurs qui effectuent diverses dépenses dans le monument (billetterie, produits dérivés) et alentours (restaurant, hôtellerie, etc.)²³² ». Elle poursuit en affirmant que « le tourisme contribue au développement de services et permet des synergies avec d'autres secteurs de l'économie urbaine »²³³. C'est dire que le patrimoine entraîne des retombées économiques réelles en favorisant des activités génératrices de revenus de divers ordres.

Mais l'on se saurait faire fi de l'environnement direct ou indirect dans lequel ces monuments se situent. Valoriser ces édifices, statues et autres monuments recommande tout aussi bien un aménagement de l'espace, du territoire. A ce titre, Mesdames Arianna Ardesi et Bakonirina Rakotomamonjy pensent que :

²³¹ En 2016, la France et les U.S.A. accueillaient respectivement 82,6 et 75,6 millions de visiteurs pour des recettes de l'ordre de 38,4 et 186,1 milliards d'euros. Françoise BENHAMOU, *Economie du patrimoine culturel*, Paris, Ed. La Découverte, 2019, p. 65.

²³² Françoise BENHAMOU, *Economie du patrimoine culturel...*p. 62.

²³³ Françoise BENHAMOU, *Op. Cit.* p. 63.

Intégrer le patrimoine dans les choix d'aménagement et de développement, c'est assurer un mode de développement respectueux des spécificités locales et soucieux des retombées économiques pour les populations. Concilier les traces du passé et les attentes du présent et de l'avenir, c'est avant tout bâtir à partir des forces d'un territoire, préserver ses richesses et valoriser ses potentialités²³⁴.

La ville de Douala a ainsi la possibilité de s'appuyer sur les patrimoines humain, culturel et naturel qui fondent une morphologie porteuse d'atouts et de sens pour la réalisation du projet urbain doualais.

La dimension économique du patrimoine monumental doualais n'est plus à démontrer au regard de ces atouts et des arguments évoqués ci-dessus. Françoise Benhamou précise d'ailleurs que :

Du point de vue de la théorie économique, les monuments reproductibles, sont des biens semi-publics : ils génèrent des effets externes, prestige national, effets touristiques, véhiculent des valeurs collectives, contribuent à forger l'identité nationale. Ils sont partie prenante des paysages nationaux et conduisent le visiteur à des dépenses induites. Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. " Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde ; c'est donc dépassé son droit que le détruire"²³⁵.

Ces propos sont révélateurs de toutes les valeurs que revêt le patrimoine monumental, allant du potentiel économique, aux enjeux identitaire, symbolique, historique et mémoriel. Mais malgré ces atouts, force est de constater que le patrimoine doualais n'occupe pas une place de choix dans la politique des autorités de la ville pour le développement local. Qu'est-ce qui explique cette situation ? Quelles sont les contraintes qui empêchent de faire du patrimoine doualais un véritable levier de développement et même de cohésion sociale ?

II. LES CONTRAINTES A L'APPROPRIATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL/MONUMENTAL A DOUALA

Aborder les questions de patrimoine culturel n'est pas toujours chose facile tant les acteurs et les enjeux qui gravitent autour de cette notion sont divers et parfois complexes. Le patrimoine monumental de la ville de Douala n'échappe pas à ce constat au regard des multiples contraintes qui pèsent sur lui. Ces contraintes, à la lumière de la presse privée locale

²³⁴ Arianna ARDESI et Bakonirina RAKOTOMAMONJY, *Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone : Appui aux politiques locales*, France, l'aimf, 2010, p. 10.

²³⁵ Françoise BENHAMOU, *L'économie de la culture*, Paris, Ed. La Découverte, Paris 2001, p. 60.

et des enquêtes de terrain, varient entre une politique culturelle à la traîne, un contexte social sous tension et une conscience culturelle absente.

II.1. Une politique culturelle peu offensive/à la traîne

La politique culturelle du Cameroun naquit, d'une certaine manière, durant la période de la colonisation avec la volonté de l'administration coloniale allemande d'organiser le secteur culturel de sa « colonie »²³⁶. Mais loin d'être une ambition philanthropique, cette initiative avait pour seul but d'asseoir davantage la domination de la métropole sur ce territoire d'outre-mer. C'est ce qui ressort des propos de Gael Mbarga parlant de la naissance des musées en Afrique :

L'histoire des musées en Afrique, nous montre ainsi que l'attitude occidentale s'est transférée telle quelle sur place, car comme nous l'avons souligné plus haut, les premiers musées Africains sont des musées coloniaux. Instrument d'aliénation culturelle ou de propagande pour justifier le bien-fondé de la présence européenne, le musée se donnera aussi pour objectif d'éduquer les populations autochtones²³⁷.

Construction de monuments, création des musées, d'abord ethnographiques, sont les principales actions entreprises par le gouvernement colonial au Cameroun²³⁸.

Après les indépendances, le jeune Etat souverain repris à son compte toutes les initiatives de l'ex-administration coloniale²³⁹ en plus d'entamer une campagne de construction nationale dans un contexte de panafricanisme naissant. La culture apparaît comme un important levier sur lequel l'Etat peut s'appuyer pour atteindre cet objectif²⁴⁰. Dès juin 1963, la loi fédérale organisant la protection des monuments, objets et sites, de caractère historique ou artistique vit le jour²⁴¹. En 1973, le président Ahidjo fit construire le monument de la réunification. En

²³⁶ Le mot « colonie » entre guillemet parce qu'en réalité le Cameroun n'a jamais eu le statut de colonie. D'abord protectorat allemand, ce territoire a été tour à tour sous mandat franco-britannique avec la SDN (1920) et sous tutelle avec l'ONU (1945). Mais il faut dire que dans les faits, le pays fut administré comme une colonie, l'Allemagne, la France et l'Angleterre outrepassant les différents accords qui avaient été signés.

²³⁷ Gael MBARGA, « Histoire et mémoire de la ville de Douala à travers son musée maritime (1986-2013) », mémoire de master 2 TPTI, Université de Padoue, 2019, p. 21.

²³⁸ Gael MBARGA, *Op. Cit.*

²³⁹ Il faut relever ici un paradoxe. Pendant que partout ailleurs les monuments à la gloire des puissances coloniales sont déboulonnés, détruits ou laissés à l'abandon, au Cameroun le gouvernement les protège. Cela traduit la complicité qui existait entre le nouveau gouvernement dit « indépendant » et l'ex-puissance coloniale. Par le biais de la Commission supérieure de protection des monuments, objets et sites de caractère historique ou artistique de 1963, il intègre cet héritage à son patrimoine culturel national.

²⁴⁰ Au sujet de l'instrumentalisation de la culture, Germain LOUMPET, « Patrimoine culturel et stratégies identitaires au Cameroun, analyse d'un mécanisme intégratif transpose », *Enjeux*, Dossier N° 15 *Le patrimoine culturel en Afrique centrale* (avril – juin 2003), mis en ligne le 30/10/2015, consulté le 28/05/2020 : <https://fpae-cameroun.org/fpae/enjeux/dossier/dossiern-15-le-patrimoine-culturel-en-afrique-centrale-avril-juin-2003/>

²⁴¹ Raffaele GORJUX (dir), « Étude de faisabilité sur la préservation/valorisation du patrimoine culturel de la Ville de Douala », Rapport diagnostique réalisé pour la Communauté urbaine de Douala, 15/10/2009, p. 29.

juillet 1991 la loi fédérale de 1963 est revisitée et aboutit à la loi 91/008 du 30 juillet 1991 portant protection du patrimoine culturel et naturel national. Et en décembre 1983, le pays ratifie la convention de l'Unesco de 1972²⁴². Cette batterie législative traduit la volonté de l'Etat du Cameroun de porter son secteur culturel au plus haut point.

Cependant, sur le terrain le constat est tout autre comme nous fait remarquer Tony Mefe,

" Inexistante", telle est la réponse que la grande majorité des acteurs culturels du Cameroun apporteront pour qualifier l'apport du gouvernement dans le développement et la promotion de l'art et de la culture camerounaise. Si de tels propos semblent quelque peu sévères, la réalité sur le terrain n'en est malheureusement pas très éloignée.²⁴³

Il suffit de faire le tour de la presse locale pour davantage s'en rendre compte. Les journaux ne lésinent pas sur les mots, avec des titres d'articles frappants, pour fustiger une politique culturelle malade. « La culture privée de politique ²⁴⁴ », « Une culture en dents de scie ²⁴⁵ », « La culture est en perte de vitesse au Cameroun ²⁴⁶ », « Les promesses non tenues de Paul Biya ²⁴⁷ », « Monument de la réunification, la belle ignorée de 38 ans ²⁴⁸ », « La culture camerounaise peut-elle émerger ? ²⁴⁹ », etc. autant de titres qui viennent traduire le malaise que connaît la politique culturelle du Cameroun. Mais qu'est ce qui explique cette situation ? Pourquoi le pays, pourtant considéré comme Afrique en miniature²⁵⁰ en raison de ses nombreuses richesses culturelles et sa biodiversité, ne connaît toujours pas un tourisme flamboyant ? Qu'est ce qui explique plusieurs décennies après les états généraux de la culture en 1991²⁵¹, la culture continue à être le mouton noir des politiques gouvernementales ? Certains auteurs de ces articles pensent que c'est le manque de moyens financiers mis à la disposition du ministère de la culture au Cameroun. Il est d'ailleurs désigné, par Danielle L. Nomba, comme le parent pauvre des politiques gouvernementales. Il pense que les pouvoirs publics ont démissionné au sujet de la culture. Parlant de la ville de Douala, il affirme que :

²⁴² Raffaele GORJUX (dir), *Op. Cit.* p. 2.

²⁴³ Tony MEFE, « Financement de la culture au Cameroun : soutien aux actions, absence d'infrastructures », *Africultures*, vol. 3, n° 60, 2004, p.21. Voir aussi article du *Messageur* Annexe 4.

²⁴⁴ *Le Messageur* n° 1398, 19/08/2000, p. 10.

²⁴⁵ *Le Messageur* n°1428, 18/10/2002, p. 13.

²⁴⁶ *Le Messageur* n° 3327, 15/04/2011, p. 8.

²⁴⁷ *Mutations* n° 3244, 20/09/2012, p. 7.

²⁴⁸ *Mutations* n°3569, 16/01/2014, p. 7.

²⁴⁹ *Mutations* n° 4073, 28/01/2016, p. 7.

²⁵⁰ Paul TCHAWA, « Le Cameroun : une « Afrique en miniature » ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 259, Juillet-Septembre 2012, p. 319.

²⁵¹ Ministère de l'information et de la culture, *Actes des états généraux de la culture du 23-26 août 1991*, Palais des Congrès, Yaoundé, 1992.

L'exemple de la délégation de la culture, concernée au premier plan par la santé culturelle de la ?, c'est l'ensemble des pouvoirs publics qui snobent superbement la culture. Dans les municipalités, c'est le parent pauvre des mairies. Les bibliothèques sont généralement le seul espace culturel d'une commune. Au-dessus des municipalités, trône la Communauté urbaine de Douala. Ici aussi, la culture est reléguée au énième plan.²⁵²

La conséquence est immédiate sur le secteur du tourisme qui tarde à se développer comme on peut le voir dans ces propos de Hénock Tchakounte.

Pendant bien longtemps, le secteur touristique est apparu comme l'enfant pauvre de notre économie nationale. Ce malgré la création des structures dont on est encore en droit de se demander à quoi elles serviraient sans une véritable politique de développement touristique. Tandis qu'on en a fait, sous d'autres cieux, une véritable industrie pourvoyeuse de devis pour l'Etat, le tourisme est resté au Cameroun quelque peu un secteur négligé. Pourtant Dieu sait ce que ce pays compte comme potentialité en ce domaine.²⁵³

Le constat est saisissant, la culture n'est pas le secteur le plus outillé au Cameroun. Les politiques y prêtent peu d'attention²⁵⁴. Le citoyen lambda pense d'ailleurs que lorsque le politique daigne s'intéresser à la culture, c'est parce qu'il y a de l'argent à se faire en parallèle²⁵⁵. Mais la politique culturelle de l'Etat camerounais elle est-elle la seule raison du malaise qui touche le secteur de la culture, du patrimoine et du tourisme dans ce pays en général et dans la ville de Douala en particulier ? Les raisons de cette morosité ne sont-elles pas aussi un contexte social particulièrement tendu ?

II.2. Un contexte social sous tension à Douala et au Cameroun

La ville de Douala est un vivier touristique mal exploité l'a-t-on vu plus haut, et la politique culturelle du pays n'aidant pas, le patrimoine doualais n'est pas suffisamment mis en

²⁵² Danielle L. NOMBA, « La culture privée de politique », *Le Messager* n° 1398, 19/08/2000, p. 10.

²⁵³ Hénock TCHAKOUNTE, « Il faut faire du tourisme camerounais une industrie rentable », *Le Messager* n° 170, jeudi 08/02/1990, p. 11.

²⁵⁴ A la veille de l'élection présidentielle de 2018, dans une lettre ouverte parue dans les colonnes du quotidien Mutations (Jeudi 04 Octobre 2018) et adressée aux candidats à ladite élection, Marylyn Douala Manga Bell ci-devant la présidente de l'ONG Doual'Art, attirait l'attention de ces derniers sur l'importance de consacrer de façon concrète une partie de leur programme au développement de la culture au Cameroun. Elle fustige le fait que les candidats se limitent très souvent à des discours creux et une fois élus aucune réalisation concrète n'est faite.

²⁵⁵ Cette information provient des échanges que nous avons eus avec des membres de la population camerounaise. L'exemple du secteur de la musique est fréquent cité au point où on a l'impression que la culture camerounaise se résume à la musique. La raison est pourtant simple à en croire nos interlocuteurs, c'est à cause de la question des droits qui aiguisent les appétits des acteurs politiques mais aussi de certains artistes. Le pays, depuis de nombreuses années connaît des scandales au sujet de la gestion de ces droits.

valeur. A cette orientation peu offensive de la politique culturelle du pays, s'ajoute des conditions socioéconomiques particulièrement difficiles pour les camerounais en général et les doualais en particulier. La ville est d'ailleurs réputée parmi les plus dures du continent africain. En 2016, une enquête de *l'Economist Intelligence Unit's* menée sur le continent par le groupe de presse économique britannique *Economist Group* sur les conditions de vie des populations, classait le pays au 132^e rang sur 140 pays participants²⁵⁶. L'enquête était basée sur cinq critères que sont la stabilité, les soins de santé, culture et environnement, éducation et infrastructure. A l'issue de l'enquête, le rapport produit établissait que Douala était la deuxième ville au monde au top ten de celles ayant les pires conditions de vie²⁵⁷. Douala venait ainsi derrière la capitale ukrainienne Kiev²⁵⁸. En 2008, Léopold Chendjou écrivait déjà dans les colonnes du quotidien *Le Messager*, un article intitulé : « vivre à Douala : un exploit »²⁵⁹. Il révèle que le cabinet conseil en ressources humaines Mercer Hre avait rendu public les résultats de son enquête sur le coût de vie dans les villes du monde. Douala occupait le 34^e rang mondial, sur 343 métropoles, et était la ville la plus chère d'Afrique après le Nigéria²⁶⁰. Les témoignages recueillis dans cet article de quelques expatriés vivants à Douala sont illustrent cet état de chose.

J'ai vécu douze ans à Cotonou. Pour ce qui est du coût de la vie, il n'y a pas de comparaison entre les deux villes. Douala est de loin plus chère que Cotonou. Ce qui devient très difficile pour nous autres expatriés qui avons vécu dans d'autres métropoles africaines. Fort heureusement qu'au niveau du siège de la compagnie qui m'emploie, les dirigeants font souvent des efforts pour indexer notre traitement mensuel par rapport au coût de la vie. Explique Manuel Fernandez, de nationalité portugaise, installé à Douala depuis trois ans.²⁶¹

Si Manuel Fernandez, comme la plupart des expatriés, bénéficie des aménagements financiers et autres avantages afin de mieux supporter le coût de la vie à Douala, ce n'est pas le cas des populations locales qui touchent de petits salaires. Dès ce moment, pour ces dernières, la

²⁵⁶ Monique NGO MAYAC, « Douala dans la liste des villes cruelles », *Mutations* n°4207, lundi 22/08/2016, p. 5.

²⁵⁷ Ce classement peut très bien être remis en doute compte tenu du développement économique que connaît Douala, de l'amélioration des conditions de vie de sa population, de sa position de leader en Afrique centrale et pour finir de l'extrême pauvreté qui règne dans beaucoup d'autres villes de par le monde. Mais ce n'est pas cet aspect qui nous intéresse. Il s'agit pour nous de montrer que les conditions de vie d'une population peuvent influencer leur rapport avec la culture. Un adage africain dit : « ventre affamé n'a point d'oreille ». Autrement dit, une population vivant dans des conditions de pauvreté ne saurait porter un grand intérêt aux questions culturelles.

²⁵⁸ Monique NGO MAYAC, *Op. Cit.* p. 5.

²⁵⁹ Léopold CHENDJOU, « Vivre à Douala : un exploit », *Le Messager* n° 2673, 11/08/2008, p. 15.

²⁶⁰ Léopold CHENDJOU, *Op. Cit.*, p. 15.

²⁶¹ Léopold CHENDJOU, *Op. Cit.* p. 15.

survie à Douala devient presque un exploit comme l'atteste ces propos recueillis auprès d'une cadre de la délégation du ministère de la culture à Douala.

Avec un salaire de 150 000 FCFA par mois, je dois dépenser 40 000 francs pour mon loyer, 60 000 francs pour la ration alimentaire (famille de quatre personnes), 15 000 francs pour l'eau et l'électricité, 35 000 francs pour mon transport et celui de mes enfants. Faites le calcul et dites-moi combien je peux épargner, mieux que ferais-je en cas de maladie ?²⁶²

Plus difficile encore est le quotidien d'un smicard camerounais rajoute Léopold Chendjou.

Depuis le 07 mars 2008, le salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) est passé de 23 514 FCFA à 28 216 FCFA²⁶³. Soit une augmentation d'un peu plus de 5000 FCFA. Difficile pour un gagne petit de vivre dans la ville de Douala avec ce Smig. Car même son salaire entier ne suffit déjà pas pour avoir un studio décent dans la ville poumon de l'économie camerounaise.²⁶⁴

Cette augmentation du Smig faisait suite aux émeutes de la faim accompagnées de multiples grèves qu'avait connues le pays en février 2008. Parties de Douala, les manifestations contre la vie chère s'étaient rapidement étendues dans d'autres villes du pays paralysant ainsi tout le territoire national. Pierre Janin nous en fait une analyse captivante à une échelle plus globale²⁶⁵.

Il y a donc eu un effet de cristallisation du ressentiment social, accumulé depuis de longues années, et qui travaillait les sociétés urbaines en arrière-plan. La crise alimentaire a donc servi de «défouloir» aux formations sociales émergentes, d'autant que le déficit démocratique de certains régimes devenait pesant. Les «jeunes», catégorisation bien incertaine en Afrique, qui ont eu le sentiment d'être des générations sacrifiées et d'être mal représentées politiquement, se sont fortement mobilisés. Ce qui n'a rien d'étonnant si l'on tient compte aussi de l'accroissement des inégalités, allant parfois jusqu'à l'ostentation. La foi religieuse, qui permettait de sublimer les situations de pauvreté, de précarité ou de faim, semble elle-même avoir de la peine à opérer. En fin, sur fond de mobilisation citoyenne (ouverture politique),

²⁶² *Ibid*, p. 15.

²⁶³ Le Smig est aujourd'hui de 32.500 FCFA au Cameroun soit à peu près 50 euros.

²⁶⁴ Léopold CHENDJOU, *Op. Cit.* p. 15.

²⁶⁵ La période entre 2007 et 2008 est marquée par des fortes tensions sociales de par le monde. Les pays africains, bien que majoritairement affectés, ne sont pas les seuls concernés. 37 pays en tout sont touchés dont le Cameroun, le Burkina Faso, le Maroc, l'Égypte, la République de Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Sénégal, l'Afrique du Sud, mais aussi la Bolivie, le Mexique, le Bangladesh, le Pakistan, le Yémen, l'Ouzbékistan.

le sentiment d'injustice sociale, la perception d'autisme politique et d'inamovibilité des dirigeants et des élites enflent.²⁶⁶

Il faut relever qu'au Cameroun, notamment à Douala, ces émeutes furent particulièrement violentes, entraînant parfois des affrontements entre les forces de l'ordre et la population faisant ainsi plusieurs morts et blessés, de nombreuses arrestations et des dommages matériels importants²⁶⁷. Ceci s'explique par l'accumulation de frustrations sociales que ressentent ces populations. Rareté de l'eau potable pour tous les foyers²⁶⁸, manque criard d'infrastructures sanitaires, désordre urbain, manque de route, en bref des conditions de vie parfois déplorables pour de nombreuses familles²⁶⁹.

On peut donc se demander quelle importance les Doualais peuvent accorder à leur patrimoine dans un tel contexte ? Peut-on réellement parvenir à protéger et promouvoir les monuments publics dans un contexte de pauvreté ambiante et où règnent les inégalités sociales flagrantes ? Tout porte à croire que non compte-tenu de la situation dans laquelle se trouve le patrimoine. Toutefois, doit-on engager la seule responsabilité de l'Etat face à cette situation ? Est-ce à dire que les citoyens camerounais notamment les Doualais n'ont aucune responsabilité ici ?

II.3. Une conscience culturelle absente

Les professionnels du domaine ne le diront jamais assez : la culture est l'affaire de tous²⁷⁰. Peut-on réellement dire que c'est le cas au Cameroun en général et à Douala en particulier ? Les citoyens de cette ville font-ils suffisamment preuve d'une conscience culturelle ? A l'échelle nationale Souley Onohiolo pense que non au regard du « mépris et de l'indifférence de la nation camerounaise »²⁷¹, pour reprendre ses termes, face à la culture. Afin de dégager ce constat, il se penche sur le sort réservé à un monument public des plus emblématiques du pays situé au sein de la capitale politique Yaoundé.

²⁶⁶ Pierre JANIN, « Le émeutes de la faim : une lecture (géopolitique) du changement (social) », *Institut français des relations internationales / Politique étrangère*, n° 2, 2009, p. 260.

²⁶⁷ ONDH, « Cameroun – 25-29 février 2008 : Une répression sanglante à huis clos », Rapport de l'observatoire national des droits de l'Homme, Yaoundé, 2009.

²⁶⁸ Blaise-Pascal DASSIE, « Vivre à Douala et mourir de soif », *Le Messager* n° 3751, 09/01/2013, p. 5.

²⁶⁹ Roland TSAPI, « Les maladies qui plombent l'évolution de Douala », *Le Messager* n° 2759, 12/12/2008, p.7.

²⁷⁰ En France, André Malraux alors ministre de la culture (1959-1969) le pensait déjà avec sa politique de démocratisation de la culture prônant l'accès à tous à la chose culturelle. On peut y voir d'une certaine manière, un appel à tout le peuple français, de s'intéresser à la culture car elle n'est pas seulement une affaire d'élites. Les enseignants du parcours TPTI, experts en patrimoine culturel pour la plupart, pensent eux aussi que la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel nécessite l'implication de tous les acteurs de la société.

²⁷¹ Souley ONOHILOLO, « La peau de chagrin du monument de la Réunification », *Le Messager* n° 3689, 02/10/2012, p. 5.

Abandonné dans la déchéance et le vieillissement, le monument de la Réunification qui ploie sous l'âge, n'a plus rien à voir avec le fringant ouvrage qui affichait fier allure. A en juger par ses jambes flageolantes, le symbole de la Réunification est complètement désorienté. Le visuel photographique de ce qui en reste, illustre le niveau d'inculture et d'insouciance d'une nation qui a choisi de vivre sans ses repères et ses légendes.²⁷²

Il poursuit son propos dans un questionnement rhétorique comme pour nous faire comprendre l'ampleur des choses.

Combien de jeunes camerounais, collégiens, lycéens, étudiants ont entendu parler de Samuel Mynkio Bamba, René Jam Afane, Gédéon Mpondo ? Très peu assurément. Et pourtant, Gédéon Mpondo²⁷³ est l'architecte du monument de la Réunification. Ledit monument représente pour le Cameroun, ce que la Tour Eiffel est pour la France. Mais entre Gédéon Mpondo et Gustave Eiffel, quel fossé ; quel décalage ; quel contraste en terme de représentation sociale, historique et culturelle ?²⁷⁴

Le pays tout en entier est frappé par une sorte amnésie et montre une certaine indifférence vis-à-vis de sa culture. Le constat semble être le même à Douala où Blaise Pascal Dassie accuse les populations d'être trop inciviques au point de qualifier la cité économique de « paradis de l'incivisme »²⁷⁵. Citant le sociologue Guy Wandji, il affirme que :

Lorsqu'on regarde de près le comportement de certains citoyens, on découvre que très peu sont fait pour vivre en ville. Vivre en ville implique une certaine tenue : le respect de l'environnement, le respect de l'hygiène, le respect des espaces publics, notamment la chaussée, les trottoirs ; les aires de repos et de détente, etc. Toutes ces notions que nous venons de citer, échappent à un grand nombre, surtout pour ceux qui pensent que la question de la propreté incombe uniquement au pouvoir public. C'est donc pour cette raison que nous assistons chaque jour à des actes d'incivisme, qui montrent à quel point nous avons de profondes lacunes au niveau de l'éducation civique des citoyens.²⁷⁶

²⁷² *Ibid.* p. 5.

²⁷³ Anne Mireille NZOUNKEU a consacré un article intitulé « Le sculpteur de la Réunification s'en est allé », à Gédéon Mpondo dans les colonnes du journal *Mutations* n° 3401 du 16/05/2013, p. 8. Elle reprend les témoignages de certains de ses enfants qui affirment que leur père, malade, avait fini dans la misère avec des droits d'auteurs loin d'être à la hauteur de ses œuvres. Selon un de ses fils, le gouvernement aurait d'ailleurs refusé sa demande d'évacuation sanitaire à l'étranger pour aller se faire soigner. Ses enfants n'ont pas hésité à montrer leur mécontentement au gouvernement après le décès de leur père. Ceci traduit d'une certaine façon le malaise que ressent la culture et ses acteurs au Cameroun.

²⁷⁴ *Ibid.* p. 5.

²⁷⁵ Blaise Pascal DASSIE, « Les visages du désordre urbain », *Le Messager* n° 3597, 23/05/2012, p. 5.

²⁷⁶ Blaise Pascal DASSIE, *Op. Cit.* p. 5.

Les doualais posent de véritables problèmes aux autorités de la ville qui ne savent plus très bien où donner de la tête au point où Blaise-Pascal se demande si la Communauté urbaine de Douala était tout simplement dépassée par les événements. Ce comportement incivique, anarchique des populations de Douala, qualifié d'« esprit rebelle » par Alphonse Bernard Amougou Mbarga²⁷⁷, a valu à leur ville d'être taxée de « ville rebelle et bouillonnante » par Benjamin Michelin²⁷⁸. Dans un tel contexte, il va s'en dire que la culture, le patrimoine urbain, les monuments publics ne font pas l'objet d'une attention particulière de la part des doualais si ce n'est parfois des actes de vandalisme.

Nous l'avons vu, plusieurs contraintes pèsent sur le secteur de la culture au Cameroun en général et dans la ville de Douala en particulier ; empêchant ainsi une véritable appropriation, sauvegarde et mise en valeur des monuments publics doualais. La politique gouvernementale en matière culturelle, à la traîne, est fortement mise en cause et pourrait même être taxée d'opportuniste ; tant les politiques préfèrent se pencher sur les dossiers à financement étrangers. Cette attitude enlève toute crédibilité à un gouvernement déjà très critiqué et contesté par beaucoup de camerounais à cause des inégalités criantes rencontrées dans la société camerounaise²⁷⁹. Cette tension sociale a parfois débouché sur des manifestations souvent violentes et l'on sait très bien qu'en temps de crise, de conflit, il n'y a point d'épanouissement culturel ; c'est tout simplement la mort du patrimoine. Un troisième facteur, loin d'être négligeable, compte-tenu de la place du citoyen dans la promotion du patrimoine, est l'inconscience culturelle de bon nombre de camerounais en général et de doualais en particulier. Inconscience qui se traduit à Douala par des actes d'incivisme parfois caractérisés foulant au pied le développement culturel de la ville. En plus, Raffaele Gorjux relevait dans son étude sur le patrimoine de la ville de Douala, adressée à la CUD, qu'« En dehors de cette association (Doual'Art) et de ces personnalités on ne ressent pas de la part des autres associations et institutions privées, une conscience claire du fait qu'à défaut de valoriser et de promouvoir, elles doivent tout au moins se garder de détruire ou de les

²⁷⁷ Alphonse B. AMOUGOU MBARGA, « Le phénomène des motos-taxis dans La ville de Douala : crise de l'état, identité et régulation sociale une approche par les cultural studies », *Anthropologie et Sociétés*, Vol. 34, n° 1, p. 55, 2010.

²⁷⁸ Benjamin MICHELON, *Douala & Kigali. Villes modernes et citoyens précaires en Afrique*, Paris, Khartala, 2016.

²⁷⁹ « Les vingt-six années de pouvoir de M. Paul Biya sont globalement jugées avec sévérité par les Camerounais. Depuis son accession à la tête de l'État, la situation économique du pays n'a fait que se dégrader, entraînant du coup une détérioration constante de la situation sociale : corruption, chômage, pauvreté, misère, insécurité. Les coupures d'eau et d'électricité sont devenues régulières. La santé et l'éducation sont devenues moins accessibles. Les conditions de vie des étudiants se sont détériorées : absence de bourses d'étude, montants d'inscription en hausse constante, logements universitaires insalubres et rares. », ONDH, « Cameroun – 25-29 février 2008 : Une répression sanglante à huis clos », Rapport de l'observatoire national des droits de l'Homme, Yaoundé, 2009, p. 7.

défigurer leur patrimoine culturel »²⁸⁰. D'autres facteurs sont aussi en mesure d'expliquer cet état de choses selon Tony Mefe. Il s'agirait du « manque d'instituts de formation, d'infrastructures inexistantes, d'organisation et réglementation boiteuses »²⁸¹. Alain Sinou²⁸², s'agissant du patrimoine colonial, évoque des raisons de différenciation dans la perception du patrimoine bâti en Afrique. Perception qui serait différente de celle actuellement diffusée sur le continent par l'Occident d'où la difficile appropriation par conséquent valorisation des monuments publics notamment coloniaux à Douala. Mais malgré ce tableau relativement sombre du secteur de la culture au Cameroun, à Douala, une lueur d'espoir demeure du moment que tous les acteurs prennent la mesure de leur rôle et se mettent véritablement au travail pour sortir la culture du gouffre dans lequel elle peine à en remonter.

III. ACTEURS ET SYNERGIE D' ACTIONS POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE CAMEROUNAIS

Le patrimoine est un ensemble de biens qu'une communauté choisit de conserver, protéger et transmettre aux générations futures. Il implique une concertation ou encore une synergie d'actions de différents acteurs de la communauté pour parvenir à l'atteinte de cet objectif. Le patrimoine culturel camerounais n'échappe pas à cette formule encore moins celui de la ville de Douala. L'Etat à travers les collectivités territoriales, la société civile avec les associations de professionnels et la population, se doivent d'agir ensemble dans l'intérêt du patrimoine national. Toutefois, quel est le rôle qui incombe à chaque partie dans ce processus ?

III.1. Etat, collectivités territoriales et décentralisation comme moyen de promotion culturelle

L'Etat est le principal acteur dans tout projet patrimonial tant à l'échelle nationale que locale. C'est lui qui définit, à travers la politique culturelle du pays, les différentes orientations que doivent suivre tous les acteurs du patrimoine. Il est le garant de l'intégrité des biens culturels car est le seul détenteur de la force législative et coercitive. L'implication de l'Etat à travers divers mécanismes (lois, subventions, défiscalisation, etc.) est en mesure de

²⁸⁰ Raffaele GORJUX, *Op. Cit.* p. 14

²⁸¹ Tony MEFE, *Op. Cit.*, p.19.

²⁸² Alain SINOU, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Presses de Sciences Po*, vol. 1, n° 33, 2005, p. 19 : « Au-delà de ces facteurs, identifiés depuis longtemps, il convient d'examiner également la perception même des concepts de patrimoine et de bien culturel, dans des sociétés où existent d'autres formes de mise en relation des hommes avec le passé. Rappelons que cette notion ne se construit pas seulement à partir de l'Histoire produite par des hommes de science. L'idée de passé fait appel aussi, en particulier dans les sociétés à tradition orale, à d'autres pratiques mémoriales, qui font apparaître des formes sociales et culturelles, structurantes des sociétés contemporaines ».

garantir l'épanouissement du secteur culturel dans un pays. On ne citera jamais assez les actions de l'Etat français pour le développement de la culture et par conséquent la sauvegarde et la promotion du patrimoine dans ce pays. D'André Malraux à Jack Lang (1959-1993), le gouvernement français a su jeter les bases de cette politique culturelle qui allait faire de ce pays l'une des premières puissances au monde grâce à sa culture avec ce qu'on appellera plus tard l'exception culturelle française²⁸³. Exception que Françoise Benhamou décrit comme il suit,

Selon une étude menée par Mark Schuster pour les années 1982-1983, les USA étaient le pays occidental le moins enclin à l'aide publique directe à la culture : 3 dollars par tête contre 32 en France et 9,6 en Grande Bretagne.

La France est un cas particulier avec ses seize mille agents, si l'on prend en compte les établissements publics, et un budget de 1% de celui de l'Etat, le ministère de la culture est sans équivalent dans le monde.²⁸⁴

Cette politique, mise en place de manière progressive, couvre tous les domaines de la culture française. Le cinéma, le théâtre, la musique, le livre, la danse, les arts, le patrimoine bénéficient désormais de mesures gouvernementales pour leur développement. Dans ce processus, la formation n'est pas en reste avec la création des instituts de hautes études, des conservatoires nationaux, l'Ecole nationale du patrimoine et les agences pour la gestion des équipements culturels qui forment le personnel d'établissements culturels à travers tout le pays²⁸⁵. Un autre aspect, et pas des moindres, est la décentralisation des pouvoirs et des moyens financiers octroyés aux collectivités territoriales. La déconcentration du ministère de la culture dans tout le pays avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAG) a permis à l'Etat de se rapprocher des collectivités territoriales pour un transfert de compétence longtemps restées entre les mains de Paris. Dans les années 1980, « Les effectifs des 22 directions régionales (DRAC) sont multipliés par dix en dix ans. Des conventions avec les collectivités locales sont élaborées au nombre de 100 par an- 1 000 en dix ans- avec 500 collectivités de toutes tailles²⁸⁶. Les collectivités territoriales voient ainsi le rôle plus accru en matière d'intervention culturelle. Quant est-il au Cameroun ?

²⁸³ Augustin GIRARD, « Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : ruptures et continuités, histoire d'une modernisation », *Hermès* | C.N.R.S. Editions, Vol. 2, n° 20, 1996, p. 33.

²⁸⁴ Françoise BENHAMOU, *L'économie de la culture...* p. 93.

²⁸⁵ Augustin GIRARD, *Op. Cit.* p. 34.

²⁸⁶ *Ibdi.* 34.

Il faut financer la culture à sa juste valeur...

Au sortir des indépendances l'Etat camerounais entend faire de sa culturel un levier de développement, mais surtout de cohésion sociale autour de la question de l'identité nationale l'a-t-on vu plus haut. Une série de lois et d'actions en faveur du patrimoine culturel camerounais sont prises. On pense à la loi de 1963 organisant la protection des monuments, objets et sites, de caractère historique ou artistique ; la ratification en 1982 de la convention de l'Unesco de 1972 pour le patrimoine ; la création du ministère de l'information et de la culture en 1978 ; et à l'organisation des états généraux de la culture qui allait donner lieu à la naissance du ministère de la culture en 1992. Toutes ces actions traduisaient la volonté du gouvernement camerounais à impulser une dynamique nouvelle dans le développement et la promotion de l'art et de la culture. Mais des années plus tard, « la montagne a accouché des souriceaux »²⁸⁷.

L'Etat camerounais brille par son absence dans le financement des projets culturels. Le budget du ministère de la culture permettant à peine de couvrir les charges de fonctionnement²⁸⁸. La promotion de la culture au Cameroun dépend encore fortement des partenaires étrangers et des multinationales implantés au Cameroun.

Les moyens matériels et financiers mis à la disposition des organisateurs par certaines entreprises à l'instar du Pari mutuel urbain du Cameroun (PMUC) et des deux principaux opérateurs de téléphonie mobile que sont ORANGE et MTN représentent souvent 20 à 30 % du budget global des manifestations - une participation souvent plus importante que celle des organismes institutionnels.²⁸⁹

Dès lors, il est important que le gouvernement camerounais accorde plus d'intérêt à la culture en augmentant l'enveloppe budgétaire du ministère qui en a la charge. Il en est de même pour la ville de Douala où les projets culturels souffrent de la démission des pouvoirs publics.

L'impératif d'une décentralisation effective au niveau des collectivités territoriales et des régions...

Le financement est certes essentiel dans la promotion de la culture notamment en ce qui concerne les projets liés à la restauration des monuments historiques. Toutefois,

²⁸⁷ Tony MEFE, *Op. Cit.* p. 22.

²⁸⁸ Le budget du ministère des arts et de la culture est depuis 2015 de l'ordre de +/- 4 milliards de francs Cfa dont 3 milliards sont consacrés à son fonctionnement. C'est de loin le budget le plus bas des différents ministères que compte le gouvernement camerounais. Le ministère de l'Agriculture a 111 milliards et celui des Travaux publics se taille la grosse part avec 462 milliards de francs Cfa ; soit 154 fois celui du Minac. Le tout sur un budget national de 4 373 milliards en 2017. *Cameroon Tribune*, 17/11/2018.

²⁸⁹ Tony MEFE, *Op. Cit.* p. 25.

l'hypercentralisation des pouvoirs entre les mains de Yaoundé, capitale politique du pays, se positionne comme un véritable frein au dynamisme culturel camerounais en général et doualais en particulier. Et pourtant, dans son article 2, alinéa 1, la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, mentionne bien que « la décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux collectivités territoriales décentralisées, ci-après désignées "les collectivités territoriales", de compétences particulières et de moyens appropriés ». Compétences et moyens que Bertrand Iguigui définit comme étant « ces ressources à la fois humaines, matérielles, financières et techniques. Elles doivent être non seulement de qualité mais aussi en quantité suffisante. ».²⁹⁰ Il poursuit en affirmant que « jusqu'ici, la qualité et la quantité des ressources mobilisées dans le cadre de la décentralisation et de la coopération décentralisée pose un sérieux problème. Celles-ci ne permettent pas de mieux impulser une dynamique locale. »²⁹¹. Jean Nlemba, représentant du maire de Douala 6^{ème} à la Commission technique, chargée du chantier de dénomination des places et des rues de la ville de Douala, lors d'une séance de travail de ladite Commission à la Communauté urbaine de Douala, attirait l'attention de l'assemblée en ces termes :

Nous avons un patrimoine riche dans la commune de Douala 6^{ème} pour ce qui concerne la période coloniale. Cependant, ce patrimoine dépérit faute de moyens et de ressources. Le phare allemand est en train d'être englouti par les eaux étant donné que nous sommes dans une zone marécageuse. Nous manquons cruellement de moyens et si rien est fait tout ce patrimoine pourrait disparaître et la commune avec.²⁹²

Il décrit là une situation longtemps déplorée avant lui par ses prédécesseurs et qui ne concerne pas seulement la gestion du patrimoine mais l'ensemble du système dans lequel le pays tout entier évolue. Les dotations budgétaires que l'Etat central met à la disposition des mairies sont faibles et les experts absents. D'où la léthargie dans laquelle se trouve le secteur de la culture dans les municipalités. A côté de cette absence de moyens tant financiers qu'humains, l'emprise de l'Etat demeure une limite majeure à l'autonomie des collectivités.

Il s'agit là d'une emprise de l'Etat sur les communes qui constitue le socle des limites à la mise en œuvre du droit au développement. La tutelle de l'Etat est exercée par l'autorité administrative notamment le Préfet qui a un pouvoir de décision et de contrôle des communes. En tant que représentant du pouvoir central, le préfet dispose d'un pouvoir de sanction sur le maire et de ce fait, la gestion des affaires locales est

²⁹⁰ Hanse Gilbert MBENG DANG et Bertrand IGUIGUI, « mise en œuvre du droit au développement pour les Communes Camerounaises », Serges DJOYOU KAMGA et Al., *Concrétisation du Droit au Développement en Afrique – Le Cas du Cameroun: Défis, Enjeux et Opportunités*, Pretoria, PULP, 2020, p. 53.

²⁹¹ Hanse Gilbert MBENG DANG et Bertrand IGUIGUI, *Op. Cit.* p. 53.

²⁹² Extrait de l'allocation de Jean NLEMBA à la Commission technique, chargée du chantier de dénomination des places et des rues de la ville de Douala, CUD, le 08/05/2018.

donc marquée d'une forte empreinte de la tutelle de l'État. [...] Le préfet qui exerce la tutelle de l'État sur la commune est le principal si non l'unique détenteur du pouvoir d'approbation ou d'improbation des actes pris par l'organe exécutif (le maire et ses adjoints) ou le l'organe délibérant (le conseil municipal).²⁹³

Le sort des délégations régionales de la culture n'est pas meilleur. Le projet d'inventaire du patrimoine national entamé depuis 2001 est un exemple patent. Entamé depuis 2001, près de deux décennies après, il est loin d'avoir atteint sa vitesse de croisière. Magloire Onguene pense alors que « tant que Yaoundé continuera à tout gérer, la culture sera toujours à la traîne »²⁹⁴. Cet administrateur en service à la délégation de la culture pour la région du littoral attribue clairement "l'échec" du projet d'inventaire du patrimoine national à la concentration de tous les moyens entre les mains du gouvernement central. Il poursuit en affirmant qu'il existe un manque de coordination entre les différents acteurs du secteur culturel. « A Douala, chacun agit dans son seul intérêt sans tenir compte de l'autre »²⁹⁵, faisant ainsi références à des activités culturelles qui se déroutaient dans la ville et auxquelles la délégation de la culture n'avait pas été associée. Le même administrateur ajoute, dans une question rhétorique, « que l'ensemble du patrimoine historique doualais n'a jamais vraiment fait l'objet d'un classement et comment pourrait-il être protégé quand bien même ce préalable n'est pas effectif ? »²⁹⁶.

La politique culturelle voire patrimoniale du pays semble liée à celle de la décentralisation. Il serait donc judicieux que l'Etat du Cameroun opère une véritable décentralisation tel que le prévoit la loi.

Repenser le DSCE avec une place centrale pour la culture...

En 2008 l'Etat du Cameroun mettait sur pied le Document stratégique pour la croissance et l'emploi (DSCE) à la suite du Document stratégique pour la réduction de la pauvreté (DSRP) adopté en 2003 et dont les grandes lignes s'adossaient sur les OMD des Nations unies. Ce document censé faire du Cameroun un Etat émergent à l'horizon 2035 s'appuyait sur sept axes que sont la revue des politiques de développement ; la vision de développement à long terme et les objectifs du DSCE ; la stratégie de croissance ; la stratégie de l'emploi ; la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat ; le cadrage macroéconomique et budgétaire,

²⁹³ Hanse Gilbert MBENG DANG et Bertrand IGUIGUI, *Op. Cit.* p. 51.

²⁹⁴ Entretien avec Rodrigue Magloire ONGUENE MEYE, Chef service délégation du MinAC, Douala le 25/08/2019.

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ *Ibid.*

et le cadre institutionnel et les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du DSCE. Les objectifs poursuivis par ce document restent louables. Sauf qu'on se demande où est la place du secteur culturel dans ce document stratégique ? Nul part il n'apparaît clairement que des investissements dans le domaine culturel sont prévus. C'est d'ailleurs ce que déplore De Henri Tedongmo Teko lorsqu'il déclare que,

Le manque d'intérêt accordé au secteur culturel et artistique par les pouvoirs publics dans le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), suppose que jusqu'à 2035, ce secteur sera condamné à rester très loin des préoccupations des décideurs. Pourtant, la contribution du secteur culturel et artistique dans l'atteinte des objectifs de croissance économique, d'offre d'emploi et d'amélioration des conditions sociales est de nos jours unanimement démontré.²⁹⁷

Dès ce moment, il apparaît urgent de revisiter ce document pour y accorder une place plus importante aux actions en faveur de la culture.

Nous avons abordé des questions des politiques publiques et du financement de la culture, qui devraient être repensées, pour arriver à une meilleure appropriation, promotion du patrimoine national de manière générale et doualais en particulier. Il existe aussi des approches plus techniques comme celles proposées par Ousmanou Zourmba²⁹⁸ et Pascal Ndjock²⁹⁹ dans leur mémoire notamment pour ce qui concerne le patrimoine colonial au Cameroun. Et plus encore l'étude de faisabilité sur la préservation/valorisation du patrimoine culturel de la Ville de Douala réalisée Raffaele Gorjux pour le compte de la Communauté Urbaine de Douala³⁰⁰.

III.2. La société civile ou l'exemple de l'association Doual'Art

La loi camerounaise de 2013 sur le patrimoine culturel, dans son article 9 alinéa 1, accorde une place de choix à cette catégorie d'acteurs. Elle stipule que « l'Etat assure la gestion du patrimoine culturel avec le concours des Collectivités territoriales décentralisées, du secteur privé et la Société civile. ». A Douala, l'association Doual'Art se positionne comme la

²⁹⁷ De Henri TEDONGMO TEKO, *Réussir l'entrepreneuriat culturel: Expériences camerounaises*, Saint-Denis, Ed. Connaissances et savoirs, 2016, p. 23.

²⁹⁸ Zourmba OUSMANOU, *Op. Cit.* A partir des exemples de sauvegarde du patrimoine colonial allemand en Namibie, il élabore des pistes pour ce qui est du cas camerounais. Il propose d'ailleurs la création d'archives, de centre de recherche et d'un musée allemands au Cameroun.

²⁹⁹ Isidore pascal NDJOCK NYOBE, « La question de l'héritage colonial bâti de la France à Yaoundé et Douala... ». Il propose notamment de se servir de l'exemple français sur les ZPPAUP pour protéger le patrimoine camerounais en milieu urbain.

³⁰⁰ Raffaele GORJUX, *Op. Cit.*, 2009. Au sein d'un cabinet italien (Cotecno), cette architecte a conduit une équipe d'experts à Douala pour évaluer le potentiel du patrimoine culturel de la ville et proposer des solutions pour sa valorisation. L'étude, bien que non exhaustive, a débouché sur des documents dont l'un fait des propositions techniques, propose un parcours touristique avec une bonne signalétique dans la ville.

référence dans la promotion de la culture au côté de l'Etat (CUD) pour le développement de la cité capitale économique et le bien-être de ses habitants.

C'est en 1991 que le couple Marilyn Douala Bell et Didier Schaub³⁰¹, profitant de l'ouverture que l'Etat du Cameroun venait d'accorder à ses citoyens sur la liberté d'association et la possibilité d'intervenir dans des aspects de la vie publique prohibés jusque-là³⁰², décidèrent de créer cette organisation non gouvernementale du nom de Doual'Art³⁰³. Celle-ci a pour principal objectif la mise en valeur et le développement de la ville de Douala avec des actions centrées sur l'art contemporain. A

son actif on compte plusieurs réalisations dont de nombreuses œuvres d'art public, la mise sur pied du salon urbain de Douala (SUD) depuis 2007. Il se déroule tous les trois ans et met en exergue des artistes locaux et internationaux qui produisent des œuvres à partir d'un thème proposé par l'association. Doual'Art est à l'origine des arches de la mémoire installées près des édifices et lieux historique et qui rappellent aux populations leur histoire. Elle mène aussi des activités en lien avec la formation et la sensibilisation des doualais pour les amener à prendre conscience des potentialités de leur ville et du rôle qui est le leur dans sa transformation, son développement.



Fig 34 : « Carte des interventions artistiques de Doual'Art dans la ville de Douala entre 1991 et 2013, Doual'Art, 2013.

³⁰¹ Marilyn Douala Bell est une figure emblématique de la société camerounaise à plus d'un titre. Elle est l'héritière d'une des familles qui ont contribué à forger l'histoire récente du Cameroun notamment pour ce qui concerne la période coloniale. Elle est la petite fille du Roi Rudolph Douala manga Bell qui avait pris part au traité historique germano-douala de 1884 et qui fut assassiné par les Allemands en 1914. Elle est aussi connue pour son activisme dans le milieu culturel local, régional et international. Quant à Didier Schaub, il est français de la région d'Alsace et spécialiste de l'Histoire de l'art. Tous 2 après leurs études à Paris, décidèrent de s'installer au Cameroun. Depuis le décès de son mari en 2014, la princesse Marilyn poursuit seule les activités de leur ONG.

³⁰² Il faut savoir qu'avant les années 1990, l'Etat camerounais était plutôt autoritaire, avec un parti unique. Il n'existait pas la liberté d'association telle que consacrée par la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association au Cameroun.

³⁰³ Michel MOUKOURI EDEME, « Doual'Art, acteur de l'art public en Afrique et au Cameroun », Iolanda PENSA, *Art et transformations à Douala*, Genève, Ed. Métis Presses, 2017, p. 44.

Nous pensons que dans un environnement où les pouvoirs publics ont presque démissionné, il est important que la société civile agisse. Et Marilyn Douala Bell l'a compris. À travers Doual'Art, elle initie des projets culturels à différentes échelles dans la ville. C'est cet esprit d'entrepreneuriat culturel que nous relevons ici et auquel nous invitons les autres acteurs de la société à emboîter le pas. L'association a contribué à donner un nouveau visage à la ville en érigeant des œuvres d'art public disséminées dans toute la ville même dans les quartiers difficiles d'accès. Son œuvre la plus célèbre reste certainement à ce jour le monument de la Nouvelle liberté réalisée au rond-point Deido et qui fait office de carte postale de la ville aujourd'hui. Le projet Douala, ville d'art et d'histoire, lancé en 2005 est celui qui a donné naissance aux arches du temps ou de la mémoire. Dans une approche pédagogique, ce projet visait à faire découvrir le passé de la ville, non seulement aux habitants mais aussi aux visiteurs, par la signalisation des sites touristiques³⁰⁴. Celui intervient comme une incitation à l'appropriation des monuments publics doualais par la population. C'est aussi une forme de valorisation du patrimoine de la ville. D'autres personnalités de la société civile à l'instar de Danièle Diwouta-Kotto et Suzanne Kala Lobe³⁰⁵ sont aussi à saluer pour leurs actions en faveur du patrimoine culturel doualais. Mais que peut une poignée d'acteurs de la société civile sans une prise de conscience des citoyens ?

III.3. La place des populations : la nécessité d'une prise de conscience citoyenne

Michel Melot disait qu'« un bien patrimonial doit être reconnu collectivement et entretenu collectivement »³⁰⁶ et à Martine Raymond-Gouillon d'ajouter qu'« il n'est de patrimoine que commun³⁰⁷ ». C'est dire que l'aventure patrimoniale est indissociable de l'implication de tous les acteurs, en particulier de la communauté au sein de laquelle se trouve l'objet patrimonial. Cette approche place les doualais au cœur du processus de sauvegarde et de valorisation des monuments publics de leur ville. Nous l'avons relevé plus haut, les populations camerounaises en général manquaient de conscience culturelle et que celles de Douala étaient

³⁰⁴ Sandrine DOLE, « Les arches du temps, signalétique urbaine des sites historiques de la ville de Douala », Iolanda PENSA, *Art et transformations à Douala*, Genève, Ed. Métis Presses, 2017, p. 77.

³⁰⁵ Danièle Diwouta-Kotto est une designer et architecte camerounaise née en 1960. Elle est membre de l'ordre national des architectes du Cameroun et membre fondatrice de l'association V.A.A. "Villes et Architectures d'Afrique". Suzanne Kala Lobe quant à elle est une militante des premières heures pour la liberté et la démocratie au Cameroun. Journaliste de profession, elle est allée étudier à Paris avant de retourner définitivement au Cameroun en 1991. Elle est aussi connue pour sa grande liberté de pensée et ses critiques parfois acerbes contre le régime en place.

³⁰⁶ Michel MELOT, « Qu'est-ce qu'un objet patrimonial? », *Bulletin des bibliothèques de France*, [en ligne], n° 5, 2004, consulté le 07 décembre 2014, p. 5 : <http://bbf.enssib.fr>

³⁰⁷ Pierette GUIBOURDENCHE, « Conserver le patrimoine pourquoi ? », *Transvers les Science Culture* n° 54-Novembre-décembre 1998, p. 40.

particulièrement enclines à des actes d'incivisme. Il va s'en dire qu'avec un tel état d'esprit, aucun projet pour une véritable appropriation et par conséquent sauvegarde, valorisation du patrimoine doualais n'est possible. C'est pourquoi nous interpellons les citoyens de la capitale économique. Un éveil des consciences et un changement de mentalité est plus que urgent. Les populations, à la suite des textes de lois qui leur accordent une certaine responsabilité dans les affaires culturelles du pays, de l'action de formation et de sensibilisation entreprise par la société civile, doit se remettre en question pour se positionner comme acteur majeur du changement social et économique auquel elles aspirent. Il faut que la culture cesse d'être exclusivement une affaire des personnes issues du milieu élitiste doualais pour irriguer majoritairement les milieux populaires.

Nous avons vu que l'action de l'Etat était fondamentale dans ce processus de patrimonialisation donc de sauvegarde et de valorisation des monuments publics doualais ; et ce à partir d'une meilleure politique culturelle et une décentralisation effective. Décentralisation qui permettra aux collectivités territoriales et aux régions, plus proches des populations et du patrimoine, d'œuvrer pour son appropriation, sa mise en valeur. Aux côtés de l'Etat, nous avons soulevé l'importance que la société civile pourrait revêtir en osant davantage dans l'entrepreneuriat culturel. Et toutes ces actions pourront impacter à partir du moment où les citoyens participeront activement au projet culturel visant à faire de leur ville, un cadre de vie meilleur. Sémia Akrouit Yaiche, alors architecte-urbaniste et Directrice générale de l'association Sauvegarde de la Médina de Tunis ne rappelait-il pas qu'« on ne peut parler de stratégie de sauvegarde durable d'une ville historique vivante que si existent et se conjuguent la volonté du décideur et du gestionnaire, le savoir-faire du conservateur et l'engagement du citoyen³⁰⁸ ». Comme pour inviter tous les acteurs de la société doualaïse à travailler de concert pour atteindre cet objectif commun concernant leur patrimoine.

³⁰⁸ Richard EPOH, « La conservation du patrimoine écrit de l'Université de Douala et la bibliothèque Engelbert Mveng: 1993-2013 », mémoire de Master 2 en Histoire, Université de Douala, 2016, p.101.

CONCLUSION

La ville de Douala fait depuis longtemps l'objet d'une attention particulière. D'abord courtisée par les explorateurs et ensuite les missionnaires, la capitale économique du Cameroun fut le théâtre de nombreuses querelles entre des puissances étrangères installées en Afrique (Allemagne, Angleterre et France). Ce bout de territoire situé au cœur de l'Afrique centrale, devenu un objet de convoitises, est considéré comme le point de départ de l'histoire récente de l'Etat du Cameroun. Son contact avec le monde occidental aura contribué à façonner le paysage, à la fois culturelle mais aussi morphologique de ce petit village transformé en zone urbaine sous la période coloniale. C'est donc une ville d'histoire mais aussi de culture comme plusieurs auteurs la qualifient (Emmanuel Tchumtchoua, Marilyn Douala Bell, etc.). Elle porte en son sein de nombreux vestiges de la période coloniale. Edifices administratifs, religieux, commerciaux, scolaires, statues et bien d'autres constituent cet héritage laissé par les colons à la ville de Douala. Plusieurs travaux, notamment dans le cadre du master TPTI, se sont limités à ce patrimoine colonial et pourtant, à côté de ces ouvrages d'époque, se positionnent des œuvres postindépendance qui font de la ville la capitale de l'art contemporain au Cameroun. C'est donc une ville riche d'un potentiel culturel et artistique qui fait d'elle le parfait candidat au développement touristique.

Pour protéger cet héritage en particulier et l'ensemble du patrimoine culturel national en général, le législateur camerounais, à la suite de l'administration coloniale, a produit de nombreux textes juridiques portant protection et promotion du patrimoine culturel au Cameroun. C'est ainsi qu'entre 1963 et 2013, le gouvernement camerounais a voté trois lois portant protection et promotion du patrimoine culturel national ; améliorant à chaque fois leur contenu afin de couvrir des aspects beaucoup plus larges de la culture camerounaise.

A Douala, tout cet ensemble suscite différents regards auprès de la population qui parfois s'approprient certains éléments, rejettent d'autres ou sont tout simplement indifférents face au sort qui est celui de certains monuments publics dans leur ville. Au cours de cette étude, nous avons pu observer que différents facteurs pouvaient être à l'origine de ce triptyque dans le regard que pose les doualais sur les monuments publics au sein de leur ville. L'appropriation ou plutôt la réutilisation de l'héritage colonial par les services de l'Etat du fait des raisons économiques, politiques et parfois stratégiques. Le rejet de monuments coloniaux du passé colonial violent auquel cet héritage renvoie ; et en ce qui concerne les monuments plus récents, les usages et le rejet sont parfois dus à des enjeux identitaires. Et l'indifférence du fait de l'ignorance de la valeur de ces ouvrages, d'une absence de conscience culturelle chez beaucoup de doualais ou tout simplement de la méconnaissance de leur existence. Mais si certains auteurs ont démontré dans leurs travaux que la difficile patrimonialisation du legs

colonial avait pour principal facteur le passé douloureux auquel il renvoyait, cette étude, en incluant des ouvrages plus récents, interroge d'autres raisons, tout aussi profondes et qui sont à prendre en considération. Il s'agit notamment d'une politique culturelle sujette à caution, d'un contexte social marqué par une grande pauvreté et d'une absence de conscience culturelle chez les camerounais, le tout entaché par des replis identitaires qui mettent à mal l'édification d'une conscience nationale au Cameroun³⁰⁹. Et pourtant,

La valorisation, la gestion et la protection du patrimoine culturel représentent un enjeu culturel, social et économique pour le développement des territoires. Ces actions contribuent à lutter contre la pauvreté, à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer la cohésion sociale à travers le renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté des populations locales, la création d'emplois, la génération de revenus dans les filières de la construction, du tourisme, de la restauration, de l'artisanat, etc.³¹⁰

C'est l'occasion de rappeler en avec Grébert Hotou³¹¹, que l'atteinte de cet objectif de développement culturel passe par l'enseignement de la culture nationale dans les établissements secondaires et même dans l'enseignement supérieur. Et plus loin la formation de professionnels capables de parler avec autorité des questions de restauration, de conservation et de mise en valeur de ce patrimoine.

La complexité du sujet abordé dans ce mémoire éloigne la possibilité de parler de solutions définitives. Toutefois, notre travail entend remettre sur la table de discussion la question de la place de la culture dans le projet de développement du Cameroun.

³⁰⁹ Nous avons mentionné dans la partie 2 de ce mémoire, le cas de *la statue de la Nouvelle liberté*, qui est un symbole de ces contestations sur fond de replis identitaires. Et aussi celui du *Monument Mbappe Leppe*. Nous citerons aussi le cas du *Monument d'Um Nyobe* contesté au quartier Bonapriso à Douala. En mai 2018, les chefs traditionnels du canton Bell s'opposaient à l'érection de la statue d'Um Nyobe en détruisant les installations sur le site qui devait l'accueillir. Ces derniers reprochaient aux autorités de la ville l'érection d'un monument à la gloire d'un non natif de leur canton alors même que leur fils n'avait pas de monument. Référence faite à Rudolph Douala Manga Belle, assassiné en août 1914 par l'administration allemande au Cameroun. Situation qui provoqua une grande indignation chez la majorité des camerounais qui considèrent Um Nyobe comme le héros le plus emblématique de la lutte pour l'indépendance du Cameroun, lui aussi assassiné par l'armée française en septembre 1958 (voir Monument de Um Nyobe en annexe).

³¹⁰ Arianna ARDESI et Bakonirina RAKOTOMAMONJY, *Patrimoine culturel et développement local*, Poitiers, Aimf, 2012, p. 5.

³¹¹ Grébert HOTOU, « Enseigner-la-culture-nationale-l'enseignement-secondaire-au-Cameroun-Essai-de-faisabilité », DIPEN II, Université de Yaoundé I, 2008.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A- OUVRAGES :

- ACQUET Pierre, *Patrimoine culturel et développement*, Paris, AFD, 2007.
- Actes des Etats généraux de la Culture, Imprimerie Nationale, 1991, Yaoundé. Ministère de l'Information et de la culture
- Actes du Colloque de la deuxième semaine culturelle nationale, 1985, Eds ABC, Yaoundé. Ministère de l'Information et de la culture
- Agence Régionale du Patrimoine Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Etude nationale des retombées économique et sociales du patrimoine*, 2009 in <http://www.patrimoine-paca.com>.
- ARDESI Arianna et RAKOTOMAMONJY Bakonirina, *Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone : Appui aux politiques locales*, Poitiers, AIMF, 2012.
- BANDARIN Francesco et Ron Van OERS, *El paesaggio urbano storico, la gestione del patrimonio in un secolo urbano*, Milan, cedam, 2014.
- BEGHAIN Patrice, *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presses de sciences po, 1998.
- BOUCHAUD Joseph, *La cote du Cameroun dans l'histoire de la cartographie*, Paris, IFAN, 1952.
- BRETON Jean-Marie (dir.), *Patrimoine, tourisme, environnement et développement durable (Europe-Afrique-Caraïbe-Amériques-Asie-Océanie)*, t.7, Paris, Karthala, 2010.
- CASSIN Barbara et WOZNY Danièle, *Les intraduisibles du patrimoine en Afrique subsaharienne*, Paris, Demopolis, 2014.
- DIKOUME Albert François et TCHUMTCHOUA Emmanuel (dir), *Douala : Histoire et Patrimoine*, Yaoundé, CLÉ, 2014.
- DUPLAY Philippe (général), *2e DB avec Leclerc, de Douala à Berchtesgaden*, Paris, Eric Baschet, 1980.
- EBALE Raymond (dir), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantième de l'indépendance*, Yaoundé, Ed. CLE, 2013,
- GOUELLAIN René, *Douala. Ville et histoire*. Enquete realise dans le cadre de l'Orstom. [Mit Kt. -Skizz.] Volume 11 de Mémoires de l'Institut d'Ethnologie / Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, Inst. d'ethnologie, Musee de l'homme, 1975.

- MAINET Guy, *Douala, croissance et servitude*, Paris L'Harmattan, 1985.
- MARTIN Sthéphanne et BELAVAL Philippe (dir.), *Les villes africaines et leurs patrimoines*, Paris, Riveneuve, 2011.
- MAYI Joseph, *Pré- inventaire du patrimoine immobilier dans la province du Littoral*, Douala, Délégation provinciale de la culture du littoral, juillet- septembre 2004.
- NVENG Engelbert, *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1983.
- ODDOS Jean-Paul (dir.), *La conservation. Principes et réalités*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1995.
- SERAPHIN Gilles, *Vivre à Douala : (Cameroun) : l'imaginaire et l'action dans une ville africaine en crise*, Paris, L'hamattan, 2000.
- SOULILLOU Jacques (s.d), *Rives coloniales, architecture, de saint Louis à Douala*, Paris, ORSTOM, 1993.
- SOULILLOU Jacques, *Douala, un siècle en images*, Paris, L'Harmattan, 2018.
- THIOUB Ibrahima (dir.), *Patrimoine et sources historiques en Afrique*, Dakar, université Cheikh Anta Diop, Union Académique International, 2007.
- VESNIERES Michel, *Patrimoine et développement, études pluridisciplinaires*, Paris, Karthala, 2011.
- VIALLET Michel, *Douala autrefois*, Paris, Atlantica, 2002.

B- ARTICLES :

- ARTISTIQUEMENT_VOTRE, « La Nouvelle liberté !!!! », mis en ligne 07/06/2018, consulté le 25/04/2020 : <https://jdjs.webnode.fr/l/la-nouvelle-liberte/>
- ARTLAS, « Victor-Jules-Évariste JONCHÈRE », Collection : Pensionnaires de l'Académie de France à Rome, Notice créée le 13/10/2016 et consultée le 24/05/2020 : <https://artlas.huma-num.fr/acad/items/show/708>
- BANGUI Thierry, « L'architecture coloniale du centre-ville de Bangui (Rép. Centrafricaine) : essai sur un patrimoine urbain en décadence », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 261 | Janvier-Mars 2013, p. 105, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/6794>
- BANGUI Thierry, « L'architecture coloniale du centre-ville de Bangui (Rép. Centrafricaine) : essai sur un patrimoine urbain en décadence », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 261 | Janvier-Mars 2013, p. 105, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/6794>

- BENHAMOU Françoise, « L'économie du monument », *Les cahiers de médiologie* 1999/1 (N° 7), p. 71-86. DOI 10.3917/cdm.007.0071, disponible sur <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-mediologie-1999-1-page-71.htm>
- BIGOMBE LOGO Patrice et MENTHONG Hélène-Laure. « Crise de légitimité et évidence de la continuité politique », GRAP, Université de Yaoundé 2, 2015.
- CORALLI Monica et HOUENOUE Didier, « La patrimonialisation à l'occidentale et ses conséquences sur un territoire africain, Porto-Novo au Bénin », *ERES /Espaces et sociétés*, n° 152-153, 2013.
- DOUAL'ART, « Douala ville d'art et d'histoire », février, 2007, <http://africultures.com/et-douala-se-metamorphosera-10338/>.
- DUBOIS Manon, « La France soutient le projet « Route des chefferies » avec 1310 millions FCFA », communiqué de presse mis en ligne le 06/05/2020, consulté le 05/08/2020 : <https://cm.ambafrance.org/Routes-des-chefferies-Communique-de-presse>
- EPOH Richard Patrick et Al., « Politiques publiques et urbanisation au Cameroun : aperçu de la gestion urbaine en contexte de décentralisation dans la ville de Douala », MEVA'ABOMO Dominique et FOGWE Zephania N. (dir.), *Défis et enjeux de l'émergence urbaine entre Gouvernance, Aménagement et dynamiques socioéconomiques*, Actes de la 1ère édition du symposium Douala-Futurist, Douala, Ed. Cheick Anta Diop, 2019.
- FOKA Alain, « Imbroglia autour des droits d'auteur au Cameroun », RFI podcast, mis en ligne le le : 06/04/2014, modifié le 05/04/2014, consulté le 03/07/2020, <https://www.rfi.fr/fr/emission/20140406-1-imbroglio-autour-droits-auteur-cameroun>.
- FOKOU Fridolin Martial, « Le symbole de la paix dans le processus de démocratisation des régimes monolithiques d'Afrique noire. Le cas du Cameroun ». DIPES II, Université de Yaoundé 1, 2012.
- GARCIA Claire, « Migrations, transferts et réécritures : le destin des monuments publics d'Algérie après l'Indépendance », *Les Cahiers de l'École du Louvre*, 12 | 2018, p. 6, mis en ligne le 03 mai 2018, consulté le 17 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cel/920>
- GREANI Nora, « Monuments publics au XXIe siècle », *Cahiers d'études africaines* LVII (3), 227, pp. 495-513 [En ligne], 227 | 2017, mis en ligne le 01 septembre 2017, consulté le 16 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/20801>

- GUIBOURDENCHE Pierrette, « *Conserver le patrimoine pourquoi ?* », *Transvers les Science Culture*, n° 54-Novembre-décembre 1998.
- IDIER A., « L'art du coup d'Etat », *Diacritik*, Décembre 2017, consulté en ligne le 18/12/2018. <https://diacritik.com/2017/12/11/lart-du-coup-detat-par-antoine-idier/#more-28571>,
- KAMDEM Pierre, « Le Programme de la Route Des Chefferies à Dschang : patrimonialisation, migrations et développement local dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun », *Espace populations sociétés*, 2017/3 | 2018, mis en ligne le 25/01/2018, consulté le 05/08/2020 : URL : <http://journals.openedition.org/eps/7289>
- LE PANGOLIN, « Non aux monuments français au Cameroun" et en Afrique! », mis en ligne le 15/08/2006, consulté en ligne le 22/04/2020 : <http://lepangolin.canalblog.com/archives/2006/08/15/2471007.html>
- LOUMPET Germain, « Patrimoine culturel et stratégies identitaires au Cameroun. Analyse d'un mécanisme intégratif transposé. », Simo David (dir), *Construction identitaire en Afrique*, Yaoundé, Clé 2006.
- MALAQUAIS Dominique, « Une nouvelle liberté ? Art et politique urbaine à Douala (Cameroun) », *Afrique & histoire*, 2006/1 (vol. 5).
- MELOT Michel, « Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, [en ligne], n° 5, 2004 [consulté le 07 décembre 2014]. Disponible sur le Web : <http://bbf.enssib.fr>
- MORA Alfonso Álvarez, « Le concept de patrimoine bâti, alibi des modèles urbains soumis à la rente foncière en Europe », *Espaces et sociétés*, 2013/1 (n° 152-153), p. 19-33, mis en ligne le 22/04/2013, consulté le 14/04/2020 : URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2013-1-page-19.htm>.
- NDJOCK NYOBE Isidore Pascal, « La conception du patrimoine au Cameroun postcolonial : enjeux et logiques des acteurs », Martin Drouin, Lucie K. Morisset, Michel Rautenberg (dir), *Les confins du patrimoine*, Québec, P.U.Q, 2019.
- NENKAM Chamberlain, « Le Cameroun indépendant et la question de la protection du patrimoine culturel : du tâtonnement à la normalisation », EBALE Raymond (dir), *Cameroun : regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Ed. CLE, 2013.
- NSOE René, « Le Cameroun en 1990 », consulté en ligne le 02/08/2020 : <https://www.osidimbea.cm/cameroun-okoba/cameroun-1990/>

- PABOIS Marc, « Cameroun », *In Situ*, 3 | 2003, mis en ligne le 23 avril 2012, consulté le 20/12/2018. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/1888>
- POULOT Dominique, « La représentation du patrimoine, XVI^e-XX^e siècle », *Patrimoine : histoire, pratique et perspective*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1997.
- RENE, « Suzanne Kala Lobé », *Jeune Afrique*, mis en ligne le 05/03/2006, consulté le 05/08/2020 : <https://www.jeuneafrique.com/222347/archives-thematique/suzanne-kala-lob/>
- REQUIER-DESJARDINS Denis, « Territoires – Identités – Patrimoine : une approche économique ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12 | 2009, mis en ligne le 20 janvier 2009, URL <http://developpementdurable.revues.org/7852;DOI:10.4000/developpementdurable.7852>
- SINOUE Alain, « Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux », *Presses de Sciences Po | Autrepart*, n° 33, 2005.
- SINOUE Alain, « Le difficile processus de mise en patrimoine de l'espace colonial », *Cultures Sud* n° 165 Retour sur la question coloniale, Paris, avril-juin 2007, pp.23-28.
- TOULIER Bernard, « Saint-Louis du Sénégal, un enjeu pour le patrimoine mondial », *In Situ* [En ligne], 3 | 2003, mis en ligne le 23 avril 2012, consulté le 02 avril 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/1623>
- VESCHAMBRE Vincent, « Le recyclage urbain, entre démolition et patrimonialisation : enjeux d'appropriation symbolique de l'espace », *Norois* [En ligne], 195 | 2005/2, mis en ligne le 08 août 2008, URL <http://norois.revues.org/548;DOI:10.4000/norois.548>

C- THESES et MEMOIRES :

- GUENNEGUEZ Affoh, « Le processus d'appropriation symbolique d'une ancienne capitale coloniale patrimonialité : cas de la "ville historique de Grand-Bassam" en Côte d'Ivoire », Mémoire de Recherche en Etudes Africaines, African Studies Centre Leiden University, 2015.
- NDJOCK N.Isidore Pascal, « La question de l'héritage colonial bâti de la France à Yaoundé et Douala (Cameroun) : enjeux d'histoire, de mémoire et de patrimoine », Mémoire présenté en vue de l'obtention du master 2 TPTI, Université de Paris 1, 2010.

- NGUEMBOU Herve Brice, « Inventaire et étude critique de la conservation et de la gestion du patrimoine historique colonial de la ville de Douala (1845-1960) », mémoire de D.E.A en Histoire, Université de Douala, 2010.
- ZOURMBA Ousmanou, « La conservation et la valorisation des vestiges allemands dans la ville de Douala (Cameroun) », Mémoire présenté en vue de l'obtention du master 2 TPTI, Université de Padoue, 2017.
- YOHAN Job et Al., « De Londres à Douala, Leclerc donne un territoire à la France Libre en 1940 », mémoire réalisé par les élèves de troisième du lycée français Dominique Savio de Douala au Cameroun dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation 2013.

D- TEXTES JURIDIQUES : LOIS ; DECRETS ET ARRETES

- Loi 2004/018 du 22/07/04 fixant régime applicable aux communes, qui définit les compétences transférées aux communes.
- Loi 2004/019 du 22/07/04 fixant régime applicable aux régions.
- Loi 91/008 du 30 juillet 1991 portant protection du patrimoine culturel et naturel national.
- Loi fédérale n°63-22 du 19 juin 1963.
- Loi n° 2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun.
- Loi n°2003/013 du 22 décembre 2003 relative au mécénat et au parrainage.
- Loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun.
- Décret n° 2003/281 du 15 octobre 2003 portant organisation du Ministère du Tourisme
- Décret n° 2005/190 du 03 juin 2005 portant organisation du Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat.
- Décret N° 2008 / 0739 / PM DU 23 AVRIL 2008 Fixant les règles d'utilisation du sol et de la
- construction
- Décret n°2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Arts et de la Culture.
- Arrêté ministériel conjoint n°0265/MINUH/MINCULTURE/MINTOUR/CUD du 21 août 1992 portant création d'un comité de suivi de l'opération de restauration et de réhabilitation du patrimoine historique de la ville de Douala

E- WEBOGRAPHIE :

<http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=3498>

<http://www.africavenir.org/fr/qui-nous-sommes.html>

<http://www.africavenir.org/fr/qui-nous-sommes/section-douala.html>

<http://www.memoiresliberees.org/acteurs/la-route-des-chefferies/>

<https://fr.unesco.org/fightrafficking/1970>

SOURCES :

A- RAPPORTS :

Communauté Urbaine de Douala

- COULIBALY Juliette P. et PENDZEL Thomas, «Douala ô mulema, Entre infrastructures et stratégie métropolitaine, quelle place pour le projet urbain ? », Douala, Rapport du 2e Atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine de Douala, 2016.
- EPOH Richard Patrick, « Patrimoine historique et œuvres artistiques de la ville de Douala », Rapport présenté à la Commission Technique chargée du chantier de dénomination des places et rue de la ville de Douala, CUD, 2016.
- GORJUX Raffaele, « Etude de faisabilité sur la protection/valorisation du patrimoine culturel urbain de la ville de Douala », Rome, Ed. COTECNO, 2009.

Délégation Régionale des Arts et de la Culture

- DRCL, « Atelier de formation des formateurs en inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel : synthèse des communications exposées », Ministère des Arts et de la Culture, rapport réalisé en 2014.

En ligne

- MONT Claude, « Sénat première session ordinaire de 1985-1986 », Rapport de la Commission des Affaires étrangères, de la Défenses et des Forces armées, Bruxelles, 1985.
- UNESCO, « La lutte contre le trafic illicite des biens culturels la convention de 1970 : bilan et perspectives », Dossier d'information, Paris, Novembre 2013.

B- ARCHIVES DE PRESSE:

- *Cameroon Tribune* 1974-2017

Créé en 1974 par le gouvernement camerounais. Il s'agit d'un quotidien bilingue (français et anglais) qui traite de sujets d'ordre général : politique sport culture. Ces principaux lecteurs sont les administrateurs et fonctionnaires de l'Etat du Cameroun.

- *Le Messenger* 1979-2017

C'est un quotidien camerounais édité par le groupe de presse Free Media. Journal d'information et de débat fondé le 17 novembre 1979, il s'agit de la presse privée la plus consultée par les lecteurs camerounais. Sa ligne éditoriale dite « d'opposition » porte sur tous les aspects de la société avec un fort accent pour les questions politiques.

- *Mutations* 1996-2017

Le quotidien fut créé en 1996 dans un contexte de tensions post-électorales (crise de 1992). Il traite de tous les aspects de la société notamment l'économie, la politique, le sport et publie une rubrique assez régulière sur la culture.

- *La Nouvelle Expression* 1991-2017

Ce quotidien francophone a été créé en 1991. Il traite du sport, de la culture, de la santé, de l'économie, de la science, etc. C'est une presse généraliste.

C- ENQUETES ORALES

| N° | Noms | Profession/statut | Date et lieu | Contacts |
|-------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------------|-------------|
| Communauté Urbaine de Douala | | | | |
| 01 | NJOH MABOUKA | Employé | Douale le 25/08/2019 | 677 644 271 |
| 02 | LOKA NDEMA Samuel | Employé | Douale le 25/08/2019 | 699 907 711 |
| 03 | ESSAKA MOUSSOMBO | Employé | Douale le 25/08/2019 | 699 969 518 |
| 03 | EKOTTO NDEMBA | Employé | Douale le 25/08/2019 | 691 618 271 |
| 05 | MOUANGUE MBALLE | Employé | Douale le 25/08/2019 | 696 996 163 |
| 06 | TSAKACK Julienne | Employé | Douale le 25/08/2019 | 699 314 452 |
| 07 | HIOLLA Raymond | IGS/CUD | Douale le 25/08/2019 | 699 530 540 |
| 08 | PRISO Olivier | Architecte | Douale le | 699 969 762 |

| | | | | |
|--|--------------------------------------|---|----------------------------|-------------|
| | | | 25/08/2019 | |
| 09 | LOKA NDEMA Samuel | Directeur CUD | Douala le 25/08/2019 | 699 907 711 |
| 10 | DIKOUME Albert | Professeur en Histoire, Expert à la CUD | Paris-Douala le 29/07/2020 | 699 946 035 |
| 11 | EKO MBOBDA Boniface | STCC/CUD | Paris-Douala le 29/07/2020 | 694043476 |
| Représentants communes d'arrondissement | | | | |
| 12 | NLEMBA Jean | Représentant du maire de Douala 6 ^e | douala le 04/03/2016 | 694 050 729 |
| 13 | KWA MOUTOME | Représentant du maire de Douala 1 ^{er} | douala le 04/03/2016 | 699 633 103 |
| 14 | NDJOTCHOU Jules | Représentant du maire de Douala 3 ^e | douala le 04/03/2016 | 699 833 571 |
| 15 | MANDJOMBE MOUSSIMA | Représentant du maire de Douala 5 ^e | douala le 04/03/2016 | 699 956 485 |
| 16 | TCHUISSEU Jean | Représentant du maire de Douala 2 ^e | douala le 04/03/2016 | 677 666 866 |
| 17 | BONNY Jacques | Représentant du maire de Douala 4 ^e | douala le 04/03/2016 | 691 346 981 |
| Personnalités de la société civile | | | | |
| 18 | EBOUMBOU MOUKOKO | Architecte retraité | Douala le 04/03/2018 | 699 912 392 |
| 19 | Princesse DOUALA MANGA BELL Marilyne | Présidente de l'Association Doual'Art | Douala le 30/07/2019 | |
| 20 | KALA LOBE Suzanne | journaliste | Douala le 30/07/2019 | |
| 21 | FOUODOUOP Rébecca | Présidente de l'ONG APAN | Paris-Douala le 28/04/2020 | 699 558 749 |
| 22 | EKAMBI DIBONGUE David | Directeur du journal <i>Cameroes</i> | Douala le 24/07/2019 | 67 99565302 |
| 23 | YONN LISSOM | Président de l'Association des Amis de la ville de Douala | Douala le 04/03/2018 | |
| 24 | MANGA DOUALLA-BELL | architecte et enseignant | 16/10/2016 | |
| 25 | NSOE René | Fondateur de l'encyclopédie Mémoire du Cameroun (Osidimbea) | Paris-Douala le 02/04/2020 | 665 267 017 |
| Délégation Régionale des Arts et de la Culture du Littoral à Douala | | | | |
| 26 | ONGUENE MEYE | Chef Service DRAC Littoral | Douala le 25/08/2019 | |

| Autorités traditionnelles | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|--------------|
| 27 | Sa Majesté EKWALLA ESSAKA DEIDO | chef du canton Deido | Douala le 04/03/2018 | |
| 28 | Sa Majesté EBOUMBOU DOUALLA-BELL | Chef du canton Bell | Douala le 04/03/2018 | |
| 29 | Sa Majesté MADIBA SONGUE Salomon | chef traditionnel | Douala le 04/03/2018 | |
| 30 | Sa Majesté DIN DIKA AKWA III | chef du canton Akwa | Douala le 04/03/2018 | |
| 31 | Sa Majesté MBODI EPEE Gaston | chef traditionnel | Douala le 04/03/2018 | |
| 32 | Sa Majesté MBAPPE BWANGA Paul | chef traditionnel | Douala le 04/03/2018 | |
| Citoyens de la ville de Douala | | | | |
| 33 | NGOUENI Nadège | Médiatrice culture chez Doual'Art | Douala le 30/07/2019 | 675 621 671 |
| 34 | TCHOUKEU NYAMI | Assureur | Paris-Douala le 27/06/2020. | 675 414 634 |
| 35 | IGUIGUI Bertrand | Docteur en histoire | Paris-Douala le 19/07/2020. | 693 300 128 |
| 36 | NOUMEGNI Duplex | Commerçant | Paris-Douala le 19/07/2020. | 6 94 610 871 |
| 37 | NGO NSAA Aline | Etudiante | Paris-Douala le 28/07/2020. | 680 698 500 |
| 38 | KIEGAING Sylvie | Employée de bureau | Douala le 16/08/2019 | 670 529 930 |
| 39 | ETAME Guy | infirmier | Paris-Douala le 19/07/2020. | 699 916 194 |
| 40 | EWANE Georges | footballeur | Paris-Douala le 19/07/2020. | 697 833 343 |

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- ACP** : Afrique Caraïbe Pacifique
- AEF** : Afrique Equatoriale Française
- AFD** : Agence Française de Développement
- AGEC** : Agence de Gestion des Equipements Culturels
- ANC** : Archives Nationales du Cameroun
- AOF** : Afrique Occidentale Française
- CA** : Commune d'Arrondissement
- CAC** : Centre d'Action Culturelle
- CAF** : Confédération Africaine de Football
- CAN** : Coupe d'Afrique des Nations
- CEE** : Communauté Economique Européenne
- CTD** : Communauté Territoriale Décentralisée
- CU** : Communauté Urbaine
- CUD** : Communauté Urbaine de Douala
- DDAC** : Délégation Départementale des Arts et de la Culture
- DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DSCE** : Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi
- DSRP** : Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
- EAMA** : Etats Africains et Malgache
- MINAC** : Ministère des Arts et de Culture
- MINHDU** : Ministère de l'Habitat et du Développement urbain
- MINTOUR** : Ministère du Tourisme
- OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- ONG** ; Organisation Non Gouvernementale
- PCI** : Patrimoine Culturel Immatériel
- SCAC** : Service Coopération et Action Culturelle
- SUD** : Salon Urbain de Douala
- UNESCO** : United Nations for Education, science and Culture Organisation/ Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- UPC** : Union des Populations du Cameroun
- VAA** : Villes et Architecture d'Afrique

LISTE DES ILLUSTRATIONS

- Fig. 1: Ensemble monument de Cécile Rhodes
- Fig. 2: Statue équestre de Cécile Rhodes
- Fig. 3 : Monument aux morts de la 1^{ère} Guerre Mondiale
- Fig. 4 : Monument du Général Leclerc
- Fig. 5 : Ensemble monument du Président Nkwame Nkrumah
- Fig. 6 : Ensemble monument de la Nouvelle Liberté
- Fig. 7 : Sud Obelix
- Fig. 8 : Douala, porte d'entrée du Cameroun,
- Fig. 9 : Villages originels Duala
- Fig. 10 : Cadre de la colonisation allemande
- Fig. 11& 12 : Cartes postales de Douala, « Monument Leclerc 1949 et 1967
- Fig. 13 : Statue de Leclerc déboulonnée
- Fig. 14 : Statue de Leclerc décapitée
- Fig. 15 : Monument Leclerc barricadé
- Fig. 16 : Monument aux morts (carte postale Douala)
- Fig. 17 : Monument aux morts
- Fig. 18 : Monument aux morts renversé par l'activiste camerounais André Blaise E.
- Fig. 19 : Ensemble palais Mandessi Bell (carte postale Douala)
- Fig. 20 : Façade palais Mandessi Bell
- Fig. 21 : Vue d'ensemble, Palais Dika Akwa
- Fig. 22 : Façade latérale Palais Dika Akwa
- Fig. 23 : Vue d'ensemble, Palais des rois Bell ou la Pagode (carte postale Douala)
- Fig. 24 : Vue d'ensemble, Palais des rois Bell ou la Pagode
- Fig. 25 : Statue de la Nouvelle liberté
- Fig. 26 : Statue de la Nouvelle liberté
- Fig. 27 : La statue de la Nouvelle liberté
- Fig. 28 : L'Arbre à Palabre
- Fig. 29 : La Colonne Pascale
- Fig. 30 : Monument Mbappé Leppé
- Fig. 31 : Timbre-poste à l'effigie de Mbappe Leppé
- Fig. 32 : Sud Obelisk
- Fig. 33 : Monument des cinquantenaires de l'indépendance et de la réunification du Cameroun
- Fig. 34 : Carte des interventions artistiques de Doual'Art à Douala (1991-2013).

ANNEXES

Annexe 1



« *Njé Mo Yé* », est une sculpture monumentale permanente construite en fer de 12m de diamètre et qui a une hauteur de 5m. L'expression signifie "c'est quoi, ça?" en langue douala. Elle se trouve au quartier New-Belle à Douala. Elle représente et magnifie le couple selon son créateur l'artiste Koko Komégné. L'œuvre a été commandité par Doual'Art pour le SUD 2007.

« *Monument Njé Mo Yé* », New-Bell – Douala, Koko Komégné, 2007.



« Monument de la Pirogue céleste », Bonapriso-Douala, Hervé Youmbi, 2010.

« **Pirogue céleste** », construite par l'artiste Hervé Youmbi lors de la 2^{ème} édition du Salon Urbain de Douala en 2010. La Pirogue Céleste est une représentation d'une pirogue dotée d'une figure de proue travaillée à l'ancienne, mais réalisée en métal

découpé et non en bois sculpté comme il était de tradition. Cette figure de proue, dessinée en collaboration étroite avec quelques jeunes du quartier Bonapriso, est composée de signes qui affirment l'identité contemporaine de la ville de Douala. L'œuvre est une interrogation sur la complexité de la relation entre tradition(s), mémoire(s) et contemporanéité en ce 21^{ème} siècle. La Pirogue Céleste, agrémentée de bancs et jardinières de fleurs a été installée sur l'esplanade de l'Ancien Aéroport, qui devient ainsi un des rares squares verts de la ville doté d'un équipement public.

« **Monument Du Cinquantième De L'armée** », Avenue de L'Indépendance, Douala (Cameroun).

Le monument est un ensemble comportant la statue d'un homme armé au sommet, et à sa base, les insignes de la Marine



Ensemble Monument du Cinquantième de l'Armée, Youpwe-Douala, Inconnu, 2012.

nationale, de l'armée de terre, de la Gendarmerie nationale et de l'armée de l'air...

Monument historique dans la ville de Douala, il a été construit en hommage aux soldats camerounais tombés sur les champs de batailles. Il a aussi un rôle esthétique dans le paysage de la capitale économique. Pour d'autres à l'instar de Délégué du gouvernement de l'époque, le monument est un symbole de protection et de paix. Il a été rétrocedé par l'Etat du



Maquette du Monument d'Um Nyobe, André B. Essama, 2017.



Statue d'Um Nyobe et le nationaliste André B. Essama, Nsangou Amidou, 2014.

Cameroun à la CUD en janvier 2013.

« **Le Monument de Um Nyobe** », est une œuvre de l'artiste sculpteur Nsangou Amidou construite en 2014 à l'occasion du 56^e anniversaire de la mort de Ruben Um Nyobe. La statue fait 2m 10 et pèse 170 kg. Elle est faite en bronze et en laiton. Elle représente le leader du parti politique d'opposition le plus populaire au Cameroun à l'époque coloniale et au début des années d'indépendance à savoir l'Union des Population du Cameroun (l'UPC). Um

Nyobe, connu aussi sous le nom de *Mpodol*, qui signifie en langue locale bassa, porte-parole du peuple, fut un fervent défenseur des droits des africains et de l'indépendance du Cameroun. Il a été assassiné par l'armée française le 13 septembre 1958.

Certains camerounais, dont le nationaliste André Blaise Essama et l'artiste sculpteur Nsangou Amidou, souhaitent qu'un monument lui soit dédié à Douala. C'est finalement en 2018 que la Communauté Urbaine de Douala décida d'un emplacement pour cette statue à l'intersection des quartiers Bali et Bonapriso.



Mais cette décision n'allait pas enchanter les autorités traditionnelles locales notamment les chefs du canton Bell. Ces derniers s'étaient livrés à la destruction du chantier qui devait accueillir le monument du *Mpodo*.

Destruction du chantier du Monument de Um Nyobe par les chefs traditionnels du canton Bell à Douala

Ils reprochaient aux autorités de la ville l'érection, sur les terres de leur village, d'un monument dédié à un non natif alors même que certains de leurs fils n'ont pas de monument sur ces terres. Rudolph Douala Manga Bell et Ngoss Din assassinés par l'armée coloniale allemande en août 1914.

Annexe 2 : Moment de rencontre conviviale autour de l'Arbre à Palabre Bonanjo-Douala



Annexe 3 : Vox-Pop du journal *Le Messager* sur les relations Cameroun-France

Le Messager n° 3503 Mercredi 4 Janvier 2012

Tous' journal Dossier

VOX-POP

Pensez-vous qu'après 52 ans, le Cameroun est réellement indépendant ?

MME BANKEU EDWIGE (SECRÉTAIRE)

« 52 ans pour rien »

On le dit très souvent, à l'école et partout, nous sommes indépendants. Or l'indépendance suppose que le Cameroun est libre de prendre ses décisions comme il l'entend. Mais ce n'est pas le cas jusqu'à ce qu'on a toujours la France sous les yeux, elle est toujours présente. C'est pourquoi, on éprouve des difficultés à tous les niveaux. Vraiment, c'est 52 ans pour rien. Il faut qu'on réapprenne vraiment ce concept.

FOYANG SADO MO JULES (DISTRIBUTEUR)

« Nous ne sommes pas encore indépendants »

L'histoire nous enseigne que le Cameroun a obtenu son indépendance en 1960. Mais au fur et à mesure que les grands États se rendent compte qu'on n'est pas capable de prendre des engagements pour l'avenir de notre pays. Il faut toujours que l'Occident valide nos élections par exemple, les présidents des États-Unis et de la France ont toujours leur mot à dire. Pourtant, quand ils façonnent leurs partenariats et prennent des décisions pour leurs nations, nous ne sommes même pas au courant. Regardez notre cacao et café, c'est eux qui fixent les prix alors que c'est nous qui cultivons. Nous ne sommes pas encore indépendants.

FRANKLIN ADAMOU (RESTAURATEUR ET VIGIL)

« Le Cameroun est indépendant pour les riches »

Je pense que nous sommes indépendants mais cette indépendance ne profite pas à tous le monde, seulement aux riches. Je ne suis pas un étranger dans mon pays mais quand j'ai un problème avec un riche, c'est lui qui a toujours raison parce qu'il a de l'argent. Je peux m'expliquer n'importe comment avec preuves à l'appui, personne ne m'écoute parce que mes poches ne sont pas aussi lourdes que les siennes. Je travaille aussi la nuit. Quand survient un cas de vol, on appelle les services de sécurité. Ils arrivent peut-être deux heures après que les malfaiteurs soient partis. Pour justifier leurs déplacements et autres, c'est le pauvre vigile qui est envoyé à New-Bell. Toujours parce que nous n'avons pas les moyens de monayer un des relations pour nous secourir. L'indépendance ne concerne que les riches, les pauvres sont toujours dépendants.

ME GEORGES NGUEGA (AVOCAT)

« Nous devons entrer dans l'histoire »

Avec l'expérience de la Côte d'Ivoire, de la Libye et autres, on comprend bien que nous ne sommes pas indépendants. Nous sommes là pour servir les intérêts des riches. Ils décident de qui dirige et malheur aux opposants. Aucun de nos présidents n'est patriote.

Culturellement, les occidentaux nous imposent leur façon de vivre. La polygamie est désignée africaine, nous nous battons pour qu'elle soit reconnue par les occidentaux. Pendant ce temps, ils nous imposent l'homosexualité que nous ne connaissons pas. Ils prennent la liberté de venir marcher chez nous pour qu'on renaisse leurs droits. Qui de nous a déjà marché en France pour qu'on renaisse la polygamie ? Les bases militaires étrangères sont installées partout en Afrique pour mener nous contrôler. L'ambassade des États-Unis est installée à côté du palais présidentiel à Yaoundé. Qui peut le faire à côté de la maison blanche ? Il faut que les Africains entre dans l'histoire à travers le réveil, la révolte et l'unité. Chacun d'accord chez lui.

DONTCHO YVES (MOTOTAXIEN)

« Nous sommes en voie d'être indépendant »

Si on compare notre époque par rapport à celle de nos parents, nous pouvons dire que nous sommes plus libres qu'eux. On peut aller et venir, s'exprimer sur des sujets qui concernent notre pays sans craindre la répression. C'est déjà un pas. Sur le plan extérieur, c'est clair que nous restons des enfants. C'est l'Occident et les États-Unis seuls qui ont le droit de veto, nous ne faisons que nous soumettre. On voit bien qu'ils sont vains, font bloc autour de leurs idées et respectent les lois de la démocratie. Ce n'est pas le cas chez nous. Nous sommes dit notre président, nous attendrons un jour le bout du tunnel et on y arrivera un jour. Pour l'instant, nous sommes encore dans le tunnel sur la route de l'indépendance.

DECHIE JUNNY CAROLE (COMPTABLE)

« Nous dépendons toujours de la métropole »

Nous ne sommes pas indépendants de fait. Nous dépendons toujours de la métropole. Notre monnaie par exemple dépend toujours de l'Euro. C'est eux qui fixent les prix d'achat de nos richesses, bois, or, pétrole... nous n'avons pas le droit à la parole. Nos présidents vont jusqu'à financer les élections chez les blancs pour garder leurs fauteuils. Dans ce contexte, on ne peut pas parler d'indépendance mais de néocolonialisme. Ils nous ont donné l'indépendance sur du papier mais on trouve d'autres astuces pour nous tenir.

YANNICK BEDINGA (INFORMATICIEN)

« L'indépendance est un luxe pour nous »

Quand on regarde la gestion de notre cité par nos politiques, nous comprenons que nous dépendons encore entièrement de la France. Je prends l'exemple des travaux publics. Tous les grands chantiers sont cofinancés. Une société française alors que ketch est là. Les travaux de réfection du pont du Wouri ont été financés une fois de plus par la France. Nos présidents ont coté, les Chorus nous scolarisent avec une belle maquette mais aussi était nous cher. Sur le plan des importations et exportations, c'est un grand déséquilibre. Ma monnaie ne vaut rien par rapport à l'Euro. Notre trésorerie est gérée par la trésorerie française. L'indépendance est encore un luxe pour le Cameroun.

CHARLES PENDA (TRADUCTEUR/INTERPRETE)

« Le Cameroun est totalement indépendant »

Ernest Ouandié, Ruben Um Nyobé, Douala Manga Bell, ont obtenu au prix de leur sang l'indépendance du Cameroun. Ils ont fait ce sacrifice parce qu'ils avaient une vision, celle d'une liberté totale et entière. Une vision que le président Amadou Ahidjo a perpétuée et ensuite son successeur. On le voit sur le plan du fonctionnement des institutions. On a suivi la « communication des postes. Tous les postes de responsabilité que les blancs occupaient ont été confiés aux Camerounais capables de les gérer. Sur le plan économique, le président Ahidjo a tenté des stratégies reposant sur la mise en œuvre de revenus intermédiaires. Avec la crise, on s'est battu pour attendre le point d'achèvement. C'est un espoir pour notre économie. On va bientôt lancer les grands chantiers et on voit bien que dans la distribution des marchés, les colons n'ont presque rien. C'est les Chinois qui ont la grande part. Sur les plans social, politique et culturel, nous sommes engagés dans le processus de démocratisation.

MME ELISABETH KETCHA (MAINTIENNEUSE MÉCANIQUE)

« On subit toujours »

Aucun pays africain n'est totalement indépendant. On peut dire que nous le sommes de façon partielle. Premièrement l'ensemble de notre monnaie, le Fcfa. Il dépend toujours de l'Euro. Et il ne vaut presque rien sur le marché. Comme si ça ne suffisait pas, chaque fois que survient un problème économique chez eux, ils font tout pour que nous supportons les conséquences alors que parfois nous ignorons la cause. On nous annonce la hausse du prix du carburant bientôt au Cameroun. Chaque Camerounais a le droit de s'interroger. C'est chez nous qu'on paie le pétrole pour le transformer, comment peut-on nous le revendre aussi cher ? Qui de nous ou de l'Occident doit décider de la hausse des prix de nos ressources ? Est-ce que cette hausse se fait par rapport à nos difficultés ? Personne ne nous dit rien. Demain quand ce sera fini, nous allons subir comme d'habitude. Et on nous parle d'indépendance, laquelle ?

FIADJEU KENGHE IVAN LOIK, ETUDIANT

« Nous vivons une indépendance théorique »

L'indépendance du Cameroun est fictive. Le Cameroun n'est pas encore indépendant parce qu'il dépend de la puissance coloniale. Actuellement nous vivons une indépendance théorique. Nous sommes encore sur la table de la France même si l'Amérique n'a plus de main mise sur nous. La France détient toute l'information camerounaise et c'est regrettable. Du moins je pense que le Cameroun peut se libérer de sa cage, si les Camerounais sont unis, vils cherchent à se mettre ensemble pour les intérêts du pays. C'est l'unique manière pour nous de nous en sortir. Naturellement, c'est difficile parce que la recherche d'un bien commun passe par la souffrance et les Camerounais n'aiment pas du tout souffrir. Ils veulent tous la facilité.

KAGMENI SIEWE ROLAND, ETUDIANT.

« Sur tous les plans, nous dépendons des Européens »

Le Cameroun n'est pas encore sorti de l'indépendance. D'abord sur l'économie, nous vivons une situation dans laquelle le Cameroun ne peut pas sortir de sécher. Les Africains en général et les Camerounais en particulier, pensent que l'Europe est supérieure à l'Afrique. C'est donc l'une des raisons pour lesquelles ils se laissent influencer par leur hégémonie. Pendant ce temps les européens ne sont pas prêts à nous accorder notre indépendance parce qu'ils ont beaucoup à gagner qu'à perdre.

DAMOUR HONOREE LUKE, SECRÉTAIRE BUREAUCRATIQUE

« Le pacte colonial, qui a existé avant l'indépendance continue à sévir »

A mon avis, je dirai non parce que ce que nous vivons de nos jours ne ressemble pas à une indépendance. D'ailleurs plus que, à notre égard, le colonialisme a disparu, et a été remplacé par le néocolonialisme. Nul n'est venu nous libérer de l'Europe, plus précisément de la France qui, jusqu'à l'heure actuelle, nous dicte sa loi. Économiquement parlant, nous restons tributaires à l'Occident car nous ne produisons rien. Le pacte colonial, qui a existé avant l'indépendance continue à sévir. En conclusion, le Cameroun n'est pas encore indépendant. L'indépendance reste une simple vue de l'esprit.

BELTUS ASAN, ETUDIANT

« The political set up of this country, tense independence is far fetched »

To me, Cameroon is not fully independent due to the influence of the west. Cameroonian affairs. For example, they interfere with the political situation in our country, and if we were fully independent, they will not allow them to keep on monitoring. The political set up of this country, tense independence is far fetched.

MAURICE NGUETSA (CADRE ADMINISTRATIF)

« Le Cameroun vit une illusion monétaire »

L'indépendance n'est pas une action propre au Cameroun. Sur le volet politique, c'est la France qui dirige le pays. En tout pour preuve, quand il y a un nouveau gouvernement en gestation, le chef de l'État va présenter la liste à laquelle il est la France. C'est pareil pour l'élection présidentielle. Quant à l'indépendance économique, nous ne sommes pas maîtres de notre monnaie. Le Fcfa est frappé en France. Les prix de nos produits de rente sont fixés par la bourse. Même nos matières premières sont transformées à l'étranger. Les entreprises étrangères possèdent celles camerounaises, pourtant c'est le contraire qu'on devrait voir. Notre monnaie est constamment dévaluée, c'est la raison pour laquelle le Cameroun vit une illusion monétaire.

BERTRAND PSOATA (COMMERÇANT)

« Nous dépendons de l'occident »

Le Cameroun n'est pas encore indépendant. Peut-être sur les textes et comme on nous le faisait croire à l'école, nous sommes un pays indépendant, mais la réalité est toute autre. Nous dépendons de l'Occident. La preuve, le Cameroun est un pays qui n'a pas sa propre monnaie. Nous fonctionnons avec le fca qui appartient aux français.

PAUL NDJOUKI (OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE)

« Rien n'est à notre image, mais à celle de la France »

Aucun pays d'Afrique ne peut être dit qu'il est indépendant, surtout quand on voit comment les puissances occidentales chargent les dirigeants à la tête de nos États selon leur bon vouloir. Le Cameroun vit encore sous l'influence et la domination de la France. C'est d'ailleurs cette France par ailleurs la mère patrie qui décide de qui va diriger le pays. C'est sans doute ce qui explique le régime de Paul Biya encore au pouvoir depuis plus de 20 ans. Ce qui est incompréhensible et anormal vu son bilan négatif. Nous sommes dans un pays où la corruption est à son paroxysme. Les membres du gouvernement sont tous des bandits de grand chemin. La preuve, ce sont eux qui sont en prison dans le cadre de l'opération épervier. On va chez les français qui ont un niveau de développement très avancé et on s'en tire avec des dettes. Rien n'est à notre image, mais à celle de la France.

TATIANA NGUANTOUA (ENSEIGNANTE D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE)

« L'économie n'est pas libéralisée »

Théoriquement, le Cameroun est indépendant, mais au regard de la pratique, on note de manière récurrente l'implication de la métropole dans la gestion des affaires de l'État. Ceci se manifeste sur le plan économique par l'appartenance à la zone franc, la primauté de la France sur le commerce extérieur. Ceci que, par rapport à l'opération, la France est l'un des premiers pays prêts à nous accorder notre indépendance. L'économie n'est pas libéralisée. Sur le plan politique, il apparaît une implication de la métropole française dans la gestion du pays. Ceci est d'ailleurs matérialisé lors des dernières élections présidentielles. S'agissant du social, l'appartenance à la francophonie oblige le Cameroun à s'inscrire dans les normes françaises. Par conséquent, la cérémonie du 1^{er} janvier 1960 qui consacrait l'indépendance du Cameroun n'était en réalité qu'une parade. Le Cameroun n'est pas dans une nouvelle phase de domination et d'exploitation.

HELENE KOUMBE (COMMERÇANTE)

« Ce n'est pas le Cameroun qui fixe le prix de sa matière première »

Si l'indépendance est la manifestation de l'autonomie totale par les territoires autrefois occupés par la métropole, nous ne sommes pas indépendants car le Cameroun est véritablement dépendant. Sur le plan économique, il y a une dégradation du taux de change c'est-à-dire que ce n'est pas le Cameroun qui fixe le prix de sa matière première pourtant c'est lui qui en produit. Bien plus. Notre pays n'est pas industrialisé et cela nous pousse inévitablement à nous abriter au près des Occidentaux nous rendant ainsi incapable de nous en sortir par nous-même. Avec tout ceci nous voyons bien que nous sommes loin d'être vraiment indépendants.

ROSINE DOMGANG (SECRÉTAIRE)

« Le système de gouvernance au Cameroun est imposé par les Occidentaux »

Je pense que l'indépendance que le Cameroun a obtenue le 1^{er} janvier 1960 était une stratégie bien élaborée par les Occidentaux pour continuer de s'accrocher sur les colonies autrefois occupées parmi lesquelles le Cameroun. Le système de gouvernance au Cameroun est imposé par les Occidentaux. Ils nous imposent leur politique même si cela ne reflète pas nos réalités quotidiennes. Au regard de la primauté du jeu politique de certains partis, on se rend compte que le Cameroun n'était pas encore mature pour être un pays démocratique. Sur l'économie de ces exemples. Comment voyons-vous qu'on dise que nous sommes vraiment indépendants.

HARRYS KOAGNE (ETUDIANT)

« Nos programmes d'enseignements ont été pensés par les Occidentaux »

Pour le moment je crois que l'indépendance au Cameroun reste un rêve dans la mesure où les Occidentaux nous ont envoyé au point de nous faire perdre beaucoup de aspects culturels. Nos programmes d'enseignements ont été pensés par les Occidentaux car nous réfléchissons les réalités de notre pays. Aujourd'hui, nous voulons tout faire comme eux. Nous adoptons leurs valeurs, nos normes, leurs façon de vivre, de réagir même sans savoir de quoi il est question. Le Camerounais perd de plus en plus son identité culturelle et sa culture est extravertie au nom du mimétisme qui nous rend plus que jamais sous l'emprise des Occidentaux et par conséquent dépendants.

COROT LEMO (INGÉNIEUR EN AGRO ALIMENTAIRE)

« Le Cameroun paye le prix de la culture de pauvreté »

Si on compare l'indépendance tous les 1^{er} Janvier au Cameroun à celle que nous sommes un pays vraiment indépendant au même titre que la Chine, les deux l'arrêt, l'Amérique latine et d'autres pays africains. Maintenant si nous sommes sous l'emprise de l'Occident, cela veut dire que nous sommes responsables de cette situation car en réalité, le Cameroun a nous ou des opportunités pour montrer au monde que nous ne sommes pas dépendants. Le Cameroun paye le prix de la culture de pauvreté et nous ne pouvons rejeter la faute sur les autres même si nous n'avons pas toujours les moyens de nos politiques.

Propos recueillis par
Adeline TCHOUMAK, Marie Louise Mangue,
Valentine Tongu et Annick Fomi (Ngaïre)

Le Messager Page 11

Annexe 4 : Article du journal *Le Messager* sur l'absence de politique culturelle au Cameroun

sager

HORIZONS

LE MESSAGER 1390 / 1391

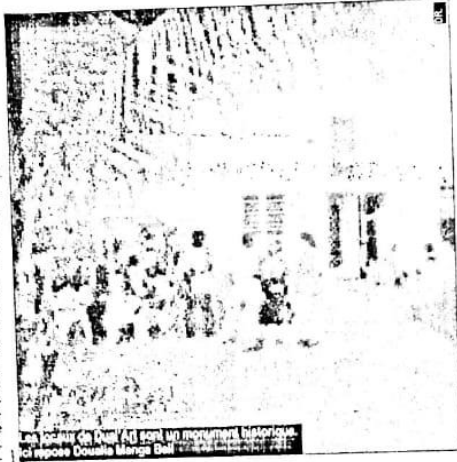
TE

Les pouvoirs publics ont démissionné devant leurs responsabilités. Les privés se débrouillent, comme ils peuvent, pour faire survivre la culture. Le cas de Douala.

La culture privée de politique

Il est un domaine dans lequel la délégation de la culture pour le Littoral se fait le moins ressentir, c'est celui-ci et quel paradoxe - celui-ci - rien de tangible n'est visible pour les populations. Si ce n'est un bâtiment pompeusement baptisé "culturel camerounais". Son rôle est de servir de bureau au délégué en culture, la culture est donc déléguée à elle. Il s'agit en réalité de la culture qui abrite des spectacles, des affiches religieuses, comme une église, que quelques années pourtant, l'égérie s'est essayée à une "baptême" baptisée "connaissance et des musées et monuments". Initiée par le précédent de la culture, Nyobé Jean, le jeu-concours proposait aux citoyens de répondre à des questions sur l'histoire du pays, le remplacement de son projet, en 2001, l'opération est éternisée. Quant aux édifices historiques, ils sont si méprisés, tel que l'atteste un premier hôpital de Douala, que l'on a délégué de la culture. Pas même un écriteau signalant la valeur historique de la bâtisse. Ignorants, les braves et les habitudes de la culture et le boisson installés au rez-de-chaussée contribuent à l'effacement de la mémoire du bâtiment.

Les pouvoirs publics qui snobent superbement la culture. Dans les municipalités, c'est le parent pauvre des municipalités. Les bibliothèques sont généralement le seul espace culturel d'une commune. Et encore, seules quelques-unes à l'exemple de Douala 1^{ère} et 2^{ème}, consentent à s'en occuper une. Au-dessus des municipalités, trône la Commune urbaine de Douala. Ici aussi, la culture est reléguée au 2^{ème} plan. Non pas qu'on n'y pense pas. L'hôtel de ville de Douala ne comprend-il pas, en son sein, une bibliothèque et le musée provincial? Hélas, non seulement ils n'offrent que peu de matière, mais en plus, on n'en maîtrise pas les horaires d'ouverture. Pour mieux cerner la chose, il faut être averti par un ami connaissant l'existence. Aucune pancarte n'indique leur présence. Passe encore pour la bibliothèque qui est ouverte à peu près tous les jours. Les touristes et autres nationaux font régulièrement le pied de grue, à longueur de journée, devant le musée provincial. En vain. Parfois durant une semaine.



Le Centre Culturel Blaise Cendrars à Douala. Ici, un jeune étudiant s'occupe de la bibliothèque.

Les privés comme bouée de sauvetage
Heureusement, les privés s'intéressent de plus en plus à la culture à Douala. Avec plus ou moins de réussite. Même s'ils se comptent sur les doigts de la main, leur contribution est loin d'être négligeable. En dix ans d'existence, l'espace Doualart est devenu pratiquement incontournable pour peintres et sculpteurs. Plus qu'un cadre d'exposition, le couple Schaub leur propose également un encadrement et des espaces d'échange et d'enrichissement à travers des débats, séminaires, conférences et une documentation. Doualart est d'ailleurs, la première véritable perche tendue aux arts plastiques, au grand bonheur des artistes.

Côté théâtre, c'est le Foyer protestant qui a ouvert ses portes aux comédiens depuis un an, avec un bureau des activités socio-culturelles. Sous la houlette de la comédienne Dovie Kendo, coordinatrice du bureau, un rendez-vous théâtral mensuel s'y déroule depuis 2001. "Le Jeudi-Théâtre" offre ainsi, une fois par mois, des représentations de pièces. Le Foyer protestant est aujourd'hui l'espace de prédilection des comédiens pour leurs différents travaux, formation et festivals.

Pareil pour la Maison des jeunes et des cultures (MJC) d'Akwa, créée en février 1995. La MJC est un espace d'expression et d'encadrement des jeunes sur les plans social, sportif et surtout culturel. Elle comprend une modeste salle de spectacle, qui accueille généralement des manifestations qui drainent peu de monde; une bibliothèque sommaire, essentiellement constituée d'ouvrages éducatifs, et depuis un mois, une vidéothèque, avec une salle de projection. Elle assure également aux jeunes des formations à divers métiers culturels (cinéma,

Le seul centre culturel est... français
Dans la ville cosmopolite, un seul centre peut se prévaloir d'être véritablement culturel : celui qui porte le nom de Blaise Cendrars. Propriété française, ce centre culturel occupe tout un immeuble sur le boulevard de la Liberté. Moins que par son espace, le centre s'impose par ses activités. Sa bibliothèque est la plus sollicitée de toutes, et les citoyens ne démissionnent pas de la salle de presse. La lecture des journaux, gratuits, n'est pour délecter personne. Il comprend aussi une salle de spectacles, pour la projection de films et des conférences. L'organisation ici est exemplaire. Des programmes mensuels proposent une variété d'activités culturelles. De plus, formations diverses, et appui aux artistes naissants sont aussi des préoccupations de ce centre. Tout cela dans un seul souci : une meilleure implantation de la culture française. Et il réussit plutôt bien dans sa mission, le Centre culturel Blaise Cendrars. Ainsi malgré toute volonté politique des pouvoirs publics de lui donner des atouts pour planer à Douala, la culture se meurt. Et refuse de s'apaiser dans l'impasse où on se complait à la confiner. Combien de temps durera cette navigation à vue? On ne saurait tricher éternellement, n'est-ce pas? Danielle L. NOMBA

SOCIÉTÉS COMMUNAUTAIRES
... à la faillite culturelle des pouvoirs publics, les regroupements communautaires fleurissent un peu partout à Douala. Cette re-organisation culturelle a ses avantages et ses inconvénients. Elle pourrait, sous certaines réserves, représenter une alternative d'avenir.

Les politiques d'en bas

Les Avantages émanant de l'Etat ?
On sent que "l'Etat ne peut pas faire", bon nombre d'associations communautaires de jeunes ont été créées pour se prendre en main. Les initiatives sont parfois étonnantes : on a vu des fêtes ainsi qu'un collège "enseignement secondaire et une école" se reliait à l'Etat. A Douala, se rejoignent ainsi Simplicien Taguedi, président de la section des jeunes du groupement Fontsa-Touala, section de Douala (Ajfd). Pour ce jeune, des structures comme l'Ajfd permettent de pallier les insuffisances de l'Etat : "notre rôle est de mieux plaquer pour passer ces messages. Les messages devraient nous utiliser comme un moyen de transmission pour assurer un bon développement. L'union fait la force".

2) Les Inconvénients Structures instables
La plupart du temps jeunes et donc inexpérimentés, les structures communautaires dirigées par des jeunes ont une efficacité limitée. Ainsi, si vous demandez au président Yacoubou combien de membres compte son "Alliance nationale des jeunes musulmans du Cameroun" (Anjmc) créée en janvier dernier, vous serez surpris de vous entendre répondre : "je ne peux pas connaître le nombre d'adhérents... Ils sont nombreux. Il faut d'abord finir l'année". D'autres structures comme l'Amicale des jeunes du groupement Fontsa-Touala (Ajfd) qui vient de fêter son 20ème anniversaire sont plus organisées, mais doivent faire face à des conflits de générations.

associations communautaires qui se disent "à buts non lucratifs et apolitiques". Ces structures ont malgré tout besoin de ressources financières "propres" pour fonctionner. Passés les événements exceptionnels (semaines culturelles, ngondo...), les sponsors privés ou publics se font rares. Dès lors, les associations communautaires ont essentiellement recours aux cotisations de leurs adhérents ou à celles de leurs élites. Et lorsqu'elles ouvrent leur budget, le danger est grand pour elles de devenir dépendantes. Ainsi, ce n'est sans doute pas un hasard si Mme Fonong est venue dernièrement battre campagne et donner quelques enveloppes au foyer Fontsa-Touala à Bépepende... Comme autre cas de déviance, on peut citer le cas de "Alliance nationale des jeunes musulmans du Cameroun" (Anjmc) dont le président Mohamadou Yacoubou est aussi président de l'Amicale des jeunes musulmans militants du Rdpc à Douala.

3) Alternative d'avenir ?
L'avenir ? Pour Mohamadou Yacoubou, l'argent est et demeurera le nerf de la guerre : "avec des moyens on peut tout faire" promet-il. D'autres, comme Boniface Taguedi, avancent des arguments plus précis qui ne sont pas forcément plus désintéressés : "à l'avenir, il faudra davantage compter sur les producteurs capables de favoriser notre éclosion culturelle à travers la réalisation de cassettes ou de cd. Il faudra aussi s'appuyer sur les femmes. Dans notre association, leurs contributions sont trois à quatre fois supérieures à celles des hommes". D'une manière plus générale, les pouvoirs publics gagnent en elles les germes du tribalisme, à l'image de l'Amicale des jeunes du groupement Fontsa-Touala section de Douala (Ajfd) qui n'accepte comme adhérent que "le natif ou le parenté du regroupement". "Nous vivons en regroupement pour préserver nos danses ("nkana", "kwa-kwa"...), et nos rites coutumiers (intronisation des nouveaux chefs...) afin que le jeune connaisse son identité", se justifie le président Boniface.

raient à utiliser sans le détourner comme ils le font avec certaines Ong, "ce tuyau de ressources humaines" qu'est une association communautaire. Mais, en premier lieu, il sera nécessaire de résoudre les conflits de générations et de s'appuyer sur des anciens enfin davantage préoccupés par le bien-être de leur société que leurs intérêts particuliers. "Quand il y a incompréhension entre jeunes et adultes, c'est l'ensemble de la grande structure traditionnelle qui fléchit", insiste Kouoh Songué. Le président du Kate a peut-être trouvé une alternative, lui qui ouvre les portes de son centre à tous ceux qui veulent connaître sa culture et qui a des antennes dans les principales universités du pays mais aussi à Bruxelles, Londres ou Paris. La préservation de la culture sawa traditionnelle en prenant la direction du "carrefour du donner et recevoir" si cher à Senghor ? Pourquoi pas ? Après tout, au centre Kate, on a déjà réalisé un pague traditionnel magnifique aux couleurs des 5 continents. Un premier pas vers "un brassage réel entre les peuples à travers l'échange de nos cultures". Emmanuel de Solère STINTZY

Dépendances financière et politique
Elles sont nombreuses ces asso-

Dérives tribalistes
La plupart d'entre elles s'en défendent. Pourtant, bon nombre d'associations communautaires port-

Annexe 5 : Guide d'entretien

Objectif : savoir quelle est la perception (rejet, indifférence ou appropriation) des doualais vis-à-vis des monuments présents dans leur ville ; Et comprendre les différentes motivations qui sous-tendent ces perceptions et comment elles se manifestent.

Axe I : identification de l'enquêté

- a- Sexe :
- b- Date de naissance :
- c- Niveau d'étude :
- d- Appartenance ethnique :
- e- Lieu d'habitation :
- f- Profession :

Axe II : Test de connaissance sur les monuments publics urbains de Douala

- a- Qu'entendez-vous par l'expression monument public ?
 - Qu'entendez-vous par patrimoine culturel ?
- b- Pouvez-vous nous citer quelques exemples de monuments dans la ville de Douala?
- c- Que savez-vous d'eux ? (date de création, motif de création, histoire, etc.)

Axe III : Valeur des monuments

- a- A votre avis, quelle est l'importance de ces monuments dans / pour la ville de Douala et ses citoyens?
- b- Ont-ils un impact pour la ville ? si oui lequel ? (économique/social/historique/culturel). Justifier votre choix.

Axe III : Perceptions des monuments publics

- a- Avez-vous déjà été associé, de quelque manière que ce soit, à l'édification d'une œuvre monumentale dans la ville de Douala ?
- b- Que vous évoque ces ouvrages/ attachez-vous un quelconque intérêt ? si oui/non pourquoi ?
- c- Donner un exemple de monument que vous vous êtes approprié/ou pour lequel vous êtes indifférent/ ou que vous rejeté. Et donner les raisons et les manifestations de ce sentiment.
- d- A votre avis doit-on investir pour la valorisation/promotion de ces monuments ? si oui/non pourquoi ?
- e- Qui devrait être les acteurs de ce processus ?

Axe VI : Perspectives d'appropriation et de valorisation des monuments publics

- a- Selon vous, quelles sont les mesures qui doivent être appliquées pour la valorisation de ces œuvres ?
- b- Que pensez-vous de l'action de l'Etat (MinCult et CUD) dans ce processus ?
- c- Que pensez-vous de la place de la société civile ?
- d- Quelle devrait être le rôle du citoyen doualais à votre avis ?

RESUME

La ville de Douala fait partie des villes africaines créées de toutes pièces par l'entreprise coloniale. Elle fut sous administration de plusieurs puissances étrangères dont l'Allemagne et la France. Chacune d'elle à son tour et à sa manière a marqué le paysage urbain de constructions bâties et monuments publics. Durant la même période, des édifices particuliers furent aussi érigés par l'administration coloniale pour le compte de la classe dirigeante locale. Aux côtés de cet héritage de l'ère coloniale, ont été érigées, à la suite des indépendances, plusieurs œuvres artistiques d'auteurs nationaux et africains. L'Etat camerounais voulant par cet acte marqué sa souveraineté et sa légitimité sur le territoire. Ces actions permettaient aussi d'offrir aux camerounaises autres choses à voir que l'héritage laissé par les colons, de marquer l'espace par des créations artistiques plus proches des doualais et susceptibles d'améliorer leur cadre de vie. C'est donc un patrimoine culturel riche qui se trouve aujourd'hui dans la ville de Douala. Cependant, celui-ci, malgré sa richesse, ne constitue toujours pas un levier pour le développement local. Ce travail se propose de comprendre les raisons cet état de chose à travers une analyse des différentes perceptions qu'ont les doualais des monuments publics qui se trouve dans l'espace urbain. Regards qui oscillent parfois entre indifférence, rejet et appropriation. Cette analyse a pour issue la mise en exergue des moyens qui puissent permettre une meilleure appropriation de ces biens culturels par les populations locales afin d'arriver à une véritable valorisation et une contribution au développement local.

ABSTRACT

The city of Douala is one of the African cities created from scratch by the colonial enterprise. It was under the administration of several foreign powers including Germany and France. Each of them in turn and in their own way marked the urban landscape with built constructions and public monuments. During the same period, individual buildings were also erected by the colonial administration on behalf of the local ruling class. Alongside this legacy of the colonial era, several artistic works by national and African authors were erected following independence. The Cameroonian State wanted by this act to mark its sovereignty and legitimacy over the territory. These actions also made it possible to offer Cameroonians something else to see than the heritage left by the colonists, to mark the space by artistic creations closer to the Doualais and likely to improve their living environment. It is therefore a rich cultural heritage that is found today in the city of Douala. However, despite its richness, it still does not constitute a lever for local development. This work proposes to understand the reasons for this state of affairs through an analysis of the different perceptions that the doualais have of the public monuments in the urban space. Views that sometimes oscillate between indifference, rejection and appropriation. The outcome of this analysis is the highlighting of means that can allow a better appropriation of these cultural assets by the local population in order to achieve a real valorization and a contribution to local development.

Spécialité (histoire des techniques, Patrimoine industriel, Paysage culturels, Patrimoine immatériel, etc.)

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Mots clés : Douala - monument public - patrimoine bâti urbain - patrimoine colonial - appropriation.

Keywords: Douala – public – monument - urban built heritage - colonial heritage - appropriation.

Master Erasmus Mundus TPTI

WWW.tpti.eu

PROJET TUTOIRE

THEME PRINCIPAL: CODIFICATION DES SAVOIR-FAIRE

Thème personnel :

PATRIMONIALISATION DES TECHNIQUES ET SAVOIR-FAIRE EN CHARPENTERIE DE MARINE



Partie rédigée par : Richard Patrick EPOH EDJANGUE

Sous l'encadrement de : Mme. Anne Sophie RIETH

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| SOMMAIRE | i |
| RESUME / ABSTRACT | ii |
| INTRODUCTION | 1 |
| PARTIE I : CODIFICATION ET PATRIMONIALISATION DES SAVOIR-FAIRE EN CHARPENTERIE DE MARINE | 7 |
| 1. Clarification conceptuelle..... | 7 |
| a- La codification des savoir-faire..... | 7 |
| b- La patrimonialisation des savoir-faire..... | 9 |
| 2. Etat des lieux, enjeux et limites : un savoir culturel technique en voie de disparition..... | 10 |
| a- Etat des lieux : un métier qui chavire ?..... | 10 |
| b- Les enjeux de la sauvegarde des techniques et savoir-faire en charpenterie de marine : un héritage à patrimonialiser..... | 12 |
| c- Les limites liées à la sauvegarde et à la transmission des techniques et savoir-faire en charpenterie de marine..... | 15 |
| PARTIE II : ACTEURS DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION DES SAVOIR-FAIRE EN CHARPENTERIE MARINE | 20 |
| 1. Les chantiers navals..... | 20 |
| 2. Ecoles de formation..... | 24 |
| 3. Institutions patrimoniales..... | 30 |
| 4. Les associations..... | 35 |
| PARTIE III : ESSAI D'ANALYSE MUSEOLOGIQUE ET MUSEOGRAPHIQUE DE QUELQUES INSTITUTIONS MUSEALES | 37 |
| 1. Clarification conceptuelle..... | 37 |
| 2. Essai d'analyse muséologique et muséographique de quelques institutions muséales..... | 42 |
| a- Les musées maritimes de Venise et de Douarnenez : une muséologie <i>in situ</i> | 43 |
| b- Les musées maritimes d'Ílhavo et de Douala ou le choix de l'innovation technique et technologique..... | 45 |
| CONCLUSION | 50 |
| BIBLIOGRAPHIE | 51 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS | 55 |

RESUME

La charpenterie de marine fait partie de ces métiers, notamment artisanaux, qui sont menacés de disparition du fait de la perte des savoir-faire qui y sont liés. Et ce du fait de la rupture qui est intervenue dans la transmission des techniques et savoir-faire traditionnels. Nous avons étudié la question de leur patrimonialisation en France, en Italie, au Portugal et au Cameroun. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cet état de choses. La modernité avec l'utilisation de nouveaux matériaux (plastique, fer), le caractère secret qui entoure ce type de métier et surtout l'intangibilité qui le caractérise car il s'appuie sur des savoirs propre à l'homme et est par conséquent difficile à saisir. Mais face aux divers enjeux que ce métier revêt, notamment identitaire, scientifique et économique, de nombreux acteurs se sont donnés pour objectif de le maintenir à flot pour empêcher le bateau traditionnel de couler. Institutions muséales, écoles de formations, chantiers navals et associations sont les principaux artisans dans ce processus. Dès lors, la codification se positionne comme principe fondamental en vue de sauvegarder et transmettre les techniques et savoir-faire liés à la charpenterie de marine.

Mots clés : patrimonialisation, codification, savoir-faire, charpenterie de marine.

ABSTRACT

Marine carpentry is one of these trades, particularly crafts, which are threatened with extinction due to the loss of the related know-how. This is due to the break that has occurred in the transmission of traditional techniques and know-how. We have studied the issue of their heritage in France, Italy, Portugal and Cameroon. Several factors are at the origin of this state of affairs. Modernity with the use of new materials (plastic, iron), the secrecy that surrounds this type of trade and above all the intangibility that characterizes it because it is based on knowledge specific to man and is therefore difficult to grasp. However, faced with the various challenges that this profession takes on, particularly in terms of identity, science and economics, many players have set themselves the goal of keeping it afloat to prevent the traditional boat from sinking. Museum institutions, training schools, shipyards and associations are the main craftsmen in this process. Consequently, codification is positioned as a fundamental principle in order to safeguard and transmit the techniques and know-how related to marine carpentry.

Keywords: heritage, codification, know-how, marine carpentry.

INTRODUCTION

Cette étude fait partie d'un travail d'équipe développé dans le cadre du projet tutoré du Master Erasmus TPTI dont le thème principal est **la Codification des savoir-faire**. Il a été décidé d'aborder ledit thème selon six angles d'approche. Ce choix a été fait par les étudiants eux-mêmes, en fonction de leurs prédispositions liées à leur parcours universitaire. Ces axes sont : *la codification par l'oralité et la matérialité de la pratique* développée par Fabrizio (architecte) ; *la transmission des savoir-faire et leur codification à travers la mise en image (film et photographie)* étudiée par Eduardo (architecte) ; *la codification des savoir-faire dans la représentation artistique* analysée par Hajer (plasticienne) ; *le vocabulaire technique en tant que codification des savoir-faire* mis en exergue par Amandine (géographe) et *le transfert et le métissage du vocabulaire technique* analysés par George (architecte). Pour ma part, en tant qu'historien, je souhaite me concentrer sur *la patrimonialisation des techniques artisanales et de la codification des savoir-faire associés*. Dans un souci d'harmonisation et d'efficacité du travail, tous ces travaux portent sur le même cas d'étude à savoir la construction navale/l'atelier de charpenterie marine. Depuis l'histoire ancienne, l'homme a toujours fait preuve d'ingéniosité pour créer des objets à même de l'aider à s'adapter à son environnement. En tant qu'être pensant, il est à l'origine d'un savoir-faire pratique lui permettant d'atteindre des buts précis. Aujourd'hui, tous les domaines sont concernés par cette notion qui gagne du terrain tout azimut. Il s'agit pour nous de s'interroger sur les enjeux patrimoniaux de la codification de ces savoir-faire.

Au vu de la richesse du sujet, il nous apparaît nécessaire de faire un état de la question reposant sur une entrée thématique : codification et savoir-faire, savoir-faire et transmission. Ainsi, l'équipe MonBlogRH¹ travaille sur le concept de savoir-faire en l'associant à celui de compétence. Le contexte d'utilisation de cette expression apparaît dans les années 50 dans le cadre de la formation professionnelle. Elle serait le résultat de la combinaison du savoir + savoir-faire + savoir-être. En ce qui concerne le savoir-faire, MonBlogRH le définit comme une habileté à mettre en œuvre son expérience et ses connaissances acquises dans un art ou un métier quelconque. Il en propose une autre définition en citant le professeur Jean-Marc Mousseron : « les connaissances techniques, transmissibles, non immédiatement accessibles au public et non brevetées, et pour lesquelles quelqu'un serait disposé à payer pour en avoir

¹ MonBlogRH, « Les rapports entre savoir, savoir-faire et savoir-être », mis en ligne le 20/05/2012, consulté le 07/11/2018. <http://blogressourceshumaines.blogspot.com/2012/05/les-rapports-entre-savoir-savoir-faire.html>.

connaissance ». Le savoir-faire a donc quatre caractéristiques essentielles : il est transmissible, secret, non breveté et a une valeur marchande. Ce texte, bien qu'abordant la question de la codification des savoir-faire sous l'angle des ressources humaines, est intéressant dans la mesure où il nous donne une approche conceptuelle de certains mots clés liés à notre étude.

Evelyne Rouby et Catherine Thomas² quant à elles, en plus de traiter la question des enjeux de la codification des savoir-faire et la valorisation du patrimoine de l'entreprise, nous offrent une approche du concept de compétence évoqué par MonBlogRH. On retient que le concept de compétence renvoie à des ressources intangibles propres à l'entreprise. Ressources qui peuvent être internes puisque possédées en propre par elle et/ou internes externalisables, c'est-à-dire potentiellement mises à la disposition d'autres entreprises, notamment dans le cadre de partenariats. On peut tout aussi bien lire dans ce texte que la compétence est un ensemble combiné de savoirs divers et de technologies qui permettent à l'entreprise de proposer un avantage particulier à la clientèle. Pour ces auteurs, la codification serait donc le fait de rendre tangible et accessible une connaissance tacite. Parler de la compétence ici permet de mieux appréhender la notion de savoir-faire qui s'y rapporte d'une certaine manière.

C'est dans une toute autre approche que Richard³ conduit une analyse issue de la psychologie cognitive. Le concept de savoir-faire apparaît alors comme étant la connaissance des procédures qui permettent d'atteindre les buts qu'on se donne dans la réalisation de tâches. Il distingue deux moyens possibles d'acquisition du savoir-faire qui sont l'apprentissage par l'action ou l'apprentissage par l'instruction. Il prétend d'ailleurs que la meilleure approche est l'apprentissage par l'action et que celle par l'instruction peut être intéressante quand elle est à visée pratique. Cette approche est intéressante pour nous dans la mesure où elle met en exergue des moyens par lesquels le savoir-faire est transmis, point que nous aborderons à travers les écoles de formation et les ateliers pratiques.

Jacques Caplat⁴, quant à lui, revient sur le débat qui met en opposition les concepts de savoir paysan et savoir scientifique. Si pendant longtemps certains auteurs, se basant sur une hiérarchisation des savoirs, ont soutenu que les techniques paysannes étaient dénuées de toutes réflexions scientifiques et étaient donc purement empiriques, ce courant de pensée tend

² Evelyne ROUBY, Catherine THOMAS, « Les enjeux et la mise en œuvre d'un processus de codification des compétences organisationnelles : le cas telecom valley », *Revue française de gestion*, n°149, 2004/2, p. 51-68.

³ RICHARD, « L'acquisition des connaissances et des savoir-faire », consulté le 07/11/2018. <http://tecfaetu.unige.ch/staf/staf9698/dago/staf15/lecas.htm>.

⁴ Jacques CAPLAT, « Savoir-faire ou savoirs ? Comment la sélection paysanne questionne le statut des savoirs traditionnels », *Histoire et sociétés rurales*, n°46, 2e semestre, Paris, Association d'histoire des sociétés rurales (A.H.S.R.), 2016, p. 125-153.

à évoluer comme le démontre cet auteur pour qui « la sélection paysanne relève bien d'une élaboration délibérée et savante, surtout lorsqu'elle dépasse l'approche conservatrice et patrimoniale. Dès lors, les savoirs paysans reprennent place dans une dynamique sociale continue, qui pourrait renouveler notre regard sur les écrits historiques des derniers siècles. » Il est clairement perceptible au regard de ces propos que le savoir paysan peut être pourvu d'une bonne dose de scientificité. A partir de cette lecture, on comprend mieux le débat qui a prévalu autour de la scientificité des savoir-faire.

Annick Englebert⁵ nous offre un cas pratique de codification d'un savoir-faire à partir de la mise en écrit. Dans son texte, elle met en exergue la gastronomie française au moyen-âge. Il s'agit de l'histoire d'un brillant cuisinier, en l'occurrence maître Chiquart, qui veut transmettre non seulement son savoir, mais aussi son savoir-faire. Il le fait avec minutie et clarté au point qu'on semble vivre l'instant décrit. L'extrait qui suit en est une parfaite illustration : « Hors du commun surtout par ses qualités de composition. Maître Chiquart, ou quel que soit celui à qui l'on doit ce texte, ne se borne pas à bâtir une œuvre qui lui permette de transmettre son savoir et son savoir-faire de cuisinier, et de le faire efficacement, il recrée minutieusement toute l'activité des cuisines dans le feu de la préparation d'un grand banquet. Surgissent alors, recette après recette, les images d'un mécanisme d'horlogerie bien huilé, où les différents rouages s'emboîtent parfaitement, où chaque geste est parfaitement orchestré par un Maître Chiquart qui supervise tout à distance. Sous l'inspiration du *maistre queux*, les mots deviennent images, les images deviennent mouvements, le lecteur se sent aspiré par une chorégraphie tourbillonnante, celle des souvenirs auxquels le cuisinier redonne vie. » Cet extrait nous donne à voir une codification par l'écriture dans une forme théâtralisée qui met en scène des acteurs en vue de transmettre et pérenniser l'art culinaire d'un cordon bleu qu'a connu la France au Moyen-Age.

Après avoir exploré à travers certains auteurs les concepts de codification et savoir-faire, et des rapports possibles qu'ils entretiennent, il s'agit maintenant d'aborder l'aspect du savoir-faire et de sa transmission

Parlant du geste technique, Sophie Mariot-Leduc⁶ aborde bien la question dans son article. Elle définit le savoir-faire comme étant « ce geste ou cette compétence pragmatique que l'artisan ou l'ouvrier saura mobiliser dans l'action sans pour autant être capable de le décrire en amont ou en aval de cette action ». Mais à l'entame de son document, l'auteur nous

⁵ Annick ENGLEBERT, « Transmission et mise en scène d'un savoir-faire dans le Fait de cuisine de Maître Chiquart », *Le Moyen Age*, 2008/1 (Tome CXIV), p. 93-110.

⁶ Sophie MARIOT-LEDUC, « Mémoire et patrimonialisation des objets : le cas de la culture technique », *Culture & Musées* [En ligne], 24 | 2014, mis en ligne le 19 juin 2018, consulté le 16 janvier 2019. <http://journals.openedition.org/culturemusees/683>

rappelle bien ce qu'a été le parcours de l'objet technique dans le monde du patrimoine culturel. Rejeté au départ, au détriment des œuvres artistiques, parce que considéré comme « patrimoine sale », les produits de la culture technique ont récemment été reconnus comme patrimoine par le monde de la culture. La transmission des savoirs opératoires qui permettent la création de ces objets techniques n'échappe pas à Sophie Mariot-Leduc au point où elle invite les détenteurs de ces savoirs artisanaux, techniques, à les transmettre avant que la production ne cesse. C'est donc un article riche à plus d'un titre car il nous offre une approche conceptuelle de certains mots clés de notre travail, mais aborde également une question essentielle pour nous qui est celle du processus de patrimonialisation et de la transmission des savoir-faire techniques.

Denis Chevallier⁷, chercheur ethnologue et conservateur général de musée, a dirigé un ouvrage pluridisciplinaire sur les savoir-faire et leur transmission. L'ouvrage a le mérite de poser des questions essentielles : « Savoir-faire ne veut pas dire pouvoir transmettre : informels, non codifiés, les savoir-faire ne se dérobent-ils pas sans cesse à toute transmission organisée, à toute politique d'apprentissage ? N'en vient-on pas parfois à douter de la possibilité même de leur transmission ? ». Ainsi, le processus non seulement de codification des savoir-faire mais aussi celui de leur transmission/patrimonialisation, ne semble toujours pas avoir trouvé le véritable médium pour arriver à ses fins. L'auteur déclare tout de même que la transmission est la voie royale pour la sauvegarde des techniques et des savoir-faire menacés de disparaître. L'ouvrage nous permet ici d'explorer comment la question qui fait l'objet de notre recherche a été abordée par différentes disciplines.

Yves Deforge⁸, s'inscrit lui aussi dans le même ordre d'idées que Denis Chevallier en mettant la formation/transmission au centre du processus de sauvegarde des savoir-faire menacés de disparition. Dans un article assez riche en concepts et explications, il nous parle des savoir-faire et des enseignements techniques. Il interroge les moyens de leur transmission et de leur préservation en France tout en proposant une définition à ce concept de savoir-faire. Il s'agit d'une capacité à réussir une activité particulière par un engagement personnel. Il va plus loin en affirmant que les savoir-faire et les pratiques sont des capacités personnelles, intériorisées, difficiles d'accès à qui n'en est pas porteur. Au sujet de leur transmission, il décrit la formalisation comme moyen de rendre tangible et transmissible un savoir-faire. La formalisation peut se faire à travers la ritualisation, la proportion – qui se réfère au concept de

⁷ Denis CHEVALLIER (dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Ministère de la Culture, 1996.

⁸ Yves DEFORGE, « La transmission et la préservation des savoir-faire et les enseignements techniques ». Denis CHEVALLIER (dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Ministère de la Culture, 1996, p. 197-216.

gabarit – la normalisation, les analogies, le graphique, etc. Son article est intéressant à plus d'un titre. Il offre une approche conceptuelle de différents mots clés de notre sujet (savoir-faire, pratique, etc.). Il pose des préoccupations fondamentales en ce qui concerne les difficultés liées à une transmission fidèle des savoir-faire qui sont rattachées à la notion de secret. Toutefois, pour lui, la forme de préservation la plus intéressante des savoir-faire est loin d'être dans les institutions classiques que les sont musées, le Conservatoire des Arts et Métiers et les centres d'interprétation. Elle demeure dans le rapport du maître à l'apprenti.

Il semble y avoir un rapport étroit entre les travaux d'Yves Deforge et ceux de Denis Chevallier et Isac Chiva⁹. Toutefois, ces derniers consacrent une part belle à la notion de savoir-faire qui tient lieu d'objet principal de leur recherche. Ils distinguent deux catégories de savoir-faire, l'une formelle (savoir-faire transmis au sein d'une institution école université...) et l'autre informelle (transmis *in situ*). C'est dans la problématique de la codification de ces savoir-faire que cet article rejoint celui de Deforge car ces auteurs affirment que « Le plus souvent, pourtant, le savoir-faire mobilise l'ensemble des sens et il n'en est de ce fait que plus difficile à cerner ». Ils posent comme autre difficulté la relation maître et apprenti qui n'est pas toujours des plus harmonieuse et dans laquelle parfois l'apprentissage de l'élève va dès lors consister à voler le savoir du maître. Cependant, même si ces auteurs posent clairement le caractère imperceptible, voir insaisissable des savoir-faire, il n'en demeure pas moins vrai que leur travail est fort enrichissant pour nous. Ceci dans ce sens qu'à partir de divers exemples, notamment japonais (avec le label trésor national vivant¹⁰), ils proposent des pistes pour la transmission et la sauvegarde de métiers en voie de disparition.

Patrick Feron¹¹ quant à lui, nous permet d'aborder plus spécifiquement notre cas d'étude qui est la charpenterie de marine. Chercheur dans le domaine technique de la navigation, il a choisi de traiter dans sa communication d'une opération technique dans la construction de bateau : le calfatage. C'est une opération ancienne qui date de l'antiquité et dont la technique a évolué au fil de temps. « L'origine commune de ce mot est le nom du calfat en grec d'époque byzantine : kalaphates », peut-on lire dans son article. L'auteur se penche ici sur une question centrale dans la problématique navale : mise en œuvre d'une technique sans laquelle

⁹ Denis CHEVALLIER, Isac CHIVA, « L'introuvable objet de la transmission », Denis CHEVALLIER (dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Ministère de la Culture, 1996, p. 1-11.

¹⁰ Ce label, créé par le gouvernement japonais est une mesure incitative à l'endroit des personnes détentrices d'un savoir-faire, afin que celles-ci acceptent de le transmettre à de nouvelles générations.

¹¹ Patrick FERON, « Le geste du maître calfat, milieux, outils, technique », Didier BOUILLON et al (dir), *Gestes techniques, techniques du geste*, Villeneuve d'Ascq, PUS, 2017, p. 129-140.

l'étanchéité d'un bateau ne serait pas assurée. Cet article est intéressant pour nous dans la mesure où il passe en revue un certain nombre de mots constitutif du vocabulaire technique lié à la construction de bateaux et donne à voir une série d'illustrations sur la charpenterie de marine. Tout ceci est de nature à nous édifier et à nous donner des outils de compréhension d'un domaine de notre sujet.

Toujours plus proche de notre sujet, Eric Rieth¹², spécialiste des questions d'archéologie des techniques et technologie de construction de bateaux, a écrit un ouvrage d'une très grande importance pour le travail que nous menons. En effet, il aborde la question de la charpenterie de marine de façon plutôt holistique en étudiant plusieurs thématiques dans son ouvrage. Partant de l'exemple de l'utilisation de trois outils fondamentaux dans ce métier, il retrace l'histoire d'un savoir-faire qu'il qualifie d'opérateur du fait de son caractère pratique malgré l'absence de code écrit. L'ouvrage est intéressant dans ce sens qu'il évoque non seulement l'histoire, mais aussi les problématiques fondamentales qui se rapportent au sujet à savoir la transmission et la perte de ce savoir-faire au fil du temps. Problématiques principales sur lesquelles repose notre travail.

Cette revue de la littérature, bien que non exhaustive, nous a permis de mieux appréhender le sujet que nous allons plus amplement développer tout au long de ce travail. Et pour ce faire, nous avons adopté une approche méthodologique pluridisciplinaire en s'appuyant sur les concepts d'histoire des techniques et une démarche anthropologique entre autre. Cette dernière a consisté à descendre sur le terrain afin de faire des enquêtes au plus près des acteurs tels que les charpentiers de marine et les responsables de musées maritime. Chaque catégorie d'acteur a été interrogé à partir de questionnaire bien spécifique. Les questions posées aux charpentiers tournaient autour de la pratique du métier, de l'organisation du travail dans l'atelier et de la transmission de leur savoir-faire à leurs apprentis. Tandis que les entretiens avec les professionnels de musées portaient majoritairement sur les processus de sauvegarde et de transmission des techniques et savoir-faire liés à la charpenterie de marine ; ceci afin d'enrayer la disparition progressive que connaît ce type de patrimoine.

Ainsi, j'entends aborder la codification des savoir-faire du point de vue patrimonial. C'est-à-dire que je m'intéresse au processus de patrimonialisation dans la sauvegarde de techniques issues d'un savoir-faire en charpenterie de marine. Il s'agit également d'interroger la place de

¹² ERIC RIETH, *Le maître gabarit, la tablette et le trébuchet. Essai sur la conception non-graphique des carènes du Moyen-Age au XXe siècle*, Paris, CTHS, 1998.

la codification des savoir-faire dans le processus de patrimonialisation. Enfin, la question de la patrimonialisation elle-même est à replacer dans une réflexion plus générale sur le lien qu'elle pourrait tenir dans la codification des savoir-faire.

I- CODIFICATION ET PATRIMONIALISATION DES SAVOIR-FAIRE EN CHARPENTERIE DE MARINE :

1. Clarification conceptuelle

L'état de la question élaboré plus haut nous a permis de voir plus ou moins de manière générale, ce que l'on entend par les concepts de codification des savoir-faire et de patrimonialisation. Toutefois, il importe de bien clarifier ces expressions en les rapportant directement à notre cas d'étude qui est la charpenterie de marine. Dès ce moment, il s'agit de répondre aux questions de savoir :

Qu'est-ce que codifier un savoir-faire et que signifie patrimonialiser les savoir-faire en charpenterie marine ? Mais avant de répondre à ces préoccupations, qu'il nous soit permis de reprendre la définition que donne Isabelle Dubost de la charpenterie marine :

« La charpenterie de marine est une œuvre technique faite de gestes séculaires, d'innovations et de ruptures, mais elle relève aussi d'un art : celui de transformer la matière – le bois – au gré des nécessités et des désirs. Elle est un des maillons de l'activité de pêche, mais elle est bien plus que cela. Elle requiert une habilité et un savoir-faire ancestral, car elle est un métier avec ses structures internes d'apprentissage, de transmission¹³. »

Cette assertion plante assez bien le décor en montrant non seulement la complexité du métier de charpenterie de marine, mais également tous les enjeux dont il est porteur. Essayons donc de voir ce que signifie codification et patrimonialisation des savoir-faire et techniques lorsqu'on parle de la charpenterie de marine.

a- La codification des savoir-faire

L'expression la plus ancienne liée à ce processus de codification des savoir-faire est la réduction en art. L'idée même à laquelle elle renvoie remonte à l'époque romaine avec des auteurs tels que Cicéron, Vitruve, Columelle, Végèce¹⁴. Mais ce fut à la Renaissance que l'expression émergea avec une certaine notoriété au point de devenir un phénomène culturel.

¹³ Isabelle DUBOST, « Des hommes et des bateaux : la charpenterie de marine sur la Côte languedocienne », Jean RIEUCAU, Gérard CHOLVY, *Le Languedoc-Roussillon et la mer. Des origines à la fin du XXème siècle*, tome II, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 186.

¹⁴ Pascal DUBOURG GLATIGNY, Hélène VERIN (dir.), *Réduire en art, la technique de la Renaissance aux lumières*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008.

Il s'agit alors d'un mouvement qui vise à « assembler des savoirs épars, fragmentaires et souvent non-écrits, les mettre en ordre méthodique à l'aide des mathématiques, de la rhétorique, de la figuration. Contribuer ainsi au bien public. De nombreux domaines du savoir pratique sont concernés : la danse, la gravure, la pédagogie du dessin, l'architecture, la peinture, mais aussi les mathématiques, la grammaire, l'art des mines, la juridiction de l'art de bâtir, l'escrime ou encore, la conduite de la guerre de siège¹⁵ ». Avec l'époque moderne, on parle désormais de codification de savoir-faire. Le principe demeure le même puisque le but est de rendre tangible et accessible un ensemble de connaissances qui demeurait jusque-là la seule propriété des maîtres de métier, hors de portée du grand public. En charpenterie de marine, l'ambition est de rassembler des savoir-faire pratiques liés à la fabrication de bateaux en bois. Savoir-faire détenus par des artisans qui se font de plus en plus rares et dont la transmission de leurs connaissances ne s'est pas opérée de façon automatique de génération en génération. De nombreuses techniques sont concernées allant du choix de l'arbre dans la forêt, sa coupe, jusqu'à la construction du bateau dans ses moindres détails. Parmi ces documents pédagogiques, citons quelques traités et dictionnaires. S'agissant des traités, Dervin Henri¹⁶ a publié un ouvrage de référence sur la construction de bateaux en bois de dimensions modestes aux grands bâtiments de charge. Antoine-Joseph de Fréminville¹⁷, plus exhaustif, offre un éventail beaucoup plus large des thèmes abordés en charpenterie de marine. Le tracé, le bordé, les dispositions, les compositions de matériaux et même le devis sont autant d'aspects mis en exergue dans cet ouvrage. Le *Traité élémentaire d'architecture navale* d'Adrien d'Etroyat¹⁸ est tout aussi intéressant car il contient l'ensemble des connaissances pratiques nécessaires pour tracer, construire et armer un navire au commerce. Quant aux dictionnaires, citons le *Dictionnaire de la Marine française* de Charles Romme¹⁹, celui de Nicolas Aubin²⁰ ou encore d'Alexandre Savérien²¹. Ce dernier document est écrit avec une forte tendance historiographique car il remonte à l'origine de cet art et s'intéresse à la Marine ancienne et moderne. Cependant, d'autres formes de codifications autre qu'écrite, sont à prendre en compte. Il s'agit notamment de l'organisation de l'atelier, du lieu, de

¹⁵ Pascal DUBOURG GLATIGNY, Hélène VERIN, *op. cit.*

¹⁶ Henri DERVIN, *Traité pratique pour la construction des bateaux en bois. Du kayak au bâtiment de charge*, Douarnenez, Le Chasse-Marée – ArMen, 1990.

¹⁷ Antoine-Joseph DE FREMINVILLE, *Traité pratique de construction navale*, Paris, Hachette, 1850.

¹⁸ Adrien D'ETROYAT, *Traité élémentaire d'architecture navale*, Paris, Mallet-Bachelier, 1863.

¹⁹ Charles ROMME, *Dictionnaire de la Marine française, avec figures, 2e éd. revue et corrigée*, Paris, Barrois l'aîné, 1813.

²⁰ Nicolas AUBIN, *Dictionnaire de Marine, contenant les termes de la Navigation et de l'Architecture navale avec les Règles & Proportions qui doivent y être observées*, 3e éd. revue, corrigée et augmentée, La Haye, Adrien Moëtjens, 1742.

²¹ Alexandre SAVÉRIEN, *Dictionnaire historique, théorique et pratique de Marine*, Paris, Jombert, 1758, t. 1.

l'espace de travail ; de la matérialité des objets (gabarits, demie coque...) ; et même du vocabulaire technique qui sont tous des éléments qui permettent de mieux saisir le métier.

b- La patrimonialisation des savoir-faire

L'expression semble avoir gagné du terrain avec la fièvre du patrimoine qui intervient dans les années 80. Pierre Nora résume cela en ces mots : « Brutalement, par pans entiers, sont entrés dans le domaine patrimonial des catégories d'objets, des champs esthétiques ou culturels obsolètes que la transformation industrielle et l'aménagement de l'espace menaçaient de disparition²². » C'est l'avènement du tout patrimoine ou encore du patrimoine tout azimut. Mais le moyen pour y parvenir ne fait pas l'unanimité, de même que l'expression qui le désigne. Pour qu'il y ait patrimonialisation, il ne suffit pas uniquement que l'héritage ciblé ait acquis du sens pour un groupe, une collectivité et qu'il y ait une légitimation « scientifique » par les spécialistes du patrimoine ; il faut également que l'objet patrimonial puisse acquérir une valeur économique²³. Le même auteur nous dit que « pour qu'un héritage soit patrimonialisé, il faut nécessairement un événement déclencheur qui remette en cause son usage antérieur et/ou sa conservation : arrêt d'une activité, changement de propriétaire, projet de démolition... il s'agit bien d'une notion complexe²⁴ ».

La notion de patrimonialisation fait aussi l'objet de nombreuses approches. Elle désigne le processus qui confère à un objet une valeur patrimoniale, le « processus symbolique reliant le passé, le présent et les anticipations sur l'avenir en vue de transformer les traces du passé en des marqueurs représentatifs des modes de vie ou des productions des hommes à un moment donné²⁵ ». Le professeur Jean Davallon est plus précis dans son acception du mot patrimonialisation. Il parle d'un processus par lequel un collectif reconnaît le statut de patrimoine à des objets matériels ou immatériels, de sorte que ce collectif se trouve devenir l'héritier de ceux qui les ont produits et qu'à ce titre il a l'obligation de les garder afin de les transmettre²⁶. Cette dernière acception se rapproche mieux de celle que nous voulons utiliser

²² Pierre NORA, *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1re éd, 1992, p. 4708.

²³ Vincent VESCHAMBRE, « Le processus de patrimonialisation: revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », mis en ligne le ???, consulté le 20/01/2020, <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf>.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Béatrice GALINON-MELENEC (dir.), *L'Homme trace : perspectives anthropologiques des traces contemporaines*, Paris, CNRS éditions, 2011, citée par Alexia BREUNEVAL, « Les Enjeux de la Patrimonialisation contemporaine », Mémoire de master Master of Arts interdisciplinaire en études du tourisme, Institut Universitaire Kurt Bösch, 2013, p. 6.

²⁶ Jean DAVALLON, « A propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », Graça FILIPE, José VALE, Inês CASTANO, *Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva*, Nov 2014, Lisboa, Portugal, mis en ligne le 5 mars 2015, consulté le 20/01/2020, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906>

dans notre étude. Autrement-dit, la patrimonialisation en charpenterie de marine implique l'ensemble des moyens mis en œuvre pour sauvegarder et transmettre des savoir-faire liés au métier de charpentier de marine qui ont été reconnus comme patrimoine culturel.

Cette volonté de sauvegarde, de transmission, de patrimonialisation de ses techniques et savoir-faire engage la question de l'état des lieux, des enjeux et des limites qui peuvent être liées à ce processus.

2- Etat des lieux, enjeux et limites : un savoir culturel technique en voie de disparition

De nombreux métiers notamment ceux du monde artisanal font face aujourd'hui à un phénomène de disparition criant. La faible transmission, la disparition totale de certains matériaux ou la création de nouveaux, utiles à ces métiers, en sont parfois la cause majeure. La charpenterie de marine n'est pas exempte de cette situation alarmante. Mais quel est réellement l'état de lieux sur le terrain ? Quels sont les enjeux liés à la sauvegarde de ce métier ? Et quels sont les limites à ce processus ?

a- Etat des lieux : un métier qui chavire ?

Deborah Cvikel²⁷ déclarait que : « depuis les temps anciens, les paysages nautiques ont été le théâtre d'événements stratégiques, commerciaux et sociaux ». C'est dire que la charpenterie de marine fait peut être partie des métiers artisanaux les plus anciens que l'humanité ait connu tant la pratique maritime fut très vite vitale à la survie de nombreux peuples. C'est d'ailleurs à ce métier que nous devons les premières heures de gloires des activités maritimes pratiquées par l'homme : pêche, transport, commerce, guerre, etc.

Cependant, quelle est la situation de ce métier aujourd'hui. En Europe, notamment en France, la situation n'est guère reluisante comme nous pouvons l'observer dans les témoignages de nombreux professionnels.

« Une belle danseuse. C'est un peu ça un bateau en bois. De la grâce, de la beauté, de l'élégance et puis en face beaucoup de passion et bien des dépenses... Mais quand l'économie plonge, on sacrifie souvent cette maitresse exigeante aux impératifs des restrictions budgétaires. Il y a 4-5 ans, on a connu un véritable engouement pour les bateaux en bois se souvient Hubert Stagnol charpentier de marine à Banodet. « Mais avec la crise, ça s'est effondré. Les clients sont dans l'attente ». Le magnifique *Fyne* mis à l'eau juste avant la tourmente cherche toujours preneur. Une

²⁷ Deborah CVIKEL, « Introduction : Le complexe technique de la navigation : l'homme, le navire et le paysage nautique », *e-Phaistos*, I-1 | 2012, p. 9.

autoproduction qui laisse un trou de 400 000 euros dans les comptes de l'entreprise aujourd'hui en redressement judiciaire. De l'aveu général, la visibilité sur les commandes a beaucoup diminué. On travaille souvent à vue avec un ou deux mois d'assurés²⁸. »

Cette métaphore est assez illustrative de la situation de la charpenterie de marine, un beau métier mais qui fait face à une crise qui pourrait bien causer sa perte. C'est ce qui ressort une fois de plus dans le témoignage suivant :

« Côté demande, la clientèle professionnelle stable et régulière des bateaux de travail a quasiment disparu de la construction bois : « nous avons mis à l'eau le *Mojolène* en 2007 » raconte Hervé Pacalet. « Mais depuis, plus rien. On fait des réparations et des entretiens. Difficile de s'en sortir pour ce chantier des Côtes d'Armor spécialisé dans les chalutiers »²⁹.

C'est cet état des lieux qui fait dire à Priscille de Lassus que : « déjà malmenés par la disparition des bateaux de travail en bois, les charpentiers de marine subissent aujourd'hui les conséquences de la crise dans la branche plaisance. Pour s'en sortir, les chantiers doivent faire preuve de polyvalence, comprendre les besoins du client et lui offrir un service clef en main³⁰ ».

Au regard de ces différents témoignages, nous pouvons dire que le métier de charpentier de marine est mis à mal par de nombreux facteurs dont l'économique semble être le plus pertinent. La perte de vitesse du marché des bateaux en bois oblige les charpentiers de marine à se reconverter à de nouveaux matériaux tels que le fer ou le polystyrène afin de s'adapter au marché et d'assurer leur survie. Cela implique notamment l'usage de nouvelles techniques au détriment des plus artisanales et entraîne inéluctablement la disparition progressive du métier, la disparition des techniques et savoir-faire qui lui sont associés.

Cependant, il est impératif d'œuvrer à la sauvegarde du métier de charpentier de marine et des techniques et savoir-faire artisanaux qui y sont associés, cela en raison des nombreux enjeux que la pratique de cette activité renferme.

²⁸ Priscille de LASSUS, « Charpentier de marine », *Métiers d'Art*, n°252, 2010, p. 52.

²⁹ Priscille de LASSUS, *Op. Cit.*, p 54.

³⁰ Priscille de LASSUS, *Op. Cit.*, p 52.

b- Les enjeux de la sauvegarde des techniques et savoir-faire en charpenterie de marine : un héritage à patrimonialiser

L'inflation du patrimoine n'aura pas épargné le secteur nautique avec le patrimoine marin. On ne reviendra jamais assez sur le rôle qu'a joué la construction navale dans l'histoire universelle. Ainsi, la charpenterie de marine à plus d'un titre s'est montrée digne d'intérêt. Il est de bon ton d'envisager, afin de perpétuer cette histoire et cette culture, d'encourager la patrimonialisation des techniques et savoir-faire liés à la charpenterie de marine.

Témoins et traces de l'histoire : enjeu de mémoire et de recherche scientifique

La pratique artisanale de la charpenterie de marine peut être considérée comme un témoin de l'histoire de l'humanité. En effet, certains charpentiers utilisent encore les mêmes techniques utilisées par leurs ancêtres et transmises de génération en génération. Cette permanence permet aujourd'hui de comprendre, en étudiant la technique et l'objet qui en résulte, quel était le mode de vie, les us et coutumes de certains peuples à un moment donné de l'histoire.

Bruno Barbara marin, restaurateur de yachts classiques répondant aux questions d'Anne Serwa affirmait que :

« C'est un grand privilège que de travailler sur ces bateaux, de voir et comprendre comment ils ont été construits, réparés, entretenus. Ils révèlent des détails de construction exemplaires, une justesse de savoir-faire. C'est un pur plaisir technique que de les approcher. C'est aussi la satisfaction de faire durer ces témoignages. On sauve des bateaux et on sauve aussi... l'encouragement à bien faire. Puisque quand on fait bien, ça dure. On touche à une certaine forme d'éternité, comme je te le disais tout à l'heure, un bateau peut durer à l'infini. Bien que le bois soit périssable, il est réparable, entretenu il est en parfaite adéquation avec ce qu'on lui demande. Son esthétique est intemporelle. Maintenir en vie ces voiliers est une leçon de qualité, d'harmonie³¹. »

L'enjeu scientifique est tout aussi important ici avec la recherche sur « le complexe technique de la navigation qui met en exergue l'homme, le navire et le paysage nautique »³². A partir des disciplines telles que l'ethnographie, l'histoire et l'anthropologie des techniques appliquées à ce domaine, tout un pan de l'histoire de l'humanité est aujourd'hui connu. C'est

³¹ Anne SERWA, « A la loupe, le chantier de l'Hermione la frégate de Rochefort », *Métiers d'Art*, n°252, 2010, p. 47.

³² Deborah CVIKEL, « Introduction », *e-Phaistos* [En ligne], I-1 | 2012, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 23 février 2018, <http://journals.openedition.org/ephaistos/202>.

donc grâce à l'existence et à la survie de ces vestiges³³ du passé qu'il est possible de remonter dans le temps.

Identité culturelle des peuples de la mer

L'étude de l'histoire des techniques a ceci d'intéressant qu'elle permet de connaître l'identité culturelle d'un peuple à partir des objets et des savoir-faire utilisés dans leur quotidien. Chaque construction navale est emprunte de la culture de ses constructeurs. Par exemple, à partir de l'étude d'un bateau de pêche, il est possible de déterminer à quel type de population on a à faire, quel type de poissons était pêché par les marins (s'il s'agit d'un bateau de pêche), dans quel environnement il a été construit, etc. C'est ce qui ressort clairement des propos de Manuel Montanez lorsqu'il affirme que :

« La forme des bateaux traditionnels et la façon de les construire répondent à la logique et aux exigences de leur utilisation et de leur environnement. Elles sont en lien intime avec un milieu, comme le rapport existant entre une culture et son emprise géographique. Le bateau traditionnel est un objet technique endogène d'un paysage¹, un artefact «en subtile harmonie avec un milieu infiniment diversifié dont ils semblent émaner de façon presque naturelle»², une réponse culturelle unique, en symbiose avec son environnement naturel et son espace socio-économique. Dans une culture mondialisée qui tend aujourd'hui à généraliser les habitudes et à mettre en danger de disparition des cultures locales, les bateaux traditionnels de Bénarès sont un exemple de patrimoine vivant et une facette de la mémoire liée à la nature d'un lieu³⁴. »

L'exemple est certes pris en pays indien, mais il peut évidemment se rapporter à n'importe quelle autre partie du monde où perdure la construction navale traditionnelle. D'ailleurs il suffit de lire des spécialistes comme Eric Rieth et Patrick Féron pour se rendre compte de cet état de choses. Le geste, l'outil, la technique, le bateau permet de savoir si on a affaire aux français, italiens, portugais ou encore aux peuples arabes d'Afrique du Nord. Vanessa Loureiro quant à elle, au sujet de construction navale ibéro-atlantique, va parler de « signature architecturale³⁵ » comme pour marquer cette spécificité qui se dégage de chaque bateau et qui offre un ensemble d'informations possibles. L'idée est la même chez Isabelle Dubost lorsque

³³ L'expression vestiges telle qu'elle est utilisée ici ne signifie nullement qu'il s'agit d'un patrimoine figé, mais tout simplement une trace de l'histoire. Ceci du fait que les techniques et savoir-faire en charpenterie de marine sont un patrimoine vivant, qui est mis à contribution au quotidien par des charpentiers de marine.

³⁴ Manuel MONTANEZ, « Les bateaux traditionnels de Bénarès, regards sur une technique de construction », *e-Phaistos* [En ligne], I-1 | 2012, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 23 février 2018, <http://journals.openedition.org/ephaistos/244>.

³⁵ Vanessa LOUREIRO, « Signatures architecturales vs. Spécificités régionales au sein de la tradition de construction navale ibéro-atlantique », *e-Phaistos* [En ligne], I-1 | 2012, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 23 février 2018, <http://journals.openedition.org/ephaistos/234>.

parlant de la charpenterie de marine dans le Languedoc, elle affirme que c'est un véritable creuset de culture méditerranéennes³⁶. Ainsi, les savoir-faire, la technique, le bateau, sont bien des faits culturels qui s'insèrent dans un environnement donné.

Ressource économique

On ne le dira jamais assez, bien organisé, le patrimoine peut être une source de devises. Ainsi, le patrimoine maritime a une valeur économique. Et en tant que métier d'art, qui nécessite un savoir-faire particulier, la charpenterie de marine, élevée au rang de patrimoine culturel, peut être rentable à plus d'un titre.

La dimension touristique de la charpenterie de marine apparaît avec l'initiative des musées maritimes et ports musées. Certaines collectivités l'ont compris et ont développé des institutions muséales, qui pour certaines, ont connu un énorme succès auprès des visiteurs, entraînant ainsi des flux touristiques et un développement économique des régions concernées. C'est le cas en France avec le Port-Musée de Douarnenez, en Italie avec l'Arsenal de Venise et au Portugal avec le Musée maritime d'Ílhavo.

En outre, face à une demande en baisse de construction de nouveaux bateaux en bois, la restauration d'anciens bateaux, notamment patrimoniaux, semble constituer aujourd'hui une bonne alternative pour les charpentiers de marine. C'est d'ailleurs ce qui ressort des propos de Priscille de Lassus lorsqu'elle déclare qu'« aujourd'hui, les charpentiers de marine travaillent essentiellement sur des commandes de restauration et d'entretien. Mais la tradition inspire aussi la création qui intègre de plus en plus de bois moderne comme le contreplaqué ou le strip-planking³⁷ ».

A côté des chantiers de restauration, il existe encore des projets de construction à l'identique d'anciens bateaux historiques. Ce fut le cas avec le chantier de l'Hermione (1997-2015) qu'Anne Serwa décrit en ces termes : « Frégate légère, rapide et maniable, l'Hermione est un sommet de l'architecture navale pour son époque, le XVIIIe siècle. C'est sur cet imposant trois-mâts que le jeune marquis La Fayette traverse l'Atlantique pour aller rejoindre le général Washington dans sa lutte pour l'indépendance de l'Amérique. Un bateau symbole dont le projet fou de reconstruction à l'identique anime le cœur des hommes depuis 13 ans³⁸ ». Avec

³⁶ Isabelle DUBOST, *Op. Cit.* p. 187.

³⁷ Priscille de LASSUS, *Op. Cit.* p. 22.

³⁸ Anna SERWA, *Op. Cit.* p. 40.

une quarantaine d'employés, ce chantier aura duré près de 20 ans et coûté environ 900 000 euros³⁹.

Toujours en France, la construction de bateaux de plaisance n'est pas en reste. Luc Lenoir⁴⁰, rédacteur au journal le Figaro, sous-titrait dans son article « La France règne sur la plaisance mondiale ». Les chantiers de plaisance tricolores exportent plus de 60% de leur production avec comme figure emblématique l'entreprise Bénéteau.

Tous ces éléments susmentionnés montrent à suffisance que, malgré les difficultés que connaît le secteur de fabrication des bateaux en bois, il demeure encore des possibilités économiques pour le métier de charpentier de marine.

c- Les limites liées à la sauvegarde et à la transmission des techniques et savoir-faire en charpenterie de marine

A l'instar de bien d'autres métiers artisanaux avec comme épicerie l'homme, la charpenterie de marine n'échappe pas à la problématique de sa conservation et sa patrimonialisation par le processus de transmission. En effet, si l'on recense plusieurs difficultés qui entravent le projet de pérennisation de la pratique de la charpenterie de marine, en accord avec de nombreux auteurs, la principale demeure certainement le caractère essentiellement intangible d'un pan de ce métier.

De l'immatérialité des techniques et savoir-faire en charpenterie de marine comme limite à la sauvegarde et à la transmission de ce métier

Comment sauvegarder, patrimonialiser et par la même transmettre un savoir-faire immatériel ? Yves Deforge à l'instar de plusieurs autres auteurs, nous apprend qu'il ne peut y avoir de réponse tranchée à ce sujet tant le projet est complexe. C'est ce qui ressort de ses propos lorsqu'il déclare que : « tous les savoirs formalisés attachés à un processus peuvent être copiés, vendus, transférés, mais pas (ou plus difficilement) les savoir-faire propres à l'homme⁴¹. » Comme pour davantage mettre en exergue cette complexité, il poursuit en ces termes : « Les savoir-faire et les pratiques sont des capacités personnelles, intériorisées,

³⁹ Marie-Agnès BEUTTER, « L'Hermione, un chantier rentable ? », consulté en ligne le 21/02/2020, <https://www.lepetiteconomiste.com/L-Hermione-un-chantier-rentable-2992>.

⁴⁰ Luc LENOIR, « Les chantiers navals français, champions aux mille savoir-faire », *Le Figaro*, Publié le 2 octobre 2019 à 06:00, mis à jour le 17 février 2020, Consulté le 21/02/2020, <https://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/2018/08/11/29001-20180811ARTFIG00007-les-chantiers-navals-francais-champions-aux-mille-savoir-faire.php>.

⁴¹ Yves DEFORGE, « La transmission et la préservation des savoir-faire et les enseignements techniques ». Denis CHEVALLIER (dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Ministère de la Culture, 1996, p. 198.

difficiles d'accès à qui n'en est pas porteur. On en voit le résultat : l'objet est produit, l'acte est accompli, le problème est résolu, mais on ne sait pas comment, par quels voies et moyens, par quels algorithmes, par quelle réflexion personnelle⁴². »

Le seul cas de la sélection du bois est un exemple palpable de cette complexité comme on peut le voir à travers l'extrait du texte suivant :

Les charpentiers sont attachés au matériau qu'ils travaillent : « il faut aimer et écouter le bois ». Aux dires de ces ouvriers, on peut connaître la variété d'un bois à sa couleur, au grain, au fil, et l'odeur varie selon les divers types de bois. Un charpentier est attentif au bois : il sait observer, détecter ses futures défaillances mais aussi l'apprécier, ainsi le « premier copeau dit si le bois est bon ».

Traditionnellement, les charpentiers allaient eux même reconnaître les arbres sur pied, en forêt, et les taillaient. Ce repérage permettait d'apprécier la forme des branches car ils recherchaient surtout le bois « tors », courbe, pour les membrures qui, pris dans le fil est plus résistant.

Le temps de la coupe est très spécifique pour la charpenterie de marine. Les bois, chêne, pin, sapin... sont coupés en lune décroissante, et plus particulièrement trois jours après la pleine lune. Ainsi coupé, le bois se conservera mieux et ne sera pas attaqué par les vers. De plus, il faut attendre « que la sève tombe dans les racines » car si le bois est trop vert, il pourrit facilement. »⁴³.

Les exemples de ce genre sont légions en charpenterie de marine. Techniques et savoir-faire, presque volatiles, sont difficiles à cerner aussi bien pour l'apprenti que pour les professionnels du patrimoine engagés dans le processus de sauvegarde de ce métier. A côté de cette difficulté, se dresse une autre tout aussi importante qui est liée au caractère secret des métiers artisanaux.

Du secret dans la pratique des métiers artisanaux : cas de la charpenterie de marine

Le fait est ancien. Depuis les temps anciens, les corporations étaient assez hostiles à ce genre d'enseignement qui se donnait en dehors du cadre corporatif et qui risquait de divulguer ce qui devait rester « secret de métier »⁴⁴. Deforge nous apprend que, « quand au XVIIIe siècle, Diderot veut rassembler dans son encyclopédie des éléments d'information sur les métiers, il se heurte à des artisans qui ne peuvent ou ne veulent exprimer ce qui était l'essence de leur métier⁴⁵ ». Chaque métier y développait ses propres rituels et souvent ses formes particulières

⁴² Yves DEFORGE, *Op. Cit.*, p. 198.

⁴³ Isabelle DUBOST, *Op. Cit.* p. 188-189.

⁴⁴ Yves DEFORGE, *Op. Cit.*, p. 205.

⁴⁵ *Ibid.*

de rétention des savoirs peut-on lire chez Denis Chevalier et Isac Chiva. Le jeune apprenti se voit parfois enseigner des gestes erronés s'il n'est pas tout simplement assigné à des tâches « inutiles » à son apprentissage ou soumis à des brimades de tous genres. Dans ce cas de figure, l'apprentissage va essentiellement consister à voler le savoir⁴⁶.

Malgré la disparition des corporations après la Révolution, et le travail de longue haleine mis en œuvre par les pouvoirs publics afin de démocratiser tous les savoirs, la pratique demeure encore vivace chez certains détenteurs de techniques et savoir-faire artisanaux. C'est ce que révèlent d'ailleurs les travaux d'Eric Rieth⁴⁷ parlant de la construction navale. Lors de ses enquêtes, il observe que les remarques sur le secret sont très régulières et mettent souvent en avant, non sans raison, le caractère économique de la volonté de garder secret non seulement un savoir-faire, mais les outils qui permettent de l'exercer.

Le caractère immatériel d'une part importante des techniques et savoir-faire et aussi la dimension secrète de cette pratique constituent à n'en point douter des freins à la sauvegarde, la patrimonialisation et la transmission du métier de charpentier de marine. Mais ce n'est pas tout. La disparition de ce métier du fait d'un contexte économique difficile et de l'apparition de nouvelles techniques de construction navale sont aussi à prendre en compte. Cela constitue une entrave au processus de sauvegarde et de transmission des techniques et savoir-faire en charpenterie de marine.

Du contexte économique difficile à l'usage de nouvelles techniques de construction navales comme entraves à la pérennisation de la charpenterie de marine

La charpenterie de marine a connu des heures de gloire à l'époque où le bois régnait comme principal maître-matériau de la construction navale et quand la pêche artisanale prospérait encore. D'ailleurs, durant le XIX^e siècle, la construction en bois a été très active sur les côtes du Calvados et de la Manche⁴⁸. Ainsi, grâce aux nombreuses commandes de bateaux, les charpentiers de marine vivaient pleinement de leur activité et le métier se transmettait de génération en génération, ce qui assurait sa survie, celle des techniques et savoir-faire associés. Mais tout ceci était sans compter sur la crise économique qui allait frapper de plein fouet le secteur de la pêche et par ricochet celui de la construction navale. De nombreux pays

⁴⁶ Denis CHEVALLIER, Isac CHIVA, « L'introuvable objet de la transmission », Denis CHEVALLIER (dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Ministère de la Culture, 1996, p. 4.

⁴⁷ Éric RIETH, *Le maître-gabarit, la tablette et le trébuchet. Essai sur la conception non-graphique des carènes du Moyen Âge au XXe siècle*, Paris, CTHS, coll. Histoire des sciences, 1996.

⁴⁸ François RENAULT, « Le projet dans la construction navale en Basse-Normandie » [en ligne], *Les Normands et la mer, Actes du colloque (Cherbourg, 4-7 octobre 1990)*, Tatihou, Musée Maritime de l'île de Tatihou, 1995. p. 132, consulté le 25/02/2020, http://verguillon.free.fr/images/Sav_fr/pro_ds_cons_nav_BN.pdf.

en Occident, notamment l'Italie, le Portugal et la France, firent face à une chute drastique de commande de bateaux de pêche. En France, dans les années 1880-1885, l'activité cessa quasiment sur les côtes du Calvados et de la Manche⁴⁹. C'est un des éléments qui ressort de l'exposition « Construction Navale à Barfleur » tenue en 2002, quand un participant affirme que « depuis plusieurs années, aucun bateau neuf n'est mis à l'eau dans les ports de pêche. Il n'y a plus de projets, les constructeurs ont par la force des choses remis leurs crayons⁵⁰. »

Isabelle Dubost résume assez clairement la situation dans la peinture qu'elle dresse sur l'activité :

Sur la côte languedocienne, ce type de construction est en voie de disparition pour des raisons économiques : déclin de la pêche régionale, manque de commandes, réticences de la part des charpentiers à s'adapter aux nouveaux matériaux et à développer de nouveaux marchés, difficulté de trouver du bois « tors »... et pour des raisons culturelles : manque de coalition dans la profession, difficulté de s'éloigner d'une tradition parfois immuable... Les pêcheurs sont attirés par de nouveaux matériaux comme le polyester. Seuls les vieux pêcheurs restent attachés au bois, par « habitude », mais aussi pour ses qualités reconnues. D'une manière générale, la construction navale dans la région souffre d'un manque cruel de commandes : le dernier bateau mis à l'eau a été lancé du Grau-du-Roi (Gard), en mai 1989⁵¹.

L'usage de nouveau matériau notamment du polyester dont elle fait mention dans son propos a sérieusement impacté la filière bois de la construction navale. Elle le précise davantage en affirmant qu'« aujourd'hui tous ces chantiers sont dans une situation très critique, l'apparition des nouveaux matériaux n'a pas permis de développer ce secteur. Comme la plupart des métiers artisanaux, la charpenterie de marine ne peut faire face aux difficultés financières et aux charges sociales très lourdes⁵². » Elle va même plus loin en évoquant le fait culturel comme cause de ce déclin. Le métier étant intrinsèquement lié à une organisation familiale, à la conservation du secret et à un esprit de concurrence qui ont empêché les praticiens de mieux s'organiser pour la survie de leur profession.

Selon le professeur Filipe Themudo Barata⁵³, une autre contrainte à la transmission des savoir-faire, sans doute peu remarquée, est le changement du lieu de transmission. Il estime que les espaces de transmission. L'atelier du maître, lieu par excellence de la transmission du

⁴⁹ *Ibid.*, p. 132.

⁵⁰ La conception des navires et embarcations en bois en Basse-Normandie, Causerie à l'expo « Construction Navale à Bafleur » [en ligne] juillet 2002, consulté le 25/02/2020, http://verguillon.free.fr/images/Sav_fr/concep_nav_%20Barf%204%20_08.pdf

⁵¹ Isabelle DOBOST, *Op. Cit.* p. 187.

⁵² Isabelle DOBOST, *Op. Cit.* p. 189.

⁵³ Filipe Themudo BARATA (Enseignant Master TPTI), cours de Patrimoine, muséologie et construction de la mémoire, Université d'Evora, année académique 2019-2020.

savoir du maître à l'apprenti a disparu de façon générale pour laisser place à des nouveaux espaces entraînant de ce fait une dégradation dans le processus de transmission devenu moins efficace avec une érosion des savoirs.

Tous ces nombreux biais ont contribué à fragiliser les savoirs et savoir-faire de la charpenterie de marine d'où l'impératif aujourd'hui d'œuvrer pour leur sauvegarde avant une disparition totale. Et dans ce processus, et ce malgré ce contexte difficile, divers acteurs œuvrent pour maintenir à flot ce métier d'art ou encore pour garder en vie le corpus de connaissances pratiques qui s'y rapportent. Parmi ces différents protagonistes, écoles de formation, institutions patrimoniales et associations sont les plus en vue.

II- ACTEURS DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION DES SAVOIR-FAIRE EN CHARPENTERIE MARINE

De nombreux acteurs essaient tant bien que mal d'œuvrer pour maintenir à flot un métier qui est en perte de vitesse. Dans ce processus, des initiatives aussi bien publiques que privées sont mises à contribution pour tenter de sauvegarder et perpétuer les techniques et savoir-faire liés à la charpenterie de marine, témoins d'une histoire séculaire et emprunte d'une identité culturelle.

1. Les chantiers navals

Chantier Naval Bernard

Fig. 1 : « Vue extérieure du chantier naval Bernard ».



Source : Consulté le 26/03/2020, <https://www.chantier-naval-bernard.com/atelier-bois-forge-marine-manutention-bateaux.php>

Situé dans la région de Normandie, le chantier Bernard possède une tradition très ancienne dans la restauration et la construction navale. Depuis les années 1800, des professionnels de métier passionnés perpétuent cette tradition de génération en génération. Le chantier naval Bernard a vu passer dans ses locaux plusieurs types d'embarcations à l'instar de la vaquelotte à la bisquine, du terre neuvier au chalutier, témoignages d'une activité maritime forte dans le Nord Cotentin⁵⁴.

En 1972, le chantier fut repris par Gérard Bernaud qui va construire de nombreux bateaux tels que l'Aetémise, le Majesty et le Louis Pauline. En 2001, c'est un autre passionné de la charpenterie navale qui repris le chantier et poursuivit l'activité de restauration et de

⁵⁴ Données consultées en ligne le 26/03/2020, <https://www.chantier-naval-bernard.com/histoire-chantier-naval-normand.php>

construction bois autour des voiliers traditionnels et des unités de pêche qui se succèdent pour divers travaux sur coque, pont, timonerie, aménagements de passerelle et poste d'équipage, claire voie, carénage, mise en peinture, mâtage, gréement et forge marine⁵⁵. L'un de ses grands chantiers de restauration fut celui d'un voilier traditionnel entre 2004 et 2006, le caboteur à voiles Fleur de Lampaul. Il a connu une restauration complète de la coque avec le remplacement intégral des membrures, des bordés, du pont, du roof et son agencement intérieur a été complètement repensé pour un meilleur confort.

L'entreprise Chantier Naval Bernard emploie à ce jour 15 charpentiers, 2 stratifieurs, 2 chaudronniers et 2 administratifs. Elle a su s'adapter à l'usage de nouveaux matériaux puisqu'elle construit désormais des bateaux en polyester.

Chantier naval Tanguy

Fig. 2 : « Vue de la façade du chantier naval Tanguy ».



Source : Richard Epoh. Douarnenez, janvier 2019.

Un chantier naval est un endroit où il y a des compétences et des moyens pour construire ou réparer des bateaux pour le secteur marchand disait Yves Tanguy. Mais c'est aussi le lieu de la transmission d'un savoir-faire entre père et fils, entre maître et apprenti. L'entreprise est née en 1920 avec le grand-père charpentier de marine à l'île de Sein. Héritière d'un savoir-faire familial, elle compte aujourd'hui de trois à sept salariés selon l'activité. Depuis 100 ans, l'entreprise a développé une expertise en charpenterie navale. Le chantier Tanguy possède

⁵⁵ *Ibid.*

deux grands hangars avec une capacité de deux bateaux chacun. On y construit, répare et modifie des bateaux de pêche et yachts modernes ou classiques. Son principe est la construction d'objet unique, elle n'évolue donc pas selon la logique industrielle. Chaque bateau qui sort du chantier Tanguy est unique en son genre. Depuis cinq ans, Tanguy s'est spécialisé dans la transformation de bateaux en y apportant des modifications majeures. La volonté et l'amour du métier sont les seuls préalables exigés par M. Tanguy aux aspirants charpentiers qui souhaitent travailler au sein de son entreprise⁵⁶.

Le coût d'un bateau se mesure en kilos de pointes, en mètres cubes de bois et en heures de travail.

Le chantier Yves Tanguy réalise, à la demande, catamaran de servitude pour la mairie de Douarnenez, bateaux de pêche ou de plaisance. Mais c'est de plus en plus dur et la clientèle se raréfie. L'Anna Rosa, le Guilvinec, le grand yacht Khayyam, le Cornouaille sont la quelques bateaux de renoms qui sont passés par le chantier Tanguy⁵⁷.

Fig. n°3 : « Vue intérieure du chantier Tanguy ».



Source : Richard Epoh, Douarnenez, janvier 2019.

Ils sont fiers d'avoir fait l'Anna-Rosa, chantier confié par la Ville au Port-musée, qui s'achèvera avec le retour du caboteur au Port-Rhu, le 12 août prochain. C'est un bateau qui a de belles proportions, d'une forme assez moderne.

⁵⁶ Entretien avec Yves Tanguy, 52 ans, charpentier de marine, chef de l'entreprise Chantier naval Tanguy, Douarnenez le 18/01/2019.

⁵⁷ Données consultées le 29/03/2020 en ligne sur le compte twitter @Chantier Tanguy.

Chantier naval Mestre Jaime ou Estaleiro Naval de Sarilhos Pequenos

Le chantier naval Mestre Jaime est l'un des rares chantiers au Portugal et probablement le dernier dans la région du *Tejo* qui travaille encore exclusivement sur les bateaux traditionnels en bois. Ce fut en 1955 que le père - Jaime Ferreira da Costa - de l'actuel propriétaire, Jaime Costa, acheta le site qui allait devenir le chantier naval Mestre Jaime. Grâce à son savoir-faire dans la charpenterie marine, la réputation de ce chantier traversa vite les frontières du pays. Il compte parmi ses clients des armateurs et autres propriétaires de bateaux de diverses nationalités notamment française et anglaise. Il est à l'origine de nombreuses constructions au point où Jaime Costa a du mal à se rappeler du nombre de bateaux sortis de son chantier. Il affirme d'ailleurs « A cette époque, nous avons beaucoup de bateaux qui sortaient toute l'année, je ne peux pas vous dire combien. Nous avons construit des frégates, des varinos, des canoës. Tout le style des bateaux traditionnels⁵⁸ ».

Le chantier naval Mestre Jaime fait partie de ses chantiers de longue tradition familiale où les techniques et savoir-faire sont détenues par les ascendants et transmis de génération en génération. Actuellement à sa quatrième génération avec le fils de Jaime Costa, Leonel Costa 35 ans, le chantier entend encore de belles années devant lui et ce malgré le vieillissement des principaux membres de son équipe dont l'âge moyen est 70 ans. Mais pour cela, s'agissant du métier de charpentier de marine, Leonel Costa précise qu'« il faut l'aimer, car ceux qui ne l'aiment pas ne peuvent pas rester⁵⁹ ».

Fig.4 : « Vue extérieure du chantier Mestre Jaime »



Source : © Arsénio Franco, consultée le 10/04/2020, <https://www.osetubalense.com/local/moita/2019/08/01/segredos-do-rio-nas-maos-de-mestre-jaime/>

⁵⁸ Ana Martins VENTURA, « Segredos do rio nas mãos de Mestre Jaime », *O Setubalense*, mis en ligne le 01/08/2019, consulté le 29/03/2020, <https://www.osetubalense.com/local/moita/2019/08/01/segredos-do-rio-nas-maos-de-mestre-jaime/>. Traduit de la version originale « Nessa época tínhamos muitos barcos a sair o ano todo, nem sei dizer quantos. Construíamos fragatas, varinos, canoas. Todo o estilo de barcos tradicionais ».

⁵⁹ Ana Martins VENTURA, *Op. Cit.*

Fig. 5 : « Vue intérieure du chantier Mestre Jaime ».



Source : © Arsénio Franco, consultée le 10/04/2020,

<https://www.osetubalense.com/local/moita/2019/08/01/segedos-do-rio-nas-maos-de-mestre-jaime/>

A côté de ces chantiers, évoluent d'autres institutions dépositaires des techniques et d'un savoir-faire en charpenterie de marine et soucieuses de sa transmission : les centres ou écoles de formation.

2. Ecoles de formation

Dans le cas français, en lien avec les professionnels, l'Education nationale a créé en 2005 un nouveau CAP suivi d'un BP charpenterie de marine. Ces formations qui durent environ 3 à 4 ans sont généralement précédées par un diplôme dans le métier du bois. Comme institution classique de transmission du savoir-faire lié à la construction de bateaux traditionnels certaines écoles se démarquent essentiellement à Marseille, Bordeaux et en Normandie.

Le Lycée Poison-Chapuis

Etablissement public d'enseignement secondaire, le Lycée Poison-Chapuis a été créé en 1994 à Marseille. D'une capacité d'accueil de 220 élèves, il offre plusieurs formations professionnelles dont la charpenterie de marine⁶⁰.

⁶⁰ Données consultées en ligne le 25/02/2020, : <https://www.arearegionsud.com/realisations/lycee-germaine-poinso-chapuis/>

Tableau 1 : Formations dispensée au Lycée Poison-Chapuis

| Diplôme | Formation | Durée |
|---------|---|---------------------|
| CAP | Arts du bois option marqueteur | temps plein 1 an |
| CAP | Charpentier de marine | temps plein 2 ans |
| CAP | Arts du bois option sculpteur ornemaniste apprentissage | temps plein 1 an |
| CAP | Ebéniste | temps plein 1 an |
| CAP | Ebéniste | temps plein 2 ans |
| CAP | Menuisier installateur apprentissage | temps plein 2 ans |
| CAP | Réparation entretien des embarcations de plaisance | temps plein 2 ans |
| Bac pro | Etude et réalisation d'agencement | temps plein 3 ans |
| Bac pro | Maintenance nautique | temps plein 3 ans |
| BMA | Ebéniste | temps plein 3 ans |
| BP | Charpentier de marine | apprentissage 2 ans |

La formation en charpenterie de marine, au bout de 2 ans, ouvre sur certificat d'aptitude professionnelle. Au cours de cette formation, l'apprenti charpentier apprend à construire et à réparer des coques en bois et en matériaux composites. Ces deux années de formation sont complétées par 14 semaines de stage en entreprise⁶¹.

Le Lycée Edmond Doucet

Situé en Normandie, le Lycée Edmond Doucet est plus ancien que celui de Marseille. Il s'agissait à l'origine de l'ancien collège d'enseignement technique (CET) commercial et industriel créé le 1^{er} janvier 1965. C'est dans les années 1970-1980 que le CET commercial et industriel devint lycée professionnel. Il prend en 1987 le nom d'Edmond Doucet (1900-1967), rendant ainsi hommage à cet instituteur devenu professeur de mathématiques à l'origine du premier centre d'apprentissage créé en 1946 à Equeurdreville⁶². Le lycée offre des formations aussi diverses que le précédent lycée.

⁶¹ Données consultées en ligne le 25/02/2020, <http://www.lyc-poinsochapuis.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique22>

⁶² Données consultées en ligne le 25/02/2020, <http://unpourcentlycees.normandie.fr/index.php?post/Lyc%C3%A9e-Professionnel-Edmond-Doucet>

Tableau 2 : Formations dispensée au Lycée Edmond Doucet

| Diplôme | Formation | Durée |
|-----------------------|--|--|
| CAP | Charpentier de marine | temps plein 2 ans |
| CAP | Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement | temps plein 2 ans |
| CAP | Serrurier métallier | temps plein 2 ans |
| Classe de seconde pro | Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique | temps plein 1 an |
| Bac pro | Gestion-administration | temps plein 3 ans |
| Bac pro | Logistique | temps plein 3 ans |
| Bac pro | Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés | temps plein 3 ans |
| Bac pro | Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés | Possibilité de convention avec la Marine nationale |
| Bac pro | Pilote de ligne de production | apprentissage 2 ans |
| Bac pro | Technicien constructeur bois | temps plein 3 ans |
| Bac pro | Technicien d'usinage | apprentissage, temps plein 3 ans |
| Bac pro | Technicien en chaudronnerie industrielle | apprentissage, temps plein 3 ans |
| BP | Charpentier de marine | apprentissage 2 ans |
| MC | Technicien(ne) en soudage | apprentissage 1 an |

Le charpentier de marine formé au lycée Edmond Doucet fabrique, entretient et restaure des navires en bois. Le titulaire du CAP réalise ou répare des navires en bois et matériaux associés. Ponctuellement, il peut fabriquer ou réparer des ouvrages ou des parties d'ouvrage en utilisant des matériaux de synthèse. Le charpentier bois ne fabrique pas que des bateaux. Il peut se spécialiser dans l'agencement intérieur⁶³.

Lycée Polyvalent de la mer

Le lycée Polyvalent de la mer appartient au label lycée des métiers de la mer de l'académie de Bordeaux. Localisé sur deux sites à savoir le campus Gujan et celui de Biganos, il propose à

⁶³ Données consultées en ligne le 25/02/2020, <http://www.lycee-doucet.fr/cap-cherbourg-manche.php>

ses élèves 9 formations qui se rapportent presque toutes aux métiers de la mer comme on s’observe sur le tableau ci-dessous⁶⁴ :

Tableau 3 : Formations dispensée au Lycée Polyvalent de la mer

| Nom de la formation | Modalité | Durée |
|---|---------------------------|-------|
| CAP Charpentier de marine | Apprentissage temps plein | 1 an |
| CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement | Apprentissage temps plein | 2 ans |
| Classe de seconde pro agricole : productions | Temps plein | 1 an |
| FCIL aménagement intérieur des bateaux | Temps plein | 1 an |
| Bac pro Cultures marines | Apprentissage temps plein | 3 ans |
| Bac pro Maintenance nautique | Apprentissage temps plein | 3 ans |
| Bac pro Plastiques et composites | Apprentissage temps plein | 3 ans |
| Bac pro Production aquacole | Apprentissage temps plein | 3 ans |
| Bac pro Technicien menuisier-agenceur | Apprentissage temps plein | 2 ans |

Son ancrage dans un milieu lié à la mer le rend plus apte à la formation des métiers maritimes étant donné qu’il se trouve près du port. Il offre à ses pensionnaires un contexte de travail adéquat, au contact d’un environnement pratique avec des ateliers pratiques dont la salle de navigation est conçue telle une proue de navire.

⁶⁴ Données consultées en ligne le 27/03/2020, <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Lycees/Lycees/Nouvelle-Aquitaine/Gironde/Lycees-polyvalent-de-la-Mer>

Les Ateliers d'Enfer

Fig. 6 : « Vue extérieure des Ateliers de l'Enfer ».



Source : Richard Epoh. Douarnenez, le 17/012019.

Les Ateliers de l'Enfer ne sont pas en secteur concurrentiel. La raison d'être de leur centre de formation est d'apprendre à construire des bateaux. Le centre fut ouvert en 1984 et proposent trois sections d'apprentissage : charpenterie de marine, voilerie et sellerie. En juillet 2014, les Ateliers fêtaient déjà leurs 30 ans. Et le mois d'après, ils lancèrent deux bateaux construits par les stagiaires : l'Annie, un cotre de Carantec et le Keltia II, un canot à vapeur de 6,50 m qui peut transporter six personnes.

La formation dispensée aux apprentis couvre à la fois des savoirs pratiques et des connaissances théoriques. L'entreprise et son environnement, la communication technique, les ouvrages, les matériaux et produits, les procédés et processus de réalisation, la santé et la sécurité au travail, le contrôle de la qualité et la maintenance du matériel sont autant de compétences dont le jeune diplômé CAP charpentier de marine du centre de formation d'Enfer doit être doté à l'issue de sa formation⁶⁵.

En 2019, les Ateliers de l'Enfer accueillait 19 étudiants pour une formation 40 semaines avec deux mois de stage en entreprise.

⁶⁵ Données consultées en ligne le 25/02/2020, <https://www.ouest-france.fr/bretagne/douarnenez-29100/douarnenez-penetrez-dans-les-ateliers-de-l-enfer-vendredi-et-samedi-6313244>

Fig. 7 : « Vue intérieure, Ateliers de l'Enfer, apprentis construisant un bateau ».



Source : Richard Epoh, Douarnenez 17/01/ 2019.

Toutes ces écoles offrent des formations techniques variées. Si certaines concentrent leur offre sur des formations techniques pratiques tels que le Lycée Poison-Chapuis ou le Lycée Polyvalent de la mer, d'autres ratissent plus large avec des formations en gestion administrative, logistique, ou pilote de ligne de production à l'instar du Lycée Edmond Doucet. Toutefois, de manière générale, pour accéder à la formation en charpenterie de marine dans ces centres, il faut au préalable être titulaire d'un CAP de la filière bois. Tandis que dans les chantiers navals, seuls l'amour du métier et une grande volonté de faire carrière dans ce secteur garantissent à l'apprenti une place pour être formé. Cependant, il faut dire que cet apprentissage auprès des écoles de formation classique ne fait pas l'unanimité auprès des praticiens de métier en ce qui concerne la qualité des étudiants formés au sein de ces structures. C'est ce qui ressort des propos de monsieur Tanguy qui pense que ces écoles de formation sont des « centres de loisirs qui essaient de donner des prétentions, des illusions et rien d'autres à leur apprenants⁶⁶ ». Autrement-dit, elles ne sont pas capables de donner une bonne formation aux élèves pour en faire de véritables charpentiers de marine. Pour lui, « l'école doit se soumettre à l'entreprise et non le contraire », comme pour dire que la théorie devrait s'inspirer de la pratique et que les chantiers navals sont mieux outillés pour transmettre les techniques et le savoir-faire aux apprentis. Il poursuit d'ailleurs en affirmant que la durée moyenne pour former un charpentier de marine est de 3 à 5 ans selon les

⁶⁶ Entretien avec Yves TANGUY, 52 ans, charpentier de marine et chef de l'entreprise Chantier naval Tanguy. Douarnenez le 18/01/2019.

aptitudes intrinsèques et la volonté de chaque candidat. Il qualifie ses apprenants de véritables « acrobates », tant la formation qu'il leur dispense est rude et diversifiée. Ceci afin d'avoir à la fin des charpentiers autonomes et polyvalents.

Cette position vient remettre à jour le débat qui oppose la pratique à la théorie, l'atelier à la salle de classe comme lieu d'apprentissage. Mais face à cette question, la position de monsieur Olivier Yveto, charpentier de marine au chantier de restauration du Musée de Tatihou, semble moins tranchée que celle de Tanguy. Il pense que : « la théorie est la base du métier. Avant de pouvoir tailler un morceau de bois, il faut connaître la théorie⁶⁷ ». Autrement-dit, il est important de maîtriser la théorie avant de se lancer dans la pratique proprement-dite du métier. Et interroger à ce sujet, Timothée, apprenti charpentier auprès des Ateliers d'Enfer, répondait : « on a quelques cours papiers qui nous sont donnés, mais le savoir, tout ce qu'on apprend majoritairement se fait dans l'atelier⁶⁸ ». Relancé sur la question, il enrichit son propos en affirmant que « pour tout ce qui est manuel, c'est vraiment l'apprentissage en atelier qui est le plus efficace ». Les propos de ce jeune apprenti, loin de clore définitivement le débat sur la question de la transmission/apprentissage, donnent tout de même la primauté à la pratique face à la théorie en ce qui concerne l'apprentissage de métier manuel comme la charpenterie de marine.

Non moins concernés par ce débat, les musées de par leur vocation première, visent tout aussi bien la sauvegarde et la transmission des techniques et savoir-faire en charpenterie. Ceci malgré le fait que la formation d'apprentis ne soit pas leur principale préoccupation.

3. Institutions patrimoniales

A côté des écoles de formation qui œuvrent dans la transmission des techniques et savoir-faire de la charpenterie de marine, s'inscrivent aussi les institutions culturelles telles que les musées.

Le Port Musée de Douarnenez en France

Située dans le Finistère, cette institution tient son origine de la passion pour le patrimoine maritime que nourrissaient certains habitants de la ville de Douarnenez, réunis au sein d'une association dénommée Treizour, créée en 1979. Mais dès 1986, après plusieurs années passées à enrichir sa collection, l'association fit don de son patrimoine à la ville et le musée devint alors municipal. Il faut savoir que le musée est installé dans une ancienne conserverie

⁶⁷ Entretien avec Olivier YVETO, charpentier de marine au chantier naval Tatihou, île de Tatihou le 30/07/2019.

⁶⁸ Entretien avec Timothée, 22 ans environ, apprenti charpentier au sein des Ateliers de l'Enfer. Douarnenez le 18/01/2019.

de sardines. Il possède une importante collection, de bateaux de plaisance, de pêche ainsi qu'une multitude d'objets. Unique en son genre en France, le musée offre à ses visiteurs une collection de bateaux à flot situé le long du Port-Rhu près de l'île Tristan. Cinq bateaux sont ouverts au public autour de trois sujets, à savoir la pêche, le cabotage et la plaisance.

A quai, sur près de 1500 m², c'est une collection permanente d'une vingtaine de navire, une multitude d'objets de mer, un espace dédié aux conserveries de poisson et des expositions temporaires (1300 m²)⁶⁹. Une autre des particularités de ce musée, c'est qu'il va au-delà de l'histoire maritime française pour plonger ses visiteurs au cœur d'un voyage à travers les cultures maritimes d'Europe, d'Asie, d'Afrique ou d'Océanie, à bord de bateaux de travail ou de plaisance. Une gabare sablière et un langoustier breton, une barge de la Tamise et un remorqueur à vapeur britannique sont visitables du pont à la cale, de la salle des machines au poste d'équipage⁷⁰.

L'estacade a été rénovée en 2006. La visite se fait grâce à des films et des audio-guides.

Fig. 8 : « Vue plein air sur le quai du Port-Musée de Douarnenez ».



Source : © Francis Holveck, Le Northdown, consultée le 10/04/2020,
https://fr.wikipedia.org/wiki/Port-mus%C3%A9e_de_Douarnenez

⁶⁹ Douarnenez, *Port-musée : l'escale patrimoniale*, Dossier de presse, 2017, consulté le 22/01/2020, https://fr.wikipedia.org/wiki/Port-mus%C3%A9e_de_Douarnenez.

⁷⁰ Site web de la Ville de Douarnenez, consulté le 22/01/2020, <https://www.mairie-douarnenez.fr/loisirs/culture/port-musee/un-musee-pas-comme-les-autres.html>,

Fig. 9 : « Atelier de restauration du Port-Musée de Douarnenez ».



Source : Richard Epoh, Douarnenez, janvier 2019.

Le musée de la marine de l’Arsenal de Venise en Italie ou le musée d’histoire navale

Le musée a été créé en 1923 « pour montrer que de tout temps l'esprit maritime italien a été audacieux » peut-on lire sur le site officiel du tourisme de la ville de Venise. Mais ce fut en 1964 que la collection fut installée sur le site actuel, un bâtiment de cinq étages qui était autrefois un entrepôt de l'arsenal⁷¹. Le musée d'histoire navale (*museo storico navale* en italien) est un musée de la ville de Venise consacré à l'histoire de la lagune et aux expéditions maritimes vénitiennes. Il est la propriété de la marine militaire, la marine de guerre italienne, et se trouve dans le quartier de l'Arsenal, qui en prend soin en tant que lieu d'exposition de la mémoire historique. C'est le musée le plus important du genre en Italie.

Outre le bâtiment principal, dont l'espace d'exposition est réparti sur cinq niveaux avec un total de 42 salles d'exposition, le musée compte un autre espace tout aussi important. Il s'agit du Pavillon des Navires, extension du siège principal situé dans l'ancien atelier de fabrication de rames⁷² de l'Arsenal et qui abrite des bateaux d'une grande importance historique. Quant

⁷¹ Données recueillies sur le site de l'office du tourisme de la ville de Venise, consulté le 21/02/2020, <https://www.veneziaunica.it/fr/content/mus%C3%A9e-d%E2%80%99histoire-navale-de-venise>.

⁷² Le bâtiment a été construit au milieu du XVI^e siècle et sa fonction était celle d'atelier et de stockage des rames. Peu après sa construction, en 1577, il fut temporairement adapté pour abriter le Maggior Consiglio (le « Grand Conseil »), l'organe politique le plus important de la ville, à la suite de l'incendie désastreux qui rendit le Palais des Doges inaccessible pendant longtemps. Les salles gardèrent essentiellement leur fonction de menuiserie spécialisée pour les rames, flanquées d'un atelier de travail frénétique et d'espaces de rangement, jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Suite à la réorganisation de l'Arsenal commencée après 1866, année de

aux collections, au premier étage sont présentés des sculptures en bois provenant de galères, des blasons, des instruments de navigation, des portulans, des maquettes, des pièces de galions, ainsi qu'une maquette de Bucentaure, vaisseau de parade des doges. Des modèles réduits et des uniformes des XIX^e et XX^e siècles occupent le deuxième étage. Au troisième étage sont exposés des ex-voto, un navire de plaisance du XVIII^e siècle, des gondoles et une maquette du squero di San Trovaso, chantier naval pour gondoles. Tandis qu'au quatrième étage, se trouve une exposition présentant les relations entre les marines suédoise et italienne. Dans une petite salle est exposée la collection de coquillages donnée par Roberta di Camerino, styliste vénitienne morte en 2010⁷³.

Fig. 10 : « Bateau de cérémonie italien XVIIIe siècle ».



Source : Richard Epoh, Venise le 25/06/2019.

l'annexion de Venise au Royaume d'Italie, les locaux ont été utilisés pour les entrepôts et les ateliers du Génie. À cette époque, il y a eu une restauration de la toiture, avec l'introduction d'un système intéressant de tendeurs de fer à double sens qui complétait les fermes de charpente en bois de la toiture.

⁷³ Données recueillies sur le site de l'office du tourisme de la ville de Venise, consulté le 21/02/2020 <https://www.venezianica.it/fr/content/mus%C3%A9e-d%E2%80%99histoire-navale-de-venise>

Fig. 11 : « Modèle du bateau Galeone vénitien du XVIIIe siècle ».



Source : Richard Epoh, Venise le 25/06/2019.

Le musée maritime de Ílhavo (MMI) au Portugal

La commune d'Ílhavo, abrite l'un des vingt musées les plus impressionnants au monde : le Musée Maritime Ílhavo. Construit en 1937 par les architectes Nuno Mateus et José Mateus – Gabinete de l'entreprise ARX, le musée offre à ses visiteurs trois salles principales d'exposition. On peut y voir respectivement les bateaux traditionnels de la région, la chambre de Pêche à la morue avec une réplique réel d'un bateau utilisé pour la pêche de la morue dans le Nord glacé – mers européennes – et une salle consacrée à la population locale profondément liée à la vie de la mer. Au premier étage du Musée, dès l'entrée, nous avons la Collection de Coquillages et d'Algues. Toutefois, sa nouvelle activité et certainement la plus captivante reste la visite de l'aquarium de la morue.

Le Musée Maritime d'Ílhavo est, ainsi, un témoignage vivant et intéressant de la liaison des gens d'Ílhavo à la mer, aux bateaux et à l'art de la pêche. Une grande partie du Musée représente la "Faina Maior" (la pêche à la ligne de la morue) et révèle l'importance sociale, économique et culturelle de cette activité pour la population d'Ílhavo et pour la région d'Aveiro.

Fig. 12 : « Représentation de la construction d'un bateau dans un atelier de charpenterie ».



Source : Richard Epoh, Ilhavo le 25/10/2019.

Mais dans ce combat, intervient une autre catégorie d'acteurs que sont les associations et dont le rôle joué dans ce processus n'est pas des moindres.

4. Les associations

Acteurs des premières heures dans le processus de sauvegarde du patrimoine maritime et fluvial, les associations jouent un rôle très important non seulement dans le domaine financier avec des levées de fonds pour différents projets, mais aussi dans la communication et la sensibilisation autour de l'impératif de sauvegarder un patrimoine témoin de l'histoire et produit de la culture de plusieurs peuples.

En France, on peut citer l'Association Patrimoine maritime et fluvial créée en 1992 et dont les missions sont de préserver les traces de l'histoire maritime et fluvial, les traditions qui y sont liées et le passé de cette activité y compris celle des peuples de la mer⁷⁴. Une autre association dont l'action est tout aussi importante en France est l'Association région de Normandie. Son objectif est d'apporter son aide à la conservation des bateaux patrimoniaux de la région de Normandie. Sa vocation est d'inventorier, de sauvegarder, de préserver et de promouvoir le patrimoine maritime et fluvial national non protégé par l'Etat (patrimoine non classé ou inscrit). Elle est aussi dépositaire du label bateau d'intérêt patrimonial (BIP) et a

⁷⁴ <http://www.patrimoine-maritime-fluvial.org/>

labellisé plus de 1000 bateaux à ce jour⁷⁵. Toujours en France, mais beaucoup plus récente que les précédentes, l'association marseillaise Les Bordées effectue un travail original et tout aussi intéressant. Bien que son objectif ne soit pas principalement la sauvegarde et la transmission des techniques et savoir-faire en charpenterie de marine, ses activités tendent à soutenir cet objectif. L'association a pour but premier de favoriser l'accès à la navigation à la voile pour le plus grand nombre ainsi que de valoriser le caractère épanouissant et socialisant de l'embarquement collectif⁷⁶. Dans la continuité de sa mission, elle encourage l'usage de pratiques anciennes dans le milieu maritime, ainsi que la transmission de techniques et savoir-faire aux plus jeunes et à toute personne s'intéressant au domaine nautique suscitant ainsi des vocations.

Au Portugal, plus précisément dans la ville d'Ílhavo, l'institution CIEMar entendu comme le Centre de recherche et d'entrepreneuriat de la mer poursuit lui aussi l'objectif de sauvegarder le patrimoine maritime. Loin d'être une simple association, c'est une émanation du musée maritime qui travaille en étroite collaboration avec la commune d'Ílhavo. Le CIEMar a une mission de recherche scientifique et culturelle dont les principaux objectifs sont d'alimenter et de renouveler le projet culturel du Musée. Cette unité de recherche travaille dans les domaines de l'histoire maritime, de l'anthropologie maritime, de la géographie maritime et de la recherche multidisciplinaire sur les contenus et le patrimoine matériel et immatériel représentés au MMI.

Chantiers navals, écoles de formations, institutions muséales et associations ont le mérite d'œuvrer au quotidien, chacun avec les moyens dont il dispose, à la sauvegarde et à la transmission d'un patrimoine culturel riche à plus d'un titre et dont la disparition serait une grande perte pour l'humanité. Mais dans la poursuite de cet objectif, chaque acteur s'interroge sur l'efficacité des mesures et moyens mis en exergue. C'est le cas des conservateurs de musées qui ont de plus en plus conscience de l'impératif de préserver ce patrimoine mais qui s'interroge sur les formes à donner à ce processus. A partir de ce moment, il importe de tenter une analyse des différents dispositifs et stratégies utilisés dans les institutions muséales que nous avons visitées dans le cadre de cette étude.

⁷⁵ <https://aides.normandie.fr/aide-la-conservation-des-bateaux-du-patrimoine>

⁷⁶ https://www.gralon.net/mairies-france/bouches-du-rhone/association-les-bordees-marseille_W133026654.htm

III- ESSAI D'ANALYSE MUSEOLOGIQUE ET MUSEOGRAPHIQUE DE QUELQUES INSTITUTIONS MUSEALES

Les recherches que nous avons menées dans le cadre de ce travail nous ont conduits à visiter plusieurs musées et autres institutions culturelles. Dès ce moment, il nous semble intéressant de croiser les regards entre ce que nous y avons pu observer et notre propre expérience au sein du Master TPTI. En effet, ce dernier, dans le cadre de son programme de formation, nous a donné l'opportunité de parcourir plusieurs pays dont la France, l'Italie, le Portugal et bien d'autres. Durant ces différents déplacements, nous avons effectué de nombreuses visites de terrain, à caractère pratique, qui venaient renforcer les connaissances théoriques reçues au cours des différents enseignements dispensés par nos encadreurs tout au long de notre formation. Au regard de ses connaissances, tant empiriques que théoriques, acquises tout au long de notre parcours, quelle analyse pouvons-nous faire de la muséologie et la muséographie utilisées dans les musées qui ont fait l'objet de nos enquête ? Autrement-dit, les politiques muséales, en termes de techniques muséographiques et muséologiques, sont-elles à la hauteur de l'ambition recherchée, à savoir sauvegarder et transmettre des techniques et savoir-faire en voie de disparition en charpenterie de marine. Mais avant de répondre à cette préoccupation, il importe de définir quelques concepts clés et de parler de la place des normes et conventions au sein de ce combat.

1. Clarification conceptuelle

Il est important de bien appréhender les concepts de musées, muséographie et muséologie afin de comprendre quelles sont les véritables responsabilités de ces institutions culturelles dans le processus de sauvegarde et de transmission des techniques et savoir-faire en voie de disparition en général et dans la charpenterie de marine en particulier.

Le musée, du mot grec *mouseion*, est un concept qui a beaucoup évolué et qui suscite depuis peu l'attention de la communauté scientifique. Selon le dictionnaire encyclopédique de muséologie⁷⁷, l'expression signifie temple des muses. Elle peut désigner aussi bien l'institution que l'établissement ou le lieu généralement conçu pour procéder à la sélection, l'étude et la présentation des témoins matériels et immatériels de l'homme et de son

⁷⁷ André DESVALLEES, Francis MAIRESSE, *Dictionnaire encyclopédique de Muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 271-272.

environnement⁷⁸. Il faut dire que cette conception classique a tendance à changer selon les auteurs. Judith Spielbauer conçoit le musée comme un instrument destiné à favoriser « la perception de l'interdépendance de l'Homme avec les mondes naturels, sociaux et esthétiques, en offrant information et expérience et en facilitant la compréhension de soi grâce à ce plus large contexte⁷⁹ ». Pour Laurence A. Z.⁸⁰, le musée apparaîtrait comme un moyen et un lieu pour promouvoir la conscience nationale et contribuer à l'unité nationale. La conception du musée repose sur quatre piliers : remplir la fonction culturelle, remplir le rôle éducatif, favoriser les artisans et consolider l'unité nationale. Vu autrement et de façon plus large, le musée peut aussi être considéré comme « un lieu de mémoire⁸¹ », englobant des institutions, des lieux divers ou des territoires, des expériences, voire des espaces immatériels.

Il est clair qu'avec le temps, le rôle du musée au sein de la société a changé. Son contenu s'est diversifié de même que ses missions, son mode de fonctionnement ou son administration. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Conseil International des musées (ICOM) a donné la définition suivante : « Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation⁸² ». Définition qui vient ainsi remplacer celle de 1974⁸³. Le conseil va plus loin en définissant la mission du musée comme étant celle :

D'acquérir, de préserver et de valoriser ses collections afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine naturel, culturel et scientifique. Ses collections constituent un important patrimoine public, occupent une position particulière au regard de la loi et jouissent de la protection du droit international. A cette mission d'intérêt public, est inhérente la notion de gestion raisonnée, qui recouvre les idées de propriété légitime, de permanence, de documentation, d'accessibilité et de gestion responsable⁸⁴ ».

⁷⁸ Gaël MBARGA, « Histoire et mémoire de la ville de Douala à travers son musée maritime (1986-2013) », mémoire de Master Techniques, Patrimoine, Territoires de l'Industrie, Université de Padoue, 2019, p. 22.

⁷⁹ Laurentine Luce MANGA, « Musées comme facteur de promotion du tourisme au Cameroun : le cas des musées de Yaoundé », Mémoire de DIPES II, Ecole normale supérieure de Yaoundé, 2016, p. 13.

⁸⁰ Laurence Anick ZERBINI, « Problèmes et perspectives : le musée d'Afrique », mémoire de maîtrise, Université des sciences sociales Grenoble II, Grenoble, 1991, p. 91.

⁸¹ Pierre NORA, *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard 1re éd, 1992. cités dans le dictionnaire encyclopédique de muséologie, p.272.

⁸² <https://icom.museum/fr/news/the-challenge-of-revising-the-museum-definition/>

⁸³ Définition issue des statuts de l'ICOM de 1974 : « le musée est une institution permanente, sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation. »

⁸⁴ ICOM cité par Laurentine Luce MANGA, « Musées comme facteur de promotion du tourisme au Cameroun : le cas des musées de Yaoundé », Mémoire de DIPES II, Ecole normale supérieure de Yaoundé, 2016, p. 7.

Au regard de ces différentes approches, il apparaît clairement que la notion de musée a connu une évolution dans son acception et qu'il s'agit d'une institution en perpétuelle mutation. D'ailleurs, on observe aujourd'hui une diversification des types de musées dans nos sociétés. Il en va pour tous les sujets : musée d'histoire naturelle, musée des sciences de l'homme, musée d'archéologie, musée d'art, musée de la mer, musée d'ethnographie et bien d'autres encore.

Toutefois, malgré cette kyrielle d'approches du concept de musée, celle de l'ICOM nous semble intéressante car elle couvre un champ assez vaste dans lequel notre étude peut être insérée. Elle reconnaît la place de l'artisan et par conséquent son travail qui doit être sauvegardé et promu. A côté du musée, apparaît depuis peu une autre forme muséale appelée écomusée.

L'écomusée est un concept relativement récent qui remonte au XX^e siècle mais dont l'ascension date des années 1980⁸⁵. Conséquence de la nouvelle muséologie, l'écomusée est au centre de nombreuses réflexions sur la place, le rôle, la forme que doit revêtir le musée au sein d'une société/communauté. Mais au-delà de tous ces débats toujours aussi présents dans les milieux scientifiques, professionnels (ICOM, ICOFOM) ou des organisations internationales (Unesco), l'écomusée apparaît comme une forme évolutive de la notion de musée. A l'instar de cette dernière, la notion d'écomusée a elle aussi fait l'objet de diverses approches, parfois très proches et en même temps distinctes les unes des autres. Pour la Fédération des écomusées et des musées de société de France, « L'écomusée est un espace public, il réunit des hommes et des femmes autour de projets communs pour le territoire et ses habitants. Cet espace ouvert et permanent met en débat les questions liées à l'évolution de la société, et est investi par des publics : acteurs (bénévoles), agents (salariés), visiteurs, membres d'une communauté territoriale ou professionnelle⁸⁶ ». Cette définition assez complète, met en exergue les concepts d'espace public, de communauté, de projet commun, de territoire et d'évolution de la société, comme éléments fondamentaux de l'écomusée. Elle semble donner plus d'importance à l'action de développement local que doit jouer cette institution au sein d'une communauté. Pour Georges Henri Rivière, « un écomusée est un instrument qu'un pouvoir et une population conçoivent, fabriquent et exploitent ensemble. Ce pouvoir, avec les experts, les facilités, les ressources qu'il fournit. Cette population, selon ses

⁸⁵ Unesco, « L'images de l'écomusée », *Museum* n° 148, (vol XXXVII, n°4,) 1985, p. 184. Consulté en ligne le 31/03/2020 : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000068366_fre

⁸⁶ <http://fems.asso.fr/quest-ce-quun-ecomusee/>

aspirations, ses savoirs, ses facultés d'approche⁸⁷ ». Il met au cœur de l'écomusée l'idée de partenariat entre l'Etat et la population. Pour reprendre ses expressions, il doit être conçu, fabriqué et exploité de façon conjointe par la population et par le pouvoir représenté par ses experts. C'est donc une idée de participation fortement adossée sur la dimension communautaire qui caractérise l'écomusée. A sa suite, d'autres définitions vont être proposées. Il pourrait s'agir d' « un miroir où cette population se regarde, pour s'y reconnaître, où elle recherche l'explication du territoire auquel elle est attachée, jointe à celle des populations qui l'ont précédée, dans la discontinuité ou la continuité des générations. Un miroir que cette population tend à ses hôtes, pour s'en faire mieux comprendre, dans le respect de son travail, de ses comportements, de son intimité⁸⁸. » Cette approche s'appuie sur l'objectif du musée lieu d'introspection où le soi se donne à voir aux autres. Sous un autre regard, l'écomusée est une « expression de l'homme et de la nature. L'homme y est interprété dans son milieu naturel. La nature l'est dans sa sauvagerie, mais telle aussi que la société traditionnelle et la société industrielle l'ont adaptée à son image⁸⁹. » C'est une invitation à la prise en compte de tous les aspects du territoire, sciences de la nature, sciences de l'homme et ensemble des expressions humaines dans la concrétisation du projet écomusée. Mais le mot écomusée semble aussi bien prendre en compte les notions d'écologie et d'économie faisant d'eux des caractéristiques fondamentales dans sa définition. Autrement-dit, un musée écologique qui reflète le développement de la vie culturelle et économique d'une région, en liaison avec les conditions et les limites déterminées par le contexte naturel propre à cette région⁹⁰.

Au même titre que le concept de musée, l'écomusée est une notion évolutive dont la définition est loin de faire l'unanimité tant les territoires sont différents et les communautés distinctes. Mais de manière générale, cette notion semble reposer sur quatre piliers que sont le territoire, le patrimoine, mémoire et la population, faisant de l'écomusée un conservatoire, dans la mesure où il aide à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de cette population⁹¹. L'écomusée serait dès ce moment l'expression du culturel en milieu réel. La complexité de cette notion et les différentes évolutions qu'elle a connues ont

⁸⁷ Association des amis de Georges Henri Rivière, *La Muséologie selon Georges Henri Rivière: cours de muséologie, textes et témoignages*, Paris, Dunod, 1989, p. 142.

⁸⁸ *Ibid.* p. 142.

⁸⁹ *Ibid.* p. 142.

⁹⁰ Kjell ENGSTRÖM, « L'idée des écomusées s'implante en Suède », Unesco, *Museum : Images de l'écomusée*, n° 148, (vol XXXVII, n°4,) 1985, p. 206, consulté en ligne le 31/03/2020:https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000068366_fre

⁹¹ Association des amis de Georges Henri Rivière, *Op. Cit.* p. 143.

suscité l'intérêt de la communauté scientifique au point de faire naître une nouvelle discipline qu'est la muséologie.

La muséologie, comme nous l'avons fait remarquer plus haut en parlant du musée, est une discipline assez récente même si ces premiers pas remontent au XVIII^e siècle avec le plus ancien traité dans ce domaine, *Museographia*, qui date de 1727⁹². Selon le dictionnaire encyclopédique *Universalis*⁹³, la muséologie est la science qui s'applique à tout ce qui concerne les musées, leur histoire, leur mission et leur organisation. Mieux, la muséologie est la science du musée, réflexion théorique sur la notion même du musée, sa définition, son rôle, ses différentes formes. Cette approche plutôt intéressante n'a pas empêché d'autres auteurs de proposer une autre définition du mot. L'association des amis de Georges Henri Rivière parle « d'une science appliquée, la science du musée. Elle en étudie l'histoire et le rôle dans la société, les formes spécifiques de recherche et de conservation physique, de présentation, d'animation de diffusion, d'organisation et de fonctionnement, d'architecture neuve ou muséalisée, les sites reçus ou choisis, la typologie, la déontologie⁹⁴ ». C'est donc une discipline qui s'intéresse de manière globale à l'objet musée. Toutefois, il faut noter que c'est une discipline en pleine construction du fait de la complexité de son objet et de son caractère dynamique. Dynamisme qui a donné naissance à ce qu'on a appelé la « nouvelle muséologie » dont les portes flambeaux sont les nouveaux types de musées appelés écomusées.

La nouvelle muséologie encore appelée muséologie populaire ou muséologie communautaire est née d'un mouvement contestataire au sein du Comité international muséologie (ICOFOM) de l'ICOM. Cette contestation s'est concrétisée en novembre 1985 lors du deuxième Atelier international à Lisbonne au Portugal avec la création d'une fédération internationale de la nouvelle muséologie⁹⁵. La nouvelle muséologie est une démarche qui viserait à encourager l'innovation muséologique permanente. Elle mobilise les tenants d'une transformation radicale des finalités de la muséologie, et par voie de conséquence, préconise

⁹² Encyclopédie Universalis, consulté en ligne le 31/03/2020, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/museologie/>. Le document est rédigé par un marchand de Hambourg, Caspar F. Neickel. Il donnait aux amateurs des conseils sur le choix des locaux les plus aptes à recueillir les objets de collection – aussi bien ceux provenant de la nature que les produits des sciences et de l'art –, sur la meilleure manière de les classer et de les conserver. Rédigé en latin, ce traité porte le nom de *Museographia*. La forme française « muséographie » a été en usage au XX^e siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Après celle-ci, dans un esprit d'unification, la France a adopté la forme « muséologie », correspondant à celle qui était employée dans les pays anglo-saxons.

⁹³ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/museologie/>

⁹⁴ Association des amis de Georges Henri Rivière, *La Muséologie selon Georges Henri Rivière: cours de muséologie*, textes et témoignages, Paris, Dunod, 1989, p.

⁹⁵ Pierre MAYRAND, « La nouvelle muséologie affirmée », Unesco, *Museum : Images de l'écomusée*, n° 148, (vol XXXVII, n°4), 1985, p. 199, consulté en ligne le 31/03/2020, https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000068366_fre

une mutation profonde de la mentalité et des attitudes du muséologue. Mais à côté de cette science, évolue une autre complémentaire au bon fonctionnement des musées, c'est la muséographie.

La muséographie est, peut-on lire sur le site du Ministère de la culture en France, « l'ensemble des techniques développées pour remplir les fonctions muséales et particulièrement ce qui concerne l'aménagement du musée, la conservation, la restauration, la sécurité et l'exposition⁹⁶ ». L'organisation des pièces dans le musée et leur sécuritaire semble être au cœur de cette pratique. Une autre approche, plus élaborée, définit la muséographie comme étant l'ensemble des tâches relatives à la conception intellectuelle et technique d'une exposition ou d'une collection, elle est aussi souvent liée à **la scénographie**⁹⁷. Cette dernière est une « discipline opératoire, artistique et professionnelle, constituée par un travail spécifique de conception, de projet, de mise en forme et de mise en œuvre d'un espace aux fins d'une représentation ou d'une présentation⁹⁸ ». On la désigne tout aussi bien sous le vocable d'expographie. Elle peut être entreprise de différentes façons, ceci dû au fait que nous retrouvons différentes formes d'exposition. Ce qui nous amène à relever qu'il existe deux types d'exposition à savoir : l'exposition permanente⁹⁹ et l'exposition temporaire¹⁰⁰.

2. Essai d'analyse muséologique et muséographique de quelques institutions muséales

De plus en plus de conservateurs de musées ont conscience du rôle que doivent jouer leurs institutions dans le processus de sauvegarde et conservations de certains savoir-faire et techniques en voie de disparition. Cependant, dans cette mission, tous n'ont pas la même approche.

⁹⁶ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees/Ressources/Dico-des-musees>

⁹⁷ Gaël MBARGA, « Histoire et mémoire de la ville de Douala à travers son musée maritime (1986-2013) », Mémoire de Master Techniques, Patrimoine, Territoires de l'Industrie, Université de Padoue, 2019, p. 23.

⁹⁸ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees/Ressources/Dico-des-musees>

⁹⁹ Dans une exposition permanente dans un musée, les œuvres peuvent être présentées suivant un parcours et un accrochage chronologique et / ou thématique sur un temps assez long. Pour des besoins de conservation, certaines œuvres peuvent parfois être mises en réserves ou d'autres font l'objet de prêts.

¹⁰⁰ Les expositions temporaires quant à elles sont présentées durant une courte période (2 à 6 mois). Les œuvres exposées appartiennent au musée mais peuvent aussi provenir de collectionneurs privés ou d'autres musées français ou étrangers. L'exposition temporaire assure aussi la rotation des collections, afin qu'une partie des œuvres soit visible et ne reste pas en réserves. Elle permet de proposer une nouvelle expérience de visite. Elle déploie une collection, un ensemble d'œuvres inédit. Il s'agit de présenter un seul artiste, une thématique particulière ou une collection spécifique. L'exposition renouvelle les connaissances sur un sujet. C'est aussi un moyen de communication du musée, de susciter un nouvel intérêt, de diversifier son public.

a- Les musées maritimes de Venise et de Douarnenez : une muséologie *in situ*

Parmi les institutions muséales que nous avons visitées, certaines ont un encrage étroit avec le site sur lequel elles sont construites. C'est le cas avec les musées maritimes de l'Arsenal de Venise et celui de Douarnenez tous deux placés sur des lieux symboliques.

Le musée historique de la marine militaire ou de l'Arsenal de Venise occupe aujourd'hui, du moins en partie, l'ancien atelier de fabrication et de stockage des rames de bateaux construit au XVI^e siècle. Le choix de ce site pour la construction du musée maritime de Venise est symbolique car le lieu en lui-même est porteur d'une histoire liée à la mer et à la construction navale. Cette approche muséologique est intéressante car elle fait ressortir cette connexion entre le musée et l'espace dans lequel il se trouve. Au-delà du bâtiment, le musée lui-même, intervient sur son environnement. Entouré par un ensemble d'activités liées à la mer (construction navale, activités portuaires, etc.), le musée se positionne dans un milieu avec lequel il fait corps. Ce qui offre aux visiteurs, non seulement l'occasion de voir les collections, mais aussi de circuler dans un espace qui ne se déconnecte pas de son musée. Quant à l'aspect muséographique, les collections, variées et de tailles diverses, permettent aux visiteurs de se plonger dans l'histoire navale de Venise en particulier et de l'Italie en générale. Centrées sur la marine militaire, le musée donne à voir des objets allant de l'armement aux équipements des marins passant par l'exposition de bateaux tant à échelle de modèle et maquette qu'en grandeur nature. C'est donc une collection riche du paysage marin dont la force réside dans cette variété d'objet, mais aussi dans l'exposition de bateaux à taille réelle.

Fig. n° 13 : « Maquette de bateau au musée maritime de Venise ».



Source : Richard Epoh, Venise le 25/06/2019.

Fig. 14 : « Bateau royale grandeur nature, Musée de la marine de Venise ».

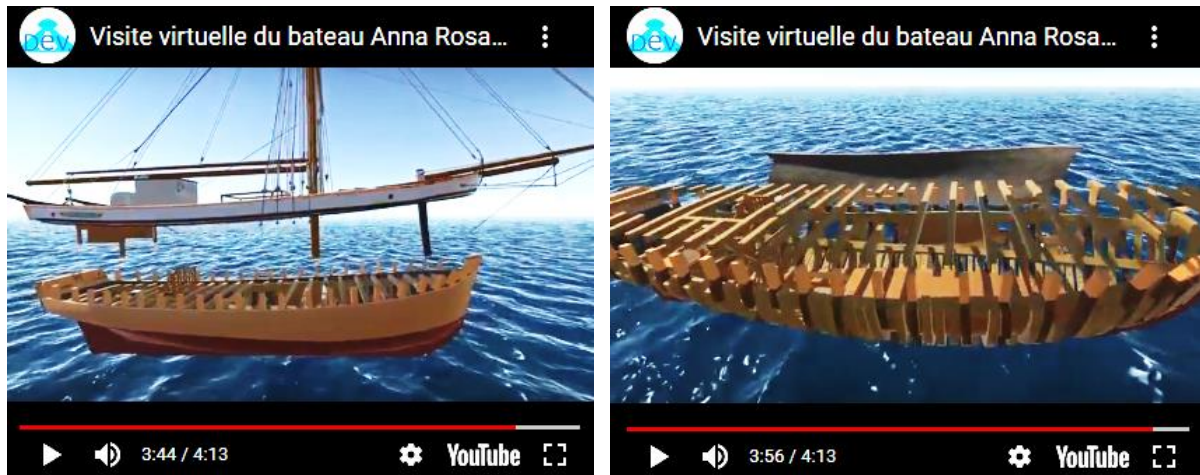


Source : Richard Epoh, Venise, le 25/06/2019.

Cependant, la technologie appliquée aux musées semble faire défaut à cette institution limitant ainsi les performances de cette institution en termes de muséographie.

Quant au Port-Musée de Douarnenez, il présente également les atouts de l'ancrage territorial et bien plus encore. Construit près du port et des activités nautiques, le Port-Musée est une initiative originale et d'exception. Son extension, à l'extérieur des murs, sur les bateaux patrimoniaux offre l'occasion aux visiteurs de monter, toucher des objets qui, normalement exposés dans un musées classique, seraient interdit d'accès. Le mérite de cette institution muséale réside probablement dans l'effort qu'elle déploie au quotidien pour être en phase avec le milieu dans lequel elle évolue. C'est certainement pour cette raison qu'on pourrait parler d'écomusée à Douarnenez tant les responsables de cette structure travaillent en collaboration avec les autorités locales, mais aussi avec le secteur artisanal notamment de la construction navale avec les chantiers de charpenterie marine. L'organisation d'ateliers sur les métiers liés à la mer, d'activités nautiques et bien d'autres encore inscrit le Port-Musée de Douarnenez dans le courant de la nouvelle muséographie. Toutefois, s'agissant de la muséographie, son atout le plus important est le projet du numérique appliqué au musée avec la 3D.

Fig. 14 & 15 (capture d'écran) : « Visite virtuelle du bateau Anna Rosa ».



Source : consultée le 10/04/2020, <https://www.mairie-douarnenez.fr/loisirs/culture/port-musee/nouvelles-technologies-immersion-virtuelle-a-bord-de-l-anna-rosa.html>

En effet, le Port-Musée de Douarnenez offre depuis peu à ses visiteurs, la possibilité d'effectuer une visite virtuelle du navire Anna Rosa comme on l'observe sur les deux images ci-dessus. A l'aide de vos *controllers* vous pouvez passer d'un mode à l'autre (la taille réelle et la maquette) facilement, vous déplacer dans les décors, tout exploré en détails¹⁰¹. Toutefois, il importe de rappeler que le projet est né à partir des travaux de numérisation laser en 3D déjà réalisés par le Port-musée, qui avaient pour but de mieux comprendre leurs navires, d'un point de vue de l'ingénierie technique (fig n°15) ceci dans un souci de sauvegarde et de restauration de ces bateaux. D'ailleurs le Port-Musée est aussi doté d'un atelier de restauration de bateaux notamment ceux du flanqués du label patrimoine.

b- Les musées maritimes d'Ílhavo et de Douala ou le choix de l'innovation technique et technologique

De plus en plus d'institutions muséales font le pari de miser sur l'innovation technique et technologique dans leur médiation culturelle. C'est le cas avec les musées d'Ílhavo au Portugal et Douala au Cameroun dont l'innovation technique se traduit par une architecture des plus modernes et la dimension technologique par l'usage de procédés muséographiques innovants.

¹⁰¹ Données consultées en ligne le 04/04/2020, <https://www.mairie-douarnenez.fr/loisirs/culture/port-musee/nouvelles-technologies-immersion-virtuelle-a-bord-de-l-anna-rosa.html>.

Fig. 16 : « Architecture MMI, vue extérieure ».



Source : consultée le 10/04/2020, <https://www.vnzinc.fr/actualites/11000439-extension-du-musee-maritime-d-ilhavo-portugal.html>

Nous l'avons déjà dit plus haut dans ce travail, le musée maritime d'Ílhavo est l'un des vingt musées les plus impressionnants au monde non seulement de par son architecture, mais aussi grâce à son approche muséographique. En 2001, le musée connut une innovation avec la construction d'un nouveau bâtiment associé à celui créé en 1937. Cette nouvelle structure a fortement contribué à une muséographie nouvelle, permettant d'inscrire de nouveaux parcours très attractifs pour les visiteurs.

Fig. 17 : Interface numérique des différents types de bateaux au Portugal



Source : Richard Epoh, Ílhavo, le 25/10/2019.

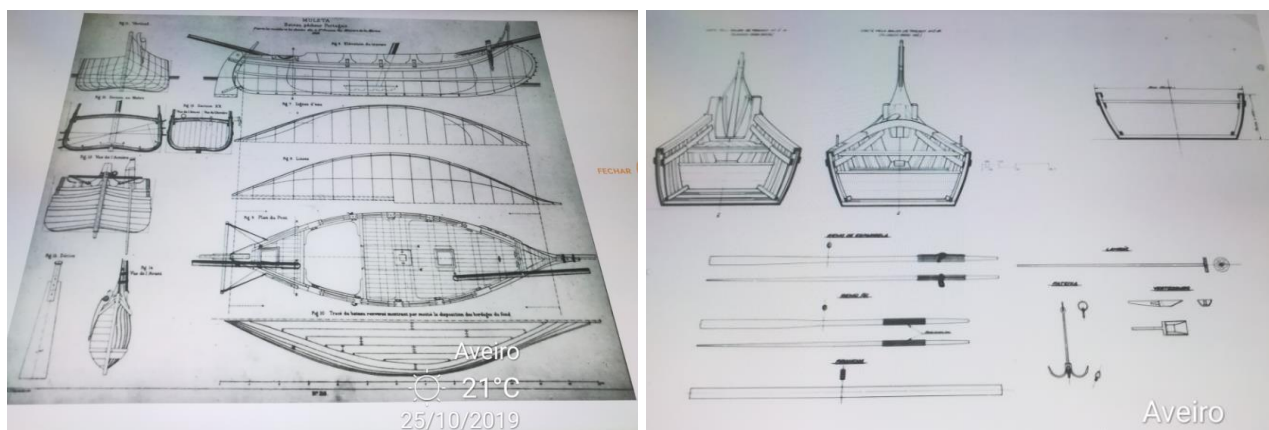
Fig. 18 : « (capture d'écran) Film documentaire sur la construction navale à Ílhavo ».



Source : Richard Epoh, Ílhavo, le 25/10/2019.

La dimension technologique au musée d'Ílhavo se traduit par l'usage de différents médias appliqués au musée. Interface numérique (fig n° 17)¹⁰², film documentaire (image n° 18)¹⁰³, sont quelques-uns des outils que l'équipe du MMI ont mis en place pour faciliter la compréhension de l'exposition aux visiteurs, mais aussi pour conserver des techniques et savoir-faire liés à la charpenterie de marine. A côté cet appareillage technologique, des dessins techniques sont aussi présents dans le musée, formes codifiées du savoir-faire en charpenterie de marine (fig. n° 19 & 20).

Fig. 19 & 20 : « Coupe technique de bateau ».



Source : Richard Epoh, Aveiro, le 25/10/2019.

¹⁰² A partir de cet outil informatique, il vous suffit de cliquer sur un bateau pour avoir une description complète et des images techniques de sa construction.

¹⁰³ Le documentaire en question est une vidéo tournée par l'équipe du musée, qui met en scène un charpentier de marine en situation réelle de travail.

Le musée maritime de Douala (MMD), quant à lui, se distingue aussi de par son architecture innovante.

Fig. 21 : « Architecture MMD, vue de l'extérieure ».



Source : © Musée Maritime de Douala, <https://www.facebook.com/pg/Mus%C3%A9-Maritime-de-Douala-1488521574727838/posts/>

C'est une architecture qui reprend la forme d'un navire puisque dans sa conception, il s'agit de la proue d'un bateau. Le bâtiment réparti en trois étages s'étend sur une superficie de 600 m². Le musée est le chef d'œuvre de l'architecte camerounais Sylvain Djache Nzefa à qui on doit également la construction du musée des civilisations de Dschang ou encore les plans directeurs d'urbanisme de Limbé, Kribi et Yaoundé¹⁰⁴. Pour ce dernier, « c'est une architecture futuriste, une architecture moderne de musée, qui a un aspect pédagogique. Il est conçu comme un centre pour la connaissance du monde marin et du Cameroun en général, depuis la période des explorateurs ¹⁰⁵». En termes de scénographie, la case des tempêtes¹⁰⁶ et

¹⁰⁴ *Cameroun Tribune*, « Douala aura son musée maritime », Ed du 07 juin 2011, consulté le 28/03/2020, http://ct2015.cameroun-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=64941:douala-aura-son-musee-maritime&catid=5:culture&Itemid=3..

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ La case des tempêtes a été construite grâce au partenariat avec le musée Galata de Gênes en Italie (qui y amène des muséographes et scénographes italiens pour la conception et la réalisation de ce projet). Avec l'imagerie en 3D, cette animation raconte l'histoire du peuple sawa et plonge le visiteur dans une atmosphère réaliste en pleine mer tout en lui donnant l'impression de vivre des faits passés.

le simulateur de navigation sont sans doute les attractions les plus captivantes qui retiennent toute l'attention du visiteur. Cependant, au MMD, aucune initiative n'est prise en faveur de la sauvegarde des techniques et savoir-faire en charpenterie de marine. L'exposition d'un bateau de fabrication artisanale à l'entrée du musée est loin d'être suffisante pour traduire la volonté de participer au projet de conservation d'un savoir-faire qui est pourtant en perte de vitesse. Cet état de chose trouve son explication dans les propos du Directeur de ce musée

Tout dépend des objectifs du musée concerné, de son statut, de son lieu d'implantation. C'est clair que pour le MMD c'est difficile de jouer ce rôle, le côté institutionnel et politique l'emporte souvent et le musée étant en plein centre urbain et logé dans un bâtiment exigü la difficulté se renforce. Cependant, je pense que les musées ont un rôle à jouer dans la transmission des savoir-faire ; lorsque l'espace le permet et quand les moyens sont disponibles, c'est intéressant en effet de toucher du doigt des réalités souvent théoriques ou simplement liées aux objets exposés¹⁰⁷.

Loin de soutenir l'absence de participation du MMD au projet de sauvegarde d'un aspect du patrimoine culturel doualais, notamment la charpenterie de marine, Pascal Ndjock relève ici quelques blocages à ce processus mais également la nécessité d'inscrire cette mission dans les préoccupations du musée.

Il ressort de cet essai d'analyse critique que les musées ont différentes approches en matières muséologique et muséographique. Si certains ont misé sur leur architecture pour se distinguer (MMI et le MMD), d'autres par contre ont une approche scénographique innovante et pleine d'intérêt (Port-Musée de Douarnenez, Musée de Tatihou.) Ce dernier est doté d'un chantier de restauration de bateaux qui participe à la vie du musée, non seulement à travers sa mission de restauration, mais aussi à travers des activités d'animation et de médiation culturelles (ateliers, démonstrations, etc.). En ce qui concerne le processus de conservation des techniques et savoir-faire en charpenterie de marine, l'approche commune reste la représentation des bateaux à différentes échelles. Mais de plus en plus dans les musées, la technologie se fait une place de choix dans la mise en scène des objets, mais aussi dans la sauvegarde du patrimoine avec l'usage des films documentaires, du numérique avec la 3D et de bien d'autres techniques encore.

¹⁰⁷ Entretien avec Dr Pascal NDJOCK NYOBE, Directeur du MMD, Douala le juillet 2019.

CONCLUSION

La charpenterie de marine traditionnelle concerne la construction de bateaux en bois. Elle est aussi associée à des petits métiers que l'on rencontre dans la fabrication de bateaux artisanaux. Si ce métier a connu une certaine prospérité du temps où les bateaux en bois régnaient en maîtres sur les eaux, ce n'est plus le cas aujourd'hui. C'est un métier dont les techniques et savoir-faire ancestraux perdent du terrain au quotidien du fait d'un processus de transmission désormais très peu dynamique. Ceci est dû à plusieurs pesanteurs dont la montée en puissance de nouveaux matériaux (plastique, fer) dans la construction navale, au caractère peu organisé de ce corps de métier, à la volonté de certains praticiens de garder secrets certains techniques et savoir-faire liés à leur métier, à la dimension immatériel de ce savoir qui le rend difficile à saisir donc à codifier pour le transmettre, et à bien d'autres entraves. Face à cette situation alarmante, de nombreux acteurs se sont donnés pour objectif d'empêcher la disparition de ce métier d'art à travers diverses actions menées sur le terrain. Chantiers navals, école de formation, institutions muséales et associations sont là quelques-uns de ces protagonistes dont le travail permet encore de maintenir à flot un métier qui a complètement disparu dans certaines parties du monde mais dont on se refuse une disparition totale du fait de son caractère culturel et de sa place dans l'histoire et le patrimoine de nombreuses communautés.

Au cœur de cette démarche, le processus de patrimonialisation des techniques et savoir-faire en charpenterie de marine par le biais des institutions muséales apparaît comme une approche intéressante. Les conservateurs de musées, ayant pris le problème à sa juste mesure mènent des réflexions au quotidien afin que leur intuition puisse répondre à ces nouvelles exigences. Et dans ce processus, les écomusées se démarquent comme étant la réponse la plus adéquate à la problématique de la patrimonialisation des techniques et des savoir-faire traditionnels en charpenterie de marine. Cette forme de musée permet à tous les acteurs d'une communauté de prendre part, chacun à son niveau, à la réalisation de ce processus. La dimension écologique et économique qui se rapporte à l'écomusée semble assurer une certaine pérennité à toute pratique que le veut conserver. Ceci nous permet d'ailleurs de nous interroger sur le rôle que pourrait jouer ce système culturel à plus grande échelle lorsqu'on parle de sauvegarde et de valorisation des pratiques patrimoniales menacées de disparition. La problématique abordée ici, pris comme cas d'étude, permet de planter le décor à cette préoccupation d'ordre majeur.

BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE

Codification et savoir-faire :

- BONNEFOUX Pierre-Marie-Joseph, PÂRIS François-Edmond, *Dictionnaire de marine à voiles*, (1847), Paris, Éditions du Layeur, 1999.
- CABRILLAC Rémy, « La codification : histoire, définitions, attentes », *RJOI*, Numéro 4 - Année 2003-2004, p. 9.
- CAPLAT Jacques, « Savoir-faire ou savoirs ? Comment la sélection paysanne questionne le statut des savoirs traditionnels », *Histoire et sociétés rurales*, n°46, 2e semestre, Paris, Association d'histoire des sociétés rurales (A.H.S.R.), 2016, p. 125-153.
- CHAIZE Pierre-Alexandre, « Les normes et les règles de rédaction d'un savoir gestuel : l'exemple des livres d'escrime à la fin du Moyen Age », *e-Phaïstos*, III-1 | 2014, p. 8-23.
- DUBOST Isabelle, « Des hommes et des bateaux : la charpenterie de marine sur la Côte languedocienne », RIEUCAU Jean, CHOLVY Gérard. *Le Languedoc-Roussillon et la mer. Des origines à la fin du XXème siècle*, tome II, Paris, L'Harmattan; 1992.
- DUBOURG GLATIGNY Pascal, VERIN Hélène (dir.), *Réduire en art, la technique de la Renaissance aux lumières*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2008.
- LE PAVIC Fabrice, « Circulation des savoirs et savoir-faire : cas d'étude de l'Arsenal de la Marine de Lorient dans l'après-Seconde Guerre mondiale », *e-Phaïstos*, III-1 | 2014, p. 24-42.
- PÂRIS Edmond, *Collection de plan ou dessins de navires et de bateaux anciens et modernes, existants ou disparus : avec des éléments numériques nécessaires à leur construction*, Paris, Gauthier-Villars, 1886.
- RICHARD, « L'acquisition des connaissances et des savoir-faire ». Consulté le 07/11/2018. <http://tecfaetu.unige.ch/staf/staf9698/dago/staf15/lecas.htm>.
- RIDEL Elisabeth, *DicoMarine – Introduction : Les dictionnaires de marine : des outils linguistiques au service des marins ?* mis en ligne le 25/09/2015. Consulté en ligne le 26/03/20202 : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01206813/document>
- RIETH Éric, « Des mots et des techniques », *e-Phaïstos*, I-1 | 2012, p. 12-19.

- RIETH Éric, « La méthode moderne de conception des carènes du whole-moulding, une mémoire des chantiers navals méditerranéens du Moyen Âge, p. 17-33 », *Neptunia*, n° 220, 2000, p. 10-21.
- RIETH Éric, *Le maître-gabarit, la tablette et le trébuchet. Essai sur la conception non-graphique des carènes du Moyen Âge au XXe siècle*, Paris, CTHS, coll. Histoire des sciences, 1996.
- ROUBY Evelyne, THOMAS Catherine, « Les enjeux et la mise en œuvre d'un processus de codification des compétences organisationnelles : le cas telecom valley ». Mis en ligne le 4 juin 2004. Consulté le 07/11/2018. <https://www.strategie-aims.com/events/conferences/10-xiiieme-conference-de-l-aims/communications/494-les-enjeux-et-la-mise-en-oeuvre-dun-processus-de-codification-des-competences-organisationnelles-le-cas-telecom-valley/download>.

Geste technique et transmission :

- BRIL Blandine, « Description du geste technique, Quelles méthodes ? », *Techniques et Cultures*, 3, 1984, p. 81-96.
- CVIKEL Deborah, « Introduction : Le complexe technique de la navigation : l'homme, le navire et le paysage nautique », *e-Phaïstos*, I-1 | 2012, p. 9-11.
- CHEVALLIER Denis et CHIVA Isac, « L'introuvable objet de la transmission », Denis CHEVALLIER (dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Ministère de la Culture, 1996, p. 1-11.
- FERON Patrick, « Le geste du maître calfat, milieux, outils, technique », Didier BOUILLON et al (dir.), *Gestes techniques, techniques du geste*, Villeneuve d'Ascq, PUS, 2017, p. 129-140.
- GARCON Anne-Françoise, « Des modes d'existence du geste technique », *e-Phaïstos*, IV-2 | 2015, p. 84-92.
- LAPPARENT de, « Du dépérissement des coques des navires en bois et des autres charpentes ou bois d'industrie et des moyens de le prévenir », *Revue Maritime Coloniale*, janvier à avril 1863, T. VII, Paris, Challamel Aîné, 1863, p. 573-605.
- LLINARES Sylviane, « L'apprentissage dans les arsenaux de la Marine au XVIIIe siècle », *Techniques et Culture*, n°45, 2005, p. 6-23.
- LOUREIRO Vanessa, « Signatures architecturales vs. Spécificités régionales au sein de la tradition de construction navale ibéro-atlantique », *e-Phaïstos* [En ligne], I-1 |

- 2012, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 23 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ephaistos/234> ; DOI : 10.4000/e-Phaistos.234.
- MARTINENQ Benjamin, *Aide-mémoire du constructeur de navires*, Paris, Bernard, 1901.
 - MONTANEZ Manuel, « Les bateaux traditionnels de Bénarès, regards sur une technique de construction », e-Phaistos [En ligne], I-1 | 2012, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 23 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ephaistos/244>; DOI : 10.4000/ephaistos.244
 - RENAULT François, « Le projet dans la construction navale en Basse-Normandie » [en ligne], in *Les Normands et la mer*, Actes du colloque (Cherbourg, 4-7 octobre 1990), Tatihou, Musée Maritime de l'île de Tatihou, 1995. p. 132-139. Consulté le 25/02/2020 : http://verguillon.free.fr/images/Sav_fr/pro_ds_cons_nav_BN.pdf

Musée et patrimonialisation :

- Association des amis de Georges Henri Rivière, *La Muséologie selon Georges Henri Rivière: cours de muséologie, textes et témoignages*, Paris, Dunod, 1989.
- BREUNEVAL Alexia, « Les Enjeux de la Patrimonialisation contemporaine », mémoire professionnel en Tourisme, Présenté à l'Institut Universitaire Kurt Bösch pour obtenir le grade de Master of Arts interdisciplinaire en études du tourisme, 2013.
- DAVALLON Jean, « A propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions ». Graça Filipe, José Vale & Inês Castaño, *Patrimonializa,ção e sustentabilidade do patrim'onio: reflexão e prospectiva*, Nov 2014, Lisboa, Portugal. <halshs-01123906>, mis en ligne le 5 mars 2015, consulté le 20/01/2020 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906>
- DEFORGE Yves, « La transmission et la préservation des savoir-faire et les enseignements techniques », Denis CHEVALLIER (dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Ministère de la Culture, 1996, p. 197-216.
- DESVALLEES André et MAIRESSE Francis, *Dictionnaire encyclopédique de Muséologie*, Paris, Armand colin, 2011.
- ENGLEBERT Annick, « Transmission et mise en scène d'un savoir-faire dans le Fait de cuisine de Maître Chiquart », *Le Moyen Age*, 2008/1 (Tome CXIV), p. 93-110.
- FERON Patrick, « Héritage et métissage de traditions d'architecture nautique. Foyers de traditions : Afrique, Europe, Amérique, XVIIe-XXIe siècle », *e-Phaistos*, VII-1 |

- 2019, mis en ligne le 06 avril 2019, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ephaistos/4533>; DOI : 10.4000/ephaistos.4533
- FERON Patrick, « Le bateau : objet patrimonial ou palimpseste ? », *Musées, ports et mers, entre histoire et patrimoine*, Journées d'études du 5 & 6 juin 2014, organisées par le Musée d'Histoire de Marseille et le Centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine, (CICRP), en collaboration avec l'Université de Nantes et Aix-Marseille, Université, Ville de Marseille, 2016, p. 66-69.
 - *Le patrimoine maritime et fluvial, Actes du colloque Estuaire*, 1992, Direction du Patrimoine, Paris, avril 1993.
 - MANGA Laurentine Luce, « Musées comme facteur de promotion du tourisme au Cameroun : le cas des musées de Yaoundé », Mémoire de DIPES II, Ecole normale supérieure de Yaoundé, 2016.
 - MBARGA E. Anastasie Gaël, « Histoire et mémoire de la ville de Douala à travers son musée maritime (1986-2013) », Mémoire Techniques, Patrimoine, Territoire de l'Industrie, Université de Padoue, 2019.
 - Nora Pierre, *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard 1re éd, 1992.
 - PÂRIS Edmond, « Le musée de la Marine », *Revue maritime et coloniale*, T. 34, Paris, Challamel Âiné, 1872, p. 974-983.
 - VESCHAMBRE Vincent, « Le processus de patrimonialisation: revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », consulté en ligne le 20/01/2020 sur le site <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf>
 - ZERBINI Laurence Anick, « Problèmes et perspectives : le musée d'Afrique », mémoire de maîtrise, Université des sciences sociales Grenoble II, Grenoble, 1991.

Site internet :

<https://www.bretagne.com/fr/ou-aller/finistere/quimper-et-la-cornouaille/lhistoire-au-port-musee-de-douarnenez>

<https://www.mairie-douarnenez.fr/loisirs/culture/port-musee/page-2.html>

<https://aides.normandie.fr/aide-la-conservation-des-bateaux-du-patrimoine>

<http://www.patrimoine-maritime-fluvial.org/>

<https://www.hermione.com/visiter-l-arsenal-des-mers/>

<https://www.lepetiteconomiste.com/L-Hermione-un-chantier-rentable-2992>

<http://museeciotaden.org/metierschant/charpentier.htm>

<https://www.chasse-maree.com/les-belles-bordees-dalbarquel/>

<https://www.chasse-maree.com/actualites/les-bordees/>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|--|----|
| Figure 1 : vue extérieure du chantier naval Bernard..... | 20 |
| Figure 2 : vue de la façade du chantier naval Tanguy..... | 21 |
| Figure 3 : vue intérieure du chantier Tanguy..... | 22 |
| Figure 4 : vue extérieure du chantier Mestre Jaime..... | 23 |
| Figure 5 : vue intérieure du chantier Mestre Jaime..... | 24 |
| Figure 6 : vue extérieure des Ateliers de l'Enfer..... | 27 |
| Figure 7 : vue intérieure, Ateliers de l'Enfer, apprentis construisant un bateau..... | 28 |
| Figure 8 : vue plein air sur le quai du Port-Musée de Douarnenez..... | 31 |
| Figure 9 : Atelier de restauration du Port-Musée de Douarnenez..... | 31 |
| Figure 10 : Bateau de cérémonie italien XVIIIe siècle..... | 33 |
| Figure 11 : modèle du bateau Galeone vénitien du XVIIIe siècle..... | 33 |
| Figure 12 : représentation de la construction d'un bateau dans un atelier de charpenterie..... | 34 |
| Figure 13 : Maquette de bateau au musée maritime de Venise..... | 43 |
| Figure 14 : Bateau royale grandeur nature, Musée de la marine de Venise..... | 44 |
| Figures 14 & 15 (capture d'écran) : Visite virtuelle du bateau Anna Rosa..... | 45 |
| Fig. n° 16 : Architecture MMI, vue extérieure..... | 46 |
| Figure 17 : Interface numérique des différents types de bateaux au Portugal..... | 46 |
| Figure 18 : (capture d'écran) Film documentaire sur la construction navale à Ílhavo..... | 47 |
| Figures 19 & 20: coupe technique de bateau..... | 47 |
| Figure 21 : Architecture MMD, vue de l'extérieur..... | 48 |
| Tableau 1 : Formations dispensée au Lycée Poison-Chapuis..... | 25 |
| Tableau 2 : Formations dispensée au Lycée Edmond Doucet..... | 25 |
| Tableau 3 : Formations dispensée au Lycée Polyvalent de la mer..... | 27 |